

Université de Paris VIII Vincennes à Saint-Denis

Département de Linguistique Générale

VARIATION ET STRUCTURE

Etudes de phonologie et de pragmatique
sociolinguistiques

Volume I

1986

Pierre Encrevé

1986

ENC



Thèse pour le Doctorat d'Etat

sous la direction de M. le Professeur J.-C. Chevalier



214/734 love
p 177
Schau's Q
Wanderlust

PGG 22 fr. pop - fr. 1000

362. masala

4-25
plus d'histoires

1986
ENC

Université de Paris VIII Vincennes à Saint-Denis

Département de Linguistique Générale

VARIATION ET STRUCTURE

Etudes de phonologie et de pragmatique
sociolinguistiques

Volume I

Pierre Encrevé



Thèse pour le Doctorat d'Etat

sous la direction de M. le Professeur J.-C. Chevalier

J

Dire ma dette envers tous ceux, proches, linguistes, étudiants, amis qui m'ont aidé à me faire une idée du fonctionnement du langage ne serait pas possible. Reconnaisant à tous, je voudrais remercier tout particulièrement ceux dont ce travail atteste par les multiples références qui leur sont faites l'influence décisive qu'ils ont eue sur ma réflexion, non seulement par leurs publications mais aussi, mais surtout par les longues heures de discussion qu'ils ont tenues avec moi durant toutes ces années : Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chevalier, Gilles Fauconnier, William Labov, Jean Lowenstamm, Jean-Roger Vergnaud. Je m'en voudrais de ne pas nommer André Martinet qui m'a initié à sa lumineuse maîtrise de la phonologie pragoise et m'a dirigé vers une conception sociolinguistique de la linguistique, et Maurice Gross qui, en 1968, m'a fait découvrir et presque aussitôt enseigner la phonologie générative, qui naissait. Je veux dire aussi ma reconnaissance aux membres de l'Equipe de Recherches Sociolinguistiques, Gabriel Bergounioux, Michel de Fornel, Alain Kihm, Patrick Lheureux-Bouron et, tout spécialement, Bernard Laks et Marc Klein, qui ont contribué intellectuellement et matériellement à l'élaboration et à la mise au point de ces deux volumes.

PRESENTATION

On connaît le soupir de Saussure sur "la difficulté qu'il y a en général à écrire seulement dix lignes ayant le sens commun en matière de faits de langage" (1). Nous avons pu en mesurer plus de deux mille fois la justesse au long de ce travail. Mais nous n'épousons pas le désabusement du grand genevois sur "l'assez grande vanité de tout ce qu'on peut faire finalement en linguistique". Une chose depuis longtemps nous paraissait à faire en linguistique française, s'attaquer à la déchirure qui s'esquissait à l'heure où doutait Saussure aux rives du Léman, et sur laquelle les formules abruptes que les rédacteurs du *Cours* lui ont attribuées ne pèseront pas rien : celle qui va séparer la recherche empirique et la recherche théorique sur la langue. Le but de ce travail est de contribuer pratiquement à y mettre fin.

Nous étant plusieurs fois expliqué sur notre conception de la linguistique (Encrevé (1976, 1977a et b, 1980, 1985)) nous croyons inutile d'alourdir cette présentation en nous répétant longuement. Nous nous bornerons à indiquer quelques repères. Après un développement étonnant de la linguistique d'enquête, au tournant du siècle, avec les entreprises de Rousselot (1891) qui noue phonétique générale et enquête dialectologique, de Gilliéron (1902-1910, 1906) qui réussit à faire tourner autour des propositions théoriques de la géographie linguistique les débats majeurs de la linguistique européenne, de Gauchat (1905) qui mène la première enquête prenant en compte la différenciation sociale des locuteurs, l'enquête phonographique menée au moyen du Pathégraph par Brunot et Bruneau dans les Ardennes, en 1912, pouvait laisser croire qu'un âge nouveau commençait pour la linguistique. Par une anticipation remarquable, au moment où Meillet (1913) soulignait que "les linguistes, inévitablement dominés par l'écriture, ne sauraient réfléchir assez à la façon dont toute notation trompe, de par sa nature même", Brunot (1913) pressentait que l'archivage non graphique du langage allait modifier considérablement les données dont pourraient disposer les linguistes : "on pourra un jour observer scientifiquement les manières si opposées dont dix personnes peuvent comprendre et dire une phrase ou un vers selon leur origine, leurs habitudes, leur éducation générale et particulière, leur profession, leur disponibilité du mo-

ment, leur humeur, bref suivant une foule de conditions variables presque jusqu'à l'infini et où il importe cependant de démêler le fait accidentel et individuel d'avec le fait général et permanent". "Nous sommes entrés dans la légende!" écrivait alors Bruneau à Brunot (2). Ils ne tardèrent pas à comprendre qu'à poursuivre ce chemin ils n'entreraient que dans l'oubli, et sortiraient de la linguistique. Il n'y eu pas de suite. C'est le même Bruneau qui, longtemps plus tard, confessait à Georges Straka : "Que voulez-vous, quand Brunot m'a demandé de poser ma candidature à la Sorbonne [en 1935] il m'a dit : "Maintenant plus de dialectologie, vous ferez de la stylistique!" Alors j'ai fait de la stylistique" (3).

On connaît bien cette histoire : au sortir de la Première Guerre mondiale, la problématique de la linguistique d'avant-guerre se trouva balayée par le développement de la linguistique générale d'influence saussurienne, le structuralisme. Retour aux livres et au cabinet de travail; l'enquête orale consiste au mieux à interroger un informateur. L'enquête de terrain sur les parlers européens ne se perpétua plus qu'en dialectologie, laquelle se trouva radicalement coupée de toute recherche théorique générale, et bientôt n'appartint pratiquement plus à la linguistique universitaire. Lorsqu'au début des années 50, Harris puis Chomsky développèrent les grammaires transformationnelle et

générative qui allaient rapidement périmer le structuralisme classique, la dialectologie européenne en était encore à considérer Troubetskoy et Martinet comme de dangereux novateurs. D'un côté, reléguée à l'écart de tout, l'enquête de terrain, mais sans aucune théorie sociologique de l'enquête; de l'autre, à l'avant-scène des sciences humaines, la théorie linguistique, mais sans aucune construction scientifique des données censées la fonder.

La scène se modifie dans les années soixante. Sous l'influence de Martinet, Uriel Weinreich avait établi la jonction entre la dialectologie et la théorie structurale. Mais c'est William Labov, qui accomplira les trois pas décisifs qui mettront fin à l'exil de la linguistique d'enquête loin de la linguistique générale, et légitimeront l'approche sociolinguistique en linguistique. Le premier pas a consisté à doter l'enquête de terrain d'une armature sociologique : Labov s'est avisé le premier que l'enquête linguistique nécessitait une analyse de la communauté sociale, et des conditions de l'observation; la linguistique d'enquête retrouvait un aspect scientifique. Le second pas fut d'énoncer clairement et sans ambiguïté le programme de la sociolinguistique comme n'étant rien d'autre que le programme de la linguistique générale : "The linguistic topics to be considered here cover the area usually named "general linguistics", dealing with phonology, morphology, syntax, and

semantics. The theoretical questions to be raised will also fall into the category of general linguistics (...) If there were no need to contrast this work with the study of language out of its social context, I would prefer to say that it was simply linguistics". A propos de la linguistique générative, il précisait encore : "We cannot afford any backward steps : anyone who would go further in the study of language must certainly be able to work at this level of abstraction (...) I do not believe that we need at this point a new theory of language; rather we need a new way of doing linguistics" (Labov (1970)). Le troisième pas était à nos yeux le plus difficile. Il s'agissait pour la linguistique variationniste de rejoindre effectivement la phonologie générative ce que Labov fit en novateur en développant le concept de **règle variable** sur l'étude de la copule en anglais (Labov (1969)) : la variation linguistique était formalisée dans les règles. La notion d'hétérogénéité interne à la grammaire avancée par Weinreich (Weinreich, Labov et Herzog (1968)) s'éclairait. Dès lors, ce qui distinguait de la linguistique générale et théorique l'approche sociolinguistique, n'était plus que la construction de l'objet : "It seems natural enough that the basic data for any form of general linguistics would be language as it is used by native speakers communicating with each other in everyday life". (Labov (1970)), ce qui ne fait, au fond, que préciser la formule du C.L.G. : "Le seul objet réel de la linguistique, c'est la

vie normale et régulière d'un idiome constitué" (4).

La problématique labovienne est claire. La finalité de l'approche "variationniste" en linguistique ne consiste pas, comme le supposent parfois encore les linguistes classiques, à décrire les variations linguistiques pour les rapporter à leur distribution sociale. La constitution de ces données précises, inévitablement variables, que produit l'enquête sociologiquement contrôlée n'est que le point de départ de la démarche, qui s'appuie sur ces résultats empiriques pour viser le but commun à toutes les formes de linguistique, la mise en lumière de principes explicatifs généraux concernant le langage. La différence tient en ce que des données réalistes, donc variables, imposent des modèles qui puissent rendre compte de la relation entre la variation et la structure. La réconciliation entre recherche empirique et recherche théorique ne se contente pas d'instaurer entre elles quelque coexistence pacifique, mais veut les enrichir l'une l'autre pour pousser plus loin l'exigence explicative.

Malgré l'influence de l'oeuvre de Labov, la déchirure ancienne est encore bien visible dans le champ français. C'est tout naturellement que pour tâcher à y remédier nous avons adopté dans ce travail la perspective qu'il a ouverte, et le programme qu'il a tracé (5). Une autre rencontre a été pour nous décisive. Le développement de l'approche sociolinguis-

tique n'est évidemment pas étranger au fait qu'aux Etats-Unis comme en France dans les années soixante des sociologues se soient tournés vers le langage et vers le travail des linguistes : Erving Goffman, Aaron Cicourel, Harvey Sacks et Emmanuel Schegloff là-bas, ici Pierre Bourdieu. L'apport de Bourdieu s'est révélé déterminant dans l'élaboration de notre conception : on en reconnaîtra la trace tout au long de ce travail. Il nous a paru, en effet, que le point de vue sociolinguistique exigeait l'intégration d'une problématique sociologique systématique. Cette sociologie joue d'abord comme vigilance épistémologique, et intervient comme telle au coeur même de l'élaboration théorique proprement linguistique, là où on ne soupçonnerait pas sa présence. Elle joue aussi, cela va de soi, dans la construction de l'enquête comme sociologie de la population enquêtée et sociologie de la relation sociale d'enquête; comme sociologie de la langue, enfin, elle est active à tous les niveaux de l'analyse des données. Sur tous ces points la problématique de Bourdieu nous apparaît la plus apte à nous permettre non pas d'appliquer à la linguistique une sociologie toute faite, mais de construire dans la pratique sociolinguistique une connexion étroite entre linguistique et sociologie - où chacune des deux disciplines s'arme de l'autre pour se poser à soi-même des questions nouvelles, sans crainte exagérée du brouillage des frontières. C'est ainsi, doublement armé, que nous avons essayé d'avancer dans la direction indiquée. On

ne s'étonnera pas que nos enquêtes portent sur du langage de type dit standard. Ce choix n'est pas contingent. S'il s'agit d'en finir autant que possible avec la relégation de la sociolinguistique dans la dialectologie qu'elle soit "régionale", "urbaine" ou "sociale", il paraît utile d'établir la réconciliation avec les théories actuelles sur le terrain même où la linguistique classique se situe s'agissant des langues à tradition écrite et à tradition grammairienne : c'est là que l'approche empirique doit démontrer qu'elle peut contribuer à l'effort théorique si elle veut pouvoir participer au débat d'aujourd'hui.

Ce travail se présente en deux parties de dimension et de fonction inégales, mais qui forment une unité où l'une et l'autre sont nécessaires malgré leur apparente disparate - un peu à la façon de ces premiers bicycles, les "grands-bi", où l'assemblage d'une grande et d'une petite roues permettait d'avancer plus sûrement que sur une seule... La première partie consacrée à la phonologie constitue le principal du travail, à laquelle la partie pragmatique vient apporter comme une longue conclusion ouvrant sur des développements à venir.

Reprendre en phonologie la voie qu'inaugurait Labov (1969), aujourd'hui où le cadre de SPE est abandonné sans qu'une nouvelle théorisation globale se soit installée, c'est in-

tervenir dans le cadre des théories multi-linéaires. La liaison nous en fournissait l'occasion. Notre projet a été favorisé par une coïncidence fortuite. Dans les années même où la phonologie générative s'est mise à développer un ensemble de travaux considérable sur la liaison en français, qui n'avait jamais reçu une telle attention, la réalisation de la liaison s'est mise à changer; plus précisément : la syllabation enchaînée qui avait toujours été décrite comme caractéristique du phénomène de liaison en français a partiellement cédé la place à la syllabation non-enchaînée, avec une fréquence suffisamment forte pour que nous le remarquions - sans qu'il soit possible de préciser le moment de départ de cette innovation qui s'est faite à l'insu des linguistes. L'observation d'un fait phonétique jusque là inobservé n'a en soi rien d'exceptionnel. Notre chance fut que ce phénomène apparaisse dans un territoire linguistique particulièrement étudié et, surtout, qu'il soit de nature à éclairer un certain nombre de points essentiels du renouvellement théorique en cours. La question de la liaison non-enchaînée touche en effet à l'ensemble des problèmes du modèle représentationnel en phonologie multilinéaire et des principes qui y sont associés. Elle ouvrait ainsi une "fenêtre" inespérée sur des questions importantes au moment où s'affirmait en phonologie une évolution majeure, en nous permettant d'y proposer des réponses empiriquement fondées. Elle offrait la possibilité de poser théoriquement la ques-

tion toujours nouvelle du rapport entre la variation et la structure et de formuler une hypothèse significative à ce sujet, sur un des rarissimes domaines où la phonologie classique (non-variationniste) a toujours reconnu dans la langue française une variation grammaticale.

Centrée, donc, sur la liaison, notre partie phonologique représente un type de construction plutôt nouvelle en phonologie, en ce que nous y réunissons cinq études différentes du même objet. Après une étude de phonétique instrumentale du phénomène de liaison sur quelques exemples enregistrés, nous développons une analyse qualitative et quantitative des données construites par une enquête sociologiquement contrôlée auprès d'une catégorie précise de locuteurs. Il n'en ressort pas seulement que la variation concernant l'enchaînement de la liaison est dotée de régularité, mais surtout le fait empirique non-trivial que l'enchaînement est "obligatoire" (invariable) pour les liaisons "obligatoires" (invariables) et "facultatif" (variable) pour les liaisons "facultatives" (variables). A ces études, fréquemment réunies en sociolinguistique, nous joignons d'abord un travail historique sur les soixante quinze ouvrages ou articles consacrés depuis vingt ans à la liaison dans l'école de la phonologie générative. Ce chapitre est une tentative inhabituelle à l'intérieur d'un travail à la fois empirique et théorique et son insertion ici lui donne un statut particu-

lier, du fait qu'il assume une fonction dans le développement même de la théorie sur laquelle il réfléchit. Il ne s'agit pas de passer en revue les travaux qui se sont succédés, mais de constituer l'histoire d'un **débat** exemplaire du fonctionnement de l'argumentation scientifique à l'intérieur d'une école donnée, dans l'intention de participer les yeux ouverts à la continuation de cette histoire. Notre fin n'était pas d'expliquer cette histoire pour elle-même, mais d'abord de l'établir dans toute sa complexité, avec ses détours, pour y situer scientifiquement les différentes solutions avancées au problème débattu avant de développer notre propre théorisation et nos solutions. Ce que nous faisons au chapitre suivant.

Du point de vue des représentations phonologiques, le modèle général proposé à la suite des travaux récents en phonologie autosegmentale et tri-dimensionnelle, spécialement ceux de Jean-Roger Vergnaud, est celui d'une structure abstraite où plusieurs niveaux autonomes doivent entrer en relation d'association. Les liens présents dans la représentation lexicale expriment la permanence d'un accord d'un niveau à l'autre; l'absence de lien (flottement) exprime la possibilité de désaccord d'un niveau à l'autre. Les principes universels et les paramètres des langues particulières régissent ces mises en relation et les distorsions qui y apparaissent. Le problème de l'enchaînement de la liaison met en évidence les

discordances entre niveau syllabique et niveau segmental. Sur le plan théorique général nous pensons avoir donné un statut cohérent à l'autonomie du squelette de positions pures; avoir établi que l'association des autosegments syllabiques flottants et celle des autosegments segmentaux flottants sont deux opérations séparées; avoir proposé une distinction claire entre deux types d'épenthèses qui sont généralement confondus : les "vraies" épenthèses pour lesquelles il n'y a pas de "structure d'attente" dans la représentation lexicale tri-dimensionnelle et les "fausses" épenthèses qui sont structurellement attendues; avoir posé une hypothèse solide sur l'autosegment flottant comme lien entre la variation et la structure : comme localisation structurale des potentialités de variations grammaticalisées. Ces aspects généraux sont directement construits sur la phonologie du français à partir de l'explication proposée par le fait phonétique nouveau que nous avons observé, à savoir la distinction entre la présence de la consonne de liaison dans la réalisation phonétique et sa syllabation à droite ou à gauche (enchaînée ou non-enchaînée). Cette analyse met en lumière le statut très particulier de l'autosegment syllabique Coda en français qui est obligatoirement flottant en position finale au niveau lexical (sans qu'il en aille de même pour son correspondant éventuel sur la ligne autosegmentale des segments), et peut-être même, hypothèse à explorer, obligatoirement flottant en toute position au niveau

lexical. Par extension, nous proposons des notations nouvelles pour le h aspiré, les phénomènes de nasalisation à la finale et pour les e muets. Enfin nous rendons compte de l'intuition correcte de Schane (1965), incorrectement exprimée par la Règle de Troncation, en termes de Principe de contour. Nous connaissons le caractère nécessairement éphémère de ces "acquis" théoriques, qui ne sont versés au débat que pour qu'ils puissent être controversés et dépassés. Mais nous espérons avoir montré que l'enquête empirique sociologiquement contrôlée permet d'établir sur des langues apparemment très bien décrites des faits ignorés ou mal connus pouvant servir à faire avancer la recherche théorique générale.

Le dernier chapitre clôt l'analyse de la liaison par une reprise sociologique des données empiriques, qui s'instruit des résultats théoriques pour formuler des hypothèses générales sur les usages constatés dans l'enquête quantifiée et dans l'observation quotidienne, et prendre en considération l'évolution linguistique des usages dans une perspective où les frontières disciplinaires s'estompent.

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à la pragmatique. Nous aurions pu nous arrêter à la phonologie, mais, à limiter ce travail à cette première partie, notre projet général se serait trouvé déformé voire méconnaissable. Notre

objectif n'est pas de développer une phonologie sociolinguistique; mais d'avancer dans la construction d'une approche sociolinguistique en linguistique générale, apte à se concrétiser sur tous les territoires de la recherche linguistique. Or le domaine du sens, et plus précisément celui de la construction du sens dans l'usage, apparaît comme le terrain d'action le plus désigné, avec la phonologie, pour l'exercice du point de vue sociolinguistique en linguistique. Là encore, William Labov a très tôt dégagé un chemin à l'approche "variationniste" par ses études de sémantique et de pragmatique (Labov (1973b, 1978, 1984b), Labov et Fanshel (1977)). La situation se présente d'ailleurs un peu différemment qu'en phonologie. Les phonologues classiques se sont toujours intéressés à la variation de langue à langue mais assez peu à la variation intracommunautaire. Tandis que, depuis une quinzaine d'années, un courant important de sémanticiens, se débarrassant des conceptions logiques et vériconditionnelles du sens, a opéré une évolution considérable vers l'étude pragmatique, privilégiant les opérations de construction sémantique dans l'utilisation de la parole en contexte. Ce qui les a conduits aux frontières de la sociologie, dans le même temps où, de façon indépendante, un certain nombre de sociologues s'intéressaient à des problèmes apparentés.

Dans cette conjoncture deux tâches se présentent à nous.

L'une consiste à explorer en quoi le travail sur énoncés observés en contexte (et le type spécifique d'enquête que demande l'analyse de la construction du sens) peut contribuer à la recherche de principes généraux explicatifs. L'autre, à examiner comment la prise en considération des déterminations sociales des sujets parlants - particulièrement sous l'angle de cette "incorporation" de la structure sociale que représente la structure cognitive historiquement constituée que Bourdieu nomme *habitus* - peut enrichir la compréhension des opérations mentales mises en jeu dans la fabrique du sens dans l'usage.

Les deux chapitres de cette deuxième partie entrent dans cette conception du travail à mener. Le premier, principalement orienté vers la première tâche, nous conduit à introduire le cadre théorique des espaces mentaux élaboré par Gilles Fauconnier. Il nous paraît essentiel, en effet, qu'en pragmatique comme en phonologie, le sociolinguiste se saisisse des modèles théoriques qui paraissent les plus aptes à renouveler la recherche. L'étude détaillée d'un cas de communication en contexte, par dérivation généralisée, d'un deuxième sens totalement implicite, par un énoncé communiquant explicitement un premier sens, nous permet de mettre en évidence à la fois l'aptitude de cette théorie de sémantique procédurale à traiter des problèmes qu'elle n'avait pas envisagés et certaines questions que ce type de cas lui

propose, en particulier sur le Principe d'identification. Le second chapitre utilise des données plus larges et sociologiquement très riches, provenant d'une enquête par interviews. Elle nous conduit à dégager, à propos de la construction de la référence ostensive, un principe pragmatique général, le **Principe de l'usage non-marqué**, et une maxime conversationnelle qui le particularise, la **Maxime de groupe** (et son complémentaire, la Maxime de l'individu) dont l'intervention est reliée à des opérations mentales décelables dans le matériel linguistique. La différenciation sociale des locuteurs interviewés rend possible l'esquisse d'un lien entre les *habitus* en cause, l'usage des Maximes et, d'autre part, la construction des tours de parole dans l'interaction.

En pragmatique, le rapprochement entre sociologie et linguistique est à la fois plus nécessaire encore qu'en phonologie, et plus risqué, parce que la démarche linguistique elle-même y est plus aventureuse. L'étude systématique de l'utilisation grammaticale des sons est déjà une activité scientifique ancienne, et, quant à la linguistique, le XX^{ème} siècle apparaîtra peut-être, à distance, comme le siècle de la phonologie. La pragmatique nous semble, de ce point de vue, un excellent candidat pour le XXI^{ème} siècle, surtout si elle parvient à construire adéquatement sa relation avec la sociologie. Raison de plus pour se mettre à l'oeuvre.

Ce travail est tout entier fondé sur la prise en compte de l'usage de la parole. Les linguistes se sont longtemps défiés de cette inépuisable source d'étude, parce qu'ils redoutaient d'y faire des rencontres qui les détourneraient de la voie balisée. Ils avaient tort de craindre, mais l'analyse était fondée. Magritte a peint, dans les années vingt, plusieurs gouaches intitulées *L'usage de la parole*. L'une d'elles, tout en bleus, montre un ciel de nuit d'été au-dessus d'un horizon ombreux d'arbres et de toits; des points blancs étoilent l'azur sombre d'une constellation dessinant un mot qu'avec du recul on déchiffre, DESIR.

NOTES

1. F. de Saussure, lettre à Antoine Meillet du 4-01-1894, in Saussure (1964), pp. 95-96.

2. Cité par Veken (1985) à qui on doit la résurrection de cette enquête. C'est aussi de cet article que sont tirées les citations de Brunot (1912 et 1913).

3. Cf. Chevalier et Encrevé (1984b).

4. Saussure (1916), p. 105.

5. Dans une perspective différente, l'immense entreprise que mène Maurice Gross depuis plus de vingt-cinq ans nous paraît essentiellement viser le même but.

Première partie

PHONOLOGIE

La liaison avec et sans enchaînement

"Cet homme plein de scepticisme
a des certitudes grammaticales.
Hélas, Madame Straus, il n'y
a pas de certitudes, même
grammaticales".

Marcel Proust, Correspondance
avec Madame Straus

"Il y a deux dit-mensions
du pourtouthomme, celle du
discours dont il se pourtoute
et celle des lieux dont ça se
thomme".

Jacques Lacan, L'étourdit

Ce titre romanesque ne vise rien d'autre ici qu'un phénomène
phonétique et phonologique que tous les Français ont vrai-
semblablement dans l'oreille depuis des années, sans qu'il
possède pourtant, jusqu'à nos recherches, aucun statut dans
les travaux des spécialistes qui décrivent ou analysent la
phonie de la langue française en semblant l'ignorer - alors

que sa réalité met en cause, sur ce point, la validité de leurs élaborations scientifiques. On ne s'étonnera pas d'une vigilance supérieure à celle des linguistes chez quelqu'un qui entendait le langage d'une autre oreille, Jacques Lacan, dont la phrase citée en épigraphe joue exactement sur la double prononciation possible dans l'usage actuel de ce qu'on appelle "la liaison" : soit en articulant la consonne de liaison à la finale du premier mot, par exemple : j'avaiz un rêve (cf. ci-dessus pourtoute), ce qui est faire la liaison sans enchaînement (ou liaison non-enchaînée), soit en plaçant la consonne en question à l'initiale du mot suivant : j'avai zun rêve (cf. ci-dessus thomme), liaison avec enchaînement (ou liaison enchaînée). Seule cette dernière prononciation est indiquée par les grammairiens, par les orthoépistes (qu'ils s'adressent à un public francophone ou non francophone) ou par les linguistes contemporains qui tâchent à construire des grammaires scientifiques.

Pour le phonologue qui repère régulièrement depuis une dizaine d'années, de façon plus ou moins sporadique, dans toute conversation courante de son entourage universitaire (dont les auteurs des principaux travaux sur la liaison) et plus généralement chez pratiquement tous les locuteurs qu'on dit "cultivés" des occurrences de la première prononciation évoquée, la liaison sans enchaînement, la question se pose de savoir que faire d'un phénomène empiriquement aisé à

constater mais dont les autres phonologues ne font rien. S'agit-il d'un phénomène nouveau ou bien inécouté, inaperçu? C'est, à l'évidence, un fait de variation mais est-ce un phénomène négligé parce que tenu pour particulier (i.e. relevant d'une grammaire singulière, idiolectale ou dialectale, ou stylistique) ou pour "fautif", agrammatical; ou un phénomène en évolution : en train de se grammaticaliser? Pour un fait de langage non seulement régulier mais constant, général, catégorique, le consensus pourrait aller de soi. Mais s'il est régulier, et pourtant variable, c'est-à-dire inconstant, distribué de façon inégale et non saisissable à l'observation immédiate, ce fait ne pourra acquérir le statut de fait linguistique digne d'étude que s'il est possible de le construire comme tel, c'est-à-dire d'établir qu'il est linguistiquement pertinent, grammatical, ce qui suppose qu'on puisse établir de quelle grammaire il relève - et par exemple établir s'il existe quelque chose comme "le français" dont il pourrait être prédiqué qu'un tel fait linguistique lui appartient ou non. Cette construction d'un fait de variation non reconnu, la linguistique ne peut la mener à bien sans prendre strictement en compte les aspects sociologiques en jeu dans les questions posées, ni sans résoudre les problèmes techniques soulevés par la représentation formalisée d'un tel fait et des autres faits phonologiques qui s'y rattachent (1).

CHAPITRE I

La liaison sans enchaînement

1.1. Positions classiques et modernes

1.1.1. La liaison en français et la théorie linguistique

"The phonology of French, écrivait récemment Stephen Anderson, perhaps more than any other single language, has served as the testing ground for a wide range of theories. Major statements, from a variety of traditional and structuralist point of view have been based on the facts of French, by writers as diverse as Delattre (1966), Félice (1950), Fouché (1956), Grammont (1914), Hall (1948), Hjelmslev (1948), Malmberg (1975), Martinet (1945, 1956), Togeby (1951), Trager (1944, 1955) and a host of others. Within the generative tradition, Schane (1968) provided one of the most influential early descriptions of an entire linguistic system, and thereby established much of the climate of ab-

tractness in the descriptions that characterized the work of this period. Increasing disillusionment with extremely abstract, quasi-etymological analysis was reflected (still within the same general line of theoretical development) in the description of Dell (1973) and Selkirk (1972). Investigators such as Cornulier (1975, 1977), Morin (1974), (1978) and Walker (1973) have developed the analysis of a coherent range of issues in French phonology to a considerable depth, and in some cases have anticipated results to be discussed below. More recently, French has served as the factual bases for major statements in terms of "Natural Generative Phonology" (cf. Klausenburger (1978), Tranel (1981)). There is thus no single language on the bases of which one can better assess a view of phonological structure in relation to other perspectives. Such a relatively uniform factual base for the comparizon of theoretical views is of considerable value."

(2).

Cette constatation d'un des premiers auteurs d'un traitement métrique de la liaison est d'autant plus remarquable que la plupart des travaux qu'il cite ont abordé la question de la liaison, topos par excellence (avec le "e muet" et la nasalisation) de la phonologie du français, qu'elle relève d'une perspective traditionnelle (philologique ou orthoépique), structuraliste, générativiste ou post-générativiste (non linéaire) - encore est-il très loin, évidemment, de nommer

tous les auteurs ayant participé à ce débat. Depuis une vingtaine d'années, en particulier, tous les générativistes se penchant sur la phonologie du français ont écrit sur la liaison, et les divers traitements proposés ont joué un rôle de premier plan dans les principaux débats théoriques de la phonologie générative.

Ainsi la célèbre règle de troncation proposée par Sanford Schane (1965) fut utilisée par Noam Chomsky et Morris Halle (1968) pour justifier à la fois le formalisme des schémas de règles, l'utilisation de la variable α et, à la suite des remarques de Charles Bailey et Jean-Claude Milner (1967), l'emploi du trait phonétique "syllabique" à la place du trait "vocalique", propositions suivies par tous longtemps après l'abandon de la règle en question. Elisabeth Selkirk (1972, 1974) a cherché dans la liaison une confirmation de la théorie des traces et de la notation X-barre dans une analyse qui vient d'être totalement contredite par Yves Morin et Jonathan Kaye (1982) sur des bases empiriques; Bernard Tranel (1974, 1978, 1981a) a fait de la liaison un des terrains d'expérimentation de la phonologie "concrète" dont il soutient (1981b), contre Schane (1978), qu'elle n'est pas une simple variante notationnelle de la phonologie "abstraite"; Joël Rotenberg (1978) s'est appuyé sur la liaison pour théoriser, entre autres, l'abandon des symboles de frontières dans la représentation phonologique; les tenants

de la phonologie générative naturelle ou "concrète" ont longuement réanalysé la liaison pour valider leur refus des traitements "abstraits"; enfin, Georges Clements et Samuel Keyser (1983) viennent d'illustrer avec la liaison la théorie autosegmentale, et Stephen Anderson (1982) la théorie métrique, tandis que Jean-Roger Vergnaud (1982) testait sur le même terrain un système qui combine ces deux théories, ces dernières recherches s'inscrivant aussi dans la tentative de rapprocher la phonologie du modèle syntaxique actuel de Chomsky qui limite sévèrement le recours aux règles au profit des principes et des paramètres (cf. plus bas chapitres 3 et 4).

Si la langue française a pu tenir lieu ainsi de champ d'expériences pour les recherches théoriques des phonologues occidentaux contemporains, c'est, cela va sans dire, parce qu'elle est après l'anglais la langue la plus connue parmi ces linguistes, au moins sous sa forme écrite - laquelle suffit à la saisie de phénomènes comme ceux de la liaison, du "e muet" ou de la nasalisation. C'est, ensuite, parce qu'une énorme masse de travaux s'est accumulée sur cette langue depuis le seizième siècle et que, comme le souligne justement Anderson, "the variety of available accounts of French (and in particular of the essentially conservative standard language defined approximately by such classic traditional treatments as Fouché, Grammont and Grevisse)

ensures a sufficiently broad theoretical context for such questions to become meaningful" (2). Bref, la phonologie du français est un terrain précieux pour les linguistes qui n'aiment pas mener d'enquête - puisqu'il existe un ensemble de données "classiques" admises par tous les spécialistes comme telles, et qui se prêtent à l'expérimentation de toute nouvelle proposition théorique visant à en écrire la grammaire, sans qu'il soit nécessaire de solliciter de quelque locuteur natif des informations ou des jugements de grammaticalité qui ne seront jamais aussi bien reçus que les données "classiques"; et c'est aussi un terrain d'élection pour les linguistes partisans d'enquêter sur l'usage ordinaire, puisque s'y applique le **Cumulative Paradox** de Labov ("The more that is known about a language, the more we can find about it") (3), selon lequel l'étude d'une langue dans son contexte social doit avoir été précédée par son étude hors contexte. Ce qui rend bien compte du fait que, depuis vingt ans, on a vu se développer, au sujet de la liaison, nombre de traitements formels et d'autre part plusieurs enquêtes de grande taille, parfois accompagnées de propositions formelles - tous travaux que nous étudierons plus loin.

1.1.2. La liaison.

Quelles que soient leurs opinions théoriques, tous les auteurs s'accordent en pratique à décrire la liaison comme un

phénomène ayant lieu dans la chaîne parlée au contact entre deux mots, dont le premier lorsqu'il est prononcé isolé ou devant un mot commençant par une consonne (C) se termine par une voyelle (V), et dont le second prononcé isolément commence par une voyelle; tous caractérisent ce phénomène par deux faits phonétiques, bien qu'ils ne les dégagent pas toujours explicitement :

- la présence d'une consonne dite consonne de liaison (CL) qui n'apparaît que dans ce contexte, et qui appartient au premier mot en ce sens que sa nature phonétique ([t], [z], [n], [r] ou [p]) est déterminée par lui dans la mesure où c'est avec lui qu'elle peut varier;
- la resyllabation qui fait entendre CL à l'attaque de la première syllabe du second mot en jeu (4).

Citons Pierre Fouché, source "classique", sur la liaison, de tous les phonologues générativistes : "La liaison consiste à prononcer devant un mot commençant par une voyelle une consonne finale, muette en dehors de cette condition (...). La consonne finale du premier mot se soude à la voyelle initiale du second pour former une syllabe avec elle. On ne saurait trop recommander aux étrangers et particulièrement aux Anglo-Américains de prononcer (...) [pətitɑ̃fɑ̃] = petit enfant et de ne faire aucune pause entre petit (avec t final prononcé) et enfant" (5). Tous les auteurs décrivent la réalisation phonétique de la liaison uniquement sous cette

forme, et les manuels d'orthoépie mettent toujours en garde les étrangers, comme fait Fouché, contre la faute qui consisterait à prononcer CL sans effectuer la resyllabation (6). Emile Littré d'ailleurs, ne définissait la liaison que comme une resyllabation : "Liaison : (...) se dit de cette particularité propre à la langue française, par laquelle la dernière lettre d'un mot se joint au mot suivant. Dans **grand homme**, le d fait liaison, et on prononce : **gran-t homme**". Il se trompait : ce type de resyllabation se rencontre ailleurs qu'en français (en espagnol, en portugais par exemple, pour ne pas citer le célèbre **saṃdhi** du sanscrit). Comme Pierre Delattre le précise : "La liaison ne s'applique qu'à une consonne finale qui serait muette dans le mot isolé, car c'est par là que ce phénomène est unique au français. Dans le cas d'une consonne qui serait prononcée dans le mot isolé, on dit qu'il y a 'enchaînement' : **il habite à la campagne, un net avantage**" (7). En effet le phénomène phonétique général en cause - dont l'intérêt phonétique tient aussi à ce qu'il n'est pas limité à une seule langue, et qu'il se rattache à un point central de la théorie prosodique, à savoir la syllabation dans la chaîne parlée - c'est l'enchaînement, dont la resyllabation de la consonne de liaison n'est, en français même, qu'un cas particulier. Il faut encore citer Delattre pour établir ce point qui est essentiel : "Le français enchaîne les mots, quitte à perdre de vue leurs limites. D'où l'impression unie, liée, que donne

la chaîne parlée. Les syllabes ne cherchent aucunement à éviter de chevaucher les mots (...). La consonne d'enchaînement peut être une consonne qui se prononcerait de toute façon dans le mot isolé : **petite amie** ('enchaînement' proprement dit) ou une consonne qui serait muette dans le mot isolé : **petit ami** ('liaison'). Dans les deux cas on s'efforcera [Delattre s'adresse ici à des étudiants anglo-américains] d'ouvrir la dernière syllabe du premier mot comme si c'était la syllabe intérieure d'un mot : **pe-ti-tesse**, et de faire succéder les syllabes d'une manière aussi coulante, unie, liée, que si c'étaient les syllabes successives d'un mot" (8). Le phénomène de resyllabation à la joncture du mot est d'ailleurs encore plus général : "Même devant une autre consonne, la consonne finale d'un mot tend fortement à passer au mot suivant : **attrape-les** /a-tra-ple/, **coupe donc tout** /ku-pd³-ktu/, **il part pour Paris** /i-lpa-rpu-rpa-ri/" (9).

1.1.3. L'enchaînement.

Alors que la liaison, cas particulier, a été inlassablement étudiée, l'enchaînement en français, cas général qui englobe la resyllabation de CL, souligné très nettement par les phonéticiens et les orthoépistes, n'a retenu l'attention d'aucun phonologue moderne. En particulier, les générativistes, qui ont proposé tant de règles pour la liaison, n'en ont pas écrit une seule, à notre connaissance, pour engendrer l'en-

chaînement d'une consonne toujours prononcée, que nous appelons fixe (CF) par opposition à CL. Peut-être pensaient-ils que ces enchaînements-là relevaient de ces "règles tardives" (ou "règles phonétiques") qu'on n'écrivait jamais. En réalité, cette omission provient sans doute de l'absence totale de théorie prosodique, et particulièrement de théorie de la syllabe, dans la phonologie générative jusqu'à ces dernières années.

Cet oubli de l'enchaînement de CF n'a guère de conséquence pour les grammaires comprenant la Règle de Troncation déjà citée valant à la fois pour la liaison et l'élision (Schane (1967), Milner (1967, 1973), Chomsky et Halle (1968)) qui, bien qu'appuyées sur les sources classiques, négligeaient la resyllabation et se bornaient à traiter formellement la question de la présence d'une CL dans la chaîne sans s'interroger sur la forme phonique qu'elle entraînait. Il est beaucoup plus grave pour des grammaires posant des règles de liaison fondées sur l'enchaînement de CL, que ce soit dans le cadre standard de la phonologie générative (Dell (1970), Schane (1978)) ou dans un cadre pourvu d'une théorie de la structure syllabique (Clements et Keyser (1983), Anderson (1982)). Partant, comme les partisans de la Règle de Troncation de Schane, de représentations lexicales unilinéaires comprenant CL à la finale de mot dans la suite segmentale, François Dell pose une règle de Liaison (obligatoire), (1) :

(1) LIAIS(obl) :

$[-syll] \# [+syll]$

1 2 3 ==> 2 1 3

"La règle LIAIS indique que lorsque dans une séquence de mots M1 # M2 le premier est terminé par une consonne et que le second commence par une voyelle, la consonne de M1 passe à l'initiale de M2". Cette règle de liaison est suivie d'une règle de Troncation, (2) :

(2) TR(obl) :

$[-son] \rightarrow \emptyset / \text{ -- } [-son]_0 \#$

TR efface toute séquence d'obstruantes en fin de mot, et donc toute CL ne se trouvant pas en contexte de liaison (10). La consonne finale des adjectifs féminins, qui est une CF puisqu'elle est prononcée en tout contexte, est protégée de TR par le schwa du féminin ("e muet") de sa représentation de base. Pour obtenir le même résultat, Dell propose d'attribuer un schwa final dans les représentations sous-jacentes à toutes les "formes comme *chef*, *sec* qui gardent leur consonne finale dans tous les contextes" : ainsi pose-t-il les représentations lexicales /ʃɛfə/ *chef*, /sɛkə/ *sec*, /avɛkə/ *avec*, /sɛtə/ *sept*, etc. L'inconvénient, c'est

que toutes ces formes qui échappent ainsi à TR échappent aussi à LIAIS. Or LIAIS, qui déplace une frontière de mot et du même coup produit une resyllabation, n'est pas, telle qu'elle est formulée, une règle de Liaison mais une règle d'Enchaînement, et c'est la seule que Dell propose, confondant en fait le maintien de CL et sa resyllabation qu'il traite comme un seul et même phénomène. Le /ə/ qu'il pose à la finale des formes à CF, et qui ne sera supprimé, par une règle d'Effacement, qu'après l'application de LIAIS et de TR, a donc pour résultat paradoxal d'interdire l'enchaînement en dehors de la liaison, c'est-à-dire l'enchaînement "proprement dit", engendrant par exemple une opposition entre, (3a) et (3b) :

(3) a) petite amie [pətit # ami]

b) petit ami [pəti # ami]

alors même que pour Dell ces deux suites sont strictement homophones. Son système entraîne donc l'impossibilité d'enchaînement pour une consonne précédant une CL lorsque la liaison n'est pas effectuée : ainsi dans *il part à Paris*, où le *t* ne se prononce pas, la non-application de LIAIS entraînera, correctement, la suppression de ce *t*; mais l'enchaînement qu'on observe ordinairement entre le *r* et le *a*, /i-lpa-ra-pari/, ne peut suivre LIAIS, ordonnée avant TR,

et le *r* sera donc obligatoirement non-enchaîné... En fait, Dell semble oublier purement et simplement le cas général au profit du cas particulier, et son système donne des résultats non calculés (11).

Plus récemment, Schane (1978) a proposé une règle utilisant un symbole de frontière syllabique qui rendrait superflue la règle LIAIS de Dell :

(4) LIAIS :

$C \rightarrow \emptyset / \text{ -- } \# \$$

selon laquelle une CL (toujours posée dans la représentation unilinéaire sous-jacente) est supprimée lorsque la frontière du mot coïncide avec la frontière syllabique. La resyllabation est donc traitée comme une donnée invariable que la phonologie n'a pas à "engendrer" (ce qui est en contradiction flagrante avec les représentations sous-jacentes posées) : "Le contexte de liaison (i.e. où la suppression n'a pas lieu), écrit-il, est le seul où le placement de la frontière de syllabe ne coïncide pas avec la frontière de mot. Cette observation s'accorde avec la position traditionnelle selon laquelle la consonne "de liaison" fournit l'attaque syllabique pour la voyelle suivante" (12). La première affirmation consiste à nier l'enchaînement ailleurs qu'en

liaison. Elle est, évidemment, totalement inexacte, et les exemples donnés par Schane, opposant par exemple (5a) et (5b) :

(5) a) petit ami # \$ # pə \$ ti \$ t # a \$ mi \$ #

b) il est petit # \$ # il # \$ ɛt # pə \$ tit # \$ #

sont inacceptables sur le point de l'enchaînement des CF (auquel il ne pense pas) : la frontière syllabique dans *il est* passe entre le *i* et le *l* ; il faudrait écrire :

\$ i \$ l # ɛ t # \$, ce qui obligerait à repenser tout le système (13).

A l'inverse, Rotenberg (1978) doit être signalé ici pour avoir évité l'erreur commise sur ce point par Dell (1970) et Schane (1978), et qui sera répétée dans un autre cadre par Clements et Keyser (1983) et Anderson (1982). Rotenberg, qui est sans doute l'auteur qui dans le cadre standard a le mieux saisi le problème de la liaison (cf. plus bas, chapitre 3), après avoir proposé une règle de Liaison insérant CL à l'initiale du mot suivant, (6) :

(6) Ø --> L / Ø -- V

la rejette (mais sans argumentation : "For non very good reason...") pour retenir deux dispositifs **distincts** :

- l'un qui rend compte de la **présence** de CL, savoir la règle

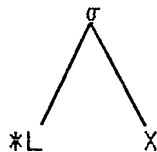
d'insertion qu'il appelle Liaison, (7) :

$$(7) \quad \emptyset \rightarrow L / \bar{\sigma} \rightarrow V$$

(règle qui s'applique dans un "liaison context" qu'il a pris soin de définir formellement, ϕ désignant ici tout mot qui fait la liaison dans le contexte approprié, et L l'"associated liaison consonant" qui est annexée spécialement, comme telle, à la représentation phonologique du morphème $\bar{\sigma}$ dans le lexique);

- l'autre qui rend compte de la syllabation de CL à l'initiale du mot suivant, ce que Rotenberg désigne correctement par le terme enchaînement, savoir le filtre (8) :

(8)



qui se lit : "L consonant must begin a syllable" (14).

Rotenberg a donc su le premier distinguer formellement les deux aspects phonétiques de la liaison (présence et syllabation). Cependant, il ne pose pas la question de l'enchaînement des CF ni celle des CL non-enchaînées, et c'est dommage car y répondre l'aurait amené à traiter l'enchaînement de façon plus correcte que par le filtre proposé, comme le lui

permettait son cadre, par exemple par une véritable règle d'Enchaînement, non limitée aux CL et optionnelle. Mais Rotenberg (1978) n'a pratiquement jamais été cité dans les travaux postérieurs sur la liaison et ses apports ont été méconnus.

Ainsi Anderson (1982), dans le cadre d'une théorie métrique de la structure syllabique, propose de traiter la liaison par une règle d'Enchaînement (rule for enchainement), qui reconnaît explicitement l'enchaînement des CL, mais le tient pour invariable, et oublie l'enchaînement des CF, soit (9) :

(9) [σ X (C)] # [σ V X]

 1 2 3 4 5

====> [σ 1] [σ 2 3 4 5]

Cette règle a pour effet que "every final consonant which is NOT subject to deletion would become the onset of the following syllable, rather than the margin of its original syllable" (15). Son système, qui n'est guère différent, hormis le cadre prosodique, de celui de Dell (puisqu'il pose des CL indiscernables des CF dans la suite segmentale des représentations de base et fait suivre sa règle d'Enchaînement d'une règle de Troncation) rencontre exactement les problèmes signalés tout à l'heure, et ne peut être davantage retenu.

Ainsi, mis à part Rotenberg (1978), les phonologues qui donnent une place à la resyllabation dans la liaison, d'une part ne la distinguent pas de la présence de CL à la fin de la dérivation et s'interdisent, donc, de reconnaître la liaison non-enchaînée (16); d'autre part, omettent l'enchaînement des CF, écrivant des règles qui rendent le non-enchaînement de celles-ci obligatoire et, s'appliquant à des cas pour lesquels elles ne sont pas calculées, engendrent par là des suites qui sont agrammaticales pour tout locuteur (17).

Tout récemment pourtant les choses se sont mises à changer. Clements et Keyser ((1983) qui reprend avec certaines modifications Clements et Keyser (1981)) proposent une règle qu'ils nomment "Liaison" et formulent comme (10) :

(10)



(under appropriate syntactic conditions)

Cette règle lie un élément C à un noeud syllabique dominant un élément V suivant (18). Là encore la liaison est confondue avec l'enchaînement, ce qui exclut la possibilité de liaison sans enchaînement et, implicitement, l'enchaînement des CF. Mais ce cadre aurait permis de proposer une solution for-

melle des problèmes en question, et c'est le mérite de ces auteurs d'avoir les premiers traité la liaison dans une représentation multi-linéaire, ce que feront ensuite, mais avec une théorie syllabique très différente, Vergnaud (1982) et Encrevé (1983) (cf. plus bas, chapitre 4). Indépendamment de ces deux derniers, Geert Booij (1984) a repris tel quel le traitement proposé par Clements et Keyser et entrepris de le préciser. Il est ainsi conduit à distinguer entre la resyllabation des CL que, comme Clements et Keyser, il appelle "liaison", et celle des CF, dont Clements et Keyser ne parlent pas, qu'il appelle "enchaînement". Mais il oppose malencontreusement "liaison" et "enchaînement" sans voir ni que la liaison qu'il considère est un cas d'enchaînement ni que les CL, tout comme les CF, peuvent ne pas s'enchaîner.

Tenir compte de l'existence de l'enchaînement en français en dehors de la liaison ne doit pas, en effet, conduire à décrire la resyllabation des consonnes fixes comme un fait invariable, comme le laissent entendre les orthoépistes. Au contraire l'observation permet de constater sans difficulté des cas de CF non-enchaînées devant un mot à initiale vocale, bien que l'enchaînement soit certainement le cas le plus fréquent. Ces consonnes finales fixes peuvent être séparées de la voyelle initiale du mot suivant par une occlusion glottale. Ce fait a été établi par les phonéticiens, notamment par André Malécot qui a publié des spectrogrammes

très clairs de cet émoussement prononcé avec enchaînement [sɛ̃temusmã] et sans enchaînement [sɛ̃tʔemusmã] (le [e] du second cas étant prononcé, d'après la courbe d'intensité, également publiée, sans intensité particulière: moindre que celle du [u] qui le suit, et moindre que celle du [e] du premier cas) (19). Ce non-enchaînement où la consonne finale demeure en position de coda de la dernière syllabe du mot, qui s'observe dans le contexte "propre" de l'enchaînement en français, nous l'avons observé aussi dans ce contexte particulier de l'enchaînement qui a seul retenu l'attention de tous les spécialistes, la liaison. Nous posons donc qu'enchaînement et non-enchaînement peuvent se constater en français dans la chaîne parlée pour toutes les consonnes placées devant un mot à initiale vocalique, que ces consonnes soient toujours prononcées (CF) ou qu'elles ne s'entendent que dans ce contexte particulier (CL). L'enchaînement et le non-enchaînement des consonnes fixes ne doivent pas être négligés lors de l'établissement d'une phonologie traitant les phénomènes prosodiques; mais ils ne méritent pas d'étude particulière d'un point de vue sociolinguistique: ces phénomènes phonétiques n'ont jamais été constitués, en effet, en enjeu social. Considéré comme automatique de la part de tous les francophones (sans doute parce que la consonne y est, par définition, toujours entendue et que l'orthographe, de ce fait, ne pose pas ici de problème puisque, de toute façon, la resyllabation n'y est jamais notée), l'enchaîne-

ment des consonnes fixes n'a jamais fait l'objet d'un enseignement explicite dans l'école française, ni ne fut un des domaines où se jouaient la légitimité et la distinction en matière de langage, raison, sans doute, pour laquelle les générativistes ne l'ont pas remarqué.

La liaison, au contraire, constitue depuis le 17^{ème} siècle au moins un enjeu de lutte et de concurrence pour le bon usage (20). L'école l'enseigne avec entêtement, sinon avec précision, dès les premières années de l'apprentissage de la lecture, et tous les auteurs soulignent que le nombre de liaisons réalisées par un locuteur est lié à son appartenance sociale, ce qui en fait un guide très sûr pour identifier cette appartenance (21). Alors que la plupart des caractéristiques exactes de la prononciation échappent aux locuteurs (et aux auditeurs) parce qu'elles demeurent au dessous du niveau de conscience linguistique, la liaison est un indicateur social explicite, un des rares lieux de la langue où les plus anti-variationnistes des linguistes ont été amenés à reconnaître la variation sociale et l'hétérogénéité linguistique. C'est pourquoi il paraît utile d'étudier de près ce qu'il en est de cette forme de liaison non-conforme au bon usage que constitue la liaison non-enchaînée, qui est aussi directement liée à un aspect essentiel de la recherche en théorie phonologique aujourd'hui, la théorie prosodique.

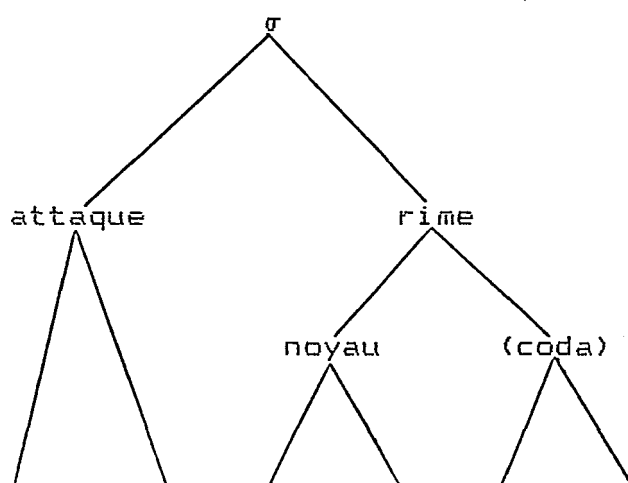
1.2. La réalité phonétique du non-enchaînement

L'analyse phonétique pratiquée sur enregistrements confirme l'observation immédiate : la présence de la consonne de liaison et sa position dans la structure syllabique sont deux phénomènes dissociables.

[Nota bene : Le signe $\cap$ entre deux mots symbolise l'enchaînement; le signe $\div$ entre deux mots symbolise le non-enchaînement; le signe / entre deux mots symbolise la non-réalisation de la consonne de liaison.

Les suites de segments sont analysées selon une conception de la structure syllabique aujourd'hui largement acceptée, qu'on représente ainsi :

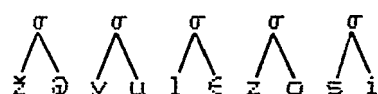
(11)



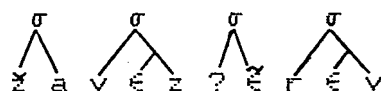
Le sommet de syllabe, σ , domine les constituants attaque et rime. L'attaque (A) peut comporter une ou plusieurs consonnes, selon les langues; la rime (R) comprend toujours un noyau (N) comportant au moins une voyelle, et peut comprendre une coda (C) comportant une ou plusieurs consonnes. En français, attaque, noyau et coda peuvent brancher. La théorie syllabique sera exposée plus bas, au chapitre 4.]

Soit, par exemple, un [z] de liaison d'une forme verbale à la première personne du singulier; on peut entendre deux types clairement différenciés de réalisation phonétique correspondant respectivement à deux types de représentation phonétique (pour simplifier, nous avons transcrit par [ə], tous les schwas, qu'ils soient prononcés [ə], [œ] ou [ɐ]) :

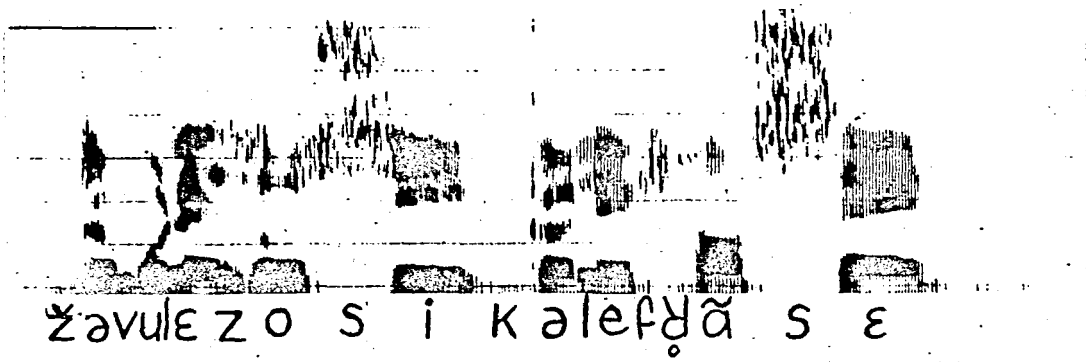
(12) je voulais n aussi



(13) j'avais ÷ un rêve



Sonagramme 1



Sonagramme 2

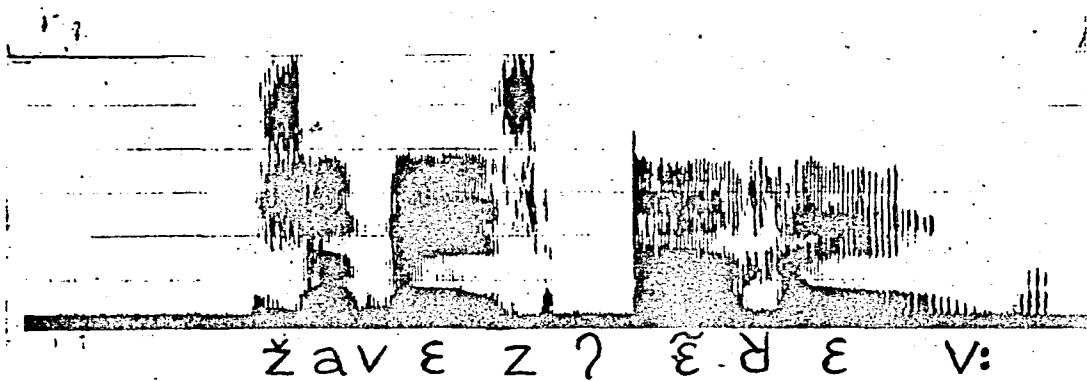


PLANCHE 1

Les sonagrammes 1 et 2 (cf. page précédente) présentent une analyse spectrographique du son de ces deux énoncés prononcés dans la même allocution à quelques minutes d'intervalle par le même locuteur (Valéry Giscard d'Estaing, 19.5.81) (22). (12) est un cas de **liaison enchaînée** : le [z] de liaison est en position d'attaque syllabique à l'initiale du mot qui suit la forme verbale à laquelle il est attaché morphologiquement; il a subi une **resyllabation**. Le sonagramme montre que le [z] et la voyelle suivante, [o], ne sont séparés par rien : il y a contiguïté et continuité formantique parfaite. (13) est un cas de **liaison sans enchaînement** : le [z] de liaison est en position de coda syllabique à la finale de la forme verbale à laquelle il est attaché morphologiquement. Le sonagramme montre très clairement la discontinuité entre le [z] et la voyelle suivante, [ɛ̃] : il y a un blanc (c'est-à-dire un silence) de plus de 2/10^e de seconde. Ce blanc correspond à la tenue de l'occlusion glottale, dont le relâchement fait entendre un coup de glotte [ʔ], visible par la verticalité de la pente d'attaque de la voyelle. Les oscillogrammes 1 et 2 (cf. page suivante) confirment ces analyses : la resyllabation en 1 et son absence en 2 y sont très claires (23). Noter aussi que le [ʔ] ne s'accompagne d'aucun accent particulier sur la voyelle suivante, [ɛ̃] : l'intensité maximale est sur le [ɛ̃] du premier mot, puis, dans l'ordre, sur le [ɛ̃] du second mot, sur le [a] et sur le [ɛ̃] qui présente la plus basse intensité du groupe; on ne

Oscillogramme 1



Oscillogramme 2

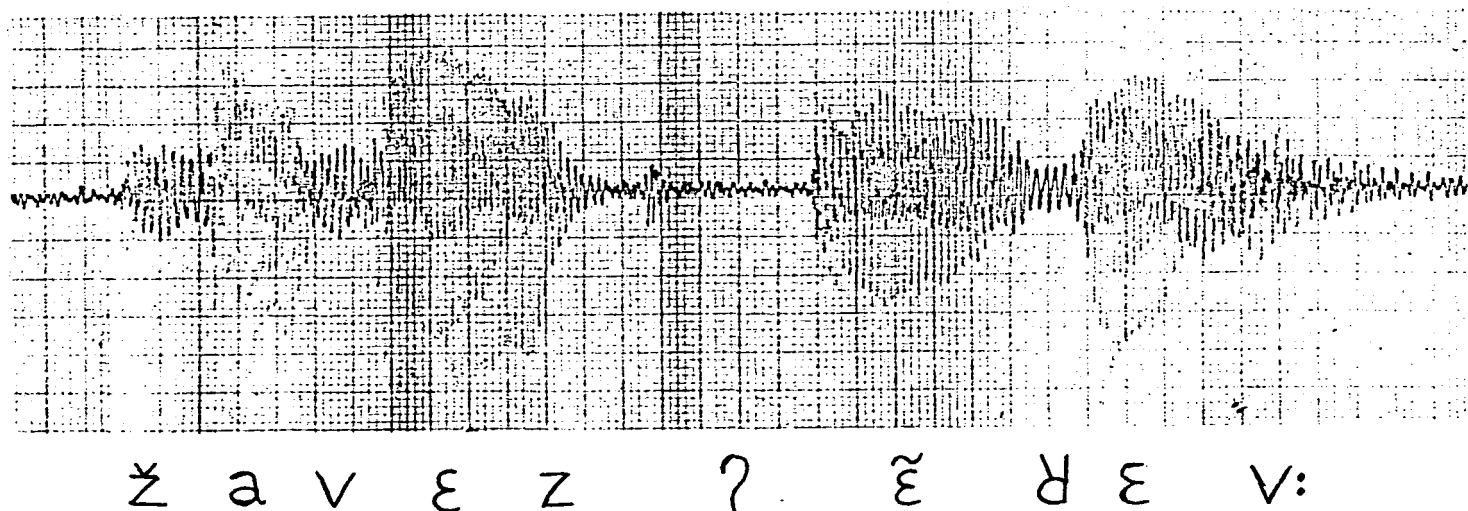
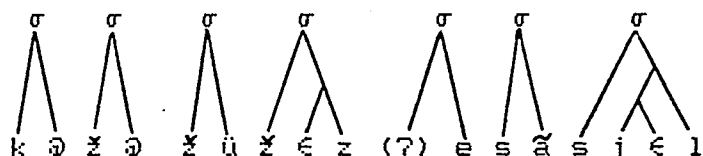


PLANCHE 2

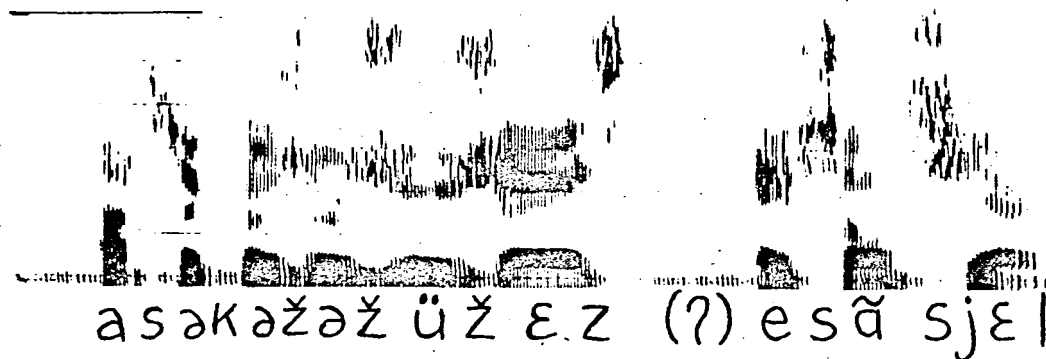
peut donc aucunement parler ici "d'accent d'insistance" (ni de quelque accent que ce soit). Sur l'oscillogramme 2 le pied de l'"enveloppe" du [ẽ], qui est punctiforme, et son front, qui est droit, indiquent bien le [ʔ] : la glotte étant fermée au départ, la voyelle est attaquée avec une certaine brutalité.

Ce qui est caractéristique du non-enchaînement de la consonne de liaison, c'est qu'il y a "quelque chose" entre C et V qui concrétise la non-resyllabation de CL (24). Mais ce "quelque chose" peut varier comme le montrent les sonagrammes 3, 4, 5 et 6 (cf. pages suivantes) . Il peut s'agir, comme dans l'exemple précédent, d'un "coup de glotte" que l'on perçoit nettement du fait de la brutalité de l'attaque vocalique. Mais une occlusion glottale très semblable, qui se traduit par un sonagramme à peu près identique, peut être perçue davantage comme une légère pause si l'attaque dans laquelle se résoud la tenue glottale est plus douce. L'exemple (14) (extrait du même enregistrement) :

(14) que je jugeais n essentiel



Sonagramme 3



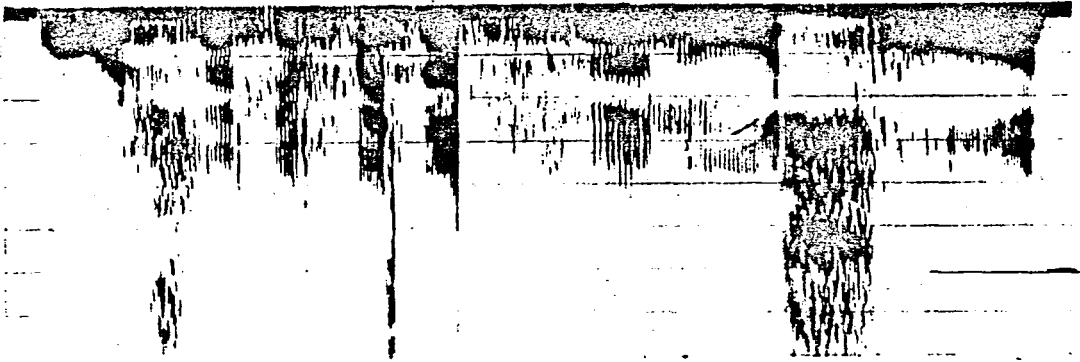
Sonagramme 4



PLANCHE 3

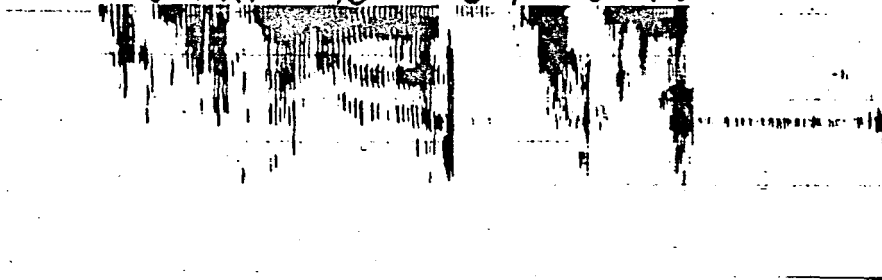
PLANCHE 4

da s 3 na ? etreptasj3



Sonagramme 6

!! fot ? a 3ne thafwa

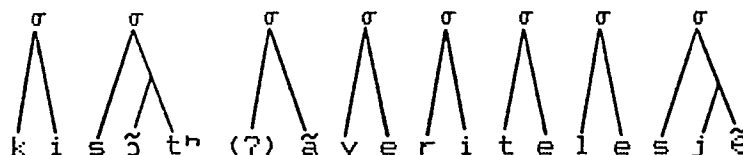


Sonagramme 5

présente ce cas : un non-enchaînement très clair avec une syllabation indiscutable du [z] à la coda, [z] qui est séparé de la voyelle, [ɛ], par un silence d'environ 3/10^e de seconde correspondant à une occlusion glottale suivie d'une attaque nette de la voyelle, sans transition formantique, mais également sans pente très marquée, ce qui explique l'absence de perception d'un coup de glotte à l'oreille. Dans ce cas nous notons le coup de glotte entre parenthèses : (7). Le tracé oscillographique et la courbe mélodique qui y est associée conduisent à la même analyse : la syllabation est évidente, et la séparation très nette entre CL et V, dont l'attaque, bien qu'elle parte d'une glotte fermée comme le reflète la verticalité du front de l'enveloppe, est relativement douce à en juger par la forme du pied. Comme dans l'exemple (13) la voyelle qui suit CL ne porte aucun accent particulier : contrairement au [ɛ] de jugeais, le [ɛ] de essentiel présente ici une enveloppe qui ne dépasse pas l'enveloppe moyenne des voyelles (25).

La consonne de liaison non-enchaînée, peut aussi, lorsqu'elle est occlusive, être réalisée comme une "aspirée", ce que montre l'exemple (15) (extrait d'un discours de François Mitterrand le 21.5.81 à l'Elysée) :

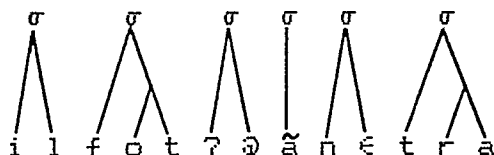
(15) qui sont en vérité les siens



Le sonagramme 4 illustre l'aspiration du [t] de liaison : l'explosion s'accompagne d'un souffle vocalique coloré, lui-même suivi d'une occlusion glottale qui se résoud dans une attaque vocalique nette mais douce. Là encore, l'oscillogramme n'indique aucune accentuation de la voyelle qui suit la CL non-enchaînée.

On rencontre également des occurrences de schwa entre CL et V. Plusieurs cas se proposent. L'exemple (16) (extrait d'un entretien de Jacques Chirac le 15.11.81 à Europe 1) :

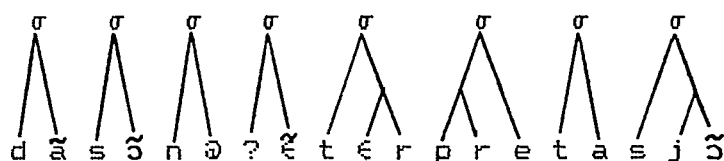
(16) il faut ÷ en être à (la fois)



montre un espace de non-enchaînement très fréquenté : CL est suivie d'un [ʔ] très audible suivi d'un [ə] long s'enchaînant avec le [ɑ̃]. L'exemple (17) (extrait d'une conférence

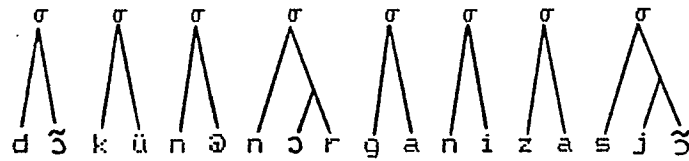
de presse de V. Giscard d'Estaing du 27.11.78) :

(17) dans son ÷ interprétation



présente après le [n] de liaison un [ə] lui-même suivi d'un coup de glotte très clair (cf. le sonagramme 6). Le non-enchaînement entre CL et la voyelle initiale du mot suivant est évident; pourtant CL ne se trouve pas ici à la coda de la dernière syllabe du premier mot, mais à l'attaque de cette syllabe finale dont le schwa constitue la rime. Là encore, ce qui constitue le non-enchaînement de la liaison au sens phonologique, c'est le fait que la consonne de liaison et la voyelle initiale sont séparées, non contiguës, et qu'elles ne peuvent pas, de ce fait, appartenir à la même syllabe. Naturellement, on observe aussi des cas où le schwa est suivi d'une attaque douce de la voyelle : C ə (?) V. On rencontre, par ailleurs, des reprises curieuses après schwa, comme celle-ci (extraite de la même conférence de presse) :

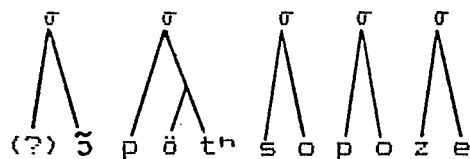
(18) donc une ÷ norganisation



La consonne de l'article *une*, [n], fait syllabe avec un schwa [ə], mais un [n] épenthétique est à nouveau prononcé aussitôt après pour former un enchaînement "normal" avec le mot suivant : le locuteur, plutôt que d'attaquer la voyelle par un coup de glotte, se corrige et rétablit un enchaînement canonique par une duplication d'autant plus remarquable qu'il s'agit de la reprise d'une CF.

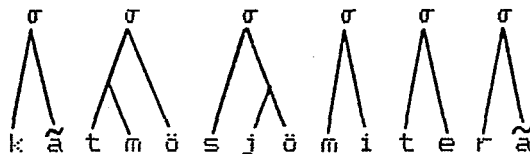
Enfin, on observe des CL non-enchaînées dans des contextes phonétiques où, normalement, la liaison est impossible parce que le mot suivant commence par une consonne, comme celle de l'exemple (19) (extrait d'une intervention de J. Chirac le 15.11.81 à Europe 1) :

(19) on peut ÷ s'opposer



la consonne de liaison [t] est prononcée avec une aspiration (légèrement sonorisée) et suivie de la consonne [s], comme on voit sur le sonagramme 7 (cf. page suivante) . Mais même dans semblable contexte de liaison "impossible", on peut entendre ce que Pierre Delattre appelle un enchaînement consonne-consonne. Dans le même entretien, par exemple, le même locuteur dit un peu plus loin :

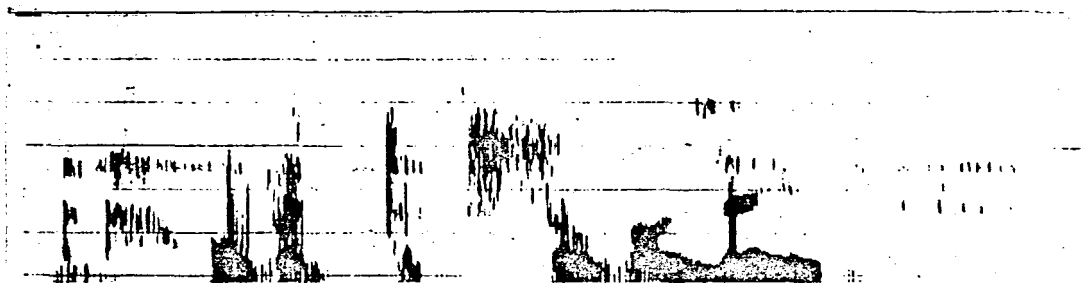
(20) quand n Monsieur Mitterrand



avec la consonne de liaison t prononcée et syllabée à l'attaque de la première syllabe du mot suivant, bien que ce mot ait déjà une initiale consonantique.

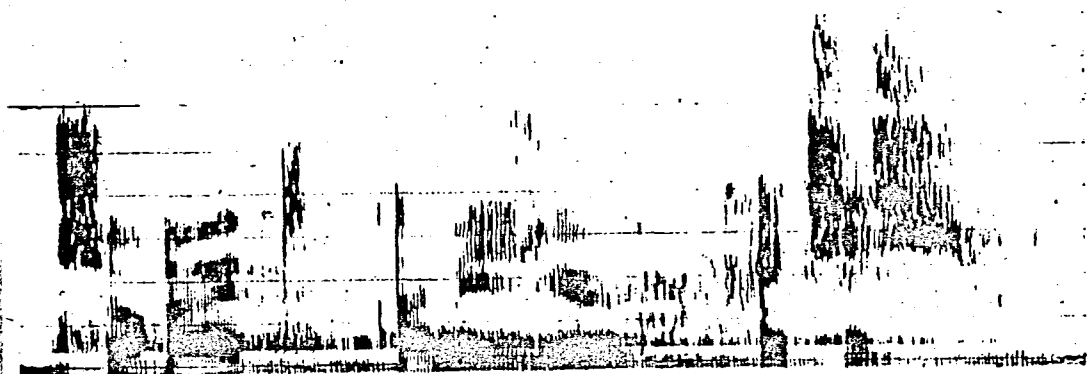
On entend aussi de nombreux coups de glotte entre les voyelles finale et initiale des mots lorsque CL n'est pas prononcée, comme dans l'exemple (21) extrait de la conférence de presse de V. Giscard d'Estaing du 27.11.78) :

Sonagramme 7



(?) ʒpø t^h s o p o z e

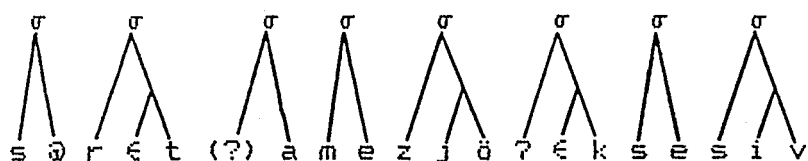
Sonagramme 8



s ə d ɛ t (?) a m e z j ø ? ɛ k s e s i v

PLANCHE 5

(21) serait ÷ à mes yeux / excessive



Le sonagramme 8 (cf. page précédente) indique après le [t] du verbe une occlusion glottale avant la voyelle [a], puis, après la voyelle finale de yeux, [ø], l'absence, conforme à la norme (puisque'il n'y a aucun lien syntaxique entre yeux et excessive), de CL, et la présence d'un [ʔ] très net devant la voyelle initiale de excessive (26).

La liaison non-enchaînée n'a jamais été étudiée : pourtant de rares auteurs l'ont, furtivement, signalée, non à propos de la liaison mais de "l'accent d'insistance" ou de la "pause-hésitation". Hélène Coustenoble et Lilian Armstrong étudiant, il y a un demi-siècle, l'intonation des "locuteurs cultivés (educated) de la France septentrionale", décrivaient deux "méthodes" pour réaliser un accent d'insistance (*intensive stress*) sur les mots commençant par une voyelle : la première, et d'après elles la plus commune, consiste à placer l'accent emphatique sur la première syllabe commençant par une consonne; dans la seconde, "la consonne de liaison est prononcée, mais elle ne fonctionne pas comme une consonne de liaison, le locuteur insérant à sa place la plo-

sive glottale qui commence la syllabe sur laquelle porte l'emphase". Cette seconde façon de faire est, disent-elles, moins utilisée que la première : "Certains Français ne peuvent la réaliser sans difficulté" (27). Pierre Delattre signale aussi que l'"accent d'insistance (...) peut affecter la liaison de diverses manières. Ainsi l'exclamation : c'est IMpossible se prononcera soit en omettant la liaison et en prolongeant la voyelle du verbe [sɛ-ẽpɔsibl], soit de telle manière que le t se réunisse implosivement à la première syllabe : [sɛt ẽpɔsibl]" (28); mais s'il remarque ainsi "des altérations des consonnes de liaison et d'enchaînement appréciables autant par le degré et le sens de la tension (croissante ou décroissante)", Delattre n'indique aucune discontinuité possible entre CL et V, et n'évoque jamais le coup de glotte. D'ailleurs, c'est à l'opposé de Coustenoble et Armstrong que Pierre Fouché décrit l'accent d'insistance frappant la syllabe initiale du mot qui le reçoit ("accent intellectif") : "Après un mot terminé par une consonne prononcée, la voyelle initiale qui reçoit l'accent intellectif se soude à cette consonne qui alors se renforce". Pour lui, c'est seulement lorsque le mot est isolé (donc hors liaison) que la voyelle initiale est précédée d'une occlusive laryngale (qu'il note par le coup de glotte). Plus récemment, John Agren (qui a étudié un vaste corpus de liaisons facultatives possibles) soutient que le coup de glotte exclut la présence d'une CL : "Chaque fois que l'accent d'insistance

comporte un coup de glotte nettement perceptible, qui affecte une initiale vocalique, la liaison ne peut avoir lieu"; il signale, en note, l'opinion de Coustenoble et Armstrong, mais indique que, dans son enquête, il n'a rencontré qu'"un seul exemple de liaison avant le coup de glotte" (29). Cependant, étudiant la "pause-hésitation" (caractérisée par "l'allongement de la syllabe d'accrochage, l'intonation en suspension et l'arrêt éventuel du ton laryngien", et caractéristique, selon lui, du langage spontané), il observe que si dans "95 % des cas elle entraîne l'absence de la CL, dans 5 % des cas la CL est conservée : si la pause-hésitation intervient avant la consonne de liaison, cette consonne est perçue comme appartenant au mot suivant, mais si la pause-hésitation se présente après la consonne de liaison, celle-ci donne l'impression d'être incorporée au mot précédent. A en juger par nos exemples, les deux procédés sont également fréquents". Ainsi 2,5 % des cas de pause-hésitation observés par Agren semblent comporter une liaison sans enchaînement; la proportion des pauses-hésitations par rapport aux liaisons possibles ne nous étant pas donnée, il est impossible d'évaluer ces non-enchaînements par rapport aux liaisons enchaînées, mais ce ne peut être qu'un pourcentage très faible (inférieur à 1 %). Ne comportant ni coup de glotte ni schwa, ces cas ne ressemblent pas à ceux que nous avons observés (à moins qu'il s'agisse d'occlusions glottales se résolvant dans une attaque non brutale, que Agren n'aurait

pas remarquées faute d'études instrumentales?); enfin Agren les a rencontrés surtout dans les liaisons obligatoires, à l'inverse de nos propres résultats (cf. plus loin).

Jusqu'à nos recherches (Encrevé (1978, 1983)), aucun travail de phonologie moderne n'a jamais analysé ni même relevé les non-enchaînements signalés par Coustenoble et Armstrong et ceux que signale Agren. Si les générativistes ayant étudié la liaison les connaissaient, sans doute les indications d'exceptionnalité qui accompagnaient les descriptions de ces phénomènes les amenaient-elles à penser qu'il ne s'agissait là que d'erreurs de performance; tous se sont bornés à construire des grammaires de la liaison engendrant l'usage reconnu, le bon usage. Cependant Morin et Kaye (1982) (travail paru alors que notre article de 1983 était sous presse) citent 4 cas de "liaison before a pause" observés par Agren. Surtout, ils présentent 11 cas de liaisons de ce type relevés par eux-mêmes entre 1977 et 1980 : "In our own observation, it is not unfrequent for the liaison consonant to appear before an intonation pause [i.e. "a pause that may occur at the end of an intonation group"] (which may in some cases be reinforced with a slight glottal stop without any emphatic value, however) as the example below :

(a) tant-t / au niveau (French journalist, interviewed on CBFT, 20.04.77)

(b) qu'il ait-t / un permis (idem)

(c) qui était-t / un grand ethnologue (Jacques Soustelle, CBFT, 25.09.78)", etc.

Ils précisent que ce phénomène ("frequently observed in formal discussions in France") est exceptionnel au Québec (30). Morin et Kaye ne proposent aucune analyse ni aucun traitement formel ou informel du phénomène, se bornant à relever que tous les cas de liaison devant une pause ou devant une occlusion glottale qu'ils ont observés excluent le n et le z de liaison après les déterminants et les noms pluriels, et à conclure que si cette remarque était confirmée elle constituerait un puissant argument pour distinguer le z de liaison du pluriel des autres obstruantes de liaison (cf. ici note 16). Mais après avoir pris connaissance des données de Encrevé (1983), qui présentent des liaisons sans enchaînement pour des z des noms pluriels (cf. plus bas, chapitre 2), Morin (1983) renonce à cette conclusion (31).

Les observations de Morin et Kaye entre 1977 et 1980 (menées tout à fait indépendamment de Encrevé (1978) dont ils n'avaient pas eu connaissance) semblent indiquer que le fait phonétique du non-enchaînement de la consonne de liaison est désormais clairement perçu par les linguistes attentifs, en raison sans doute de la croissance quantitative (et sociologiquement "qualitative") du phénomène. Car ce ne peut pas être une simple coïncidence si, quelques mois plus tard, Vincent Lucci (1983) mentionne à son tour "dans le discours

de certains hommes politiques contemporains des réalisations du type : C'était-t... 'incroyable, Ceci est-t... 'essentiel, où la consonne liante est rattachée au mot précédant une pause, même lorsque le mot suivant est accentué à l'initiale" (32).

1.3. Le problème des données

Etablir la réalité phonétique de la liaison sans enchaînement ne justifie pas de lui faire une place dans la grammaire : de traiter ce fait comme linguistiquement significatif alors qu'il n'a jamais été considéré comme tel. L'absence d'études linguistiques sur ce phénomène peut s'expliquer à la fois par la nature et par la date des données qui sont à la base des travaux proposés depuis une vingtaine d'années. Fouché et Delattre, qui fournissent (avec Grammont et Martignon qui les inspirent et Léon et Grevisse qui dépendent d'eux) les sources principales des travaux modernes, visent l'un "la conversation soignée des Parisiens cultivés nés vers la fin du 19^{ème} siècle et plus tard", l'autre "le ton de conversation naturelle de la classe cultivée". Fouché précise qu'il s'est inspiré des "ouvrages déjà parus", qu'il a "enquêté lui-même pendant de nombreuses années dans les milieux cultivés de la capitale", et qu'il a "dégagé une moyenne de tous ces documents" (33). Mais Fouché ne pratiquait pas l'analyse quantitative d'un corpus fermé, et loin d'une moyenne "objective", il construit une moyenne qualitative c'est-à-dire normative, prescriptive : il s'agit d'indiquer le bon usage. Delattre ne dit rien de ses sources mais elles semblent du même ordre (ainsi ses exemples d'ho-

mophonie sont tirés directement du manuel de Nyrop, paru en 1902), ni même si l'intention descriptive est plus nette et la variation à l'intérieur du "ton" désigné, plus précisément observée. L'un et l'autre se réfèrent à l'état de la langue dans la première moitié du siècle (34). C'est de ces données pourtant que part encore explicitement Stephen Anderson, comme, en fait, l'ensemble des générativistes, certains faisant état en outre d'observations personnelles (Tranel, Klausenburger), ou d'avis de leurs amis français (Selkirk). Dell affirme décrire son propre parler, mais sans fournir aucune trace d'enquête sinon par recours à son intuition de sa langue (35). Seuls de cette école, Morin et Kaye font état d'une observation systématique de la langue pratiquée par leurs contemporains, mais ils ne s'intéressent pas précisément à la forme phonétique de la liaison (36).

Il existe pourtant des enquêtes relativement récentes dont les locuteurs sont identifiés et les résultats quantifiés. John Agren, déjà cité, a étudié quantitativement les liaisons facultatives réalisées et non réalisées dans une quarantaine d'heures d'émissions radiophoniques des années 1960-61 dont les locuteurs étaient essentiellement des journalistes, écrivains et hommes politiques (8434 cas de liaisons facultatives possibles); André Malécot a étudié un corpus de "50 enregistrements de conversations avec des Parisiens cultivés", réalisés à leur insu, soit environ 25

heures d'enregistrement et 4409 cas de liaisons possibles étudiés quantitativement en fonction de variables grammaticales, phonétiques et sociologiques (37). Alors que Agren fait indirectement allusion, comme nous l'avons dit, au non-enchaînement à propos des coups de glotte et des pauses, Malécot (bien qu'il soit phonéticien et qu'il ait réalisé sur son corpus d'enregistrements une autre étude consacrée aux occlusions glottales, étude qui ne pose pas la question du [ʔ] après CL) ne s'est pas intéressé à la forme phonique de la liaison ni à la question de la syllabe, et n'apporte aucune information sur ces points. Par ailleurs, le corpus sociolinguistique réuni par Henrietta Cedergren et David Sankoff à Montréal en 1971 a été partiellement exploité, sous une forme quantitative par Arie Van Ameringen qui a étudié certaines liaisons de 27 informateurs de ce corpus, et par Claude Tousignant et David Sankoff qui ont analysé plus de 13000 cas de liaisons possibles provenant de 100 informateurs du même corpus (38). Mais aucun de ces auteurs n'étudie l'enchaînement de CL qui semble aller de soi pour eux d'après leurs représentations. A part Ameringen, qui se sert de son enquête pour remettre en cause les grammaires proposées et avance des règles inspirées de la "phonologie naturelle", aucun des auteurs de ces enquêtes ne se situe du côté de la linguistique théorique, et leurs études ne vont pas au-delà du constat descriptif. Pratiquement négligées par les phonologues, ces enquêtes présentent pourtant une

information beaucoup plus sûre, plus précise et plus récente que les ouvrages de référence : la prise en compte des résultats de Agren et de Malécot paraît indispensable par exemple pour le classement en liaisons obligatoires et liaisons facultatives, comme nous allons le voir (39).

L'absence d'information sur le non-enchaînement impose d'enquêter sur sa place dans la langue actuelle. Mais la langue de quels locuteurs? Denis Dumas (1978, p.87) s'est élevé contre la pratique consistant à étudier la liaison dans le français "standard" ou "cultivé" : "C'est dans le français parlé le plus courant et dans le français populaire qu'il faut chercher les faits pertinents. Non seulement ce registre est capable de les fournir tous, mais il est aussi le seul légitimé à le faire. En effet, c'est ce registre qui est représentatif de la langue parce qu'il représente le produit linguistique le plus pur qu'il soit possible d'isoler". S'agissant précisément de la liaison, cette thèse est irrecevable. Une position sociolinguistique conduit plutôt à douter de la "pureté" de quelque produit linguistique que ce soit, à récuser qu'un registre puisse être à lui seul représentatif de "la langue", dont tout laisse penser au contraire que c'est une réalité structuralement hétérogène, et à nier que la "langue populaire" soit capable *per definitionem* de "fournir tous les faits pertinents". Du point de vue de l'approche variationniste, en effet, la liaison est, en

quelque sorte, un phénomène sociolinguistique inversé.

Toutes les données connues et toute observation directe indiquent que ce sont les locuteurs du français les plus scolarisés qui présentent le plus large système de variation sur la liaison. La partition traditionnelle entre liaisons obligatoires, facultatives et interdites, reprise à juste titre par tous les phonologues modernes, témoigne bien que, pour la liaison, même les tenants les plus stricts de l'homogénéité du bon usage n'ont pas pu renvoyer la variation à la ténacité de la performance ou de l'agrammaticalité. Il a fallu lui reconnaître une place dans la compétence, et ce sont les liaisons facultatives qui ont principalement retenu l'attention (ainsi font-elles l'essentiel de la grammaire générative de la liaison proposée par Elisabeth Selkirk). La liaison non-obligatoire est ce territoire de la langue que ne fréquentent guère aujourd'hui que les locuteurs fortement scolarisés (ou "cultivés"), où ils éprouvent plus clairement qu'ailleurs et l'inévitable variation de leur propre usage, et le risque de commettre des fautes (par excès ou par défaut), et l'insécurité linguistique attachée à la conscience de ce risque. Que Pierre Fouché consacre 31 pages à détailler "les cas où on ne fait pas de liaison" et 8 pages seulement aux "cas où on fait la liaison" résume assez bien la situation. Comme l'écrit (ingénument ?) Louis Kammans (1956, p.245), "dire que la liaison est facultative ne veut

pas dire qu'il est indifférent de la faire ou de ne pas la faire dans tel cas déterminé. A chacun de manifester son goût et son éducation". Ce que Delattre (1966, p.56) énonce plus subtilement : "Les liaisons dites facultatives sont celles que l'on peut aussi bien omettre sans pour cela dépasser les bornes du langage accepté (...). Il est tout aussi correct de dire vous ave(z) entendu que vous avez zentendu, mais encore faut-il savoir dans quelles circonstances dire l'un et non l'autre (...). L'art de faire ou d'omettre les liaisons facultatives permet de garder ses distances à l'égard d'Untel, ou au contraire de briser la glace et de se faire rapidement un ami". La délicatesse de cet art de vivre conduit Jean Peytard et Emile Genouvrier, dans un ouvrage plus récent destiné aux enseignants, à affirmer qu' "il est difficile de dire avec précision quand il faut faire la liaison" pour ajouter aussitôt après que "la conversation quotidienne évite au contraire, et de plus en plus, de lier là où il le faudrait" (40). La linguistique variationniste s'est illustrée, notamment avec William Labov, par l'étude des parlers non-standards là où le "standard" était institué comme un invariant, mais la liaison oblige au contraire à chercher dans le "standard" la variation. Rien d'étonnant, donc, que ce soit précisément sur les liaisons facultatives que nos observations nous ont fait repérer la variation portant sur la forme phonétique de la joncture en liaison.

La tripartition du domaine des liaisons doit être un peu précisée. Délaissant le normatif pour le descriptif, il faudrait en toute rigueur rebaptiser selon le lexique de Labov les liaisons obligatoires, facultatives et interdites en liaisons invariables (ou catégoriques), variables et erratiques. Pour conserver le lien avec les autres travaux, nous utiliserons les deux vocabulaires, mais, désormais, c'est toujours le second qu'il faut entendre dans le premier : ce que nous visons, c'est la réalité de la pratique actuelle, et non les prescriptions qui peuvent être faites dans les traités (41). Les enquêtes de Agren et de Malécot permettent de rendre plus conforme à ce qu'on observe aujourd'hui le classement présenté en 1947 par Delattre, qui résumait la position traditionnelle (42).

La modification porte sur un seul point. Soit que la position de Delattre ait été descriptivement inexacte, soit que la situation ait évolué, le domaine des liaisons invariablement réalisées par les "locuteurs cultivés" s'est restreint : les mots invariables monosyllabiques ont rejoint les mots invariables polysyllabiques dans la catégorie des liaisons réalisées variablement. Pour le reste il n'y a pas de changement très notoire (cf. page suivante le tableau de classement des liaisons qui reprend le tableau simplifié de Delattre, avec la modification d'intitulés et de classement indiqués ci-dessus) (43).

Tableau de classification sommaire des liaisons

	INVARIABLES	VARIABLES	ERRATIQUES
	nom	nom pluriel +	nom singulier +
N	déterminatif + pronom	-des soldats	
O	adjectif	anglais	-un soldat anglais
M	-vos enfants	-ses plans ont	-son plan a réussi
	-deux autres	réussi	
	-un ancien ami		
	pronom personnel + verbe	verbe +	
V	-ils ont compris	-je vais essayer	
E	-nous en avons	-j'avais entendu	
R		dire	
B	verbe + pronom personnel	-vous êtes invité	
E	-ont-ils compris	-il commençait	
	-allons-y	à lire	
I		invariables	
N		monosyllabiques +	
V		-en une journée	et +
A		-très intéressant	
R			-et on l'a fait
I		invariables	
A		polysyllabiques +	
B		-pendant un jour	
L		-toujours utile	
E			
S			
S			
P	formes figées		h aspiré
E			-des héros
C	-comment allez-vous		-en haut
I	-les Etats-Unis		
A	-accent aigu		+ un, huit, onze
L	-tout à coup		et dérivés
E	-de temps en temps		-la cent huitième
S			-en onze jours

D'après Delattre, *Studies in French and Comparative Phonetics*, La Haye, Mouton, 1966, p.43; tableau modifié pour les intitulés et pour le classement des invariables monosyllabiques.

L'important dans cette tripartition, c'est que tous les auteurs s'accordent pour considérer qu'elle caractérise l'usage de toutes les variétés de locuteurs : pour la traiter comme un fait grammatical représentatif de toute la communauté française. Les liaisons "obligatoires" sont, de l'avis général, invariablement réalisées par tous les locuteurs. Lorsque Henri Bauche, qui donne de la "langue populaire parisienne" une image délibérément pittoresque, énumère les liaisons qu'on y entend, il donne, 50 ans plus tôt, une liste largement conforme à celle des liaisons que réalisent catégoriquement les informateurs de Malécot appartenant (d'après cet auteur) à la "haute bourgeoisie parisienne" (44). Et lorsqu'il veut illustrer les "suppressions de liaisons qui marquent comme appartenant au bas peuple toute personne parlant de cette façon", il ne cite que sont arrivés, liaison classée facultative par Delattre et dont Malécot montre qu'elle n'est réalisée qu'à 69,8 % par les Parisiens cultivés. La situation a-t-elle évolué sur ces points depuis 1920? Toutes nos observations indiquent que non : les locuteurs non-standard réalisent invariablement les liaisons classées obligatoires (45). Le corpus des enregistrements réalisés à Villejuif par Bernard Laks en 1975 auprès d'un groupe d'adolescents fournit un point de comparaison précis (46). Sur 1082 liaisons possibles, les liaisons obligatoires, soit 508, sont toutes réalisées à 100 % par les cinq sujets, alors que sur les 576 liaisons faculta-

tives, seules 17 sont réalisées, soit 3 %, dont 13 par deux locuteurs (Michel : 6, Pascal : 7), les trois autres se situant à moins de 1 % (ces 525 liaisons ont toutes été réalisées avec enchaînement; parmi les 17 liaisons variables réalisées, 12 sont des liaisons après dans, et une seule après est). Les adjectifs antéposés présentant une CL, c'est-à-dire masculins, appellent une précision. A Villejuif, ils manifestent toujours la liaison, mais les cas relevés portent sur une liste d'adjectifs extrêmement restreinte : petit , gros, grand. D'après nos observations, il semble que, dans l'usage courant, la liste des adjectifs masculins antéposables est limitée pour tous les locuteurs. Outre ceux que nous venons de citer, on ne rencontre guère que : a) les adjectifs se terminant à la pause par une voyelle nasale : prochain, ancien; b) les adjectifs terminés dans l'orthographe par un r : premier, dernier; c) des adjectifs à consonne finale fixe, comme admirable, cher, brave; d) les adjectifs adoptant invariablement dans l'antéposition la forme féminine, avec consonne finale fixe : bel, nouvel, vieil. Si, dans la langue "surveillée", on peut antéposer en principe tous les adjectifs qualificatifs, il n'est pas sûr que l'obligation de liaison porte sur tous les adjectifs antéposés : on observe des flottements sur ce point dans l'usage, hormis pour les quelques adjectifs dont l'antéposition est quasi-figée, ceux qu'on relève chez les adolescents de Villejuif, auxquels il faut ajouter bon.

Delattre (1966) précise que les adjectifs féminins pluriels antéposés ne manifestent pas obligatoirement la liaison (comme d'ailleurs tous les mots où CL est phonétiquement précédée par une autre consonne).

Les liaisons obligatoires ne sont donc pas un lieu de la variation linguistique, pas plus sociale que stylistique : tous les locuteurs les réalisent toujours, et les "fautes" sur la liaison (les liaisons "mal-t-à propos") ne se produisent pas dans ce domaine. Les liaisons obligatoires (telles que nous les définissons, i.e. sans y comprendre tous les adjectifs antéposés ni les mots invariables monosyllabiques) représentent en moyenne dans une conversation suivie ordinaire environ la moitié de toutes les liaisons possibles (48 %). Compte tenu de ce que les liaisons facultatives ne sont en aucun cas réalisées à 100 % (loin de là), on entend toujours plus de liaisons obligatoires que de facultatives. Mais ce qui caractérise le locuteur peu scolarisé, c'est de se borner aux liaisons invariables et de ne réaliser qu'un taux très faible de liaisons variables. Les liaisons obligatoires ne créant aucune distinction, ni positive ni négative, ne sont pas socialement repérées comme des liaisons, au point que bien des auteurs parlent depuis longtemps de dépérissement de la liaison : "Les liaisons se font de moins en moins en français, écrit Bauche. En langue populaire, hormis certains cas déterminés, elles ont presque

complètement disparu" (47). Mais, comme nous l'avons dit, ces "cas déterminés" représentent en fait à peu près toutes les liaisons aujourd'hui obligatoires, et donc presque la moitié des liaisons potentielles.

La réalisation des liaisons facultatives étant socialement répartie, c'est nécessairement auprès de locuteurs socialement dominants que peut s'étudier cette variation particulière, qui s'observe sur les liaisons facultatives, la liaison sans enchaînement. Mais la tradition, l'école et l'observation enseignent également que la proportion de liaisons facultatives augmente avec la "hauteur du style" : plus le style est soutenu, plus les locuteurs cultivés réalisent de liaison variables. Ainsi est-ce dans des conditions de langage "surveillé" et non de conversation familière que l'enquête doit être conduite.

NOTES DU CHAPITRE I

1. Cette partie est une reprise entièrement remaniée et considérablement élargie de Encrevé (1978) et Encrevé (1983), travaux pour lesquels je remercie à nouveau Patrick L'Heureux-Bouron, Alain Kihm, Michel de Fornel, qui avaient assuré une partie de la transcription des enregistrements, et surtout Bernard Laks qui m'avait aidé dans la tâche empirique (enregistrement, transcription, quantification, étude instrumentale), ainsi que Georges Boulakia et Bernard Gauthron qui m'avaient ouvert leurs laboratoires de phonétique (Paris VII et Paris III) et conseillé dans l'analyse acoustique.

2. Anderson, S.R. (1982), pp. 534-535. Souligné par nous.

3. Labov, W. (1972), p. 202. Labov précise : "The technics

for the direct observation of language in use presuppose the outline of the grammar have been sketched in that the main possibilities are known".

4. Morphologiquement, le rapport entre la consonne de liaison et le mot n'est évidemment pas le même selon qu'il s'agit d'une CL flexionnelle ou d'une CL appartenant au radical du mot; la consonne de liaison est le plus souvent orthographiée à la finale du premier mot lorsqu'il est écrit isolément, bien qu'elle soit muette dans cette position : *petit*; il arrive aussi qu'elle ne soit pas écrite : *va* ne comporte jamais de C finale dans l'orthographe qui, lorsque ce mot fait liaison, place la CL au milieu des deux mots en jeu : *va-t-il*. Le terme de *resyllabation* doit être compris ici dans le rapport entre le mot écrit et le mot prononcé pour un locuteur-lecteur ordinaire. Il n'implique rien de théorique sur la syllabation dans la forme phonologique sous-jacente (cf. plus bas, chapitre 4).

5. Fouché, P. (1959), p. 434.

6. Cf. par exemple Delattre, P. (1951); Léon, P. (1962); Léon, M. (1964); Léon, P. et M. (1964).

7. Delattre, P. (1966), p. 55. D'après Delattre (pp. 143-144) l'emploi du mot "enchaînement" en phonétique serait dû

à Perrot, N. (1937), pp. 333-338: "un enchaînement, d'après le sens proposé par M^{lle} Perrot, est une liaison à l'aide d'une consonne qui serait prononcée dans le mot isolé au lieu d'une consonne qui serait muette dans le mot isolé".

8. Delattre, P. (1951), p. 67. Suivent une série d'exemples, dont ceux-ci concernent la liaison : il est ouvert (comme il est tout vert), un invalide (comme un nain valide), le premier homme (comme le premier rhum), etc. Cf. aussi Nyrop, Kr. (1902).

9. Delattre, P. (1951), p. 68. La question de ce que Delattre appelle l'enchaînement "consonne-consonne" est loin d'être simple. Nous nous limiterons ici à la question des enchaînements consonne-voyelle.

10. Dell, F. (1970), p. 68. Dell précise : "Comme LIAIS s'est appliquée auparavant, cette frontière de mot (présente dans TR) ne peut être suivie que d'une consonne ou d'une pause". Prise à la lettre, cette affirmation signifierait que toutes les liaisons phonétiquement possibles sont obligatoires, bien que plus loin le texte affirme, bien évidemment, le contraire.

11. Dell n'a pas repris son analyse dans son livre (1973 et 1980, version anglaise révisée) où il pose une règle de

Troncation des consonnes devant consonne et devant pause semblable à celle de Selkirk (1972), sans donner aucune raison à son abandon de la règle de Liaison. Notons que cette règle avait le grand avantage de poser un mécanisme spécifique de la liaison, alors que Schane et ceux qui l'ont suivi réglaient, eux, l'absence de liaison.

12. Schane, S. (1978), pp. 72-73 (c'est nous qui soulignons).

13. Schane néglige à tel point la question des CF qu'il ne remarque pas que, selon sa représentation, sa règle supprime le l de il et engendre la prononciation imprévue [iɛpəti]

14. Rotenberg, J. (1978), pp. 126-135.

15. Anderson, S.R. (1982), p. 560. Il est curieux qu'Anderson n'ait pas observé que pour Delattre (sur lequel il s'appuie explicitement) l'enchaînement proprement dit concernait l'enchaînement des CF, que ses règles malmènent à l'aveugle, et que ce n'est que par extension que la resyllabation des CL portait ce nom.

16. L'indissociabilité de la présence de CL et de sa resyllabation à l'initiale du second mot paraît si forte que Georges Gougenheim considérerait l'adjonction du morphème de

pluriel /z/ comme un cas non de suffixation mais de préfixation : "L's final n'étant prononcé qu'en liaison, avec le son z, on peut dire que les substantifs et adjectifs à l'initiale vocalique ont tendance à avoir un z préposé comme caractéristique du pluriel" (Gougenheim, G. (1939), p. 59). Cette thèse, qui nous paraît indéfendable (que faire, par exemple, du /z/ du pluriel se liant avec un mot autre qu'un substantif ou un adjectif, comme *et*, ou ? Dans : *des petites* *fl* et *moyennes fl* *entreprises*, le premier /z/ serait suffixe et le second préfixe. Ou bien soutiendrait-on que *et* reçoit un préfixe de pluriel?), oublie la généralité de l'enchaînement. Elle vient pourtant d'être reprise in Morin, J.C. et Kaye, J.D. (1979) et (1982); cf. aussi note 31.

17. Le comble du malentendu sur les phénomènes en cause en français est peut-être atteint par Jurgen Klausenburger (1981) qui traduit la différence entre l'adjectif féminin et l'adjectif masculin dans *petite*, *petit*, en posant une frontière syllabique après le *t* pour le féminin et avant le *t* pour le masculin, niant donc, sans s'en apercevoir, l'enchaînement proprement dit (celui des CF comme le *t* de *petite*), en arguant du fait "bien connu" que le *t* du masculin est "explosif" et le *t* du féminin "implosif". On sait que Marguerite Durand (1936) a obtenu cette différence en laboratoire dans des comparaisons expérimentales de *petit orage* et *petite orange*. Mais, outre qu'elle ne rencontre une oppo-

sition tension croissante/tension décroissante que devant une voyelle inaccentuée, ces résultats sont souvent attribués aux conditions expérimentales, l'oreille ne repérant généralement pas de différence dans les conditions ordinaires, ou bien encore observant des tensions croissantes et des tensions décroissantes aussi bien pour les CL que pour les CF, comme nous l'avons fait dans nos corpus.

18. N. Clements and J. Keyser (1981), p.80 et (1983), p.104.

19. Malécot, A. (1975a), p. 59.

20. Thurot, C. (1881 et 1883).

21. Cf. Pierre Delattre : "Ce qui précède s'applique au langage de la classe la plus cultivée. A mesure que l'on s'éloigne de cette classe le nombre de liaisons diminue" (Delattre, P. (1966), p. 58.). Voir aussi, plus loin, les citations de Henri Bauche, Louis Kammans, Pierre Martinon.

22. Les études instrumentales réalisées sur des enregistrements d'émissions de radio ou de télévision n'ont évidemment pas la "propreté" des travaux réalisés en laboratoire de phonétique. Les bruits parasites, bien visibles sur nos sonagrammes et oscillogrammes, ne gênent pourtant pas l'analyse des faits qui nous concernent.

23. Il existe naturellement un troisième type de réalisation en contexte "de liaison", celui où la consonne de liaison n'est pas prononcée.

24. En définissant ainsi le non-enchaînement nous retenons la caractérisation la plus limitative. En particulier, nous traitons comme enchaînées toutes les CL qui sont perçues comme étant "au milieu", entre les deux mots : ambisyllabiques. Dans notre théorisation, nous ne retenons pas la possibilité de segments structuralement ambisyllabiques (cf. chapitre 4.1).

25. Pour les exemples 15 à 21 nous n'avons pas cru indispensable de reproduire les oscillogrammes.

26. On observe souvent des coups de glotte lorsque la liaison n'est pas faite. Jean Dubois l'avait remarqué (Dubois, J. (1965), p.32). Pierre Léon en a souligné un exemple typique tiré d'un discours du général De Gaulle à Alger en 1958 : "Après s'être écrié : 'nous avon(z) assumé' avec un /z/ de liaison très fort fonctionnant comme consonne d'insistance, l'orateur s'arrête et se reprend ainsi : 'Nous avons # assumé...', séparant les deux mots par une joncture démarcative réalisée sous la forme d'un coup de glotte substitué au /z/ de liaison du cas précédent" (Léon, P. (1971), p. 65).

27. Coustenoble, H.N. and Armstrong, L.E. (1934), pp. 142-143.

28. Delattre, P. (1966), p. 59; cf. aussi p. 149.

29. Fouché, P. (1959), pp. LX-LXI; Agren, J. (1973), p.37.

30. Y.C. Morin et J. Kaye (1982), pp.299-300. Tout ce paragraphe n'existait pas dans la version manuscrite (Morin et Kaye (1979)). Morin (communication personnelle) estime que "cette absence d'enchaînement est complètement inconnue à Montréal et peut-être au Québec en général à l'exception du t final de quand qui, lui, est presque la norme aussi bien devant voyelle que devant consonne".

31. Morin, Y.C. (1983), p.45, note 48 : "In our own observations liaison without enchaînement never involved plural liaisons. We hypothesized that this was to be correlated with the difference between stem and plural liaison. Encrevé's observations show that it is not the case; liaison without enchaînement, therefore, offers no additional support for the distinction we are making between stem and plural liaison". Dans ce même article, Morin estime que la liaison sans enchaînement apporte "some support for the suppletive analysis", précisant que "among the words that this kind of formal isolates, one finds precisely the bound stems

[i.e. "bound to the prenominal position"] predicted by the suppletive analysis" (p.35). Cette précision est inexacte : les adjectifs prénominaux, pour lesquels la liaison est "obligatoire", ne sont jamais non-enchaînés dans nos "données". A noter encore que Morin cite Ternes (1977), p.45, note 12, pour avoir mentionné la liaison sans enchaînement (et l'avoir qualifiée de maniérisme).

32. Lucci, V. (1983), p.79. Lucci borne son commentaire à estimer que ces exemples "semblent surprendre (par leur apparente bizarrerie?) la conscience linguistique des auditeurs francophones, et sont révélateurs d'un état de langue en voie de changement dans le français contemporain".

33. Cf. Fouché, P. (1959), p. III; Delattre, P. (1956), p. 50; Grammont, M. (1914); Martinon, P. (1913); Léon, P. (1966); Grevisse, M. (1964).

34. Elisabeth Selkirk, en 1972 (Selkirk, E. (1972), p. 282), à l'appui d'une description qu'elle veut synchronique, cite ce que dit Martinon à propos de la langue des enseignants, sans évoquer l'évolution du système d'enseignement et des rapports entre les enseignants et les autres locuteurs depuis 1913.

35. Stephen Anderson écrit : "Cette étude est limitée au

français 'standard' représenté par les sources de type conservateur comme Fouché (1956), Grevisse (1959)" (Anderson, S.R., (1982), p. 534, note 1).

36. Cf. Yves-Charles Morin et Jonathan Kaye (1979), p.11 : "Nous avons noté les cas de liaisons caractéristiques du style surveillé (*elevated liaison*) et leur absence dans les énoncés des reporters de télévision et des interviewés dans les programmes d'information de Radio Canada (et parfois à titre de comparaison sur le Media TV, le moins formel) à Montréal, régulièrement pendant une période de trois semaines et irrégulièrement durant un an". Il ne s'agit pas de données enregistrées, qu'on peut réécouter et quantifier.

37. Agren, J. (1973), p. 2; Malécot, A. (1975b), pp. 161-179.

38. Sankoff, D., Sankoff, G., Laberge, S. et Topham, M. (1976), pp. 57-68; Ameringen, A. (Van) (1977); Tousignant, Cl. et Sankoff, D. (1979), pp. 41-51.

39. Parmi les informations qui ne nous concernent pas directement ici, la plus intéressante est sans doute la confirmation du caractère variable de la consonne de liaison du pronom *on* devant un verbe à Montréal (514 cas de non-liaison sur les 4087 cas de *on est* étudiés par Tousignant et

Sankoff), ainsi que la baisse du pourcentage de non-liaison chez les jeunes locuteurs.

40. Peytard, J. et Genouvrier, E. (1970), p. 59 (souligné par nous).

41. Notre position n'est pas différente de celle des autres phonologues générativistes. François Dell (1973) déclare pareillement que "le linguiste" (qu'il oppose aux grammairiens normatifs) "décrit la façon dont les gens parlent effectivement" (p.19). On est loin de la position de Chomsky, mais la phonologie générative (qui n'est pas, il est vrai, une composante "générationnelle" au sens strict mais "interprétative") a toujours eu un rapport aux données différent de celui qu'entretenait la syntaxe générative. Le travail sur la phonie des langues non écrites et non enseignées conduit plus souvent à analyser les performances effectives relevées par les descriptivistes que les intuitions de locuteurs difficiles à atteindre.

42. Delattre, F. (1966), pp. 39-64.

43. Le tableau présenté est très simplifié. Pour toute précision on se reportera au "tableau détaillé" de Delattre et à l'ensemble de ses analyses, notamment au chapitre "Les facteurs de la liaison facultative en français" (pp.55-64)

(cf. ici chapitre 3, note 6). C'est à ces travaux détaillés et non au "tableau simplifié" que nous nous référons dans nos classements. En reprenant pour caractériser les contextes syntaxiques des différentes liaisons la description traditionnelle consistant à faire des listes de contextes, sans référence à une théorie syntaxique censée unifier ces séries de contextes apparemment immotivés, nous sommes en accord avec Jonathan Kaye et Yves-Charles Morin, qui concluent ainsi leur examen de la proposition, faite par Elisabeth Selkirk, de donner une base syntaxique générale simple à la liaison dans le cadre de la notation X-barre de Chomsky : "Bien qu'il y a assurément des facteurs syntaxiques à inclure dans toute analyse de la liaison, l'approche traditionnelle selon laquelle l'environnement syntaxique dans lequel une liaison a lieu est défini catégorie par catégorie, et parfois même mot par mot, se révèle fondamentalement correcte" (Kaye, J.D. and Morin, Y.C. (1979), p. 48). Cf. aussi Clements and Keyser (1983) p.105, note 31, selon qui la règle de liaison "may involve a category by category listing of context".

44. Cf. Bauche, H. (1920), p. 52.

45. C'est compte tenu des détails donnés par Delattre qu'il faut entendre cette affirmation. Si modification il y a eu, c'est chez les locuteurs cultivés dans la mesure où Agren et

Malécot ont observé chez eux un domaine de liaisons obligatoires plus restreint que celui que décrivait Delattre. Notons que Bauche considère comme particulièrement populaire la non-liaison entre "être" auxiliaire et le participe passé, alors pourtant que quelques années plus tôt Martinon recommande à la "bonne compagnie" de dire, par exemple, sans faire la liaison, nous somme(s) allés (Martinon, P. (1913), p. 391, cf. infra.).

46. Laks, B. (1980). Je dois à l'amitié de Bernard Laks d'avoir pu analyser et quantifier les données de ses transcriptions.

47. Cf. Bauche, H. (1920), p. 52; Pierre Guiraud, en 1965, affirme lui aussi : "La liaison est réduite au minimum dans le français populaire (...) en français populaire on ne fait plus la liaison..." (Guiraud, P. (1965), pp. 106-107).

CHAPITRE II

Les dirigeants politiques et la liaison

2.1. Données d'ensemble (1978-1981)

Parce qu'un travail sur les liaisons facultatives impose que soient connues certaines caractéristiques sociales des locuteurs et des circonstances où ils s'expriment, établir la réalité linguistique de la liaison sans enchaînement implique une enquête sociologiquement contrôlée; ce qui ne veut pas dire une enquête sociologique. Ainsi, nous n'avons pas cherché à construire un échantillon aléatoire représentatif de la communauté des locuteurs français, ni même de son sous-ensemble dominant ou d'une fraction de ce sous-ensemble. Car les buts de l'enquête sont proprement linguistiques : il ne s'agit pas d'étudier la structuration sociale d'un fait linguistique mais, ce qui est différent, d'établir la structuration linguistique d'un fait social, la langue

française, sur un point précis. Si un ensemble de locuteurs manifestent un trait linguistique de telle sorte qu'il puisse être attribué à leur langue, alors il devra être représenté dans la grammaire construite pour rendre compte du parler de ces locuteurs. Il nous est, donc, nécessaire et suffisant de bâtir un ensemble socialement cohérent de locuteurs et de discours de ces locuteurs dans une relation d'enquête socialement contrôlée.

Nous avons enregistré du discours public provenant d'un sous-ensemble des professionnels de la parole publique, les hommes politiques, produit sur un marché unique, les médias nationaux, dans une période restreinte, 1978-1981, discours que l'enquête par enregistrement ne modifie en rien puisque la possibilité qu'il soit enregistré appartient en propre à la définition de la situation (1). Notre échantillon comprend 21 locuteurs, soit environ les deux-tiers des dirigeants politiques nationaux s'étant exprimés régulièrement sur les grands médias audiovisuels durant cette période, retenus d'abord sur la base de la qualité et la quantité des enregistrements réalisés (cf. tableau 1, page suivante) (2). Tous ont été ministres, à l'exception de Marie-France Garaud, Georges Marchais, Edmond Maire et Lionel Jospin, qui sont ou ont été dirigeants de partis ou de syndicats, ce qui leur donne un accès comparable au marché considéré. Tous sont des professionnels de la politique et entretiennent un

Les hommes politiques actuels : les données (1978-1981)

	Liaisons facultatives		Liais. fac.
	possibles effectif	réalisées %	réalisées non-enchaînées %
Barre R.	154	62,3	13,5
Cheysson C.	205	51,7	8,5
Chirac J.	488	59	15,2
Couvé de Murville M.	147	49	9,7
Debré M.	196	49	18,7
Fiterman C.	114	32,5	13,5
Garaud M.-F.	95	33,7	3,2
Giscard d'Estaing V.	1 200	61,1	11,1
Jospin L.	242	32,2	16,7
Lecanuet J.	229	38,4	4,5
Maire E.	171	19,9	17,7
Marchais G.	505	18,8	18,6
Mauroy P.	128	35,2	6,7
Mendès France P.	285	33,7	5,2
Messmer P.	96	30,2	6,9
Mitterrand F.	829	62,5	12,5
Pelletier M.	76	48,7	10,8
Peyrefitte A.	90	66,7	1,7
Poniatowski M.	225	42,2	14,7
Rocard M.	122	61,5	0
Veil S.	190	52,3	7,6

total des liaisons facultatives possibles n = 5 787

TABLEAU 1

rapport au langage largement déterminé par cette professionnalisation. Bien que les discours recueillis présentent une variation stylistique, au sens où les conditions de la prise de parole et le marché immédiat diffèrent selon qu'il s'agit d'allocutions monologuées, de conférences de presse, d'entretiens radiodiffusés ou télévisés avec des journalistes, ou de débats entre dirigeants politiques, l'ensemble est pourtant relativement homogénéisé par la nature du marché médiat qui représente potentiellement l'ensemble des consommateurs de discours politiques et dont le locuteur sollicite, presque en permanence, la sanction. La variation stylistique est donc contenue dans les limites assez étroites du langage calculé et stratégiquement contrôlé : surveillé (à la fois consciemment et par l'intermédiaire du système de dispositions, qui traduit continûment l'intégration par les locuteurs de la surveillance potentielle exercée par le marché des auditeurs) même si cette surveillance n'exclut pas, dans certaines conditions, une stratégie de "décontraction" ostentatoire. Discours jamais spontané, au sens commun, le discours politique ne cesse pas non plus d'afficher, de diverses manières, la légitimité du locuteur dont il vise à accroître le capital symbolique. Aussi, bien que les dirigeants politiques aient des origines sociales et des capitaux scolaires et culturels assez divers, ils forment pourtant un ensemble relativement cohérent quant aux produits symboliques qu'ils proposent, quant au marché où ils

les présentent et quant à la possibilité d'accéder à ce marché. S'il est vraisemblable qu'ils n'ont pas tous la même grammaire de locuteur, il est sûr que leur hétérogénéité linguistique est beaucoup plus restreinte que celle de l'ensemble de leurs auditeurs, et il paraît probable que la majorité d'entre eux représentent assez bien dans leurs paroles publiques ce qu'on désigne par "français standard" et que la moyenne des Français reçoit comme "du bon français" au sens de l'école.

L'ensemble du corpus réuni pour la période actuelle présente 10816 cas de liaisons possibles. Bien que, dans ce corpus, tous les locuteurs réalisent des liaisons variables, la partition sociale entre les locuteurs qui réalisent des liaisons variables et ceux qui ne réalisent que des liaisons invariables impose de traiter séparément les unes et les autres (3). Auparavant, remarquons que sur l'ensemble des liaisons possibles on ne rencontre qu'un taux infime de ces fautes toujours stigmatisées consistant soit à se tromper de CL, soit à en employer une avec un mot qui, morphologiquement, ne peut pas en présenter : sept cas au total, soit 0,07 % :

(1) Je m'adresserai ç ñ à vous (M. Debré, 13.4.81)

(2) Est resté t ñ au contraire (V. Giscard d'Estaing, 5.5.81)

(3) Faire une attention z ñ extrême (E. Maire, 28.10.79)

(4) Si t n on applique (G. Marchais, 14.3.76)

(5) Les documents qui z n étaient (id. 10.3.80)

(6) On n'a pas t n encore (P. Mauroy, 5.9.82)

(7) Le SMIC progresse t n à 8 ou 10 % (M. Poniowski, 1979)

On rencontre aussi une sorte de faute jamais relevée par les orthoépistes, qui consiste à prononcer une CL dans un contexte phonétique où elle est, par définition, impossible : devant un mot dont l'initiale est une consonne. Nous en avons donné au chapitre 1 deux exemples ((19) peut ÷ s'opposer (sonagramme 7) et (20) quand ÷ Monsieur Mitterrand) sur un total de 22 cas (dont six manifestent un schwa entre CL et C) dus à 12 locuteurs, un seul en présentant plus de deux (J. Chirac, cinq cas). Bien que très supérieur à celui des fautes socialement (et, d'abord, scolairement) stigmatisées, ce chiffre est extrêmement faible comparé à l'ensemble des 7842 CL réalisées devant voyelle (5027 liaisons obligatoires, plus 2815 liaisons facultatives), et traduit un phénomène assurément agrammatical. Mais le traitement linguistique devra rendre compte de la possibilité de telles "fautes".

Le corpus ne présente qu'un taux infime de liaisons classées erratiques : deux cas d'une liaison proscrite par tous les auteurs, réalisée après la conjonction de coordination et :

(8) et n également (J. Chirac, 15.11.81)

(9) et n en (P. Mendès France, 29.3.81)

et trois cas de liaison après le nom singulier, liaison dont Fouché et Delattre précisent qu'elle n'est pas "incorrecte" mais seulement "très rare" en dehors de la prononciation des vers :

(10) que l'Etat n a faite (J. Chirac, 17.2.81)

(11) le Crédit n agricole (F. Mitterrand, 24.9.81)

(12) le gouvernement n américain (M. Rocard, 11.79)

Ces trois dernières liaisons traduisent apparemment une tendance à étendre encore le domaine des liaisons facultatives, et il n'est pas étonnant que les locuteurs qui les ont prononcées fassent partie, nous le verrons, de ceux qui réalisent le plus de liaisons facultatives.

L'examen des liaisons obligatoires confirme l'invariabilité de leur réalisation. Sur les 5029 cas examinés, on ne relève que deux cas où la CL n'a pas été prononcée :

(13) de nouveaux / engins (M.-F. Garaud, 10.1.82)

(14) vous / avez (V. Giscard d'Estaing, 5.5.81)

seuls exemples de hiatus en contexte de liaison obligatoire dans tout le corpus (4). Mais le résultat essentiel de l'étude des liaisons invariables, c'est le constat qu'elles sont invariablement enchaînées : l'"obligation" porte à la fois sur la présence de CL et sur son enchaînement à la voyelle suivante. Sur les 5027 liaisons obligatoires réalisées, en effet, on relève seulement 11 cas de non-

enchaînement (0,2 %), parmi lesquels :

(15) les ÷ Etats $\cap$ européens (V. Giscard d'Estaing, 27.2.79)

(16) trois ÷ ans (J. Lecanuet, 9.4.78)

(17) premier ÷ élément (F. Mitterrand, 5.5.81)

(18) nous ÷ arrivons (M. Foniowski, 10.3.78), etc. (5).

Ce sont les liaisons facultatives qui apportent les résultats les plus pertinents. Sur les 5787 liaisons facultatives possibles, 2815 ont été réalisées, soit 48,6 %, mais le taux moyen de l'échantillon n'est pas très significatif étant donné l'écart que présentent de ce point de vue les taux des différents locuteurs (calculés pour chacun d'entre eux sur l'ensemble des enregistrements étudiés) : de 18,8 % (G. Marchais) à 66,7 % (A. Peyrefitte); les liaisons facultatives étant le lieu même de la variation concernant la liaison, ce n'est pas surprenant. Si l'on considère les deux locuteurs pour lesquels nous sommes le mieux documentés pour la période considérée (1978-1981), on relève pour F. Mitterrand un taux de 62,5 % sur l'ensemble des enregistrements étudiés et une dispersion allant de 53,4 % (débat avec V. Giscard d'Estaing du 5.5.81) à 84 % (voeux du Nouvel An, 31.12.81), et pour V. Giscard d'Estaing un taux de 61,1 % et une dispersion allant de 43,3 % (débat avec F. Mitterrand du 5.5.81) à 78,2 % (discours solennel dit "du bon choix", 12.3.78) (cf. tableau 2, page suivante). Ces résultats confortent l'opinion courante que le taux de liaisons facultatives réalisées croît pour chaque locuteur avec la "hauteur"

F. Mitterrand-V. Giscard d'Estaing :
variations stylistiques (1978-1981) *

	Liaisons facultatives		Liais. fac.
	possibles effectif	réalisées %	réalisées non-enchaînées %
Mitterrand			
-10 mars 79, entretien avec la presse....	91	62,3	7,9
-déc. 79, entretien avec la presse....	107	55,5	8,9
-oct. 80, discours Assemblée nationale	73	64,4	4,3
-5 mai 81, débat TV avec Giscard.....	348	54,5	12,2
-25 mai 81, discours d'installation.....	15	80	8,3
-24 sept. 81, entretien avec la presse....	220	72,7	15,5
-31 déc. 81, discours TV voeux.....	25	84	19
Giscard d'Estaing			
-12 mars 78, discours TV.....	78	78,2	8,2
-22 mars 78, discours TV.....	57	63,2	8,3
-11 nov. 78, discours.....	39	66,7	15,4
-11 nov. 78, discours.....	22	72,7	18,8
-21 nov. 78, conférence de presse.....	167	57,5	12,5
-15 févr. 79, conférence de presse.....	131	64,1	10,7
-10 nov. 79, entretien avec la presse....	76	51,3	15,4
-27 janv. 81, entretien avec la presse....	170	54,7	13,3
-1 mars 81, discours TV.....	19	52,6	30
-5 mai. 81, débat TV avec Mitterrand....	449	43,7	10,2
-19 mai. 81, discours TV.....	24	62,5	33,3

*Toutes les intervention sont prises dans leur entier.

TABLEAU 2

du style : les taux les plus bas sont obtenus pour les deux locuteurs dans le même débat télévisé où les discours étaient spontanés et où l'enjeu politique majeur (l'élection présidentielle) détournait relativement l'attention des locuteurs de la forme phonétique de leur langage au profit du sens de leurs paroles; les taux les plus hauts sont obtenus pour les deux locuteurs dans des interventions monologuées assurément écrites et apprises par coeur : toute improvisation étant bannie et le style visant à traduire la hauteur de la fonction (les deux locuteurs ici ne sont pas candidats à la présidence de la République, mais présidents en exercice), les locuteurs surveillent le plus possible leur élocution - ils "l'élèvent". De ce point de vue la corrélation paraît établie. Mais il ne faut pas en conclure que la prescription de Fouché (prise par Elisabeth Selkirk pour une description), selon laquelle à un style déterminé correspond une catégorie déterminée de liaisons facultatives, soit confirmée. Les discours manifestent au contraire une très nette variation inhérente au sens de Labov (i.e. irréductible) : F. Mitterrand, le 24.9.81 (72,7 % de liaisons facultatives réalisées), fait se succéder :

(19) serions-nous / incapables et seraient-ils ÷ incapables

(20) Crédit ÷ agricole et Crédit / agricole;

C. Cheysson, dans un entretien avec la presse (11.10.81, 50 %), dit successivement :

(21) nous en sommes / en désaccord

et nous sommes $\bar{n}$ en désaccord

(22) peut / amener et peut $\bar{n}$ amener

(23) n'est pas $\bar{n}$ assuré et n'est pas / établi

Si l'on considère l'ensemble du corpus, on peut affirmer que toutes les catégories de liaisons facultatives y sont en variation inhérente alors que les discours appartiennent tous au style "surveillé", quand ils ne relèvent pas du style "soutenu".

Ces 2815 liaisons variables effectivement réalisées présentent 316 cas de liaisons sans enchaînement, soit un taux de 11,2 %, mais l'écart est grand entre les pourcentages présentés par les différents locuteurs sur l'ensemble des discours retenus pour chacun d'entre eux : de 0 % (M. Rocard) à 18,7 % (M. Debré). Il est encore plus important si on considère les pourcentages par discours, allant de 0 % (M. Rocard) à 35,7 % (J. Chirac, 5.10.81). Pour V. Giscard d'Estaing le taux varie de 8,2 % (12.3.78) à 33 % (31.12.81). Cette dispersion interdit les conclusions hâtives sur tel ou tel locuteur lorsque les quantités examinées sont relativement modestes (ce qui est souvent le cas dans ce corpus). Mais pour la linguistique, elle ne fait que conforter l'existence de phénomènes éminemment variables et néanmoins dotés de régularité. Les résultats obtenus pour l'ensemble de l'échantillon sont décisifs : si on les compare à ceux

(17,5 %), [r] (3 %), [n] (1,5 %) et [p] (0,5 %) (7). Pour l'ensemble des liaisons réalisées, Malécot (1975b) obtenait l'ordre [z, t, n, p, r], mais le [z] de liaison est particulièrement bien représenté dans les liaisons obligatoires (articles, pronoms et adjectifs antéposés au pluriel, etc.), comme [n] (mon, ton, son, un, etc.), tandis que [t] l'est bien davantage dans les liaisons facultatives (3^e personne singulier et pluriel des verbes, etc.). Reste que la disproportion entre [t] et [z] est très forte et semble indiquer que le non-enchaînement, particulièrement lorsqu'il s'accompagne d'un [ʔ], est très favorisé par l'occlusive [t], ce qui est phonétiquement très explicable : le caractère non-continu de la plosive s'accorde davantage au non-enchaînement, et le caractère continu de la fricative à l'enchaînement. Parmi ces [t] de liaison non-enchaînés, 30 % (soit 25 % du total des liaisons non-enchaînées de ce corpus) appartiennent à la 3^e personne du singulier du verbe "être" : est.

Enfin l'enchaînement de la liaison se présente comme une variation inhérente : pour un même discours d'un locuteur donné, la même catégorie lexicale offrira des exemples de CL enchaînées et non-enchaînées ou même absentes. F. Mitterand fait se succéder immédiatement (31.12.81) :

(24) nous voulons ÷ étendre et nous voulons $\emptyset$ enfin

(25) pas $\emptyset$ omettre et pas ÷ à en attendre

C. Cheysson dit successivement (11.11.81) :

(26) il faut ÷ encourager et il faut / encourager

et à quelques minutes de là :

(27) il faut n être

J. Chirac (10.3.78 et 15.11.81) fait coexister:

(28) tout à fait n abusive et tout à fait ÷ autoritaire

(29) il est ÷ inscrit et qui est n important

R. Barre (18.3.81) prononce côte à côte:

(30) ont ÷ abouti et qui ont n été passés , etc.

Cette variation inhérente s'affirme, à plus forte raison, si on considère le corpus dans son ensemble où l'on peut dire qu'il n'est pas une CL non-enchaînée qui ne soit aussi présente sous la forme enchaînée.

La liaison sans enchaînement peut-elle être reliée à la variation stylistique, compte tenu de ce que, de toute façon, elle ne se présente qu'à l'occasion des liaisons facultatives, soit dans la langue surveillée? Sur un marché constant (les auditeurs des media nationaux), le non-enchaînement croît-il avec la solennité du ton, ou plutôt avec le relatif relâchement d'un débat animé, ou le ralentissement de l'expression parce qu'on cherche ses mots devant une question difficile? Les différents discours de V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand étudiés pour la période 1978-1981, qui offrent un taux moyen très semblable pour le non-enchaînement (11,1 % et 12,5 %) comme pour la liaison

facultative (61,1 % et 62,5 %), ne permettent pas d'observer une corrélation tout à fait claire (cf. tableau 2). Néanmoins, les trois plus hauts taux présentés par V. Giscard d'Estaing sont associés à des allocutions de style solennel (discours du 11.11.78 : 18,8 %; déclaration de candidature aux élections présidentielles, 1.3.81 : 30 %; message d'adieu, 19.5.81 : 33,3 %), et F. Mitterrand atteint ses taux les plus hauts dans une déclaration également solennelle (vœux présidentiels après la déclaration de l'état de guerre en Pologne, 31.12.81 : 19 %) et dans sa première conférence de presse à l'Elysée (24.9.81 : 15,5 %).

2.2. Analyse d'un corpus réduit

Mais l'intrication des différents facteurs des variations possibles concernant la liaison facultative (facteur social, stylistique, syntaxique, phonétique, prosodique) est si complexe qu'il est utile de considérer de près un échantillon qui soit à la fois de bonne taille et le plus homogène possible. Les débats télévisés entre les deux candidats aux élections présidentielles de 1974 et 1981 en fournissent un. Le tableau 3 (page suivante) montre en effet que V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, qui sont dans des conditions identiques (dont un auditoire potentiel comprenant l'ensemble de leurs électeurs et formant un marché dont la sanction sera rapide et claire), présentent des taux comparables sur la liaison, et que la croissance du taux de non-enchaînement d'un débat à l'autre vaut pour l'un et l'autre locuteurs (8).

L'analyse des 2661 liaisons possibles de ce corpus apporte une précision intéressante sur le classement en liaisons obligatoires et facultatives (9). Elle confirme en effet que la catégorie des mots invariables monosyllabiques que Delattre classait parmi les obligatoires (les prépositions et les adverbes) est en fait disloquée sous ce rapport, comme l'in-

Débats V. Giscard d'Estaing-F. Mitterrand :
les données quantitatives

	Liaisons facultatives		Liaisons fac.
	possibles effectif	réalisées %	réalisées non-enchaînées %
Giscard d'Estaing 10 mai 1974	363	43,5	7
Mitterrand 10 mai 1974	239	56,2	7,1
Giscard d'Estaing 5 mai 1981	449	43,7	10,2
Mitterrand 5 mai 1981	348	54,5	12,2
ensemble	1 399	49	9

TABLERAU 3

dique Malécot (1975b) (et Agren (1973) pour pas). Comme l'indique le tableau 4 (page suivante), si dans, sans et très sont réalisés catégoriquement, V. Giscard d'Estaing ne réalise que 16,7 % (1974) et 37 % (1981) des liaisons après pas, et F. Mitterrand 63,2 % (1974) et 91,3 % (1981); la liaison après plus (adverbe de manière) est réalisée à 100 % par F. Mitterrand (1974 et 1981) mais seulement à 66,6 % (1974) et 50 % (1981) par son interlocuteur. D'autre part, la liaison après la conjonction monosyllabique mais, que Delattre classait facultative, se révèle variable. En effet V. Giscard d'Estaing la réalise à 12,5 % (1974) et 7,7 % (1981) et F. Mitterrand à 100 % (1974) et 40 % (1981). Mais la liaison après dont, pronom relatif, également classée facultative, est réalisée invariablement par les deux locuteurs.

On constate aussi que parmi ces liaisons celles qui sont réalisées variablement donnent lieu à des non-enchaînements : pas est non-enchaîné dans 20 % et 27,3 % des cas par V. Giscard d'Estaing, et dans 16,7 % et 9,5 % des cas par F. Mitterrand, qui n'enchaîne mais que dans 50 % des cas en 1981, tandis que les liaisons après dans, sans, très, plus et dont sont toujours réalisées avec enchaînement. La liaison après quand se fait entendre invariablement dans ce corpus, mais elle apparaît parfois non-enchaînée (F. Mitterrand, 1981 : 40 %), ce qui confirme son statut de liaison

Débats Giscard d'Estaing-Mitterrand :
liaisons des mots invariables monosyllabiques

en %		V.G.E.	F.M.	V.G.E.	F.M.
		10/05/74	10/05/74	05/05/81	05/05/81
dans	réalisées	100	100	100	100
	dont n	0	0	0	0
sans	réalisées	-	-	100	100
	dont n	-	-	0	0
très	réalisées	100	100	100	100
	dont n	0	0	0	0
pas	réalisées	16,7	63,2	37	91,3
	dont n	20	16,7	27,3	9,5
plus	réalisées	66,6	100	50	100
	dont n	0	0	0	0
quand	réalisées	100	100	100	100
	dont n	0	0	0	40
mais	réalisées	12,5	100	7,7	40
	dont n	0	0	0	50
dont	réalisées	100	100	100	100
	dont n	0	0	0	0

TABLEAU 4

variable constaté dans le corpus précédent (comme il en va, d'ailleurs, de tous ces monosyllabes). La rectification du classement de Delattre est donc confirmée : en tant que catégorie de liaison, la liaison après les mots invariables monosyllabiques, conjonctions ou pronoms non-personnels, est variable, même si tel ou tel locuteur la réalise invariablement après tel ou tel mot. La divergence de comportement entre les différents membres d'une même catégorie lexicale est linguistiquement très pertinente : elle est un argument de plus contre les traitements purement "syntaxiques" de la liaison.

Une analyse détaillée montre (cf. tableau 5, page suivante) que sur les 49 % de liaisons facultatives réalisées dans ces deux débats, 61,8 % l'ont été à la finale d'une forme verbale (alors que cette catégorie de liaison ne représente que 55 % des liaisons facultatives possibles). Parmi elles, 64,1 % l'ont été à la finale d'une des formes du verbe "être" (qui tient à 89,2 %), dont 51,5 % après la forme est (qui lie à 100 % dans ce corpus), alors que la liaison après le verbe "être" ne représente que 40 % des liaisons possibles après un verbe, et est 45,9 % des formes du verbe "être". La liaison après les formes du verbe "être" est donc majoritaire parmi les liaisons variables réalisées dans ce style de débat, qui relève au moins de ce que les orthoépistes appellent la "conversation soignée". Le résultat le plus

Débats V. Giscard d'Estaing-F. Mitterrand : liaisons non-enchaînées

	V	être	AV.	[ét]	[õt]	N	Alia	/t/	/z/	/n/	/r/	mono	poly
VGE													
10/5	9	7,9	0	4	-	0	2,6	8,8	3,7	0	0	5,7	9,1
1974													
FM													
10/5	9,6	8,6	20	8,7	-	5,9	3,6	10	3,8	0	0	6	9,1
1974													
VGE													
5/5	9,5	13,6	0	6,5	-	11,8	9,8	9,8	8,2	66,6	0	9,2	14
1981													
FM													
5/5	16,2	15,2	18,2	8,8	-	1,5	7,3	18,8	4,4	0	0	15,5	8,8
1981													
Tot.	11	11,4	10	7,1	-	4,8	6,1	11,9	4,8	28,5	0	9	10,1
Fn-e	47	31	5	10	-	4	13	47	15	2	0	39	25
Fréa	424	272	50	140		64	213	394	310	70	8	432	247

Légende :

V.....liaisons à la finale d'un verbe (il faisait un calcul);
être....liaisons à la finale d'une des personnes du verbe être
(il serait excessif);
AV.....liaisons à la finale d'une des personnes du verbe avoir
(vous aviez affirmé);
[ét]....liaisons à la finale de est (c'est important);
[õt]....liaisons à la finale de ont (qu'ont apporté);
N.....liaisons à la finale d'un nom (les Etats européens);
Alia....liaisons à la finale des catégories autres que verbales et
nominales (dans un cas; trop évident; mais un programme;
petites et moyennes entreprises);
/t/.....liaisons aux finales orthographiques t et d
(tellement absurde);
/z/.....liaisons aux finales orthographiques s
(les Françaises et les Français);
/n/.....liaisons aux finales orthographiques n (l'un et l'autre);
/r/.....liaisons aux finales orthographiques r (participer à);
mono....liaisons à la finale d'un monosyllabe (très important);
poly....liaisons à la finale d'un polysyllabe
(les affaires étrangères);
F=liaisons facultatives / n-e=non-enchaînées/ réa=réalisées.

TABLEAU 5

frappant est celui des formes monosyllabiques (toutes catégories lexicales confondues) : alors que, parmi les liaisons facultatives possibles, on compte 42 % de finales de mots monosyllabiques et 58 % de finales de mots polysyllabiques, parmi les liaisons facultatives réalisées ici 63,6 % le sont après des mots monosyllabiques; les liaisons facultatives à la finale d'un monosyllabe sont réalisées dans 77,8 % des cas, tandis qu'à la finale d'un polysyllabe elles ne le sont que dans 29,3 % des cas.

Ces chiffres ingrats sont essentiels : ils semblent indiquer que le paramètre le plus décisif pour la réalisation d'une liaison facultative, ce n'est pas la catégorie syntaxique du premier mot mais sa nature prosodique sans que cela remette en cause, évidemment, les conditions de liens syntaxiques nécessaires pour qu'une liaison soit possible entre deux mots. Si l'on considère les formes phonétiques de ces liaisons, on constate que le taux moyen de non-enchaînement, qui est de 9 %, se retrouve à peu près sur toutes les catégories : 11 % à la finale d'une forme verbale, 11 % à la finale d'une des formes du verbe "être", 8 % après la forme est, 10 % après une forme du verbe "avoir", 6 % après les mots invariables, 5 % après le nom pluriel (10). L'examen de la nature phonétique des CL indique que les [t] sont réalisés beaucoup plus fréquemment (72 %) que les [z] (39,8 %) et représentent 55,3 % des consonnes de liaison réalisées en

contexte de liaison facultative quand les [z] en représentent 43,5 %, alors que l'ensemble des liaisons facultatives possibles présente beaucoup plus de [z] (55,8 %) que de [t] (39 %); [r], faiblement représenté dans les liaisons facultatives possibles (5,2 %), n'est réalisé que dans 11 % des cas (11). Quant au non-enchaînement, on constate une différence encore plus nette selon les CL : les [t] représentent 75,8 % du total des consonnes de liaisons non-enchaînées et les [z] seulement 24,2 %, aucun [r] n'étant réalisé sans enchaînement dans ces deux débats. Ces chiffres aussi donnent une indication importante : ils sont comparables à ceux que nous avons présentés pour le corpus de l'ensemble des dirigeants politiques et confirment que la liaison sans enchaînement est très clairement favorisée par l'occlusive [t] (12). Dans ce corpus, enfin, on n'enregistre guère de différences stylistiques. Tout au plus peut-on signaler que dans les cinq dernières minutes du débat de 1981, V. Giscard d'Estaing adopte dans sa conclusion, qui n'est probablement pas improvisée, un style légèrement différent : le taux des facultatives réalisées s'élève un peu (50 % contre 43,2 % pour ce qui précède) et le taux des non-enchaînées s'élève nettement (18,7 % contre 9,4 %). Ni sociales ni stylistiques, toutes les autres variations constatées ici, qu'il s'agisse de la présence de CL ou de sa position dans la structure syllabique, sont des variations inhérentes.

2.3. La question diachronique.

Les deux corpus étudiés ici font lever la question diachronique : la liaison sans enchaînement est-elle un phénomène nouveau, et est-elle un phénomène en train de croître? Le tableau 6 (page suivante) présente pour les 11 dirigeants politiques de l'échantillon pour lesquels nous disposions du matériel nécessaire les chiffres obtenus aux deux bornes de la période étudiée : 1978 et 1981 (13). On constate que, sauf P. Mendès France, tous les locuteurs présentent des taux de non-enchaînement soit comparables (trois cas), soit accrus (sept cas); et ce alors que cinq d'entre eux présentent des taux de liaisons facultatives réalisées moindres en 1981 qu'en 1978. Le corpus des deux débats entre V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand va lui aussi dans le sens d'un accroissement du non-enchaînement et, là, dans des conditions de style et de marché identiques (cf. tableau 3).

Pour disposer d'une profondeur diachronique plus importante, nous avons construit un troisième corpus faisant intervenir des documents d'archives. Pour que la comparaison soit possible, nous avons examiné des discours des principaux chefs de l'Etat (non au sens institutionnel, puisque les institutions ont changé plusieurs fois, mais au sens de premier

Les hommes politiques actuels : les données diachroniques

		Liaisons facultatives		Liais. fac. réalisées	Variation diachronique des non-enchâînements
		possibles	réalisées	non-enchâînées	
		effectif	%	%	
Barre R.	1978	35	71,4	8	↗
	1981	119	59,7	15,5	
Chirac J.	1978	178	62,9	11,6	↗
	1981	310	56,8	17,6	
Couve de Murville M.	1978	50	58	10,3	→
	1980	97	44,3	9,3	
Giscard d'Estaing V.	1978	429	59,9	10,9	↗
	1981	630	46,8	13,1	
Jospin L.	1976	18	38,9	14,3	→
	1981	98	27,5	14,8	
Lecanuet L.	1978	79	51,9	4,8	↗
	1981	150	31,3	6,4	
Marchais G.	1978	314	14	11,4	↗
	1981	109	32,1	25,7	
Mendès France P.	1974	94	26,6	8,3	↘
	1981	191	37,2	4,2	
Mitterrand F.	1978	78	74,3	6,9	↗
	1981	558	63	15,6	
Poniatowski M.	1978	207	44,4	14,1	↗
	1981	18	22,2	25	
Rocard M.	1978	17	64,7	0	→
	1981	19	73,6	0	

Maxima de non-enchâînement dans le corpus pour l'année 1981 :

:Chirac J.	5.10:	17	:	82,3	:	35,7	:
:Giscard d'E.V.	19.09:	24	:	62,5	:	33,3	:
:Mitterrand F.	3.12:	46	:	84	:	19	:
:Marchais G.	13.04:	21	:	28,6	:	33,3	:
:.....:							

TABLEAU 6

responsable) depuis le Front populaire jusqu'à aujourd'hui. Ces discours qui nous paraissent assez semblables sous l'angle du marché, du style et de la légitimité linguistique des locuteurs ont néanmoins été prononcés dans des circonstances très différentes du fait de l'évolution de la nature et du rôle des media audiovisuels durant cette période. Comme nous ne croyons pas que la fonction d'autorité étatique puisse produire ipso facto un effet sur la grammaire de la liaison de ceux qui l'exercent, mais, au contraire, qu'il y a quelques liens entre leur habitus linguistique et le fait d'accéder à cette fonction, nous avons aussi retenu des documents antérieurs à leur prise de fonction. Bien que les quantités soient parfois faibles, les données du tableau 7 (page suivante) semblent bien refléter une évolution nette d'un état où l'enchaînement était catégorique dans le bon usage, en style soutenu, à la situation actuelle où l'enchaînement est un phénomène variable même s'il s'impose de façon très majoritaire. Les quelques cas de non-enchaînement relevés dans les extraits de discours de Léon Blum entre 1936 et 1938 prouvent que le phénomène n'est pas radicalement nouveau, mais ces interventions relèvent plus du style de meeting que du discours officiel le plus surveillé, qui est représenté très majoritairement dans les autres documents. En revanche, le discours public des différents présidents de la Cinquième République marque un changement : encore erratique chez Charles de Gaulle et Georges Pompidou,

Les chefs d'Etat : les données

		Liaisons facultatives possibles		Liaisons facultatives non-enchaînées
		effectif	%	%
Pétain	1928-1938	255	74,9	0
	1940-1942	99	66,7	0
Blum	1936-1938	147	78,2	6,1
	1945-1947	15	66,7	0
De Gaulle	1940-1950	62	67,7	0
	1958-1969	118	48,3	1,7
Pompidou	1962-1968	129	48	3,2
	1969-1973	82	46,3	2,6
Giscard d'Estaing	1960-1968	162	46,9	9,2
	1969-1974	425	44,5	8,5
	1978-1981	1200	61,1	11,1
Mitterrand	1945-1958	115	80	5,3
	1962-1969	92	63	8,6
	1970-1974	293	57	7,2
	1978-1981	829	62,5	12,5

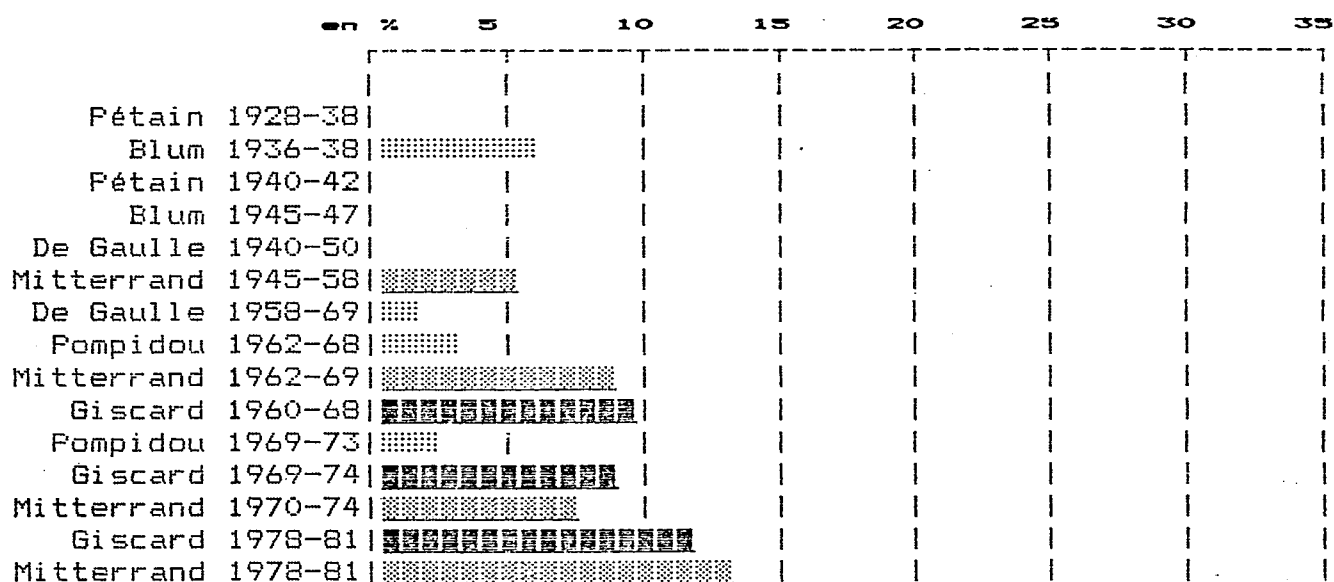
total des liaisons facultatives possibles n = 4 023

TABLEAU 7

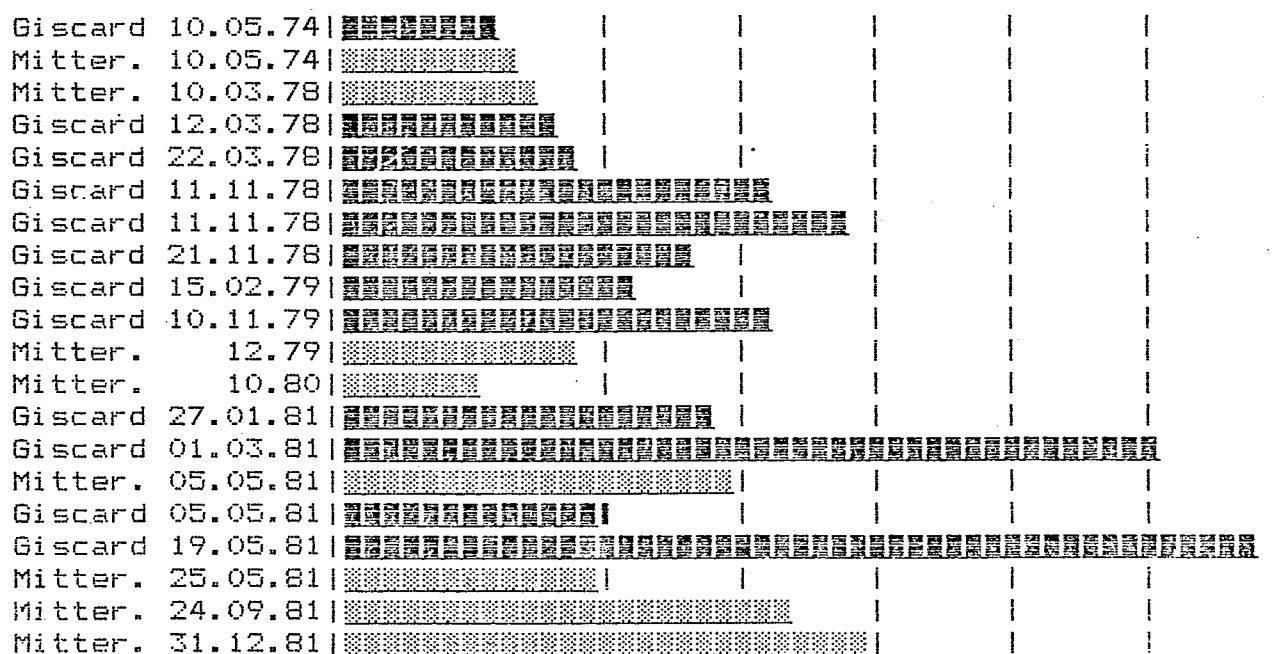
la liaison sans enchaînement s'affirme comme un fait linguistique doté de régularité chez V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, et semble aujourd'hui en pleine croissance à en juger par le graphique 1 (page suivante) (qui réunit les résultats des tableaux 2 et 7 pour les liaisons non-enchaînées), sur lequel on peut constater que les minima suivent la même pente ascendante que les maxima chez les chefs d'Etat de 1928 à 1981.

Les chefs d'Etat :

liaisons non-enchaînées par périodes de temps, 1928-1981



liaisons non-enchaînées par discours, 1974-1981



GRAPHIQUE 1

2.4. Données et grammaire

Les données quantitatives permettent d'établir certaines régularités révélatrices. Mais elles ne sauraient s'inscrire directement dans la grammaire : à l'inverse des propositions déjà anciennes de Labov, nous excluons toute représentation directe des variations constatées dans la formalisation des règles grammaticales variables, que les chiffres proviennent d'un calcul statistique ou d'un calcul probabilistique (14). Le savoir linguistique, parce qu'il est socialisé de part en part inclut sans doute, d'une manière ou d'une autre, une évaluation sociale des formes linguistiques, évaluation déterminée par l'expérience sociale du locuteur (et donc par l'histoire et les conditions de cette expérience) et déterminante pour la construction de son rapport propre au langage - et donc de tout ce qui touche l'acquisition du langage et la dissymétrie ordinaire entre la langue entendue et la langue parlée. Mais ce rapport complexe, qui produira des effets différents selon les marchés et l'évaluation (qui peut être erronée) que le locuteur en fera, ne peut être traduit par l'adjonction à une règle de fréquences nécessairement issues d'un corpus qui ne peut, en aucun cas, être représentatif de l'infinie variété des marchés concrets que rencontre un locuteur (et a fortiori une classe de locu-

teurs). Il nous semble que Labov, dans ce cas, attribue à la grammaire ce qui revient à l'habitus linguistique. L'habitus, comme social incorporé, ensemble des dispositions structurées par toute l'histoire sociale, qui structure toute pratique, intervient certainement dans l'acquisition de la grammaire, en audition et en locution, et nous ne concevons pas de grammaire d'auditeur ou de locuteur dont la construction ne soit pas liée, en partie, à la socialisation du sujet entendant et parlant. Mais il faut conserver la distinction habitus/compétence, ou plutôt habitus/grammaire compte tenu de ce que le terme de compétence renvoie dans son usage ordinaire (à l'opposé de son usage chomskyen) au savoir pratique que recouvre aussi le terme d'habitus. Le rapport au marché se règle par l'intermédiaire de l'habitus, qui se trouve en ce sens à l'origine des variations effectivement constatées dans les énoncés; mais s'il y a variation sur certains aspects et invariabilité sur d'autres, c'est que la grammaire elle-même intègre un paramètre de variabilité ou d'invariance.

Ainsi en linguistique, l'étude quantitative d'une variable dans des énoncés attestés intervient non comme partie intégrante de la grammaire mais à titre de preuve et d'épreuve nécessaire de la variabilité ou de l'invariabilité dans la grammaire; elle apporte aussi des précisions éventuelles sur le caractère stylistique, social ou "inhérent" de cette

variabilité. S'il faut donc écarter l'idée qu'un taux de 85 % d'enchaînement de telle catégorie de liaisons (ou la traduction probabiliste de ces données) réalisées par tel locuteur (ou telle classe de locuteurs) sur tel marché signifierait que ce locuteur posséderait dans sa grammaire une règle associant automatiquement ce taux moyen à ce marché, en revanche ce taux, comparé à un taux de 100 % présenté par le même locuteur dans le même corpus pour telle autre liaison, permet de conclure que l'enchaînement est un phénomène grammatical doté de variabilité dans un cas et d'invariabilité dans l'autre; et cette information est linguistiquement essentielle, car si l'absence d'attestation d'un phénomène dans un corpus ne permet certainement pas de conclure qu'il n'appartient pas au savoir linguistique du locuteur étudié, la présence bien établie d'un fait, fût-il éminemment variable, rend nécessaire l'étude de sa place dans la structure de la langue (15).

Dans cette perspective générale, les données que nous avons examinées conduisent à quelques conclusions linguistiques précises. Ainsi elles interdisent de poser une règle semblable à la Troncation proposée par Schane (1965) et réénoncée par Chomsky et Halle (1968). Indépendamment des considérations techniques qui ont entraîné l'abandon de cette formalisation, comment admettre que soient réunis en un seul schéma de règle (que la théorie suppose doté de quelque

rapport à la réalité psychologique) le traitement d'un phénomène comme l'élision, toujours réalisée par tous les francophones natifs et marquée, donc, d'invariabilité, et celui de la liaison où se rencontrent toutes les variabilités (sociales, stylistiques, inhérentes) : un locuteur comme ceux de notre corpus, réalisant invariablement certaines liaisons et variablement les autres, enchaînant de surcroît toujours les premières mais pas toujours les secondes, peut-il régler ces dérivations multiples par le dispositif qui engendre par ailleurs des sorties phonétiques invariables pour tous les cas d'élision? D'autre part, la variation inhérente affectant la réalisation des liaisons facultatives que nous avons constatée, et que seule l'analyse quantitative pouvait établir irréfutablement, ne conteste pas seulement le traitement stylistique de la variation concernant les liaisons facultatives, mais détruit toute explication purement syntaxique de la liaison, comme celle de Selkirk (1972). Delattre (1966) l'avait bien compris mais il se bornait à décrire (et prescrire) sans tenter de représentation formalisée. Comment justifier linguistiquement, en effet, que le lien syntaxique entre le verbe et son complément varie, par exemple, selon que le verbe a une forme monosyllabique ou polysyllabique; davantage : qu'il puisse varier pour la même forme du même verbe d'une minute à l'autre, variation dont nous avons observé tant de cas? Même d'un "style" à l'autre, cette variation du lien syntaxique

n'est évidemment pas acceptable. Comme le remarque Bernard Tranel (1981a, p.219) à propos de la règle X-Comp de Elisabeth Selkirk, "this readjustment rule cannot reasonably mean that in elevated speech the cohesion between these words is stronger than when the nouns, adjectives, or verbs are unflected, stronger than in less elevated styles, and the same as the cohesion between an adjective and a noun; but then what is the meaning of the readjustment beyond its purely mechanistic function of allowing the formal operation of liaison to apply correctly?"

A propos de l'enchaînement et de son contraire, ce qu'il nous faut intégrer à la composante phonologique de la grammaire se résume en cinq points :

- dans les contextes de liaison où la consonne de liaison est réalisée invariablement (liaison obligatoire), cette consonne est invariablement enchaînée à la voyelle du mot suivant;
- dans une catégorie de liaison facultative donnée, le caractère monosyllabique du mot d'appartenance de la consonne de liaison favorise la réalisation de cette consonne;
- dans les contextes de liaison où la consonne de liaison n'est réalisée que variablement (liaison facultative), elle n'est que variablement enchaînée;
- dans une catégorie de liaison facultative donnée, le caractère occlusif de la consonne de liaison favorise sa

réalisation et défavorise relativement son enchaînement;

- la dissociation entre présence et enchaînement de la consonne de liaison, observée dans les contextes où la liaison est facultative, se rencontre également pour les consonnes fixes finales dont la présence est invariable mais dont l'enchaînement n'est pas obligatoire. Bien que nous ne disposions pas ici d'indications quantitatives suffisamment précises, il semble que, pour la consonne fixe finale comme pour la consonne de liaison, le caractère occlusif favorise le non-enchaînement.

La conclusion linguistique qui s'impose de façon la plus évidente, et que n'importe quel ensemble de données sur la liaison aurait dû imposer depuis toujours, c'est qu'il est nécessaire de traduire formellement dans la grammaire le fait que la liaison est avant toute autre chose un phénomène de variation. La première exigence portant sur la représentation phonologique des CL, c'est, en effet, que soit lisible leur statut exceptionnel par rapport à celui des consonnes dont la présence n'est pas soumise à une contrainte contextuelle, statut que la tradition rendait assez bien par l'expression de *consonne latente* ou *virtuelle* qui ne s'actualise que dans certaines conditions : les CL doivent être représentées de façon distincte des segments toujours réalisés. La formalisation à adopter à cette fin ne va pas de soi. C'est pourquoi le linguiste aurait tort qui, riche

d'une enquête rigoureuse et de ses résultats empiriques quantifiés, en viendrait directement à un traitement de ces données, même purement descriptif et classificatoire - qui négligerait les vingt ans de travaux de phonologie théorique ne s'étant appuyés sur aucune enquête propre mais ayant réanalysé les données livresques et redécouvert peu à peu leur complexité. Car un travail considérable s'est fait là d'écriture phonologique, de tentatives de représentations explicites et systématiques, jusqu'à épuisement d'un modèle, qui se voulait explicatif mais s'enfermait dans un pari intenable, au-delà duquel se réalise depuis quelques années le développement d'une phonologie plus respectueuse des réalités linguistiques, fussent-elles les plus abstraites. Cette histoire ne saurait être simplement contournée. Si la science n'est pas seulement additive, mais cumulative, les linguistes soucieux de construire des données par une enquête sociologiquement contrôlée ne se doivent-ils pas aussi d'explorer de fond en comble tout ce que les linguistes qui n'enquêtent pas ont produit de constructions grammaticales savantes sur les données antérieures? Condition nécessaire pour être en mesure de rendre compte de données nouvelles en se situant dans les débats de la linguistique telle qu'elle se fait aujourd'hui.

NOTES DU CHAPITRE II

1. Par professionnels de la parole publique nous entendons toutes les catégories de locuteurs dont la profession implique régulièrement la prise de parole en public. La plupart de ces catégories se repèrent facilement :

- les hommes politiques (y compris les syndicalistes);
- les journalistes des métiers audio-visuels;
- les membres de l'enseignement supérieur (les enseignants du primaire et du secondaire opèrent également devant un public, mais d'une nature différente et dans un rapport particulier (pédagogique au sens étymologique), où s'exerce notamment un travail de mise en relation de l'usage de la parole et de l'enseignement de l'orthographe propres à ces niveaux scolaires et qu'on ne retrouve dans aucun autre usage de la parole publique);

-les avocats et la magistrature debout;

-les prédicateurs religieux.

Depuis quelques temps, il semble que les média audio-visuels projettent en position de quasi-professionnels de la parole publique des hommes dont ce n'est pas la profession mais qui sont les représentants les plus éminents d'autres catégories qui, régulièrement sollicités, deviennent des "vedettes" de la télévision et donc de la prise de parole : écrivains, médecins, hauts responsables économiques, militaires, etc. Ils sont plus ou moins assimilables de fait aux journalistes ou aux "commentateurs" des média.

Ces divers professionnels de la parole publique n'ont pas tous le même type de public. En particulier la distinction entre marché immédiat (public entendant visible pour le locuteur) et marché médiat (public invisible entendant par l'intermédiaire des émetteurs de radio et de télévision) est ici très pertinente.

2. Le corpus n'est pas du tout construit selon des règles de représentativité. Les quantités étudiées sont très diverses d'un locuteur à l'autre. Nous avons eu pour principe de disposer d'un effectif minimum d'une centaine de liaisons facultatives par locuteur. En général l'effectif est nettement supérieur surtout pour V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, ainsi que pour G. Marchais et J. Chirac - ce qui correspond assez bien à la place tenue par ces locuteurs sur

les media nationaux par rapport aux autres dirigeants politiques entre 1978 et 1981; il n'est vraiment inférieur que pour M. Pelletier dont nous avons quand même retenu les résultats pour contribuer à rééquilibrer un échantillon presque exclusivement masculin. Dans quelques cas nous avons dû sortir de la période 1978-1981 pour atteindre un effectif satisfaisant (cf. sources).

3. Pour avoir négligé cette présence du social dans le linguistique, André Malécot fait perdre beaucoup de force explicative à ses résultats chiffrés.

4. Le mot hiatus laisse attendre une séparation nette entre les deux voyelles. En réalité, le plus souvent la glotte continue à vibrer et l'on observe seulement une diminution de tension entre les deux voyelles. C'est le cas ici. Reste que les deux voyelles appartiennent à deux syllabes différentes.

5. Bien que 7 de ces 11 liaisons non-enchaînées aient été réalisées par un même locuteur (V. Giscard d'Estaing), on n'obtient pour ce locuteur que le taux négligeable de 0,6%.

6. La fréquence d'un phénomène linguistique et sa grammaticalité ne sont évidemment pas directement liées (cf. plus bas). Mais s'agissant d'un fait phonétique contraire à la

norme, inaperçu de ceux qui le réalisent (même linguistes), et probablement en évolution, on voit mal comment un jugement de grammaticalité pourrait renseigner sur son appartenance à la compétence des locuteurs.

7. Il s'agit d'occurrences de l'un et l'autre et de l'un ou l'autre, cf. note 11.

8. La différence entre les effectifs de liaisons possibles d'un locuteur à l'autre provient de la plus grande vitesse d'élocution de V. Giscard d'Estaing (cf. Cotteret, J.M., Emeri, C., Gerstlé, J. et Moreau, R. (1976)).

9. Les liaisons obligatoires possibles sont toutes réalisées sauf une, déjà citée : vous / avez (V. Giscard d'Estaing, 5.5.81); elles sont toutes enchaînées sauf quatre, réalisées lors du second débat : des ÷ obligations, les ÷ éléments, un certain ÷ état (V. Giscard d'Estaing), premier ÷ élément (F. Mitterrand). On y trouve deux "fautes" : me conduitz n à (V. Giscard d'Estaing, 1974), et resté t n au contraire, déjà citée.

10. La liaison à la finale du mot pluriel se rencontre 84 fois sur l'ensemble des liaisons facultatives réalisées : c'est beaucoup plus que ce qu'a observé André Malécot, sans doute parce que le discours est beaucoup plus "sur-

veillé" ici.

11. [p] n'est pas représenté dans le corpus des deux débats. Les liaisons avec une finale [n] sont en général considérées comme étant soit obligatoires, soit interdites. C'est le cas dans ce corpus. Mais dans l'ensemble des discours analysés les expressions **l'un ou l'autre**, **l'un et l'autre**, **un à un** sont légèrement variables. Delattre (1966) souligne que l'n des voyelles nasales "résiste à la liaison facultative" en comparant des contextes syntaxiquement identiques où la liaison en z est possible mais celle en n impossible :

Avons-nous n envoyé ça? versus A-ton / envoyé ça?

Il conclut : "Après les nasales, donc, toute liaison qui n'est pas obligatoire est interdite. Les liaisons obligatoires se font après **un, en, on, mon, ton, son, bien, rien** et les adjectifs qualificatifs en nasales" (p.41). Ce texte date de 1947. Ses données sont-elles sûres? Malécot (1975b) a constaté dans son enquête que **bien** et **rien** appartiennent aujourd'hui aux liaisons facultatives. Delattre considère que la liaison est "absolument impossible" dans **un à un**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où elle est variable tout comme dans **l'un et l'autre** où Delattre la tient pour obligatoire.

12. Dans les deux débats examinés ici, 21,3 % des [t] non-enchaînés (soit 16,1 % des liaisons non-enchaînées) appar-

tiennent à la forme est, ce qui est un peu moins que dans le corpus des dirigeants politiques actuels.

13. Pour P. Mendès France et L. Jospin la première date est inférieure (1974 et 1976), et pour P. Mauroy la seconde date est supérieure (1982) parce que nous ne possédions pas d'autres enregistrements.

14. Cf; Labov, W. (1973a) et (1976); Cedergren H.J. and Sankoff, D. (1974), pp. 333-355.

15. Sur l'ensemble de ce raisonnement, cf. Bourdieu, P. (1982) et Encrevé, P. (1977a), pp.3-16.

CHAPITRE III

Brève histoire du traitement de la liaison en phonologie générative

3.1. Vingt ans de recherches.

Nous n'aurions peut-être pas écrit ce chapitre sans la parution en 1984 dans *La forme sonore du langage* (Dell, Vergnaud, Hirst, eds.), qui fait office d'introduction française à la nouvelle phonologie de l'école générative, de la version définitive de l'article de Jonathan Kaye et Jean Lowenstamm "De la syllabicité" (dont la version manuscrite qui a largement circulé a été beaucoup citée et a eu une grande importance), version comportant une série de notes nouvelles "destinées, disent les auteurs, à présenter nos positions actuelles", dont l'une (la note 43) fait à tous les phonologues la surprise d'énoncer à nouveau, vingt ans après, la très fameuse "French Truncation Rule" proposée en 1965 par Sanford Schane. Quoi de plus fascinant dans une

discipline qui offre peu d'occasions de rêver : l'histoire des traitements de la liaison française en phonologie générative de ses débuts à nos jours commence et finit par la même règle, dans une formalisation à peine transformée, alors que son inventeur l'a abandonnée depuis onze ans déjà (Schane (1973a), qui porte le titre explicite de "There is no French Truncation Rule") et que, des deux auteurs qui viennent de la réaffirmer, l'un a souligné spectaculairement l'inexistence d'une telle règle (Kaye et Morin (1978), au titre tout aussi explicite de "Il n'y a pas de règle de troncation, voyons!") tandis que l'autre s'illustre depuis plusieurs années à défendre la proposition, essentielle à nos yeux, d'une "phonologie sans règles", position reprise explicitement par l'un et l'autre au moment même où paraissait cette nouvelle version (Kaye, Lowenstamm, Vergnaud au Colloque de Paris VIII en juin 1984, dont la communication commençait par : "Il n'y a pas de règle du tout, voyons!"). Etant donné le rôle de premier plan joué par Schane dans la recherche phonologique à ses débuts et par Kaye et Lowenstamm aujourd'hui, cette étonnante boucle que fait l'histoire appelle examen; plus : elle ne peut pas ne pas être significative soit de la phonologie générative, soit de la réalité phonologique du français. Elle incite donc à réfléchir sur cette histoire, à suivre rapidement le parcours de cette recherche.

Non pour réhabiliter les solutions anciennes. De sa manière indifférente, l'histoire (ici, l'histoire interne à l'école générative) a tranché : sauf exception, les travaux sur la liaison ne visaient pas à présenter des faits nouveaux, mais à réanalyser et réécrire les données reconnues; or le système de réécriture employé jusqu'en 1980, celui de SPE, a été abandonné, la preuve de son insuffisance s'étant peu à peu imposée à tous au cours des années 70, notamment à partir du travail sur les langues tonales. Mais, en négligeant l'histoire interne (à laquelle ils ont participé) qui a condamné la Règle de Troncation qu'ils ressuscitent, Kaye et Lowenstamm signalent qu'au-delà de l'éphémère du cadre des règles dérivationnelles ordonnées à la SPE, quelque chose de plus se jouait dans ces multiples travaux formels, qui fait que cette histoire n'est pas seulement vanité et cours des choses, mais l'histoire même, jamais tout à fait nécessaire, jamais tout à fait hasardeuse, de la science linguistique.

Ces vingt ans de recherche sur la liaison française en phonologie générative se traduisent par un nombre étonnant de travaux : plus de soixante-dix textes publiés ou largement diffusés en manuscrits miméographiés. Nous n'avons pas l'intention d'exposer ici le détail de leurs argumentations, les critiquer, contre-argumenter. Non; ce d'autant moins que, très rapidement, une grande partie des articles consiste à se livrer à ce travail sur les textes précédents. Ce qui

nous retiendra au contraire, c'est le cheminement historique de la science d'un texte à l'autre : l'enchaînement des textes, la façon dont ils se situent les uns par rapport aux autres, la présence (ou l'absence) et la forme du débat scientifique et de l'activité cumulatrice propre à une science de ce type, où des dizaines de chercheurs se penchent sur le même objet menu pour tenter d'en rendre compte - ceci précisément parce que le retour de Kaye et Lowenstamm sur le premier traitement proposé nous provoque à examiner s'il y a bien eu enchaînement, progression, ou simple agitation de plumes dans l'encrier et sur les pages blanches pour satisfaire à quelque nécessité de produire de la recherche. C'est pourquoi nous nous bornons à évoquer non les arguments mais les aspects théoriques en cause dans ces travaux et leur traduction en modes de traitements formalisés pour la liaison, en insistant surtout sur les reprises auxquelles ces solutions ont ou non donné lieu. Nous chercherons donc à embrasser l'entier du parcours, en tentant d'indiquer les étapes essentielles ainsi que l'orientation donnée en chaque point au cheminement de la phonologie du français, en précisant les rapports entretenus avec la théorie phonologique et son évolution sur les autres terrains de recherche, sans tenter de tirer, au fond, d'autres conclusions que celles qui s'inscriront dans le traitement linguistique que nous développerons au chapitre suivant.



Dernière précision : ayant été amené à présenter certains aspects de ces travaux aux chapitres précédents, nous nous permettrons de renvoyer souvent à ces chapitres pour éviter des répétitions. Et nous renvoyons ici une fois pour toutes au chapitre 1 pour ce qui concerne la question particulière de l'enchaînement et du non-enchaînement : puisque nous y avons déjà passé chronologiquement en revue sur ce point les travaux concernés, nous ne retiendrons pas ici cet aspect du problème.

Cette histoire, il va sans dire, n'est pas seulement intellectuelle, un pur débat entre concepts, argumentations, représentations; elle est aussi socialisée de part en part. Mais l'histoire sociale n'est pas ici notre projet - qui vise moins à "expliquer" l'histoire de la phonologie qu'à la maîtriser intellectuellement pour la poursuivre dans le cadre de la recherche phonologique actuelle. La mise à distance sociologique n'interdit pas la participation, et l'histoire sociale de la science fait partie de la science (1). Mais elle réclame des investigations que nous n'avons pas menées. En particulier, le fragment d'histoire en question se situe sur le champ international de la linguistique dont la sociologie n'est pas faite; d'autre part, il se tient en un seul point de ce champ : la phonologie générative américaine et son annexe française, ce qui limite un peu le jeu, quoi qu'il soit immédiatement évident que des

rapports de force et de légitimité non dissimulés structurèrent l'ensemble constitué par les phonologues générativistes et post-générativistes. Nous aurons l'occasion d'y faire allusion, sans plus (2). Quant à l'annexe française et, plus généralement, la réception de la linguistique générative en France au moment où la phonologie générative commence à s'intéresser au français et immédiatement à la liaison, il faut se remémorer l'état du champ à la fin des années soixante, tel que Jean-Claude Chevalier et nous-même avons tenté de le reconstituer récemment (3). On rappellera seulement que ce ne sont pas des producteurs de phonologie (structuraliste) qui ont accueilli et importé la phonologie générative du français : alors que Word avait publié Chomsky et Halle, ce n'est pas dans *La linguistique*, revue dirigée - comme Word jusqu'en 1966 - par André Martinet, mais dans *Langages* que Schane publie dès septembre 1967 un article, inédit en anglais, sur ce sujet, avant de diriger le numéro de décembre 1967 de la même revue, entièrement consacré à la phonologie générative, où il publie lui-même "L'élision et la liaison en français", diffusant ainsi la Règle de Troncation en France avant même qu'elle soit publiée en anglais au MIT (4).

Pour que cette contribution à l'histoire puisse être utile et utilisable, nous commençons par dresser la liste chronologique des travaux en question, afin qu'indépendamment de

nos accentuations; le moyen soit donné d'en saisir l'ensemble. Une telle liste n'a jamais été publiée : d'abord, parce qu'aucun article récent n'a proposé de bibliographie complète sur ce sujet (les plus importantes, celles de Love (1981) et de Tranel (1981a) s'arrêtent respectivement à 1977 et 1979, c'est-à-dire avant que le renouvellement de la phonologie générative ait atteint le domaine de la liaison française) (5); ensuite, parce qu'aucune bibliographie n'est exclusive (les travaux sur la liaison y sont donc mêlés aux autres références avancées par l'auteur), et parce qu'aucune surtout n'est chronologique : toutes suivent l'ordre alphabétique, qui masque ce qui fait de cet ensemble de travaux une suite temporellement ordonnée, une histoire scientifique. Cette liste ne prétend pas être exhaustive; parmi tous les travaux que nous connaissons, nous n'avons retenu, délibérément, que ceux qui ont effectivement participé à cette élaboration collective de la recherche sur la liaison en français dans l'école de la phonologie générative, à savoir ceux qui satisfont à chacun des trois critères suivants :

- proposer un traitement de la liaison en français (mais ce peut être à l'occasion d'une autre question directement rattachée à celle de la liaison, comme celle des mots en h-aspiré, qui interdisent la liaison); ce qui exclut les travaux, innombrables, qui se bornent à citer le cas de la liaison en français ou les règles proposées par tel ou tel, en particulier les manuels d'introduction, ou les compte-

rendus d'ouvrages traitant de la liaison;

- proposer un traitement **génératif** (ou post-génératif au sens des théories actuelles de l'école chomskyenne) puisqu'il s'agit strictement de cette école. Nous y avons ajouté les travaux qui, sans offrir de traitements génératifs, discutent les travaux génératifs et sont cités comme tels dans les travaux génératifs (ex. : Cornulier (1978), Love (1981)); également les quelques enquêtes sur la liaison menées dans ces vingt années qui ont été citées comme sources par les générativistes bien qu'elles ne comprennent pas de traitement génératif ni de discussion des traitements génératifs (Agren (1973), Malécot (1975), Tousignant et Sankoff (1981));

- être mentionné par un autre texte de la liste (i.e. satisfaisant aux deux premiers critères ainsi qu'à celui-ci) provenant d'un auteur différent. Ce critère implique, évidemment, de partir de la fin de l'histoire : pour les articles de 1984, nous avons retenu ceux auxquels nous faisons référence dans nos deux précédents chapitres, qui fonctionnent donc comme dispositif de fermeture de la liste. Nous avons fait exception pour un article jamais cité et dont c'est précisément la non-prise en considération qui est intéressante : Gross (1967).

Même en ce sens restreint cette liste ne vise pas à l'exhaustivité : nous n'avons pas retenu quelques articles répétant d'un peu trop près, sous d'autres titres, des travaux

de même auteur satisfaisant aux trois critères; d'autres textes ont pu nous échapper, mais aucun qui ait joué un rôle repérable dans cette histoire.

On sait que dans l'école générative, les propositions importantes sont citées et débattues sitôt que communiquées oralement et/ou en manuscrit, sans attendre leur publication officielle. Comme nous nous intéressons au débat entre les phonologues, nous avons retenu la date de première diffusion des textes et non celle de leur publication chaque fois que les textes en question ont été cités avant publication. Si la publication a été identique à la première diffusion citée, nous en donnons les références entre parenthèses (précédées du signe =) à la date de cette première diffusion; si la version publiée est une version remaniée et donc différente, nous avons créé une deuxième entrée à la date de la publication. Précisons que dans le présent chapitre les dates qui suivent les noms d'auteur renvoient à la liste chronologique qui suit, et non à la liste des ouvrages cités donnée en fin de notre travail, tandis que dans les chapitres précédents et suivants elles renvoient à cette liste alphabétique finale. Dans cette dernière, s'il y a deux versions différentes pour un même titre, on trouvera deux entrées, comme dans notre liste chronologique, mais s'il y a une seule entrée, contrairement au parti adopté ici même, nous retenons la date de publication : ainsi l'article de

Schane "There is no French Truncation Rule" apparaît comme Schane (1973a) dans la liste chronologique (car il a été cité comme tel dès 1973), mais comme Schane (1974) dans la liste alphabétique. Nous avons songé, pour abréger, à ne donner ici que les noms, dates et titres, et renvoyer à la liste alphabétique finale pour les références d'éditeur; mais l'économie de place était faible et ne contrebalançait pas l'inconvénient de la perte d'informations sociologiquement précieuses pour la compréhension même de cette histoire : il n'est pas indifférent pour le destin d'un texte d'être publié dans *Linguistic Inquiry* ou dans les *Cahiers de grammaire de l'Université de Toulouse-Le Mirail*, lieu de publication en 1980 d'un article génératif de Marc Plénat sur la liaison, qui n'est mentionné dans aucun des items de notre liste chronologique et s'en trouve donc absent (mais dont on trouvera les références dans notre liste alphabétique finale puisque nous le citons ici).

1965 : Schane, S.A., *The Phonological and Morphological structure of French*, Ph. D., MIT.

1966 : Schane, S.A., *The Morphophonemics of French Verb*, *Language* 42, 4, pp.746-758.

1967 : Bailey, Ch.-J. and Milner, J.-C., "The major class features 'sonorant' and 'vocalic' and the problem of syllabicity in generative phonology with a note on the feature 'High'", ms, MIT. (ERIC/Pegs Paper N°19,

- Washington D.C., 1968).
- 1967 : Gross, M., "Phonémique et syntaxe", CNRS, Section d'Automatique Documentaire, Rapport N°3/P.
- 1967 : Milner, J.-C., "French Truncation Rule", Quarterly Progress Report of the Research Laboratory of Electronics, MIT N°86, pp.273-283.
- 1967 : Schane, S.A., "La phonologie du groupe verbal", *Langages* 7, pp.120-128.
- 1968 : Chomsky, N. and Halle, M., *The Sound Pattern of English*, New-York, Harper and Row.
- 1968 : Schane, S.A., *French Phonology and Morphology*, Cambridge Mass., MIT Press [version révisée et simplifiée de Schane 1965. Le premier chapitre, "La liaison et l'élision en français" est pré-publié en version française in *Langages* 8, déc. 1967, pp. 37-59].
- 1969 : Schane, S.A., "Natural Rules in Phonology", UCLA Conference (= Stockwell, R. and Macaulay, R., eds, *Linguistic Change and Generative Theory*, Bloomington Indiana University Press, 1972, pp.148-229).
- 1970 : Dell, F., *Les règles phonologiques tardives et la phonologie dérivationnelle du français*, Ph. D., MIT [un chapitre publié sous le titre : "Two Cases of Exceptional Rule Ordering" in Kiefer, F. and Ruwet, N., eds, *Generative Grammar in Europe*, Dordrecht, Reidel, 1973, pp.141-153].
- 1970a: Schane, S.A., "The Formalization of Exceptions in

- Phonology", Colloque de l'INRIA (= Gross, M. et al., eds, *The Formal Analyses of Natural Languages*, La Haye, Mouton, 1973, pp.63-72).
- 1970b: Schane, S.A., "The Treatment of Phonological Exceptions : The Evidence from French", (= Kachru et al., eds, *Papers in Honour of Henri and Renée Kahane*, Urbana, University Illinois Press, 1973, pp.822-835).
- 1970 : Zwicky, A., "Squib : Class Complement in Phonology", *Linguistic Inquiry* 1, pp.262-264.
- 1972 : Selkirk, E.O., *The Phrase Phonology of English and French*, Ph. D., MIT (= New-York, Garland, 1980).
- 1973 : Agren, J., *Enquête sur quelques liaisons facultatives dans le français de conversation radiophonique*, Uppsala.
- 1973 : Dell, F., *Les règles et les sons*, Paris, Hermann.
- 1973 : Hanzeli, V., "Readjusment Rules in French", ms, Washington.
- 1973 : Kiparsky, P., "Phonological Representations" in Fujimura, O., ed. *Three dimensions of Linguistic Theory*, Tokyo, pp.1-136.
- 1973 : Milner, J.-C., *Arguments linguistiques*, Paris, Mame.
- 1973a: Schane, S.A., "There is no French Truncation Rule", *Third Symposium on Romance Languages*, Bloomington (= Campbell, R., et al., eds, *Linguistic studies in Romance Languages*, Washington D.C., Georgetown University Press, 1974, pp.89-100).

- 1973b: Schane, S.A., *Generative Phonology*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- 1973 : Selkirk, E.O., and Vergnaud, J.-R. "How Abstract is French Phonology?", *Foundations of Language* 10, pp.249-254.
- 1973 : Spa, J.-J., "A propos du trait phonologique 'syllabique'", *Linguistics* 103.
- 1974 : Cornulier, B. (de), "Expressions disjonctives : H et la syllabicit ", *Colloque sur les m thodes en grammaire fran aise*, Paris.
- 1974 : Klausenburger, J., "Rule Inversion, Opacity, Conspiracies, French Liaison and Elision", *Lingua* 34, pp.167-179.
- 1974 : Selkirk, E.O., "French Liaison and $\bar{X}$ -notation", *Linguistic Inquiry* 5, pp.573-590.
- 1974a: Tranel, B., *The Phonology of Nasal Vowels in Modern French*, Ph. D., UCSD.
- 1974b: Tranel, B., "A note on Final Consonant Deletion, the Pronunciation of Cardinal Numbers and Linguistic Change in Progress in Modern French", *Montr al Working Papers in Linguistics* 3, pp.173-189.
- 1975 : Freeman, M., "Is French Abstract or Just Elsewhere : Boundary Phenomena and 'h aspir ' = [ʔ], not # ʔ!", ms, Harvard University.
- 1975 : Grace, E.C., "In Defense of 'Vocalic'", *Language Science* 36, pp.1-6, Indiana University Research Center

for the Language Science.

- 1975 : Malécot, A., "French Liaison as a Function of Grammatical, Phonetic and Paralinguistic Variables", *Phonetica* 32, pp.161-179.
- 1975 : Rotenberg, J., "French Liaison, Phrase Structure and Semi-Cyclical Rules", ms, MIT.
- 1975 : Vergnaud, J.-R., "Problèmes formels en phonologie générative", CNRS, Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique, Rapport de recherches N°4, pp.2-166.
- 1976 : Klausenburger, J., "French Linking Phenomena : A Natural Generative Analysis", Summer Institute, LSA, Oswego.
- 1976 : Rotenberg, J., "Semi-Cyclicity, Trace Theory and Liaison : Continued", ms, MIT.
- 1976 : Tranel, B., "A Note on Final Consonant Deletion in Modern French", *Lingua* 39, pp.53-68.
- 1976 : Valdman, A., *Introduction to French Phonology and Morphology*, Rowley Mass., Newbury House.
- 1976 : Colloque de phonologie du français à Luminy :
- Cornulier, B. (de), "Syllabes et suites de phonèmes en phonologie du français" (= Cornulier, B. (de) et Dell, F., eds, *Etudes de phonologie française*, Paris, CNRS, 1978, pp.31-66).
 - Dumas, D., "La querelle des abstraits et des concrets : ses a-priori idéologiques et la liaison de pluriel en français contemporain" (= ib., pp.107-116).

- Schane, S.A., "L'emploi des frontières de mot en français" (= ib., pp.133-147).
- 1977 : Ameringen, A. (van), La liaison en français de Montréal, M.A., UQAM.
- 1977 : Churma, D., "On choosing between linguistic analysis: a reply to Klausenburger", *Lingua* 42, pp.131-152.
- 1977 : Kaye, J. et Morin, Y.C., "Il n'y a pas de règles de troncation, voyons!" (= Dressler, W. and Meid, W., eds, *Proceedings of the Twelfth International Congress of Linguists*, Innsbruck, 1978, pp.788-792).
- 1977a: Klausenburger, J., "Deletion versus Epenthesis: intra-versus inter-paradigmatic arguments in linguistics", *Lingua* 42, pp.153-160.
- 1977 : Colloquium on French Phonology, Bloomington :
 - Klausenburger, J. (1977b), "Liaison 1977 : The Case for Epenthesis" (= *Studies in French Linguistics*, vol. 1/2, 1978, pp.1-20).
 - Long, M., "Comments on Klausenburger's Paper" (= ib. pp.21-26).
 - Tranel, B., "The Status of Nasal Vowels in Modern French" (= ib., pp.27-70).
 - Schane, S.A., "Comments on Tranel's Paper: Deletion vs Epenthesis: A Pseudo-controversy" (= ib.pp.71-78).
- 1978 : Cornulier, B. (de), "H aspiré et la syllabation : expressions disjonctives", in Goywaerts, D., ed.,

- Phonology in the 1970's, Gand, Story-Scientia [version augmentée de Cornulier (1974)].
- 1978 : Encrevé, P., "La liaison, phénomène sociolinguistique inversé", Colloque de sociolinguistique, Rouen.
- 1978a: Gaatone, D., "Phonologie abstraite et phonologie concrète: à propos du h aspiré en français", *Linguisticae Investigationes*, 11, 1, pp.3-22.
- 1978b: Gaatone, D., "Forme sous-jacente unique ou liste d'allomorphes? (A propos des consonnes de liaison en français)", *Linguistics* 214, pp.33-54.
- 1978 : Klausenburger, J., "French Linking Phenomena: a Natural Generative Analysis", *Language* 54, 1-40 [version augmentée de Klausenburger (1976)].
- 1978 : Rotenberg, J., *The Syntax of Phonology*, Ph. D., MIT.
- 1978 : Selkirk, E.O., "On Prosodic Structure and its Relation to Syntactic Structure", *Conference on the Mental Representation in Phonology*, Amherst (= IULC, 1980).
- 1978 : Tousignant, C., *La liaison consonantique en français montréalais*, M.A., Université de Montréal.
- 1979 : Gaatone, D., "Liaison et structure syllabique en français", *Le Français moderne*, 4, pp.312-334.
- 1979 : Lowenstamm, J., *Topics in Syllabic Phonology*, Ph.d., Amherst.
- 1979 : Morin, Y.C. et Kaye, J., "The Syntactic Bases for French Liaison", ms, Université de Montréal.
- 1979 : Tousignant, C. et Sankoff, D., "Aspects de la compéten-

- ce productive et réceptive : la liaison à Montréal",
in Thibault, P., ed, *Le français parlé, Etudes socio-
linguistiques*, Edmonton, Linguistic Research Inc,
pp. 41-52.
- 1980 : Walker, D., "Liaison and Rule Ordering in Canadian
French", *Linguisticae Investigationes*, 4,1, pp. 217-
222.
- 1981 : Clements, G.N. and Keyser, S.J., "A Three-Tired
Theory of the Syllable", MIT Center for Cognitive
Science, Occasional Papers 19.
- 1981 : Kaye, J. et Lowenstamm, J., "De la syllabicité", ms,
Université de Montréal.
- 1981 : Klausenburger, J., "Liaison in Canadian French Revi-
sited", *Linguisticae Investigationes*, 5,2, pp.405-
410.
- 1981 : Love, N., *Generative Phonology, A Case-Study from
French*, Amsterdam, Benjamins.
- 1981a: Tranel, B., *Concretness in Generative Phonology,
Evidence from French*, Berkeley, University of Cali-
fornia Press.
- 1981b: Tranel, B., "The Treatment of French Liaison: Descrip-
tive, Methodological and Theoretical Implications",
Papers in Romance, vol.3, Suppl.2, pp.261-281.
- 1982 : Anderson, S.R., "The Analysis of French Shwa : or, How
to Get Something from Nothing", *Language* 58, pp.534-
573.

- 1982 : Morin, Y.C. et Kaye, J. "The Syntactic bases for French Liaison", *Journal of Linguistics* 18, pp-.291-330 [version augmentée de Morin et Kaye (1979)].
- 1982 : Vergnaud, J.-R., Communication orale, sans titre, en anglais, au 8th GLOW Meeting, Paris.
- 1983 : Clements, G.N. et Keyser, S.J., *CV Phonology, a Generative Theory of Syllable*, Cambridge Mass., MIT Press [contient une version remaniée et élargie de Clements et Keyser (1981)].
- 1983 : Encrevé, P., "La liaison sans enchaînement", *Actes de la recherche en sciences sociales* 46, pp.39-66.
- 1983 : Morin, Y.C., "On the Morphologization of word-final consonant deletion in French", ms, Université de Montréal.
- 1984 : Booij, G., "French C/Ø alternations, extrasyllabicity and lexical phonology", ms, Université d'Amsterdam.
- 1984 : Kaye, J. et Lowenstamm, J., "De la syllabicité", in Dell, F., Hirst, D. et Vergnaud, J.-R., eds, *La forme sonore du langage*, Paris, Hermann, pp.123-155 [version augmentée de notes de Kaye-Lowenstamm (1981)].

La question de la liaison en français aura donc été traitée et débattue en vingt ans dans au moins 75 titres de phonologie générative (dont 22 écrits en français) produits par 39 auteurs différents (dont 14 francophones natifs, auteurs de 33 travaux dont 17 en français), qui se répartissent en qua-

tre périodes liées à l'évolution du travail théorique : la période de la phonologie "abstraite", la période de la phonologie "concrète", une période de transition, la période de la phonologie métrique et autosegmentale.

3.2. Phonologie "abstraite"

En 1965, Sanford Schane obtient sa thèse sur la phonologie du français. Où en est à cette date le travail sur la liaison? La phonologie structurale n'a pratiquement pas traité cette question, sauf par allusion (le glossématicien Togeby est un des rares à s'en être préoccupé un peu). En revanche, orthoépistes et phonéticiens ont laissé de grandes descriptions aboutissant à des classements, essentiellement consacrés à répartir les contextes de liaisons potentielles en liaisons obligatoires, interdites et facultatives et à étudier en détail chacune de ces catégories (notamment celle des liaisons facultatives qui posent le plus de problèmes) selon le "niveau de langue" employé par les locuteurs. Ces travaux ne proposent aucune théorisation ni formalisation mais font "autorité" : d'abord parce qu'ils se présentent comme autorisés (ils "disent le droit"), ensuite parce qu'ils sont en continuité avec les travaux des phonéticiens et orthoépistes antérieurs. En 1965, aux Grammont (1914) et Martinon (1913), viennent de succéder Delattre (1947, 1955, 1956) et Fouché (1959). Si Fouché est un linguiste et un phonéticien très conservateur, adversaire farouche du structuralisme, Delattre est un phonéticien très moderne dirigeant à l'université de Californie un important laboratoire

de phonétique, internationalement connu pour ses travaux d'acousticien sur la synthèse de la parole et nullement hostile au structuralisme, au contraire. Paradoxalement, alors qu'en 1966 on publie les *Studies in French and Comparative Phonetics* (Selected Papers in French and English) de Pierre Delattre qui comprennent ses trois grands articles sur la liaison et celui de 1940 sur la coupe syllabique en français, Schane semble ignorer ces travaux. En 1968, comme en 1965, il ne cite Delattre que pour ses *Principes de phonétique française* (1951), petit opuscule de vulgarisation pédagogique destiné aux étudiants américains apprenant le français. Ainsi, au meilleur travail scientifique sur la liaison, Schane préfère les travaux des spécialistes du bon usage, Grevisse et Fouché (et Delattre saisi dans la réduction pédagogique de son apport). La phonologie générative de la liaison souffrira longtemps de l'erreur de départ qui a consisté à ne pas prendre en compte l'article de Delattre sur *Les facteurs de la liaison facultative* ((1955), réédité in Delattre (1966)), irremplaçable parce que seul à expliquer très précisément que les facteurs en question ne se réduisent ni au contexte phonétique de l'initiale vocalique à la jonction de mots (erreur de Schane (1965, 1968)), ni au contexte syntaxique (erreur de Selkirk (1972, 1974) et à montrer que la distinction de styles différents ne peut suffire à régler la question de la variation (erreur de Selkirk (1972)) (6).

Bien que Dell et Selkirk citent tous les travaux de Delattre, ce sont les "données" de Fouché qui, de facto, dominent leur réflexion, c'est-à-dire, cela va de soi, non pas des "données" trouvées telles quelles dans le monde des choses qui les "donnerait" à l'observateur, mais l'ensemble d'exemples élaboré par Fouché (qui ne cache pas ses visées prescriptives), impressionnant artefact se donnant pour le réel, dont ils s'abstiendront de chercher à expliciter les principes de construction; et si ce n'est Fouché, c'est Grevisse, dont chacun sait qu'il n'a jamais travaillé sur l'oral mais sur l'écrit littéraire, et qui dépend totalement pour la liaison des orthoépistes. Que les générativistes négligent les phonologues structuralistes, c'était alors la règle du jeu (pour la liaison guère dommageable, si ce n'est que Togeby, par exemple, avait bien vu, tout comme les structuralistes américains, l'importance de la question syllabique); mais que parmi les phonéticiens Schane ait privilégié le moins scientifique (Fouché) sur le plus scientifique (Delattre), est plus inattendu.

Delattre (comme ensuite Agren ou Malécot) est un phonéticien travaillant sur la synchronie et sur le son : sur l'oral. Fouché est au contraire un spécialiste de phonétique historique, recomposant l'histoire du phonétisme français à partir de documents écrits. Les données de Fouché sur la liaison sont d'autant plus marquées par cette pratique qu'il

déclare : "Nous choisirons comme base le français tel qu'il se prononce dans la lecture à voix basse d'un texte ordinaire, sans prétention à la littérature, ou, si l'on veut, dans une conversation sérieuse et soignée" (7) : la thèse est claire, pour Fouché la conversation soignée ne se distingue pas de la lecture ("à voix basse") d'un texte ("ordinaire"). Quiconque a enregistré et étudié une conversation sérieuse et soignée sait pourtant qu'elle ne saurait se confondre avec la lecture (même à voix basse); et n'importe quel linguiste devine bien que les mécanismes de "performance" ne sont pas les mêmes. Que cette posture typique de l'orthopisme (c'est-à-dire de l'imposition du bon usage, tout particulièrement aux étudiants étrangers : "En écrivant ce livre, il est naturel que nous ayons pensé avant tout aux étudiants et professeurs étrangers désireux de bien connaître notre langue" (Fouché, (1959), p.1)) ait pu être considérée comme sans influence sur la construction de "données classiques sur le français standard" nécessite une explication. Ne peut-on supposer qu'elle tient en partie dans le fait que (sauf exception) un linguiste "généraliste" (non spécialisé, donc, dans l'enseignement du français) qui n'est pas un locuteur natif du français envisage assez naturellement la prononciation du français sous l'angle de la lecture : le passage d'un écrit à un oral (8)?

Cette hypothèse est confortée par toute la phonologie du

français proposée par Schane, et notamment par son traitement de la liaison. On sait que Schane pose des bases phonologiques très proches de l'écriture orthographique (remon- tant aux formes latines lorsque l'écriture n'est pas assez étymologique, ou pour "dépasser" les contradictions de l'histoire de la langue). On sait aussi que la liaison n'est traitée par sa grammaire que dans les cas où elle n'a pas lieu : l'orthographe présente en effet des consonnes de liaison - que Schane écrit donc dans la base - et la règle qu'il pose consiste à supprimer ces consonnes dans les cas de non-liaison : ce qui revient à faire passer de cette écriture à la prononciation effective. Il n'est pas malveillant de supposer que Schane suit d'autant plus facilement cette voie que c'est celle que lui proposait sans doute son apprentissage non-natif du français : l'apprentissage de la forme phonique d'une langue étrangère à partir d'une graphie de cette langue (qu'elle soit orthographique, phonétique ou phonologique) est en effet une réalité sur laquelle le phonologue doit d'autant plus réfléchir qu'elle tient une place essentielle dans la pratique du phonologue "généraliste" qui, pour proposer des modèles théoriques, doit envisager beaucoup plus de langues qu'il ne peut en apprendre "en milieu naturel" sans passer par l'écrit. Ce serait une objectivation élémentaire de la pratique de la recherche, que de ne l'oublier jamais. Tout linguiste travaillant sur sa langue maternelle doit tenir compte de ces paramètres en

face des propositions d'un non-natif - ce qui n'implique pas du tout d'ailleurs que le natif ait la voie plus ouverte vers les formalisations de sa langue. Le tort, si l'on peut dire, de Schane, c'est, peut-être, de ne pas objectiver son rapport spécifique à la graphie et à la phonie du français, et de ne pas voir qu'il ne saurait, sans risque pour la science, le confondre avec l'objet qu'il dit viser, à savoir la grammaire que construit l'enfant francophone natif : ce grammairien ingénu, en effet, ne dispose pas dès l'abord des formes orthographiques, ni d'informations étymologiques du type de celles qui conduisent Schane à donner la même base à *coeur* et à *courage*, à *soir* et à *serein* (9).

S'agissant de la liaison, le traitement proposé par Schane c'est, on le sait, la French Truncation Rule ainsi rédigée (Schane (1965, 1968)) (10) :

$$\begin{bmatrix} - & \alpha \text{ voc} \\ & \alpha \text{ cons} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \_ \# [\alpha \text{ cons}]$$

schéma qui traite à la fois l'absence de liaison et l'éli-sion. De tous les problèmes que pose ce schéma, bornons-nous à en relever deux, essentiels, qui ne semblent pas avoir été soulevés jusqu'ici.

a) S'imaginer qu'on traite la liaison lorsqu'on traite la

non-liaison conduit à une grave inadéquation : Schane ne peut en effet lier les deux phénomènes, toujours distingués dans la grammaire française, de la non-liaison et de l'élision, qu'à condition de ne traiter que les cas où la non-liaison est obligatoire comme l'est l'élision : les cas où les mots suivants commencent par une consonne, ce qui permet le rapprochement avec l'élision d'une voyelle devant un mot commençant par une voyelle mais laisse en dehors tous les cas de non-liaison devant voyelle, soit tous les cas où la liaison facultative n'est pas réalisée. Ces cas, tous les grammairiens l'ont toujours su, constituent le seul véritable problème posé par la liaison en français : sa variabilité (11). Là encore, Schane dépend de l'écriture : il ne paraît voir que ce que l'orthographe rend visible, la rencontre de deux consonnes, et prendre une règle (prescriptive) de prononciation pour étrangers (une consonne finale ne se prononce pas devant une consonne initiale) pour la règle (intériorisée) traitant le problème de la liaison dans la grammaire des locuteurs francophones natifs.

b) Sans doute pour cette même raison, Schane, rate complètement ce qu'a de spécifique la consonne de liaison en français, à savoir son statut très particulier, qui fait qu'elle peut pour le même mot être présente ou absente (même devant une voyelle) sans que l'identité du mot soit affectée - à la différence de toutes les consonnes permanentes des mots. Au

lieu de souligner l'inadéquation fondamentale sur ce point de l'orthographe française qui est incapable de rendre visible le fait que la CL est différente dans sa nature proprement phonologique des autres consonnes des mots, il reconduit cette inadéquation - comme si, dans l'encodage lexical, l'enfant se construisant une grammaire de la langue pouvait faire abstraction de cette différence de statut, dont il a pourtant l'expérience puisque c'est un des apprentissages majeurs de la phonologie du français.

Or la thèse de Schane va tenir très longtemps (suivie, on le verra, d'une erreur strictement inverse chez les partisans de la phonologie "concrète"). C'est sans doute ce qui est le plus surprenant dans cette histoire de la liaison en grammaire générative : que le statut particulier de CL si bien souligné par les grammairiens et phonéticiens traditionnels, qui parlaient de consonnes "latentes" ou "virtuelles" ou "muettes ailleurs que devant voyelle", n'ait pas conduit plus tôt à poser une écriture de CL rompant avec la tradition orthographique. C'est la force de cette tradition qui explique que Schane ait pu, malgré lui, faire prendre cette règle de troncation pour une règle de liaison, même par des phonologues francophones natifs pour qui l'expérience graphique des mots français n'était pourtant que seconde (12).

Ont joué aussi des raisons sociologiques. Car la légitimité

des représentations de base posées par Schane pour les CL a été très officiellement consacrée, par l'instance légitimante par excellence en grammaire générative : Noam Chomsky. Dans SPE Chomsky et Halle, nous l'avons dit, se sont servis de l'exemple de la French Truncation Rule pour justifier l'emploi de variables comme coefficients des traits phonétiques ("notation α "), soulignant par là même que cette règle, utilisant un dispositif posé comme un universel formel de la phonologie, représentait une généralisation linguistiquement significative dans la grammaire du français. La règle fut contestée dès Dell (1970), mais non les représentations sur lesquelles elle se fondait qui se sont perpétuées sans contestation jusqu'à l'étape "concrète".

Entre temps, Milner (1967), sous le titre sans ambiguïté de "French Truncation Rule", était venu conforter l'existence d'une règle de troncation en proposant une amélioration essentielle au traitement de Schane : l'établissement de règles de réajustement spécialement adaptées au problème des liaisons (13). Entre autres inconvénients majeurs, la Règle de Troncation obligeait Schane à se débarrasser des problèmes les plus criants (à ses yeux) posés par la liaison facultative en ayant recours, d'une part, à l'application cyclique de la Règle de Troncation, et, d'autre part, à une règle de Délétion de la consonne finale dont l'énoncé suffit à révéler qu'elle est formellement indéfendable dans le cadre de

SPE puisqu'elle s'applique :

"a) obligatoirement : 1) en position finale de syntagme
2) dans un nom singulier

b) facultativement, dans un nom pluriel".

Milner (1967) montre que, moyennant un **readjustment device** portant sur le nombre et la nature des frontières insérées dans la structure de surface par le composant syntaxique, on peut se débarrasser du cycle (et aussi des aspects absurdes de la règle de Délétion de la consonne finale, comme il le montrera dans la reprise française de cet article en 1973) en jouant sur la différence entre frontières faibles et frontières fortes (parmi lesquelles il juge utile de poser une frontière de syntagme). Le principe du **réajustement des frontières** repose sur trois postulats :

- que des frontières (c'est-à-dire des éléments de trait [-seg]) se rencontrent effectivement dans les suites phonologiques où elles sont insérées en correspondance avec la parenthétisation des structures syntaxiques de surface;
- qu'elles sont un moyen acceptable de représenter l'information syntaxique par laquelle certains phénomènes phonologiques semblent déterminés;
- que cependant cette information d'origine syntaxique, introduite par ce moyen indirect sous la forme de symboles de séparation des constituants, doit être modifiée (réajustée) pour tenir compte de la différence entre les constituants proprement syntaxiques et ceux où s'exercent les

règles phonologiques (le "mot phonétique" ou l'"unité de sens").

Trois principes qui s'accordent parfaitement avec SPE et sont ici appliqués au traitement de la liaison en français. Ce système impliquait une façon curieuse de concevoir la variation dans le cas des liaisons facultatives : le locuteur faisant tantôt la liaison et tantôt ne la faisant pas est censé "réajuster" d'un cas à l'autre le nombre de frontières de mot que le composant génératif syntaxique (de sa grammaire) propose au composant interprétatif phonologique - ce qui du point de vue du réalisme psychologique chomskyen ne laissait pas de paraître douteux. Quant à la question générale : quelle est la réalité phonologique des frontières, elle ne sera pas traitée sérieusement jusqu'à Selkirk (1977) (qui ne porte pas sur la liaison) et Rotenberg (1978). La conception de Milner (1967) parut longtemps très judicieuse et fut reprise et développée par Dell (1970), Selkirk (1972) et Schane (1973a) notamment; on en entend un écho dans Anderson (1982, note 7).

Avant Milner (1967), Bailey et Milner (1967) avaient avancé des propositions et des réflexions d'un très grand intérêt mais jusqu'ici injustement méconnues - y compris par Milner (1973) lui-même - par le jeu d'un effet de champ exemplaire. L'article de Bailey et Milner, "The major class features 'sonorant' and 'vocalic' and the problem of syllabicity in

generative phonology", posait, comme son titre l'indique, le problème de la syllabicit , non-pr sent jusqu'alors en phonologie g n rative et qui, depuis une dizaine d'ann es, a  t  un des grands terrains du renouvellement qui a conduit   l'abandon du cadre standard de SPE, mais sans que l'article de Bailey et Milner soit invoqu  dans le d bat. Cet article, souvent mentionn , mais apparemment bien mal lu, est fameux pour avoir  t  cit  par Chomsky et Halle dans SPE   l'appui d'une modification introduite en derni re minute (dans un excursus) et rest e inappliqu e dans l'ouvrage, mais qui fut adopt e par tous les phonologues g n rativistes jusqu'  ces derni res ann es : l'abandon du trait "vocalique" au profit du trait "syllabique" et la red finition des classes majeures   l'aide de ce trait. Rest  in dit, cet article n'a gu re  t  connu que par ce que SPE en disait (et que Milner (1973) qualifie trop aimablement de "r sum  un peu modifi "). C'est dommage, car s'il a valu   la liaison fran aise une grande consid ration pour avoir  t    l'origine d'un des traits les plus in vitablement employ s dans tout travail phonologique, il aurait pu la rendre plus c l bre encore pour avoir conduit   un bouleversement bien plus grand du cadre th orique.

Chomsky et Halle (1968) y r f rent ainsi :

"Excursus : J.C. Milner et C.J. Bailey nous ont fait remarquer que la R gle de Liaison n'op rait pas exactement   la

manière de (65) [règle de Schane] quand le second mot appartenait au vocabulaire "étranger". Dans les mots "étrangers" les glides se comportent comme les consonnes et les liquides plutôt comme les voyelles. Ainsi, par exemple, il n'y a pas d'élision dans le *yogi* ni de liaison dans les *yogis* (...). Milner et Bailey ont suggéré de modifier quelque peu le système de traits : le trait "vocalique" pourrait être remplacé par le trait "syllabique" qui caractériserait tous les segments formant sommet de syllabe (...)" (14).

Or Bailey et Milner (1967) avançaient une proposition non seulement différente mais presque opposée, qui nécessite d'être exposée brièvement aujourd'hui où le trait "syllabique" n'est plus accepté comme une caractéristique proprement segmentale mais comme une caractéristique que le segment acquiert de par sa position dans la structure syllabique du mot auquel il appartient. L'article de Bailey et Milner s'opposait à la définition des classes majeures de segments établie par Chomsky et Halle (dans la pré-version de SPE, et dans SPE hors excursus) qui réunissait les ensembles des voyelles voisées et des glides par les traits [-cons +son] tandis que les ensembles des glides et des nasales étaient réunis par les traits [-voc +son]. Bailey et Milner estimaient ces classes peu naturelles, notamment pour traiter les faits du proto-indo-européen visés par la loi d'Edgerton et les faits de liaison en français (évoqués dans la longue

note 1, pp.29-30) qui nécessitent plutôt une classe réunissant consonnes, glides et liquides (du type français), c'est-à-dire les segments non sommets de syllabe. Aussi proposent-ils un système de traits permettant de répartir en classes majeures les segments selon qu'ils sont ou non aptes à être sommets de syllabe : selon leur syllabacité. Mais loin d'utiliser le trait "syllabique", Bailey et Milner conservent le trait "vocalique", dont ils modifient la définition, et expliquent longuement dans un Appendice pourquoi un trait "syllabique" ne doit pas être retenu : "Although we ourselves began by thinking in such terms, it became clear that to substitute [syl] for [vcl], thus introducing a new feature into the universal inventory, would entail a much stronger claim that we were willing to make" (p. 25). Ils montrent d'abord qu'un tel trait n'est pas nécessaire. Il suffit de redéfinir les traits [son] et [voc], ce qui entraîne l'inutilité du trait [haut], les voyelles hautes étant distinguées des autres voyelles parce qu'elles sont, désormais, [+son] comme les glides, les nasales et les liquides, tandis que les autres voyelles sont [-son]; le trait [voc], d'autre part, classe les segments selon leur syllabacité : les V (hautes et non-hautes) sont [+voc], comme les liquides et les nasales sommets de syllabe, tandis que les "vraies" consonnes et les liquides et les nasales non-sommets de syllabe sont [-voc]. Le trait "syllabique" serait, en outre, déplacé dans ce cadre. Bailey et Milner

- qui, contrairement à Chomsky et Halle dans SPE, semblent avoir quelques souvenirs de l'immense travail accompli par la phonologie pré-générative (notamment par le structuralisme américain) sur les faits prosodiques et sur la question syllabique, bien qu'ils ne le mentionnent pas explicitement - exposent, en effet, que si le trait vocalique est un trait segmental inhérent, le trait syllabique est au contraire un trait proprement prosodique, et relève donc d'une autre structure : "From a general point of view it has to be emphasized that the nature of this new feature [syll] would be very peculiar and could be given a natural content only on the basis of an analysis of what a syllable or a syllabic function is. The latter is a very controversial issue, with an uncertain outcome in present theory. But assuming [syll] to have been defined, one inevitably has to regard it as a prosodic feature since it adds or subtracts syllables (...). A prosodic feature [syll] would also be difficult to construe as a lexical feature without distorting its natural content". Concernant le trait "vocalique", ils remarquent : "The only difficulty considering our new [vcl] as inherent segmental feature, and therefore one appropriate for use in lexical entries, lies in specifying its phonetic content. Of course there can be no doubt that syllabicity is real on the phonetic level (...). We think that our redefined [vcl] can be legitimately regarded as the 'segmental' transposition to lexical matrices of what is relevant to them with respect to

a prosodic function" (pp.27-28. Nous soulignons).

Maintenant que la nécessité de poser un niveau de représentation de la structure syllabique en plus du niveau de la chaîne segmentale est acceptée par tous en phonologie post-générative, on doit relever que dès 1967 Bailey et Milner affirmaient que le trait "syllabique" est inévitablement un trait prosodique, et rejetaient donc de façon conséquente l'introduction dans les matrices segmentales de ce trait dont SPE, bizarrement, leur conférerait la paternité. Notons aussi qu'ils donnaient du trait "vocalique" la définition qui nous paraît très exactement celle dont les phonologues ont besoin dans le cadre théorique de la phonologie non-linéaire (cf. cependant sur ce point les propositions assez différentes faites par Lowenstamm (1979) et Kaye et Lowenstamm (1981 et 1984) qui, eux aussi, redéfinissent les classes majeures, rejettent le trait "syllabique", et réhabilitent le trait "vocalique" mais tel que SPE le proposait). Ainsi l'article de Bailey et Milner (1967) - argumenté partiellement sur la liaison en français - apparaît rétrospectivement comme une belle occasion manquée par la phonologie générative. Au lieu de reconnaître dans cette argumentation, sinon la nécessité de repenser tout le cadre de SPE, du moins celle de modifier le trait [voc] dans le sens indiqué, en le désignant, avec Bailey et Milner, comme le correspondant d'une structure prosodique à (ré)introduire dans la

représentation phonologique, Chomsky et Halle, tout à l'ambition d'écrire une théorie phonologique faisant l'économie d'une structure prosodique (et des acquis aussi essentiels que l'analyse de la structure syllabique selon Pike ou les "long components" selon Harris, qu'il faudra attendre encore presque dix ans pour voir réhabiliter), et réduisant tout à une chaîne segmentale linéaire et unidimensionnelle, ont de facto occulté la vraie question soulevée par Bailey et Milner, et introduit le trait [syll] tout en continuant de négliger toute structuration d'ordre prosodique (malgré quelques remarques éparses signalant que ce problème ne pourrait pas être définitivement écarté).

Milner lui-même n'exploitera pas la veine de Bailey et Milner (1967). Dans Milner (1967), il se bornera à une écriture informelle de la Règle de Troncation qu'il propose, utilisant les symboles C, G et L, avec cette indication laconique : "For the formalization of this rule, cf. the new feature system proposed in Bailey and Milner 1967" (article qui ne propose aucune écriture formalisée de la règle en question), de sorte qu'il n'utilise pas les définitions avancées avec Bailey pour [son] et pour [voc]. De façon plus étonnante encore, Milner (1973) se conforme entièrement à Chomsky et Halle (1968), reprenant le trait [syll] et les classes majeures révisées proposées dans l'exkursus de SPE, sans aucune allusion aux redéfinitions des traits [son], [voc]

(et [high]) proposées avec Bailey en 1967. Ce qui le conduit à poser pour la Règle de Troncation la formalisation suivante (qui s'appuie sur un réajustement remplaçant # par + dans une configuration [x # x] si X est une catégorie lexicale) :

$$[\alpha \text{ syll}] \rightarrow \emptyset / \left[\begin{array}{c} \text{---} \\ - \alpha \text{ cons} \\ - \alpha \text{ son} \end{array} \right] + [\alpha \text{ syll}]$$

Il est vrai que Milner (1973) fusionne Bailey et Milner (1967) et Milner (1967), et que, comme on l'a vu, Milner (1967) va tout à fait dans le sens de la phonologie unidimensionnelle de SPE en accordant un rôle essentiel aux "boundaries" insérées dans la chaîne segmentale (15). La question du trait "syllabique" sera reprise par Spa (1973), et celle du trait "vocalique" par Grace (1975) mais sans rencontrer vraiment d'écho jusqu'à ce qu'elle réapparaisse dans Lowenstamm (1979), Kaye et Lowentamm (1981 et 1984) et Clements et Keyser (1981 et 1983) (16).

Autre occasion manquée, le bref article de Maurice Gross de la même année 1967, "Phonémique et syntaxe". Etudiant divers exemples de différence de "cohésion syntaxique", dont celle de la liaison entre sujet et verbe, obligatoire dans *ils arrivent* [ilzariv] mais interdite (selon lui, mais Delattre la classe comme facultative, et Fouché estime qu'on "peut"

la faire dans le "style soutenu") dans les hommes arrivent [lezo mariv] (et, pour l'élision, l'opposition entre s'il vient et si Irène vient), Maurice Gross proposait d'utiliser directement la structure syntaxique en calculant la "distance dans l'arbre syntaxique" (comptée selon le nombre d'arêtes de l'arbre syntaxique dans le chemin reliant un élément à un autre dans la structure de surface) : il montrait qu'il y a liaison (et qu'il n'y a pas élision) pour les distances courtes. Il concluait qu'on pourrait ainsi éliminer "la notion de niveau de concaténation marquée par les différents types de séparateurs de morphèmes (...). Au lieu de baser certaines règles sur la présence de ces symboles [# et +], il est possible, en remplaçant ces symboles par une notion de distance dans l'arbre, d'atteindre une plus grande généralité dans la formulation des règles, ainsi que d'explicitier la notion intuitive de cohésion (ou encore d'agglutination)" (p.7, nous soulignons).

Indépendamment des difficultés évidentes de ce modèle à traiter, par exemple, l'opposition entre la liaison interdite entre nom singulier et adjectif (une maison immense) et la liaison facultative entre nom pluriel et adjectif (des maisons immenses), ce qui est remarquable, ici, c'est l'anticipation théorique : en proposant à la phonologie de renoncer à l'utilisation de "boundaries" pour traduire dans la suite phonologique la structuration en constituants et les

rapports des constituants entre eux, Gross devance de loin la position formulée à propos de la liaison en français par Rotenberg (1975, 1976 et surtout 1978) et Selkirk (1978) et aujourd'hui - mais depuis très peu - généralement admise.

En 1967, donc, la liaison en français est un des terrains de recherche où sont faites des propositions de modifications importantes du cadre standard de la phonologie générative, qui ne seront adoptées et formalisées que douze à quinze ans plus tard. 1967 n'est pas une date quelconque. L'année suivante voit la publication de SPE qui fixe une orthodoxie, du moins pour les proches du MIT. On verra qu'aussi longtemps que le cadre standard résiste, le travail sur la liaison va essentiellement se présenter comme un travail de réécriture des données classiques sans qu'il soit formulé de propositions théoriques audacieuses et porteuses d'avenir, mais seulement de nouvelles formulations de règles dans une écriture que tout destinait à l'oubli. On n'y retrouve pas d'occasions manquées. Notons, à ce propos, qu'alors que Bailey et Milner (1967), mentionnés par un grand nombre d'auteurs, ont fait l'objet d'une sorte de déformation (assez inexplicable de la part de ceux qui ont lu l'article en question, étant donné la clarté de ses affirmations) qui, venant d'en haut, a imposé sa légitimité aux auteurs eux-mêmes, la brève étude de Gross (1967) n'a jamais été citée jusqu'ici dans les travaux sur la liaison. Nous ne la tirons de l'ombre que

pour rendre manifeste l'allure contingente, et jamais seulement rationnelle, du cheminement des idées; Gross n'était pas reconnu comme phonologue et se trouvait plus près de Harris que de Chomsky... Pour deux inédits suggestifs, deux destins différents, mais une même méconnaissance.

La seconde partie de cette étape abstraite voit la contestation directe de la French Truncation Rule, son abandon "officiel" au profit de nouvelles règles dont chacune ne semble jamais convaincre que son propre auteur. En 1969, Schane qui s'interroge sur les "règles naturelles" en phonologie, écrit, sans avancer aucune formalisation : "in French the rule which deletes a consonant before a consonant also deletes the same consonant before a pause". Ce qui implique l'abandon de la French Truncation Rule, qui, parce qu'elle traite en même temps l'élision, ne peut régler à la fois la troncation d'une C devant C et devant pause (cas que Schane (1968) réglait par la Final Consonant Deletion Rule, déjà évoquée). Mais Schane (1969) n'explicite pas cet abandon. Il propose que l'on énonce une "théorie de la structure syllabique" et qu'on évalue le caractère naturel (non marqué) des règles selon la structure syllabique qu'elles engendrent, la "structure syllabique préférée" étant celle de la syllabe ouverte. La règle française de déletion de la consonne est très naturelle parce qu'elle crée des structures CVCV dans les contextes - #C et - C##. La "théorie" de la structure

syllabique (qui se borne à indiquer un type non marqué) n'est pas élaborée plus avant, et n'entraîne aucune représentation de la structure interne de la syllabe (constituants syllabiques). Schane a cependant le mérite d'introduire dans ce problème une notion de marque, à vrai dire ancienne, qui sera retrouvée indépendamment et systématiquement élaborée par Kaye et Lowenstamm (1982) (qui ne travaillent pas sur ce point la liaison).

Schane (1970a) propose explicitement "a single rule of consonant deletion" ainsi formalisée :

$$C \rightarrow \emptyset / \_ \_ \_ ([\text{-seg}]) \left\{ \begin{array}{c} C \\ \parallel \end{array} \right\}$$

Cette règle, qui traite à la fois de la chute de la C devant C et devant pause, détruit le système de la French Truncation Rule flanquée de la Final Consonant Deletion (Schane (1965 et 1968)). Cette formulation s'accompagne d'une série de contraintes pour chaque consonne dans le cadre d'une tentative de formalisation nouvelle des exceptions qui n'aura pas de succès.

Schane (1970b) expose la même conception d'un nouveau système de traitement des sous-régularités et des exceptions

illustré par la délétion consonantique et vocalique et la nasalisation en français. La règle de la délétion des consonnes est la même qu'en Schane (1970a). S'y ajoute une règle pour la délétion des voyelles :

$$\left[\begin{array}{c} \text{v} \\ \text{-stress} \end{array} \right] \longrightarrow \emptyset / \_ \text{ -- } ([-\text{segment}]) \text{v}$$

règle accompagnée d'une contrainte qui exclut les voyelles tendues de son champ d'application. Ainsi la French Truncation Rule est-elle clairement abandonnée. Ce que précise la note finale : "in Schane (1968) vowel deletion and consonant deletion are collapsed into a single rule. It now appears that this rule is incorrect in French, that vowel deletion and consonant deletion must be separate rules. The arguments in favor of two rules will be presented in Schane (forthcoming)" (note 10). Dans la bibliographie qui suit, Schane (forthcoming) porte le titre "There is no 'French Truncation Rule'". Cet article ne sera diffusé qu'en 1973 (et sera publié en 1974) mais son titre, annoncé, donc, dès 1970, suffisait à faire connaître l'évolution des conceptions de Schane. Pourtant la French Truncation Rule fait encore le bonheur de Zwicky (1970) qui trouve en elle un exemple - malheureusement unique - justifiant une nouvelle notation. Mais, sans attendre la publication de Schane (1973a), cette règle allait rapidement céder la place.

En 1970, une seconde thèse de Ph. D. sur la phonologie du français est soutenue au MIT, celle de François Dell, dont la première partie porte sur "E muet, liaison et troncation". Dell y rejette la Règle de Troncation de Schane (1965 et 1968) dont l'inadéquation repose notamment, pour lui, sur la volonté d'unir élision et non-liaison. Il propose à la place la règle de Liaison citée plus haut en 1.1.3. Dans cette règle, qui adopte le format transformationnel proposé par SPE pour traiter les métathèses, Dell semble confondre deux concepts totalement séparés : la métathèse (où il y a "échange" de position entre deux éléments de même nature - ce qui n'est pas le cas pour les éléments en jeu dans sa règle : frontière de mot et CL) et la resyllabation (où il y a modification de l'appartenance syllabique d'un ou plusieurs segments sans aucune métathèse). Dell propose en outre une règle de troncation semblable dans son principe à celle qu'évoque Schane (1969) et que proposent Schane (1970a) et (1970b). Enfin il adopte le principe de réajustement des frontières proposé par Milner : "La règle de LIAIS est obligatoire. Les liaisons facultatives sont à mettre sur le compte des règles du réajustement facultatives qui modifient le nombre de frontières # avant que LIAIS ne prenne effet" (p.69). Le travail remarquablement documenté de Dell mène beaucoup plus loin que ne faisait Schane l'analyse des faits de liaison, envisageant explicitement la question des nasales. A ce propos Dell est amené à poser pour les adjec-

tifs antéposés (dans les cas où en liaison la voyelle de liaison se dénasalise devant une consonne de liaison nasale, comme dans *bon ami* [bonami]), une application des règles de nasalisation et de liaison dans l'ordre inverse de celui qu'il propose pour les mots juxtaposant voyelle nasale et consonne nasale de liaison, comme *mon* [mɔ̃namɪ], proposition contraire à la théorie de SPE mais qui rejoint, sans y penser, une suggestion faite par Milner (1967), pour rendre compte de la variation *l'ouate/la ouate*, sur l'ordre respectif de la Gliding Rule et de la French Truncation Rule.

En 1972, Elisabeth Selkirk soutient au MIT la troisième thèse de phonologie consacrée (mais non exclusivement) au français, et plus précisément à la liaison. Nous l'avons déjà évoquée aux chapitres précédents. Selkirk qui, comme Dell, rejette la French Truncation Rule, rejette aussi la règle de Liaison de Dell sur l'argument, qui paraît bien fondé, qu'il est formellement douteux qu'une règle de métathèse puisse prendre pour objet une frontière et un segment. Mais elle ne pousse pas la réflexion jusqu'à s'interroger sur le statut de ces frontières, dont elle fera, au contraire, le plus grand usage. L'essentiel de sa thèse est, en effet, consacré à travailler les règles de réajustement des frontières pour rendre compte des variations "stylistiques" des emplois de la liaison facultative - les analyses prescriptives de Fouché étant prises par elle pour des des-

criptions fiables, comme si les styles étaient des objets naturels, clos, en nombre fini, que les sujets parlants pourraient commuter à volonté comme on change de programme. Selkirk propose une règle de Troncation ne portant que sur les consonnes, et valant à la fois devant consonne et à la pause (comme la règle énoncée par Schane (1970a et b)), processus réunis dans un schéma disjonctif dont la formalisation s'inspire des propositions de Halle (1971) sur le rôle des frontières de mot dans les règles :

$$C \rightarrow \emptyset / [\# X \text{ -- } C \text{ ([-seg] } C_1 \text{ V X) \# }]$$

Selkirk propose aussi une règle transformationnelle de nasalisation qui traite à la fois la nasalisation des voyelles et la chute des consonnes nasales sous-jacentes, ce qui l'amène à postuler pour huit mots présentant en liaison à la fois voyelle nasale et consonne nasale (type mon) des consonnes nasales sous-jacentes.

Schane (1973a) abandonne "officiellement" la règle qui lui avait valu les honneurs de SPE, reprenant à son compte l'essentiel des arguments élevés contre elle par Milner (1967) et Dell (1970), et se rallie à une règle de suppression des consonnes devant consonne et devant pause, comme Schane (1969) et (1970a et b) le laissaient prévoir :

$$\begin{bmatrix} +\text{cons} \\ -\text{voc} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{ -- } [-\text{seg}] \left\{ \begin{array}{c} \text{C} \\ \# \end{array} \right\}$$

Sa seule véritable originalité par rapport à Dell et Selkirk est de ne pas se rallier au trait [syll]. La décision d'abandon ne va pas sans nostalgie : "Nonetheless, termine-t-il, as with a discarded mistress, I retain a sentimental attachment to the 'French Truncation Rule'" (p.98). On verra au prochain chapitre (cf. 4.5.3.) que l'élégance (c'est le terme de Chomsky et Halle), qui avait été tant vantée, de cette "discarded mistress" n'était peut-être pas seulement de façade.

Schane (1973b) évoque une solution toute différente qui servira de cheval de bataille dans la phase suivante de la phonologie générative de la liaison en français : l'épenthèse de la consonne de liaison. A propos de la liaison entre adjectif et nom, il écrit : "If we decide that the adjective form ending in a vowel is the underlying one, we need a rule to insert a final consonant before a word beginning with a vowel". Mais il rejette immédiatement cette solution, arguant que "we have no straight forward way of predicting which consonant should be inserted". S'y ajoute un second argument : la solution impliquant une règle d'insertion donnerait une forme sous-jacente semblable à

petit /pəti/ qui prend un /t/ en liaison et joli /ʒoli/ qui n'apparaît jamais suivi d'une consonne de liaison. La présence de la consonne de liaison dans la forme sous-jacente de petit (soit /pətit/) permet de rendre compte de la différence de son comportement avec celui de joli (dont la forme sous-jacente est /ʒoli/), ce qui justifie aux yeux de Schane la règle de déletion de la consonne.

Nous avons déjà évoqué Milner (1973) dont le chapitre 3, "Phénomènes syntactiques en français", réunit les argumentations de Bailey et Milner (1967) et de Milner (1967) concernant la liaison et l'élision en français. On peut souligner que c'est au moment même où Schane confirme avec éclat l'abandon de la Règle de Troncation que Milner la soutient à nouveau, sans aucune allusion aux travaux de Dell ou Selkirk, comme si l'histoire, depuis 1967, s'était bornée à SPE. Au-delà de l'acceptation par Milner du trait [syll] de Chomsky et Halle, la nouveauté de ce chapitre consiste essentiellement dans trois "remarques additionnelles". La seconde, consacrée aux variations stylistiques est (comme le note Selkirk (1974, note 9)) très proche du traitement proposé dans Selkirk (1972) (travail qui, lui-même, développait l'idée de Milner (1967) sur la nécessité de règles de réajustement pour distinguer les contextes où la liaison se réalise des autres contextes), notamment par la conception que "la conversation familière est une application des rè-

gles syntactiques sans aucun aménagement des structures syntaxiques" (Milner (1973, p.175)) - ce qui est reconduire l'idée fausse qu'il y aurait un "niveau de langue" où ne se manifesterait sur la liaison aucune variation, et l'idée encore moins défendable qu'il y aurait une forme de "conversation familière" identique pour tous les locuteurs du français. La dernière de ces additions se termine par un délaissement implicite et discret de la règle avec laquelle Schane vient de rompre. Après avoir énuméré un certain nombre de raisons qui font penser que, contrairement à ce qu'écrit la French Truncation Rule, seul parmi les voyelles le "e muet" s'élide, Milner conclut ainsi : "Si, parmi les voyelles, seul le @ est tronqué, il n'est plus vraisemblable que l'on ait deux processus symétriques de troncation (et de ce fait la notation α est à rejeter)" (p.178) (17). En 1973, la plus fameuse des règles de phonologie générative du français n'a plus de protecteur. Provisoirement.

Des autres travaux de l'année 1973, nous retiendrons seulement que Dell (1973) abandonne sa règle de liaison, critiquée par Selkirk, et pose une règle de Troncation des consonnes exactement équivalente à celle de Schane (1973a) (mise à part la complication due au non-emploi de l'élément [-seg]) :

$$C \rightarrow \emptyset / \left\{ \begin{array}{c} \left\{ \begin{array}{c} + \\ \# \end{array} \right\} C \\ \# \# \end{array} \right\}$$

Cet abandon entraîne celui de sa règle de nasalisation et son ralliement à la règle de nasalisation de format transformationnel proposée par Selkirk (1972) (également par Schane (1973b)), sans qu'il précise s'il se rallie à l'hypothèse de consonnes nasales sous-jacentes n'apparaissant que dans une poignée de mots.

En 1973 encore, Selkirk et Vergnaud prennent parti dans le débat ouvert par le fameux "How abstract is phonology" (Kiparsky (1968)) dans un article dont le titre, "How abstract is French Phonology", est identique à celui d'un article de Schane publié l'année précédente (Schane (1972)) mais ne se référant pas à la liaison (d'où son absence de notre liste). Les deux articles soutiennent la nécessité de solutions "abstraites" en français, mais alors que Schane argumente ici à partir de l'histoire de la langue, Selkirk et Vergnaud s'intéressent à son état présent. Ils soutiennent que le h-aspiré, devant lequel la liaison est interdite, doit être représenté par un segment consonantique abstrait (solution déjà soutenue par Schane et Dell mais

sans débat avec Kiparsky (1968)). Ils adoptent, tout naturellement, pour l'absence de liaison, une règle de troncation de la consonne (distincte de la règle d'élision), dans la ligne de Selkirk (1972).

Cette année est aussi celle où Kiparsky (1973) propose de traiter les mots en *h* aspiré comme étant munis dans leur entrée lexicale d'une double frontière de mot :

héros /##ero/

représentation qui entraîne la troncation de la consonne de liaison précédente - première application d'une solution "concrète" à un problème directement lié à celui de la liaison (et de l'élision). Enfin, Agren (1973) publie les résultats de la première grande enquête sur enregistrements phoniques consacrés à la liaison facultative, travail quantitatif qui sera mentionné dès l'année suivante, par Klausenberger (1974), mais ne sera pas exploité avant Morin et Kaye (1982), deux travaux partisans de solutions "concrètes" (18).

Le règne de la solution abstraite du problème de la liaison en français, consistant à retenir la forme de liaison comme forme de base (du moins s'agissant de la CL), à laquelle s'applique en cas de non-liaison une règle d'effacement de

la consonne, s'achève donc en même temps que dépérit la règle beaucoup plus ambitieuse visant à traiter à la fois cette troncation et celle des voyelles en cas d'élision. Trois auteurs soutiendront encore la solution abstraite classique : Selkirk (1974), qui réécrit ses règles de réajustement dans le cadre formel de la notation X-barre, comme preuve à l'appui de ce formalisme; Vergnaud (1975), qui réfère à la règle de troncation des consonnes, mais sans la représenter et qui, tout en proposant des représentations excessivement abstraites pour les mots à glide initial interdisant la liaison (yogi /hjogi/, watt /hwat/), est sans doute le premier générativiste à souligner la variabilité intrinsèque du h-aspiré : "La présence ou l'absence de 'h aspiré' [pour un même mot, et donc de la possibilité de liaison ou d'élision devant ce mot] peut dépendre du locuteur, de la forme de l'énoncé, et pour un même locuteur du moment de l'élocution" (p.82); Valdman (1976), enfin, qui défend la règle de délétion des consonnes mais la restreint, devant pause, aux consonnes qui sont réalisées en contexte de liaison. De cette décennie "abstraite" on retiendra surtout, indépendamment du travail critique qui s'est fait sur les aspects difficiles de la question de la liaison (nasales, variation stylistique, etc.), que la proposition essentielle de Schane (1965) consistant à représenter la consonne de liaison dans la suite segmentale exactement comme n'importe quelle consonne toujours prononcée, n'a été remise en

question par personne : Chomsky et Halle, Milner, Dell,
Selkirk, Vergnaud s'accordent avec lui sur ce point.

3.3. Phonologie "concrète"

Dès 1974, c'est vers des solutions "concrètes" que les auteurs travaillant les problèmes de la liaison vont se tourner, sans nécessairement les adopter, et ce jusqu'à l'apparition de solutions rompant avec le système de représentation unilinéaire en phonologie générative. On sait que Kiparsky (1968) a donné naissance à un courant de la phonologie générative, particulièrement actif autour de l'UCLA, visant à limiter l'"abstraction" des représentations sous-jacentes : la phonologie générative naturelle (NGP) développée notamment par Theo Vennemann et Joan Hooper. Si les partisans de traitements "concrets" pour la liaison ne sont pas des représentants directs de la NGP, ils s'en rapprochent par une argumentation où la recherche de la "simplicité" formelle chère à SPE, le cède à celle de la "transparence"; où toute "généralisation" due à un dispositif d'abréviation n'est pas décrétée ipso facto "linguistiquement significative"; où, enfin, les données de la parole sont plus sollicitées que les données phonétiques ou phonologiques livresques, ce qui va assez normalement de pair avec une tendance à partir de la surface phonique là où leurs prédécesseurs générativistes privilégiaient l'écriture orthographique - quand ce n'était pas les savoirs étymologi-

ques. Il n'est pas indifférent que ce courant se développe au même moment que la sociolinguistique labovienne (qui a, elle-même, rejoint la phonologie générative en 1968); ni que depuis 1969 Kiparsky cite abondamment Labov, seul à le faire parmi les enseignants du MIT (cf. Kiparsky (1971, 1972, 1974, 1978...)). Les sociolinguistes, cependant, ne se sont jamais rattachés à ce courant, sans doute parce que la question du concret se tranche, pour eux, ailleurs : non pas dans le degré de profondeur ou de transparence des dérivations, mais dans l'enquête et ses modalités.

Klausenburger (1974) reprend à son compte la solution rejetée par Schane (1973b). Il oppose aux représentations conduisant à la règle de troncation des consonnes hors liaison des représentations sous-jacentes où les CL sont absentes :

petit /pəti/, petite /pətit/

et une règle d'épenthèse en position pré-vocalique qui rend compte des cas où les CL apparaissent dans la prononciation, règle qu'il appelle Liaison :

Ø --> C / -- V

Une règle d'épenthèse des CL se retrouvant, avec des formulations diverses de l'ensemble du mécanisme d'insertion,

dans la plupart des traitements "concrets" de la liaison, notons immédiatement qu'on peut se demander en quoi, s'agissant de la liaison, cette solution est moins abstraite que celle qui est réputée l'être, à laquelle elle est strictement symétrique. Au lieu de poser dans le lexique la forme audible en cas de liaison réalisée (solution "abstraite"), elle y pose la forme audible en cas de non-liaison. Mais l'incapacité à rendre compte du statut spécifique de la CL - qui est, caractéristiquement, nous y avons insisté, d'appartenir d'une manière certaine au mot sans être toujours prononcée - reste entière. Dans cette solution, la CL n'est pas représentée du tout dans le lexique : ainsi le t de petit ami n'est inscrit en rien dans la représentation lexicale du mot petit (/pəti/), c'est-à-dire qu'il y a le même statut que n'importe quelle autre consonne n'appartenant pas à ce mot, et que n'importe quel son n'appartenant pas à la langue française : pharyngalisée, clic, éjective... Klausenburger, ici comme dans ses articles suivants (1976, 1977, 1978), ne se soucie pas de répondre à l'objection de Schane (1973b) contre l'épenthèse, et ne précise jamais par quel mécanisme formel la grammaire sélectionne pour chaque mot la CL particulière à épenthétiser - pas plus qu'il ne se penche sur les difficiles problèmes soulevés depuis 1965 (liaisons facultatives, semi-voyelles initiales, comportement des nasales, resyllabation, etc.). Les autres phonologues qui se rallieront à la solution de l'épenthèse s'efforceront tous

de rendre explicite le mécanisme dérivationnel qu'elle implique.

Tranel (1974a) est beaucoup plus précis. Cette thèse, consacrée aux voyelles nasales en français, a eu de l'importance dans le débat sur l'abstraction parce que Tranel oppose aux traitements des nasales proposé par Schane, Dell et Selkirk des contre-exemples décisifs imposant de reconnaître qu'il est impossible de dériver toutes les voyelles de surface des suites sous-jacentes VN et qu'il y a donc des voyelles nasales lexicales; Schane (1977) le lui concèdera. Tranel refuse une règle majeure de délétion des consonnes finales, mais il accepte une règle morphophonologique mineure de délétion pour les consonnes finales du masculin singulier des adjectifs (Tranel (1974b) défend aussi une règle mineure de délétion des consonnes devant consonne pour cinq, six, huit et dix). Il postule des voyelles nasales sous-jacentes pour les mots ne présentant pas d'alternance V/VN (type mon /mɔ̃/), et pour la liaison (type mon ami) pose une règle d'insertion de n :

$$\begin{array}{c} \left[\begin{array}{c} V \\ + \text{ nasal} \end{array} \right] \quad [-\text{seg}] V \\ 1 \qquad \qquad 2 \quad 3 \quad \implies 1 \ 2 \ n \ 2 \ 3 \end{array}$$

Ainsi Tranel (1974a), qui conserve certaines représentations

sous-jacentes "abstraites" (bon /bon/) à côté d'autres déjà "concrètes" (mon /mɔ̃/), mène plus loin que Klausenburger la formalisation du processus d'épenthèse qu'il pose. Son travail ultérieur l'amènera à rendre compte de toutes les CL en termes de règle d'insertion - mais dans des processus toujours explicitement formalisés.

Enfin, Benoît de Cornulier (1974) s'engage lui aussi, mais implicitement, dans la voie dite concrète quand, rejetant les traitements du h-aspiré ayant recours à un segment abstrait, il établit que la propriété caractéristique des mots à h-aspiré est d'être disjonctifs, c'est-à-dire séparables syllabiquement de ce qui précède, et qu'ils doivent donc être marqués comme tels dans le lexique (marqués pour la séparation s'agissant des mots comme héros qui interdisent toute resyllabation, marqués pour la séparabilité syllabique s'agissant des mots comme hasard devant lesquels des resyllabations ont lieu). Cette solution n'est complètement explorée que dans Cornulier (1978) (19).

En 1975, Joel Rotenberg propose, indépendamment de la phonologie générative naturelle, un nouveau traitement de la liaison où les frontières ne sont pas prises en compte, la configuration syntaxique de l'arbre suffisant, d'après lui, à déterminer la réalisation de la liaison ou son absence : dans la conversation, la liaison a lieu si les catégories

dominant CL et la voyelle initiale du mot suivant sont "soeurs" dans l'arbre syntaxique. Ce qui l'amène à postuler que dans le style surveillé les configurations syntaxiques ne sont pas les mêmes, position apparentée à celle de Selkirk (1972) et tout aussi peu acceptable. Mais, à la différence de Selkirk, Rotenberg retrouve sans le savoir la position de Gross (1967) et rompt avec un postulat théorique essentiel de SPE selon lequel la phonologie ne peut pas se référer directement à la structure syntaxique : la liaison fait douter de ce dogme (20).

Cette même année, le phonéticien Malécot publie et analyse quantitativement les résultats de son enquête (cf. ici chapitre 1.3) qui sera régulièrement citée par les auteurs générativistes.

Tranel (1976) continue dans la perspective ouverte par lui en 1974. Ne s'accordant pas les mêmes facilités que Klausenburger, il propose notamment une règle d'insertion de format transformationnel pour le z du pluriel en liaison :

$$\begin{array}{ccccccc}
 X & \left[\begin{array}{l} \\ N, A [+plural] \end{array} \right. & & \# [+syll] & & & \\
 1 & & 2 & 3 & \implies & 1 & 2 \ z \ 2 \ 3
 \end{array}$$

règle où il fait intervenir directement des catégories syn-

taxiques telles que Nom, Adjectif, Pluriel, sans renoncer pourtant à l'emploi de frontières.

Au colloque de Luminy, tenu en 1976, Denis Dumas et Sanford Schane traitent directement de la liaison, que Benoît de Cornulier aborde indirectement. Dumas (1976), dont nous avons discuté (chapitre 1) la thèse sur le recours au français populaire, propose lui aussi une règle d'insertion, catégorique (au sens de Labov), pour la marque du pluriel en liaison à l'intérieur du syntagme nominal, utilisant catégories syntaxiques et frontières:

$$\emptyset \rightarrow [z] / [X+z\#] [Y \text{ -- } \#] ([[-\text{cons}] Z \text{ -- } \#] \text{ Adj}) N[[-\text{cons}]$$

Condition : X,Z,Y sont de forme quelconque et Y peut contenir une #

Dumas précise que "les cas de liaison socialement ou stylistiquement marqués pourront être pris en charge par une sous-règle variable qui insérera ensuite la consonne du pluriel entre le nom et l'adjectif postposé ou le syntagme prépositionnel complément". Mais, à part le z du pluriel, les CL sont représentées dans le lexique, et traitées classiquement par une règle de suppression qu'il formalise ainsi :

$$\begin{bmatrix} +\text{cons} \\ -\text{voc} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{---} [-\text{segment}] \left\{ \begin{array}{l} C \\ \text{lex, Nprinc} \end{array} \right\}$$

c'est-à-dire qu'"une vraie consonne s'efface devant une frontière suivie d'une consonne ou devant une frontière qui marque la fin d'un syntagme quelconque ou la fin du nom principal d'un syntagme nominal". Ces règles n'ont guère rencontré d'écho, sans doute parce que le mélange qu'elles faisaient de concret et d'abstrait compliquait les choses sans avantage particulier. Leur seul intérêt historique est de témoigner, elles aussi, de la force du courant visant à l'incorporation directe d'informations syntaxiques dans les règles phonologiques, aussi maladroitement formalisées soient-elles.

Cornulier (1976) expose à nouveau ses thèses sur la disjonctivité en insistant davantage sur la nécessité pour la phonologie en général de tenir compte de la syllabe, non, comme la NGP l'a proposé, en distribuant dans la suite des phonèmes des frontières syllabiques, mais en représentant "le corps de la syllabe proprement dit". S'il ne propose aucun formalisme supérieur, cet article a le mérite de démontrer l'insuffisance de l'emploi d'un symbole de frontière syllabique, compte tenu de ce que "certaines propriétés de la syllabation sont constitutives de la nature des phonèmes".

Schane (1976) reconnaît la force de l'argument de Cornulier (1974), qu'il essaie de traduire en introduisant une frontière de syllabe à l'initiale de la représentation lexicale des mots en h aspiré :

héros /\$ero/

ce qui le conduit à reformuler la déletion consonantique :

$$C \rightarrow \emptyset / \text{ -- } \# \left\{ \begin{array}{c} C \\ \$ \\ \# \end{array} \right\}$$

Nous venons de voir que Cornulier (1976) repousse cette solution. Schane reconnaît également les mérites de Rotenberg (1975), concluant même que "si on peut réellement traiter la liaison de cette façon, la distinction entre une ou deux frontières de mot a peu d'importance pour cet aspect de la phonologie française. Cela veut dire que cet emploi de la frontière, quoique beaucoup de linguistes l'ait accepté, est tout à fait ad hoc, et, en réalité, n'est pas nécessaire". On ne peut qu'acquiescer.

Onze ans après Schane (1965), ces positions montrent à quel point le travail sur la phonologie du français a fait évoluer les hypothèses et les propositions. Ce qui frappe, à ce

point de l'histoire, c'est le bon fonctionnement du débat à l'intérieur de la phonologie générative. Loin d'avoir provoqué une crispation défensive, l'apparition de la tendance hétérodoxe de la NGP a relancé la discussion, et produit des effets proprement scientifiques. La falsifiabilité explicitement recherchée par la théorisation formalisée de SPE se révèle efficace. On mesure ici tout l'avantage de l'effet d'école : les principes essentiels de l'argumentation étant partagés par tous, un cumul du travail peut s'effectuer d'un article à l'autre. On voit bien pourtant ce qui manque au débat : des données phoniques non plus lues mais entendues - avec ce qu'elles réservent de surprise, et donc de chance d'une plus profonde compréhension.

En juillet 1977, au XII^{ème} Congrès international des linguistes à Vienne, Kaye et Morin proclament : "Il n'y a pas de règle de troncation, voyons!". Cependant, ils se distinguent des autres adversaires de la troncation en rejetant tout rapprochement avec la NGP : "Nous refusons les explications 'concrètes' offertes par exemple par la phonologie 'générative naturelle'. Le fait qu'on propose une analyse plus 'concrète' que celle de Schane n'a absolument rien à voir avec la question 'abstrait-concret'. Les fondements théoriques de ce problème se trouvent ailleurs". Alors que Klausenburger (1974), par exemple, se fondait sur le concept d'Inversion de règle (dû à Vennemann (1972)), inversion qui

aurait historiquement fait passer les locuteurs français d'une règle de troncation à une règle d'épenthèse, Kaye et Morin soutiennent qu'il n'y a jamais eu de règles de troncation consonantique en français, ce qui leur apparaît comme "une conséquence" de la théorie de la récupérabilité (contrainte limitant le nombre de sources phonologiques sous-jacentes d'une forme phonétique donnée, cf. Kaye (1974 et 1975)). Sans proposer de formalisation, ils affirment que la liaison, "dans la mesure où elle existe encore" (sic), est une manifestation d'une règle d'épenthèse, sauf dans le cas du *z* du pluriel qui est un préfixe du pluriel pour les mots à voyelle initiale "du moins dans certaines variétés du français commun" (nous avons critiqué cette dernière conception au chapitre 1.1.3.).

En septembre 1977, le colloque *Issues on French Phonology* organisé à l'Université de l'Indiana en "lever de rideau" de la *Conference on the Differentiation of Current Phonological Theories*, qui a précisément pour objet de faire débattre entre eux les représentants des diverses tendances de la phonologie générative du français, donne la parole à Klausenburger, Tranel, Morin et Walker auxquels répondent respectivement Long, Schane, Selkirk et Dell. Le premier exposé traite de la liaison et le second des nasales, ce qui implique d'aborder la liaison, sujet à quoi se limite la réponse de Schane.

Klausenburger (1977b) ne cherche toujours pas à résoudre les problèmes soulevés par la formalisation précise des processus d'épenthèse qu'il préconise. Mais dans le seul exemple qu'il développe un peu, celui des nombres cardinaux, il semble s'orienter vers une série de règles d'insertion (au moins une pour chaque sorte de consonne de liaison) sans rien d'explicite.

C'est d'ailleurs le reproche essentiel que lui fait Long (1977) qui remarque également qu'en fait Klausenburger n'est guère fidèle aux conceptions de la NGP en admettant le principe de base de la phonologie abstraite, à savoir la représentation des allomorphes par une forme lexicale unique. Long suggère une solution délaissant à la fois la suppression et l'insertion, et ne nécessitant aucune règle phonologique formalisée : la supplétion pure et simple, soit la représentation dans le lexique des deux formes (avec et sans CL) de chaque mot présentant en surface une alternance CL/Ø : "A NGP framework would require us to treat both truncated and consonant final variants as underlying, with notions of markedness being captured indirectly in redundancy or distributional statements (probably by means of an 'elsewhere condition')". Cette solution est celle que préconisait la linguistique pré-générative européenne quand elle reconnaissait aux mots à CL une forme courte et une forme longue. Du point de vue de la NGP, elle présente l'avantage

d'éviter aussi bien les traits lexicaux d'exception que les règles mineures.

Tranel (1977) critique le traitement de Tranel (1974) s'agissant des alternances morphophonologiques [Ṽ] / [VN] et adopte une analyse "concrète" des adjectifs du type bon, pour lesquels il retient désormais la représentation sous-jacente du type [bɔ̃] qui l'amène à poser, pour les cas de liaison, une règle phonologique d'insertion de n semblable à celle qu'il avait établie en 1974 pour les mots du type mon, règle qu'il fait suivre d'une règle phonologique mineure de dénasalisation de la voyelle :

$$\left[\begin{array}{c} V \\ +nasal \end{array} \right] \rightarrow [-nasal] / \quad \_ \_ \quad n \# V$$

Il pose de même des représentations lexicales des adjectifs de type petit ne présentant pas de consonne finale dans le lexique, ce qui impose "a relatively complicated system" de règles d'insertion puisque la qualité de la C insérée n'est, en général, pas prédictible. Mais, assure Tranel, cette complexité semble être un reflet de la réalité. Les formes féminines des adjectifs (type bon et type petit) sont dérivées par un système morphophonologique d'insertion de la consonne finale apparenté à celui qui traite la liaison mais néanmoins distinct. L'ensemble de ce système, effectivement

très complexe, ne sera entièrement exposé que dans Tranel (1981a).

En réponse à ces propositions, Schane (1977) reprend la question générale du traitement de la liaison. Comme en 1976, il se montre très ouvert aux propositions qu'on a opposées aux siennes. Mais il va plus loin : constatant, comme Long, que la règle d'épenthèse de Klausenburger est mal-formée en ce qu'elle ne spécifie pas quelle consonne doit être insérée, il propose aux tenants de cette solution de la rendre viable en posant dans le lexique des entrées de la forme :

/pəti(t)/, /gro(s)/

représentations qui doivent être interprétées ainsi : la forme sous-jacente /pəti/ quand elle exige une consonne finale s'adjoint /t/; la forme sous-jacente /gro/ s'adjoint /s/, etc. Avec de telles représentations lexicales, la règle d'épenthèse sera bien-formée. Les mêmes formes de base permettent la dérivation des formes féminines. Suivant le détail des deux solutions en jeu, une fois l'épenthèse ainsi renforcée, Schane démontre qu'il n'existe aucun argument décisif pour préférer l'une ou l'autre, et qu'elles sont en réalité des variantes notationnelles. A l'opposé, il estime, nous l'avons dit, que Tranel (1974) a démontré que

"the positions of Schane (1968) and Dell (1973) - that all nasalised vowels are to be derived exclusively from sequences of oral vowel plus nasal consonant - is no longer tenable" : dans ce cas les contre exemples invalident la solution "abstraite". En 1981, Tranel reprendra à son compte, pour les adjectifs, la proposition de Schane destinée à rendre bien-formée la règle d'épenthèse.

Par ailleurs, la revue *Lingua* poursuit le débat sur la liaison. Churma (1977) y discute Klausenburger (1974) mais sans avancer aucune solution. En vue de trancher entre délétion et épenthèse, il suggère qu'on fasse des expériences avec des illettrés dont on interrogerait les intuitions quant aux formes sous-jacentes... (21). Le plus inquiétant pour la solution "concrète" est peut-être que, dans sa réponse, Klausenburger (1977a) trouve cette proposition de Churma intéressante. Ce dernier propose, d'autre part, de traiter le h-aspiré par l'attribution aux mots concernés d'un trait de règle [-linking], qui bloque l'application des règles de "linking" en français (élision, liaison et supplétion pour les adjectifs antéposés du type *bel*). Cette solution n'est pas très éloignée de celle de Cornulier (1974), comme le souligne Klausenburger (1978, qui synthétise Klausenburger 1976 et 1977a et b, sans apporter de nouveau quant à la sélection de la consonne appropriée à chaque mot) : "Cornulier's approach is in spirit directly comparable to the

rule-feature analysis proposed in this paper. However his exposition tends to be idiosyncratic-informal, thus not classifiable with respect to a transformational or natural generative analysis". Là aussi, la tentative de tenir compte des divers apports scientifiques est évidente.

En décembre 1977, Arie van Ameringen soutient à l'université du Québec (UQAM) un mémoire de maîtrise sur "La liaison en français à Montréal", travail qui a le mérite de combiner l'étude sociolinguistique quantitative (statistique) d'une partie des données de la grande enquête Sankoff-Cedergren (cf. Sankoff et al. (1976)) et la tentative d'un traitement linguistique génératif. Ameringen traite classiquement la différence entre contexte de liaison obligatoire et contexte de liaison facultative par des règles de "réajustement de bornes", et se rallie à la solution de l'épenthèse qu'il élabore dans un système, inévitablement très compliqué, de règles d'insertion (deux règles pour le n, une pour le z du pluriel, une pour le t des verbes, une pour les t et z des adjectifs, des prépositions et des adverbes...). Peu après, Claude Tousignant soutenait à l'Université de Montréal un mémoire de maîtrise sur "La liaison consonantique en français montréalais" (1978), fondé sur l'ensemble du corpus Sankoff-Cedergren. C'est une étude de sociolinguistique quantitative utilisant le programme des règles variables VARBRUL, qui, contrairement à ce que son nom semble indi-

quer, ne contribue pas à formuler des règles au sens de la phonologie générative mais à classer quantitativement des contextes de variation : il obtient un tableau des 9 principaux contextes de liaison facultative. Son apport le plus frappant est d'établir qu'à Montréal on et ils ne font que facultativement la liaison avec le verbe qui suit. Ces résultats sont repris et élaborés dans Tousignant et Sankoff (1979). Cet ensemble de travaux souligne la vigueur du courant d'enquête à Montréal et doit être rapproché du fait que, comme nous l'avons noté au chapitre 1, Morin et Kaye (1982) seront les premiers générativistes à publier par écrit (Encrevé (1978) étant resté inédit - cf. 3.4.) une série de liaisons sans enchaînement repérées à l'oreille. Impossible de ne pas relever ici le lien entre le travail scientifique et son contexte social : travailler sur le français au Canada, où l'écoute quotidienne rend extrêmement sensible le caractère limité des sources "classiques", conduit assez naturellement à une conception variationniste de la langue.

David Gaatone (1978a) prend position, à son tour, contre les solutions "abstraites" à propos de h-aspiré et, bien qu'il ne mentionne ni Cornulier ni Klausenburger, propose une solution quasiment identique puisqu'il suggère qu'un mot en h-aspiré soit marqué [-contexte Sandhi] dans le lexique et soit, de ce fait, une exception aux "trois phénomènes qui se

produisent aux frontières entre deux mots : la liaison, l'élision, la supplétion". Il propose, symétriquement, que ceux des mots à initiale semi-vocalique qui permettent le sandhi (type oiseau) soient marqués [+contexte Sandhi]. Alors que les "rule features" exprimaient le fait qu'un item lexical était une exception à une règle, le trait [-sandhi] exprime, comme le trait [-linking] de Klausenburger, l'exceptionnalité quant à un ensemble de règles. Clements et Keyser (1981) donnent à ce genre de traits le nom d'"umbrella feature" et les rejettent comme de simples étiquettes descriptives sans valeur explicative.

Dans un second article publié la même année, Gaatone (1978b) rejoint, bien qu'il ne semble pas la connaître, la position de Long (1977) s'agissant de la consonne de liaison : il prend explicitement parti pour la solution de la supplétion, proposant de faire figurer les deux allomorphes dans le lexique.

Cornulier (1978) développe Cornulier (1974) en y intégrant les apports de Cornulier (1976), mais les principes restent inchangés. Non seulement aucune formalisation n'est proposée, mais à propos de celle que Schane (1976) avait avancée pour traduire formellement les analyses de Cornulier (1974), l'auteur exprime fortement son "doute qu'on puisse formaliser d'une manière cohérente l'ensemble des faits liés à la

séparabilité (...) dans une phonologie de stricte obédience transformationnaliste". Outre les finesses caractéristiques du mode de réflexion linguistique de Cornulier, ce travail frappe par la richesse des faits examinés. Loin de s'en tenir à Fouché, Grevisse et Delattre, Cornulier utilise Martinon (1913), Damourette et Pichon (1911-1940) et sa propre expérience, ce qui lui permet de sortir des exemples rabâchés et de mettre en évidence l'ensemble des problèmes liés au h-aspiré, en particulier les phénomènes de variation inhérente (22). Ainsi, alors que tant d'auteurs n'hésitent pas à produire une formalisation audacieuse en s'appuyant sur une poignée d'exemples empruntés à l'auteur précédent, Cornulier prend tout l'espace nécessaire pour traiter tout ce que la linguistique antérieure a accumulé et élucubré de savoir sur le problème en question, et ne voit aucun formalisme susceptible d'en rendre compte.

3.4. Période de transition

Le scepticisme que manifestaient Gaatone et Cornulier devant les formalisations disponibles, c'était aussi le nôtre au Colloque de sociolinguistique de Rouen (Encrevé (1978)). Si nous évoquons cette communication, ce n'est pas seulement parce qu'elle entre normalement dans notre liste selon les trois critères retenus; c'est pour souligner les limites de notre position à cette époque, parce qu'elles sont précisément liées au déroulement de l'histoire du traitement de la liaison. Nous présentions alors les résultats de l'enquête menée de 1974 à 1978 sur l'emploi de la liaison par les hommes politiques dans leur parole publique, résultats que la poursuite de l'enquête jusqu'à 1982 n'a fait que préciser et confirmer. Nous établissions, en particulier, que la présence de la CL dans la forme phonétique était séparable de son enchaînement. Ces résultats nous conduisaient à critiquer et rejeter les traitements formels proposés, abstraits ou concrets, aucun ne permettant de prendre correctement en compte ni l'étendue de la variation en liaison facultative (notamment de la variation inhérente) ni même, et c'était plus grave, la simple réalité phonétique de la variation portant sur la resyllabation. Sans avoir eu connaissance à cette date de Long (1977) ni de Gaatone (1978b), nous estimions

aussi que la moins mauvaise solution était celle de la supplétion, accompagnée d'un recours à l'information syntaxique directe. Cette solution de moindre mal ne nous satisfaisait pas, parce qu'elle échouait à rendre compte du statut phonologique spécifique de CL. De plus, elle ne proposait aucun mécanisme pour traiter la question de la position syllabique de CL. Quand, peu après, nous avons pris connaissance des positions de Schane (1977), les représentations de type /pəti(t)/ nous ont paru intéressantes parce qu'elles différenciaient les CL des autres segments du mot. Mais les représentations de Rotenberg (1978) présentaient les mêmes avantages dans un cadre théorique et formel à nos yeux beaucoup plus satisfaisant que celui de la phonologie concrète et qui nous a semblé, alors, le plus convaincant (23). L'enquête n'est pas tout, et le sociolinguiste qui ne se borne pas à classer et compter les données qu'il a construites peut se trouver dépendant, pour écrire des grammaires, de l'état des recherches théoriques.

Rotenberg (1978) est la quatrième thèse de Ph. D. soutenue au MIT qui porte directement (mais non exclusivement) sur la liaison en français; elle était dirigée par Noam Chomsky. Nous avons déjà exposé (cf. 1.1.3.) les grandes lignes du traitement formel proposé par Rotenberg pour la liaison. Précisons que les représentations sous-jacentes qu'il préconise (indépendamment de Schane (1977), non mentionné) con-

sistent à poser pour le français une structure lexicale dans laquelle "each word which participates in liaison has listed with it an associated liaison consonant, labelled L, which we can then insert by rule :

/gro/

L : [z] "

Rotenberg donne à cette solution le nom approprié de **supplétion partielle**, et ajoute, contre la supplétion totale : "It is undesirable to list both /gro/ and /groz/ as free variant and to rule out /groz/ before a consonant : we'd be losing the generalization that in every case the prevocalic form differs from the preconsonantal one in being one consonant longer" (p.131). Schane ne proposait une forme lexicale /gro(s)/ que comme un moyen technique rendant bien formée la règle d'épenthèse (24). Rotenberg, lui, est sensible au statut particulier de CL, et tient à le représenter : deux démarches différentes - celle-là mécaniquement "généralisatrice", celle-ci explicative - pour aboutir à des formes sous-jacentes équivalentes. De fait, la thèse de Rotenberg apparaît comme l'aboutissement et le sommet du travail scientifique accompli sur la liaison en français depuis 1967. Sa dépendance des "données classiques" ne lui permet pas de prendre la mesure de la variation sur les liaisons facultatives (où il s'en tient à une vision "stylistique" ordinaire) et le facteur syntaxique lui fait oublier les

autres facteurs. Mais, outre le statut propre de CL, il a vu qu'il fallait poser deux règles de liaison, une pour les liaisons obligatoires, une pour les liaisons facultatives; il a vu encore qu'il fallait traiter indépendamment la présence de CL (qu'il insère par une règle d'épenthèse) et la syllabation de CL, même s'il ignore l'existence de CL non-enchaînées. Enfin, il a mieux compris que quiconque, et ce dès 1975, on l'a vu, que l'influence de la syntaxe sur la phonologie est directe et ne passe pas par l'intermédiaire de symboles de frontières. C'est le thème central de cette thèse que de rejeter l'utilisation de frontières dans la suite segmentale alors qu'il s'agit de refléter une information non-segmentale; et, quant à la liaison, de développer un formalisme capable de décrire adéquatement les contextes syntaxiques où la règle d'insertion s'applique (il travaille la notion de constituency proposée par Selkirk dans ses travaux contemporains). Malgré de multiples inadéquations de détail, ce travail aurait dû servir de référence sur la liaison française pour quelques années, s'il ne s'était trouvé que la phonologie générative se fût mise depuis quelque temps à s'ébranler de fond en comble, mouvement qui n'allait pas tarder à atteindre le domaine de la liaison, comme le manifeste le travail de Rotenberg lui-même, le tout premier, dans son insistance sur la syllabation.

3.5. Phonologie multi-linéaire

Ce n'est pas l'objet de cette brève histoire que de traiter du renouvellement de la phonologie générative qui conduisit à l'abandon du cadre standard de SPE pour des cadres formels nouveaux (métrique, autosegmental, tridimensionnel) aujourd'hui en cours d'unification, puisque cette "révolution" ne s'est pas effectuée sur des travaux portant sur la liaison. Mais elle s'y est ensuite étendue, et, sur le point d'aborder cette dernière étape de notre histoire, il faut rappeler que dans les années mêmes où solutions "abstraite" et "concrète" s'affrontaient sur la liaison, germaient du côté du MIT des propositions qui n'allaient pas tarder à les périmer ensemble. C'est en 1974 que John Goldsmith commence à édifier la phonologie autosegmentale (dont Williams (1971) avait posé les fondements, mais sans inventer le terme autosegmental, néologisme déroutant qui n'est pas pour rien dans l'expansion de la théorie) qui sera exposée dans sa thèse en 1976 (Autosegmental Phonology). C'est en 1975 que Liberman soutient la thèse (The Intonational system of English) qui sera à l'origine de la phonologie métrique, notamment par l'intermédiaire de Liberman et Prince (1977). C'est en 1976 que Daniel Kahn soutient la thèse où il expose la première théorie hiérarchique de la syllabe en phonologie générative

(Syllable-based Generalization in English Phonology) et propose une nouvelle ligne (tier) de représentation constituée des sommets de syllabes, lesquels sont liés aux éléments de la ligne segmentale par des lignes d'association, comme dans la phonologie autosegmentale. L'impetus donné, toutes ces propositions seront critiquées, remaniées, développées, mais on retiendra que dans ces trois thèses décisives le cadre de la représentation linéaire unidimensionnelle de SPE est déclaré forclos : arbre métrique, couche autosegmentale ou structure syllabique, une "organisation" nouvelle vient se surajouter à la suite segmentale et, par là même, en modifier le statut. Nous présenterons au chapitre suivant les aspects de ces nouvelles phonologies dont nous partons aujourd'hui pour élaborer notre propre théorisation à propos du traitement de la liaison en français.

Rotenberg (1978) se sert de la théorie autosegmentale de Kahn pour élaborer une représentation de la composition morphologique, mais n'en fait pratiquement rien pour ce qui relève de la théorie syllabique dans son traitement de la liaison. Selkirk (1978) se réfère directement à Liberman (1975) et à Liberman et Prince (1977) et à la notion d'arbre à branchement binaire qu'ils incorporent à la représentation phonologique. Elle présente une révision de cette théorie en proposant comme organisation suprasegmentale une structure prosodique dont les constituants ont une autonomie relative

par rapport à ceux de la structure syntaxique; c'est dans ce cadre qu'elle aborde, brièvement, la liaison obligatoire en français comme exemple de procès ayant pour domaine "a phonological phrase". Mais, contrairement à Rotenberg, elle continue à se référer à une règle de délétion (non formalisée).

Les années suivantes manifesteront la coexistence des cadres théoriques et formels anciens et nouveaux. Gaatone (1979), sous le titre "Liaison et structure syllabique en français", ne s'interroge pas en termes modernes sur les constituants de la syllabe et sur la représentation à en donner, mais très classiquement sur la prétendue préférence du français pour la syllabation ouverte, démontrant, comme d'autres avant lui (cf. ici chapitre 5.1.) que la liaison n'a pas pour but ni pour fonction de créer des syllabes ouvertes ou d'éviter des hiatus. A l'opposé, Topics in Syllabic Phonology, thèse de Ph. D. de Jean Lowenstamm (1979) discute la théorie de Kahn et lui oppose une conception métrique de la syllabe (binaire, comportant obligatoirement les constituants Attaque et Rime, etc.) et une première élaboration de sa théorie de la syllabité, qu'il met en oeuvre notamment sur la liaison en français. Il pose que les formes lexicales comprennent à la fois une suite segmentale et une structure syllabique, et qu'à tout moment les suites segmentales sont syllabifiées. Par percolation, les segments dominés par un

noeud Nucleus sont, ipso facto, syllabiques : c'est dire que la syllabicit   d'un segment r  sulte de l'interpr  tation de la structure prosodique. Aussi retient-il le trait [vocalique], ne s'  cartant de la d  finition originale de SPE qu'en adoptant pour les glides la d  finition [+voc, +cons], les distinguant des liquides par le trait [haut]. Ce qui lui permet de conclure, contre l'Excursus de SPE (mais avec Bailey et Milner (1967) si on les lit bien, quoique les modifications portant sur l'emploi du trait [voc] ne soient pas les m  mes) que le probl  me des glides de type whisky n'emp  che pas de poser la French Truncation Rule, qu'il r  affirme donc dans une formulation reprenant celle de Schane (1965, 1968) mais dans un cadre m  trique-syllabique :

"1 - a consonant deletes word-finally when the onset of the following syllable is filled [c'est-  dire devant une attaque pleine, donc devant une C];

2 - a vowel deletes word-finally when the onset of the following syllable is empty [c'est-  dire devant une attaque vide, suivie par d  finition d'une V]."

Il formalise ces formules en deux r  gles :

$$\begin{bmatrix} +\text{voc} \\ -\text{cons} \end{bmatrix} \longrightarrow \emptyset / \text{ -- } \# [-\text{seg}]$$

et

$$\begin{bmatrix} -\text{voc} \\ +\text{cons} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \_ \# [+seg]$$

qu'il réunit en une seule règle au moyen de la variable α :

$$\begin{bmatrix} -\alpha \text{ voc} \\ \alpha \text{ cons} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \_ \# [\alpha \text{ seg}]$$

C'est la première formalisation d'une règle portant sur la liaison dans un cadre où la structure prosodique est prise directement en compte : dans le cadre SPE, la suite # [-seg] signifiait "frontière de mot suivie d'une frontière quelconque"; ici elle signifie "attaque vide à l'initiale d'un mot". L'auteur souligne lui-même le retour de cette règle de troncature unissant non-liaison et élision : "The fact that the metrical framework allows the collapsing of both rules is clearly a point in favor of the whole approach". Par suite, il retient également les représentations lexicales du type Schane (1965, 1968) où le statut des CL est occulté (notons que Joel Rotenberg est cité, mais non pour ses travaux sur la liaison). Ainsi Lowenstamm (1979) fait doublement rupture : non seulement avec le cadre unilinéaire de SPE où s'étaient inscrites toutes les règles antérieures touchant la liaison, mais aussi avec les formes du débat

scientifique instaurées depuis 1965 : les arguments à la fois formels et empiriques de Dell, Selkirk et Schane lui-même contre cette fameuse French Truncation Rule, de même que ceux des phonologues "concrets" contre toute règle de troncation, ne sont pas examinés, et nulle réponse ne leur est apportée. Tout se passe comme si, après la brisure du consensus autour du système SPE, l'effet d'école s'atténuait avec la figure du maître.

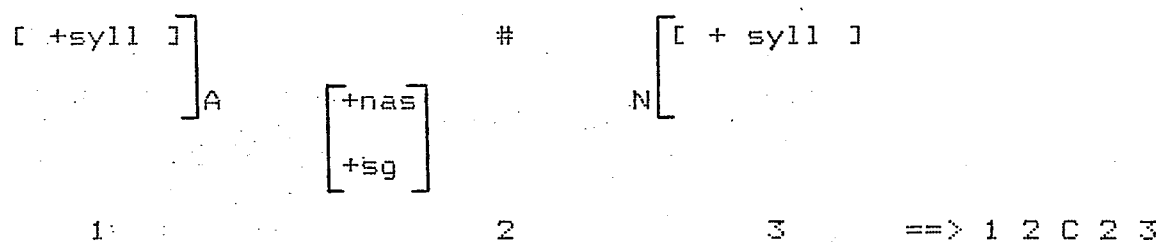
Morin et Kaye (1979) est important pour les raisons déjà données au chapitre 1.3., mais porte sur un tout autre débat que celui de la nature des représentations phonologiques. Recourant à une enquête informelle et à des tests auprès de locuteurs, ces auteurs démontrent que la thèse de Selkirk (1974) (et ce qui lui est emprunté dans les travaux suivants, y compris Rotenberg (1978)) qui se fondait sur la théorie syntaxique élaborée autour de la "notation X-barre" pour traiter les contextes de liaisons obligatoires, facultatives ou interdites, avec quelques règles simples, est indéfendable. Morin et Kaye optent pour un retour à l'approche traditionnelle, consistant à faire soigneusement la liste des contextes en cause. En 1982, Morin et Kaye ajouteront à ce texte un paragraphe, déjà signalé, dont l'intérêt essentiel est de présenter une série de liaisons sans enchaînement notées par eux dans des émissions de radiophonie ou de télévision. Dans l'une et l'autre version de ce

texte, les auteurs ne proposent pas de formalisation mais soutiennent la conception d'une épenthèse des CL (limitée selon eux à t et z) hormis pour le z du pluriel traité comme un préfixe (cf. ici 1.2. et note 16).

Love (1981) n'appartient que marginalement à cette histoire. Il s'agit d'un texte de ressentiment contre la phonologie générative, qui examine négativement l'argumentation des principaux travaux de Schane, Dell, Selkirk, Klausenburger et Tranel sur la phonologie du français, dont la liaison. Mais l'auteur s'arrête en 1977, et la plupart des faiblesses argumentatives qu'il souligne avaient déjà été relevées par les auteurs générativistes eux-mêmes. Il ne propose aucune sorte de traitement.

Tranel (1981a) vient malheureusement bien tard. L'auteur y présente l'aboutissement du travail inauguré en 1974 à partir du problème de la nasalisation. Mais quatre ans après le colloque de Bloomington, la querelle entre phonologie abstraite et concrète apparaît déjà très anachronique : la rupture avec les représentations unilinéaires a fait basculer le paysage. L'argumentation de Tranel est impressionnante sur le plan empirique : toutes les données publiées sont scrutées par lui de plus près que jamais, et s'il n'a pas fait d'enquête systématique, il est très attentif à ce qu'il entend, et recourt volontiers à des données "fautives" pour

étayer ses hypothèses. S'il produit une critique récapitulative très convaincante des travaux "abstrait", il reste que ses solutions formelles n'ont guère de chance de retenir durablement l'attention parce qu'elles souffrent de l'inadéquation fondamentale de SPE : l'incapacité à reconnaître le rôle des structures non segmentales et notamment, s'agissant de la liaison, syllabiques. Comme ses travaux antérieurs le laissaient prévoir, il s'agit d'un système de règles d'insertion, du type de celles déjà présentées dans Tranel (1974a, 1976, 1977) : règles d'insertion du z du pluriel, règles d'insertion des CL des verbes (z, t, r), règles d'insertion des CL z, t, p ou n pour les mots invariables, règle d'insertion pour les adjectifs qui, grâce à l'adoption pour ces mots des représentations proposées aux tenants de la règle d'épenthèse par Schane (1977), peut se borner à insérer C :



les entrées lexicales ayant la forme :

gros /gro/ (/z/)

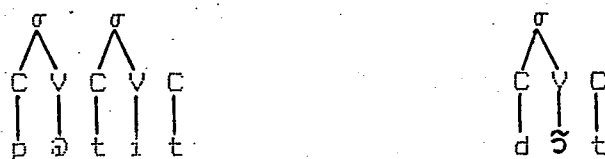
Tranel décrit complètement le contexte syntaxique dans la règle. C'est que, comme Morin et Kaye (1979) (postérieur à la rédaction du texte de Tranel (cf. note 5)), il estime que les processus phonologiques sont directement sensibles à la cohésion syntaxique entre les mots, et que l'intégration de ce type d'information dans les règles évite le recours aux règles de réajustement des frontières. Les solutions de Rotenberg (1978) ne sont pas mentionnées. L'ensemble paraît bien compliqué, et le mélange d'un formalisme assez lourd avec ce qui n'est que description explicite (symbolisée), ne saurait convaincre au moment où les théories cherchent à évoluer vers des représentations plus explicatives.

Tranel (1981b) s'efforce de démontrer, contre Schane (1977), que la controverse menée par les tenants de la solution de l'insertion de CL contre les tenants de la troncation n'est pas une pseudo-controverse. Pour lui ces deux traitements de la liaison correspondent en fait à des conceptions très divergentes de l'ensemble de la phonologie et de la morphologie françaises. Il s'appuie sur une série d'arguments "internes" et "externes" pour établir la supériorité de la solution par insertion. Indépendamment de l'intérêt de cette discussion convaincante, ce qui frappe dans ce texte (qui, contrairement à Tranel (1981a) est contemporain de sa publication), c'est, à nouveau, l'absence de références récentes sur la liaison (telles que Rotenberg

(1978), Lowenstamm (1979), Morin et Kaye (1979) et de toute allusion aux nouvelles théories phonologiques (25).

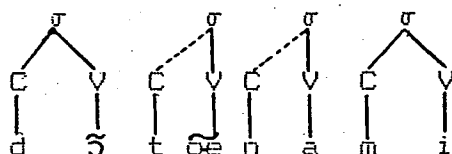
Clements et Keyser (1981) apportent au contraire un sensible renouveau, puisqu'ils traitent la liaison en français (entre autres exemples) dans le cadre d'une conception autosegmentale de la structure syllabique, dans la suite de Kahn, mais formalisée selon un modèle tri-linéaire - c'est-à-dire enrichie d'une ligne supplémentaire (CV-tier) qui fait l'intermédiaire entre la ligne syllabique et la ligne segmentale -, qui, contrairement à la théorie métrique utilisée par Lowenstamm (1979), ne permet pas de représenter des constituants syllabiques $\emptyset$, mais permet de représenter des segments non reliés à la couche des sommets syllabiques : des segments flottants au sens de Goldsmith (1976) (sur tout ceci, cf. plus bas, 4.1.). De ce fait, la phonologie de la liaison peut échapper à la fois aux représentations lexicales abstraites et concrètes et même à la supplétion, qu'elle soit totale ou partielle. Clements et Keyser transposent dans ce nouveau cadre l'intuition de Rotenberg (1978) et suggèrent ce qui est, à nos yeux, la solution formelle adéquate au problème posé par ce statut spécifique de la consonne de liaison, qui la fait appeler "latente", ou "virtuelle", ou "muette" par la tradition, en affirmant que la CL est un élément de même type que les floating tones (26). "These consonants, précisent-ils, will be present in the underlying

representation of a word, but unlike other segments, they will not be associated with a σ node" (p.77). Mais ils confondent ce statut avec la notion d'extrasyllabicit   : "In other words they will constitute extrasyllabic segments". En fait, puisqu'il s'agit d'un mod  le tri-lin  aire, les CL ne sont pas exactement des autosegments flottants, en ce sens qu'elles sont reli  es    une position de la ligne centrale, et que c'est celle-ci seulement qui n'est pas reli  e    la ligne syllabique. Par exemple, petit, dont seront repr  sent  s ainsi :



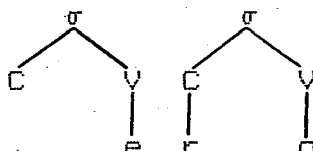
Clements et Keyser (1983), qui reprennent ce texte en le remaniant, abandonnent    ce point de leur expos   l'  vocation de la similarit   - en effet incompl  te - avec les **floating tones** et renvoient    une similarit   avec les **extrametrical elements** (au sens de Hayes (1981)) : "In metrical representation such elements are unassociated with higher level tree structure" (p.102). L'autre solution aurait   t   d'aller jusqu'au bout de la logique autosegmentale. Clements et Keyser sont "   cheval" sur une conception autosegmentale et une conception m  trique de la repr  sentation phonologique, du moins s'agissant de la liaison (cf. plus

bas, 4.2.). Leur règle Liaison (que nous avons citée en 1.1., (10)) consiste à associer la position CV du "CV-tier" correspondant à la CL au sommet de syllabe dominant la voyelle du mot suivant dans les contextes de liaison. Voici la représentation qu'ils donnent pour *dont n un n ami* :



Le cadre multi-linéaire leur permet aussi de donner une représentation traduisant enfin correctement les faits concernant le h-aspiré. Le "h muet" est conçu comme un élément-C relié à la structure syllabique, mais sans lien avec la ligne segmentale où il n'a pas de correspondant :

héros



La règle de Liaison ne peut jouer puisqu'elle ne s'applique que devant un élément-V. Comme dans leur modèle CL n'est pas flottante par rapport à la couche centrale (CV-tier), Clements et Keyser sont obligés de poser une règle de Troncation frappant les consonnes que la règle de Liaison n'a pas associées :

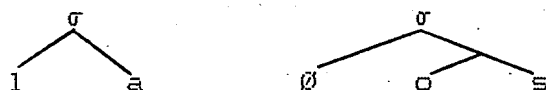
C' --> Ø

(le "prime" indique un élément extrasyllabique).

Cette règle est ordonnée après la règle de Liaison. Malgré l'enrichissement des représentations phonologiques, la "CV Phonology" de Clements et Keyser continue d'impliquer, en effet, des règles et un ordre des règles, un système dérivationalnel, donc, tout comme le cadre de SPE. Mais Clements et Keyser rejettent, logiquement, le trait [syllabique], pour lequel, disent-ils, la liaison française, contrairement à ce que SPE avait affirmé, ne fournit aucun argument particulier.

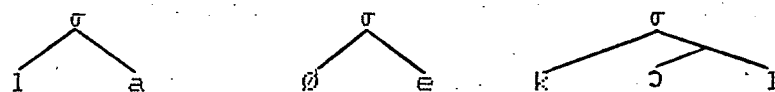
En 1981, également, Kaye et Lowenstamm donnent une version manuscrite de leur théorie de la syllabité (nous reviendrons longuement sur cette théorie au chapitre suivant). Bien qu'ils ne traitent pas directement de la liaison, ils proposent un traitement du h-aspiré. Ayant posé de façon générale que toute syllabe comporte nécessairement une attaque et une rime, ils analysent naturellement les mots en h-aspiré à voyelle initiale comme ayant des attaques nulles ([-segment]) et portant lexicalement un trait diacritique [-chute] bloquant l'application de la règle d'élision et de la règle de troncation :

la hausse se représente :



[—chute]

tandis que l'école se représente :



structure qui autorise l'élision et la resyllabification. En outre, Kaye et Lowenstamm estiment que les prétendus mots en h-aspiré à semi-voyelles initiales (type huit) ont un onset non-nul, c'est-à-dire, en fait, rien qui corresponde à un h-aspiré, en quoi ils s'opposent par exemple à Tranel. Comme Lowenstamm (1979), ces auteurs abandonnent le trait [syllabique] pour revenir au trait [vocalique], et adoptent sans y penser une des positions de Bailey et Milner (1967) en distinguant les voyelles hautes (classées dans la même classe majeure que les glides, soit pour Kaye et Lowenstamm, [+voc +cons]) de toutes les autres voyelles ([+voc -cons]).

Anderson (1982) qui traite essentiellement du "e muet", propose lui aussi un traitement post-SPE de la liaison, fondé sur la conception selon laquelle la structure syllabique est à la fois pertinente et disponible pour les règles phonologiques, qui peuvent la manipuler. Nous avons déjà évoqué

ses positions (chapitre 1.1.), en particulier sa règle d'Enchaînement censée rendre compte de la liaison. Notons seulement ici que, par rapport à l'ensemble des problèmes en cause (forme des représentations, statut des CL, resyllabation), ses propositions nous paraissent très inférieures à celle de Clements et Keyser : la théorie métrique de la syllabe, parce qu'elle n'est pas couplée ici avec la théorie autosegmentale et l'adoption d'un modèle tri-linéaire, n'assure qu'un bien faible renouveau par rapport à Dell (1970). Alors que sa théorie consiste, pour le "e muet", à utiliser la notion d'élément vide ("a phonological syllabic nucleus unfilled by any phonetic content in underlying structure"), Anderson, curieusement, n'utilise pas cette notion pour définir le contexte phonologique où se réalise la liaison, contrairement à Lowenstamm (1979) et Kaye et Lowenstamm (1981), non mentionnés. Le traitement proposé pour les mots à h-aspiré consiste à les marquer comme exception à la règle d'Enchaînement, solution classique ("rule feature") qui ne tire aucun avantage du cadre métrique. A nouveau, l'impression que l'on retire du déroulement de cette dernière étape de l'histoire de la liaison est celle d'un enchaînement moins clair qu'auparavant d'un travail (et d'un auteur) sur l'autre, la multiplicité des propositions rendant sans doute plus difficile le cumul des apports scientifiques.

Au congrès du GLOW à Paris en 1982, Jean-Roger Vergnaud fit

une communication orale, qui n'avait pas d'intitulé - mais se trouve citée tantôt sous le titre de "Foundations of Generative Phonology" (Kaye (1983)), tantôt sous celui de "On the theoretical bases of phonology" (Kaye et Lowenstamm (1985)) -, et dont aucune forme écrite n'a jamais circulé (27). Dans une tentative pour lier, les apports de la théorie métrique, de la théorie autosegmentale et de la théorie tridimensionnelle exposée dans Halle et Vergnaud (1980), Vergnaud y présentait un traitement de la liaison conçu comme l'ancrage, dans une attaque vide, d'une C de liaison représentée comme un autosegment flottant sur la ligne segmentale (non ancré dans le squelette et non associé non plus, donc, à la ligne syllabique). Ce traitement s'inspirait à la fois, semble-t-il, de Clements et Keyser (1981), de Lowenstamm (1979) et de Kaye et Lowenstamm (1981 et 1982b). Vergnaud représente ainsi la liaison :

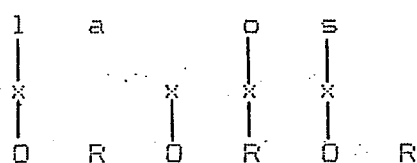
petit ami

phonemic line	p	ə	t	i	t		a	m	i	
skeleton line	x	x	x	x			x	x	x	
syllabic line	O	R	O	R			O	R	O	R

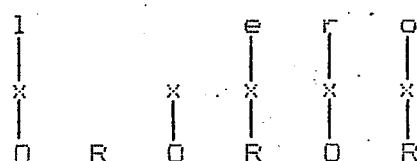
Aucune règle n'est nécessaire : l'association entre la C flottante et l'onset (O) se déduit directement de la représentation spécifique des morphèmes, étant donné les conditions de bonne formation courantes en phonologie autoseg-

mentale (cf. 4.1.). Vergnaud pose quatre principes universels. Le premier (qui reprend la notion de syllabe minimale de Kaye et Lowenstamm (1981) (cf. 4.1.1.1.)) énonce que toute syllabe comporte nécessairement un constituant onset et un constituant rime : $(O,R)^*$. Le second (qui reprend la Well-formedness Condition de Halle et Vergnaud (1981) (cf. 4.1.3.2.)) énonce qu'après l'application des conventions de liage les constituants (O,R) demeurés flottants ne sont pas réalisés phonétiquement, sans qu'il soit nécessaire de poser une règle d'effacement. La non-liaison devant un h-aspiré s'explique de même par la représentation spécifique des morphèmes :

la hausse



le héros

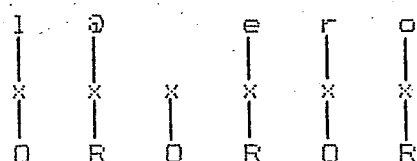


Ici se manifestent les deux autres principes universels. Le troisième énonce qu'un autosegment R flottant situé entre deux autosegments O ancrés, s'ancre à son tour, une position

dans le squelette se dégageant pour lui (et symétriquement pour un autosegment O flottant entre deux R ancrés) :



Le quatrième principe (EST : Empty Structure Principle) énonce qu'une structure prosodique doit être identifiée phonétiquement. En français, dans ces conditions, l'identification phonétique se fait sous la forme d'un schwa. On obtient donc :



Nous avons repris l'essentiel du cadre formel de Vergnaud dans Encrevé (1983) à cette différence près que nous y avons aménagé ce modèle à la fois pour tenir compte de la distinction entre liaison obligatoire et liaison facultative, et pour pouvoir rendre compte de la liaison non-enchaînée aussi bien que de la liaison avec enchaînement. Nous théoriserons, modifierons, et développerons notre traitement dans le chapitre suivant.

La grande nouveauté représentée par Vergnaud (1982) s'agis-

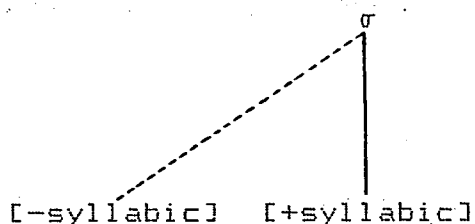
sant de la liaison en français c'est l'abandon de toute règle dans le traitement de la liaison, sans renoncement à une formalisation. Mais la formalisation se borne désormais à une représentation lexicale tridimensionnelle spécifique des morphèmes en cause étant donné un certain nombre de Principes universels d'interprétation de cette structure phonologique. Vergnaud (1982) se situe dans un cadre théorique semblable à celui de la perspective dite "Principles and Parameters" (ou encore "No Rule") prônée explicitement à ce même congrès du Glow par Kaye et Lowenstamm (cf.1982b), qui rappelleront, à juste titre, avoir été les premiers à montrer que "les effets de syllabacité généralement conçus comme découlant de l'action de règles phonologiques relèvent en fait de principes très généraux et ne requièrent aucune stipulation particulière au niveau des grammaires particulières" (1984, p.123). Un pas nouveau est franchi en phonologie (post-)généralive : malgré l'enrichissement des représentations lexicales, les théories phonologiques auto-segmentale et métrique conservaient de facto un composant de règles dérivationnelles, fut-il très réduit; désormais se traduit en phonologie également le déplacement d'intérêt des "règles" vers les "principes" réalisé par Chomsky en syntaxe, notamment depuis les fameuses "Pisa Lectures" de 1979 (cf. Chomsky (1981b, 1982)), déplacement qui fait basculer d'un modèle "dérivationnel" vers un modèle plutôt "configurationnel". La liaison en français n'est plus un simple

terrain d'application et d'expérimentation, mais un lieu où se tente la synthèse maîtrisée des différentes innovations en linguistique (post-)généralive avec pour orient l'établissement d'un nouveau "standard" théorético-formel de la phonologie.

Morin (1983) qui, nous l'avons dit (cf. 1.2.), tient compte de nos données sur la liaison sans enchaînement, ne propose pas de formalisation et semble s'en tenir sur ce point aux propositions de Kaye et Morin (1977) et de Morin et Kaye (1979, 1982). Mais il donne une très intéressante "contribution to the understanding of the history of word final consonant deletion and consonant liaison in the various dialects of Northern French". Ce faisant, Morin déclare suivre le programme de recherche proposé par Long (1977) afin de comprendre "the nature of liaison in French and help to decide which of the formal mechanisms - consonant deletion, consonant epenthesis or suppletion - is best suited in each specific case". Morin réunit ici des données remarquables, mais il demeure douteux, à nos yeux, que l'histoire des variations dialectales puisse avoir un poids quelconque sur l'organisation des grammaires actuelles des locuteurs du français courant. Par ailleurs, les travaux que nous venons d'évoquer font douter que le problème consiste encore, comme en 1977, à choisir entre trois solutions dont aucune n'est satisfaisante alors que le modèle tridimensionnel permet

d'en poser une qui l'est.

Booij (1984) reprend essentiellement la notion de consonne extrasyllabique de Clements et Keyser (1981), comme nous l'avons dit au chapitre 1, mais il anticipe sur Clements et Keyser (1983) (qu'il paraît ne pas connaître) en faisant se recouvrir extrasyllabicit  et extram tricalit  (au sens de Hayes (1982)) qu'il subsume sous la notion d'extraprosodicit . S' loignant ainsi du mod le autosegmental, il ne conserve pas le mod le trilin aire. Puisqu'il ne reprend pas la notion de CV-tier, mais seulement celle d'extrasyllabicit , il r  crit ainsi la r  gle de liaison :



Il propose que la r  gle de troncation pos e pour le fran ais par Clements et Keyser soit abandonn e au profit d'une Convention universelle (similaire   celle de la phonologie autosegmentale sur les tons flottants et tr s semblable au deuxi me principe de Vergnaud (1982)) : "Non-syllabified segment deletion : deletes from phonetic representation any segment that is not dominated by σ ."

Booij montre correctement qu'en français l'extrasyllabicit  fonctionne comme un trait diacritique de certaines consonnes. Il expose que les consonnes extrasyllabiques perdent leur extrasyllabicit  non seulement dans les contextes de liaison, mais aussi dans la morphologie flexionnelle et d rivationnelle (il reprend sur ce point la "Peripherality condition for extrametrical constituents" de Hayes (1982, p.270), qu'il g n ralise aux constituants extra-prosodiques. Bien que ce cadre nous apparaisse moins explicatif qu'un mod le du type Vergnaud (1982), les d veloppements  tablis par Booij montrent, eux aussi, combien une conception enrichie de la structure des repr sentations phonologiques ouvre de possibilit s de solutions aux probl mes auxquels la phonologie g n rative du fran ais s'est heurt e pendant vingt ans.

Cette histoire se termine, provisoirement, avec la r cente  vocation du traitement de la liaison due   Kaye et Lowenstamm (1984), forme publi e du texte de 1981, auquel s'ajoute une s rie de notes. La note 34 se prononce sur la liaison, ou plut t sur la non-liaison. Apr s avoir mentionn  les d bats et travaux r cents (Kaye et Morin (1977), Morin et Kaye (1982), Encrev  (1983)), tous travaux qui vont   l'encontre d'une r gle de troncation, Kaye et Lowenstamm ajoutent : "Dans la mesure o  l'argument que nous d veloppons dans cette section est logiquement ind pendant de notre

position sur la récupérabilité des dérivations phonologiques ou de tout élément qui pourrait nous amener à douter de la réalité d'un phénomène comme l'effacement en français, nous tenons à montrer que notre analyse permettrait parfaitement bien d'exprimer l'idée que la règle d'élision, (i), et la règle de troncation, (ii), sont deux facettes du même phénomène, (iii).

- (i) $\begin{bmatrix} + \text{ cons} \\ - \text{ voc} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{ -- } \# [+ \text{ segment}]$ ^A
- (ii) $\begin{bmatrix} - \text{ cons} \\ + \text{ voc} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{ -- } \# [- \text{ segment}]$ ^A
- (iii) $\begin{bmatrix} \alpha \text{ cons} \\ -\alpha \text{ voc} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{ -- } \# [\alpha \text{ segment}]$ ^A " (p.154)

Nous le disions en ouvrant ce chapitre, cette obstination à sauver la French Truncation Rule de l'oubli vingt ans après son apparition en phonologie générative, invite à penser. Kaye et Lowenstamm ont tort, assurément, de ranimer une solution formelle dont toute l'histoire que nous venons de parcourir prouve l'inadéquation. Pourtant ils ont raison si l'on prend garde qu'ils ne tiennent pas spécialement à une règle de troncation des consonnes en français, ni à quelque règle que ce soit, mais entendent réaffirmer la parenté entre l'absence de V et l'absence de C dans un type de configuration phonologique spécifique. Ils ont tort : ce n'est pas l'élision et la non-liaison qui sont en cause et qu'il

faut rapprocher; mais ils ont raison : le e dit muet et les C de liaison ont quelque chose en commun, que nous essaierons de mettre en lumière au chapitre suivant (cf. 4.5.3.).

Cette contribution à un fragment d'histoire événementielle du débat scientifique en linguistique se conclue d'elle-même. En vingt ans de recherches sur la liaison en français, les phonologues générativistes n'ont pas travaillé en vain. Trois aspects frappent :

- les données traditionnelles ont été systématiquement explorées et réanalysées de sorte que tous les problèmes se sont trouvés explicitement posés dans tous leurs détails; les données provenant de nouvelles enquêtes, sociolinguistiques ou non, ont, au fur et à mesure, été prises en considération;
- les traitements formels ont été systématiquement éprouvés les uns après les autres, à la fois quant à leur cohérence théorique interne et quant à leur aptitude à rendre compte des données empiriques. La falsifiabilité des écritures génératives a permis le rejet successif de toutes les formalisations proposées et les plus récentes sont, à l'évidence, les plus satisfaisantes scientifiquement;
- nul apport, au cours de ces vingt ans, n'a finalement été perdu. Si le cheminement a parfois négligé pour un temps quelques pistes précocement ouvertes, toutes les propositions faites ont été, tôt ou tard, exploitées. Notre liste

n'est pas un obituaire : ces textes "bougent encore". L'insistance de Kaye et Lowenstamm à vouloir défendre malgré tout "quelque chose" de la French Truncation Rule en témoigne, rappelant que, quel que soit le progrès enregistré dans le traitement de la liaison, la question posée par la similarité que visait cette règle ne devrait pas être laissée sans réponse. C'est pourquoi nous devons rendre clair, à la lumière des travaux actuels, ce qu'il pouvait y avoir de juste dans l'intuition de Schane (1965) saluée avec éclat par Chomsky et Halle.

NOTES DU CHAPITRE III

1. Cf. J.C. Chevalier et P. Encrevé (1984a), pp.3-7.

2. Concernant la circulation des textes, un fait doit être relevé parce qu'il semble s'être instauré en linguistique avec l'école générative et qu'il joue un rôle essentiel dans le caractère fermé du cercle des producteurs légitimes de linguistique générative : le rôle déterminant joué dans les débats par les références aux "unpublished papers", le cas paradigmatique étant celui du fameux "How abstract is phonology" de Paul Kiparsky, sans doute le plus cité de tous les textes de phonologie générative avec SPE jusqu'au milieu des années 70 qui, écrit en 1968, et immédiatement commenté par tous les auteurs importants, ne sera publié qu'en 1973. La diffusion restreinte (sous forme miméographiée, puis photocopiée) des manuscrits a pour effet (plus ou moins claire-

ment recherché) de n'ouvrir le cercle des lecteurs immédiats que par cooptation. Ceux-ci ne tardent pas à répondre en manuscrits qu'ils publieront bien souvent sans attendre la publication du "paper" de départ, publication qui parfois ne vient jamais, comme pour l'étude de Bailey et Milner (1967), manuscrit inédit célèbre, toujours mentionné mais, et pour cause, rarement lu, y compris, semble-t-il, par certains de ceux qui le citent comme on verra plus bas. Dans ces conditions le lecteur ordinaire, celui qui n'a accès qu'aux publications en bonne et due forme, ne possède en général les pièces des débats importants qu'une fois qu'ils ont perdu leurs enjeux principaux, parce que les débats de l'heure sont ceux que suscitent les "unpublished papers" juste rédigés, lesquels ne se trouvent que dans les mains des happy few. Ces circuits limitent évidemment les possibilités de critique des linguistes externes à l'école, dont les remarques arrivent le plus souvent après la bataille : c'est le cas du livre de Nigel Love consacré à la critique de la phonologie générative de type SPE, publié en 1981, qui essaie d'invalidier des travaux que leurs auteurs eux-mêmes tiennent désormais pour périmés, avec en général de bien meilleurs arguments que ceux qu'il avance - ce qui ne fait que confirmer le rôle, non seulement sociologique mais aussi scientifique, que joue le contrôle de l'accès aux documents rares quand une école est symboliquement dominante.

pas d'accord
Dawkins a-t-il
revue 77 chers

3. Cf. J.C. Chevalier et P. Encrevé (1984b).

4. En 1969-1970, il est professeur-associé à l'Université de Paris VIII, lieu principal d'enseignement de la phonologie générative en France où seront successivement ou simultanément chargés de cet enseignement J.R. Vergnaud, S. Schane, F. Dell, E. Selkirk, P. Encrevé, tous auteurs de recherches sur la liaison, comme J. Lowenstamm qui y fit ses premières études.

5. Les manuscrits de Love (1981) et de Tranel (1981a) ont attendu plusieurs années chez leurs éditeurs... Tranel (1981b) mentionne le titre de Tranel (1981a) avec l'indication "(1978), to appear". Le texte n'ayant pas été cité sous cette forme manuscrite de 1978, mais seulement sous sa forme publiée, par les autres auteurs de notre liste, c'est à sa date de publication qu'il est placé dans notre liste (d'ailleurs sa bibliographie a dû être revue puisqu'elle contient quelques titres datés de 1979).

6. Dans cet article, Delattre (1966, pp.55-62) développe explicitement les cinq facteurs principaux de la liaison facultative :

- 1 - le facteur stylistique ("de beaucoup le plus fort");
- 2 - le facteur syntaxique ("les liaisons facultatives sont en grande partie gouvernées par le degré d'étroitesse dans

l'union des mots");

3 - le facteur **prosodique** ("l'union des mots ne dépend pas que de la syntaxe, elle peut aussi être affectée par la prosodie de la phrase") pour lequel il souligne que trois points au moins doivent être pris en compte : la longueur des éléments, l'intonation de la phrase (la liaison est plus fréquente dans la phrase énonciative que dans la phrase interrogative), l'accent d'insistance. Pour ce dernier, P. Delattre, comme Coustenoble et Armstrong (1934), signale la possibilité du non-enchaînement mais sans le nommer comme tel : "L'exclamation : c'est **IMpossible** se prononcera soit en omettant la liaison et en prolongeant la voyelle du verbe [sɛ-ɛ̃psibl], soit de telle manière que le t se réunisse implosivement à la première syllabe [sɛtɛ̃psibl]";

4 - le facteur **phonétique** : la liaison se fait "plus fréquemment après voyelle qu'après consonne"; "plus facilement après une consonne qu'après deux"; "moins facilement entre deux voyelles de timbre différent qu'entre deux voyelles de même timbre"; "plus facilement avec t ou s qu'avec r";

5 - le facteur **historique**, le cas le plus évident étant celui du h-aspiré.

7. Fouché (1959) p.437, souligné par nous.

8. On songe, bien sûr, aux remarques de M. Bakhtine sur le

philologisme (Bakhtine-Volochinov (1977) pp.104-107).

9. Schane, d'ailleurs, ne fait ici que suivre le phonologue structuraliste américain Robert Hall Jr, mais il paraît ré-
pugner à le faire savoir : il est amusant que Schane (1968, p.128 note 10) qui cite Harris (1960) (p.168 note 10) inter-
rompe sa citation, par trois points de suspension, à l'en-
droit précis où Harris rappelle, à propos des formes des
adjectifs masculins en liaison et hors liaison, que R.A.
Hall Jr a proposé de dériver la forme masculine préconso-
nantique des mots (i.e. sans CL) de la forme masculine
prévocalique (i.e. avec CL) : "e.g. /mové/ mauvais 'bad'
from /movéz/ (French review 19.44 (1945))" - c'est-à-dire
très exactement ce que Schane propose. Peut-être, en 1968,
Robert Hall n'était-il pas, au MIT, une référence tout à
fait avouable.

10. Cette formulation est celle qu'a popularisée SPE. Schane
donne ensuite une version plus générale de sa règle :

$$\begin{bmatrix} \alpha \text{ cons} \\ \alpha \text{ voc} \\ - \text{ accent} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \left\{ \begin{array}{c} + \\ \\ (\#) \# \end{array} \right\} [\alpha \text{ cons}]$$

version qui permet de traiter la troncation à la fois en fin
de mot et à l'intérieur des morphèmes, et donc d'attribuer

la même cause par exemple, à la présence du t de petitesse et à celui (de liaison) de petit ami. Le trait [-accent] est destiné à protéger les voyelles ne s'élidant pas. Malheureusement, la formalisation implique que ce trait s'applique également aux consonnes...

11. Bien qu'il cite souvent Fouché (1959), Schane ne semble pas avoir été frappé que dans les 31 pages que cet auteur consacre aux "Cas où on ne fait pas la liaison" (pp.438-468) nulle ligne n'est accordée au seul cas que traite sa French Truncation Rule, la non-liaison devant un mot commençant par une consonne. Il est un peu téméraire de penser régler tous les autres cas avec la règle de Consonant Deletion aussi biscornue soit-elle (cf. ci-dessous). Remarquons encore que c'est bien à tort que Schane s'autorise de Meigret qui aurait "recognized the similarity between elision and absence of liaison : 'Si une voyelle se retranche devant une autre voyelle, une consonne qui ne se prononce pas devra se supprimer devant une autre consonne' (Livet (1859), *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Paris, Didier, p.62). Meigret's statement is in reference to a spelling reform which he was proposing" (Schane (1968, p.125 note 3)). Comme l'allusion à la "spelling reform" le laisse deviner, la position de Meigret n'a rien à voir avec celle de Schane : dans son *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, (1542), Louis Meigret, qui désirait

une écriture "qu'adrant a la prolacion", d'où proposait-il de supprimer "une consonne qui ne se prononçait pas"? De l'orthographe! Meigret propose de ne pas représenter les consonnes devant consonne dans l'écriture : c'est une position sans relation avec celle de Schane qui, lui, les représente dans la forme sous-jacente, puis propose une règle pour les supprimer dans la prononciation.

12. Un exemple frappant se rencontre dans une phrase de Milner (1973, p.142) exposant ainsi les principes qui fondent la solution de Schane (1965) : "Premier principe : la liaison et l'élision sont deux processus corrélés. De même que la seconde est la chute d'une voyelle devant voyelle, de même l'autre est la chute d'une consone devant consone" (alors que Schane écrivait correctement : "Elision for vowels and absence de liaison for consonant can be considered as the same process" (souligné par nous)). Ce lapsus a également été remarqué par Benoît de Cornulier (1978, note 78). De nombreux autres auteurs, Klausenburger (1978) par exemple, ou Cléments et Keyser (1981 et 1983), assimilent de la même manière liaison et troncation.

13. Précisons que nous utilisons le manuscrit que nous avait aimablement communiqué Jean-Claude Milner en 1969; nous ignorons si le texte publié par les QRP est exactement le même.

14. SPE, pp.353-354. A remarquer que Chomsky et Halle s'expriment comme s'il s'agissait d'une communication personnelle de Milner et Bailey ("nous ont fait remarquer") et non d'un texte écrit auquel chacun pourrait se référer. Plus étonnant encore, la bibliographie de SPE ne mentionne pas Bailey et Milner (1967) bien qu'y figure Milner (1967), postérieur, qui s'ouvre en s'y référant expressément ("In a previous paper (Bailey and Milner, 1967) we...", p.1. Cf. aussi note 2); d'ailleurs Milner (1973) donne sans ambiguïté l'article de Bailey et Milner (1967) comme la source du "résumé" de SPE. Peut-être nous manque-t-il un maillon de la chaîne.

15. Après ses travaux de 1967 (et leur reprise de 1973), Jean-Claude Milner a cessé de publier dans le domaine phonologique, mais non Charles J. Bailey. Ce dernier n'a pas abordé seul la question de la liaison, mais à l'époque de sa collaboration avec Milner il a travaillé la question de la syllabicité en anglais (cf. Bailey Ch. J. (1967) "Syllabic, Semi-syllabic, Unsyllabic in English : A Ternary Distinction", *The Chicago Journal of Linguistics*, 1, 53-84). Bailey sera le premier générativiste formé au MIT à rejoindre William Labov dans la tentative de développer une sociolinguistique variationniste. Il reprit la question de la syllabation dans ce cadre (Bailey, Ch. J. (1968) : "Dialectal difference in the Syllabification of Non-Nasal Sonorant in

American English", *General Linguistics*, 8, 2 pp.79-91). Dans *Variation and Linguistic Theory* (Bailey (1973)), où il expose son cadre théorique fondé sur le modèle des ondes ("wave model"), il propose un système de traits phonétiques ternaires qui ne retient ni [syll] ni [voc] mais pose un intéressant trait [nuclear] dont la valeur [+] correspond à un "syllabic peak", la valeur [x] à un "satellite of compound nucleus (unsyllabic nuclear)", et la valeur [-] à un segment non-nuclear" : "Obstruents can only be [-nuc] except for those unusual cases of syllabic sibilants ([+nuc]). But the values of sonorants can range over all three values of [nuc], depending on the environment, hence the specification of these values is iterative". On reconnaîtra ici une tentative, inévitablement vouée à l'échec, de rendre compte de la structure syllabique dans la définition de traits des segments. Du moins le problème est-il, à nouveau, aperçu.

16. D'autres auteurs se sont intéressés à ce problème (par exemple Dresher (1978), ou les participants du recueil de Goyvaerts et Pullum (1975)) mais pas à propos de la liaison en français, aussi ne les évoquons-nous pas ici. Grace (1975) ne propose pas exactement un traitement de la liaison, qu'il n'évoque qu'en passant; mais, plusieurs fois cité dans les travaux sur la liaison, il a sur ce sujet une formule qui a joué un rôle (cf. plus bas, 4.5.3.) aussi l'avons-nous retenu dans notre liste.

17. Dès 1967, Schane remarquait, à propos de la phonologie du groupe verbal, que la troncation des voyelles devait être restreinte (Schane (1967, p.64) : "Règle d'élision révisée : Supprimer une voyelle finale qui n'est ni fermée ni accentuée chaque fois qu'elle précède un mot commençant par une voyelle". Dans cet article, Schane posait aussi une règle de liaison du verbe, règle spéciale qui restreignait encore (bien qu'il ne le dise pas) la Truncation rule). Or, toute restriction de ce type rend caduque la règle unissant troncation consonantique et troncation vocalique en tant que processus symétriques, comme le remarque Milner (1973). Schane ne pouvait pas l'ignorer - d'autant qu'il pose dans ce même article une règle de troncation des consonnes propre aux verbes. On peut supposer que c'est la reprise de la French Truncation Rule par Chomsky et Halle (1968) qui l'a conduit à la conserver dans Schane (1968) et à reculer le moment de l'abandonner explicitement. Dans Schane (1973a), en tout cas, il propose le même contre-argument que Milner (1973) : "The only vowel which is regularly deleted (other than the a of the feminine article and pronoun la) is schwa". La conception selon laquelle seul le "e muet" s'élide en français (les autres cas d'élision pouvant être cas par cas ramenés à celui-là) a été avancée d'abord par Marie-Hélène Encrevé (1971) qui suggère notamment que l'article défini élide est toujours de forme masculine (le), l'article féminin passant au masculin devant voyelle tout comme le posses-

sif (ma femme / mon amie).

18. Par ailleurs, V. Hanzeli (1973) propose un traitement de la différence entre mon ami et bon ami, mais cette proposition n'aura aucune suite.

19. Freeman (1975) s'interroge aussi sur l'abstraction de la phonologie française à propos du h aspiré. Il pose pour tous les mots à h aspiré un /ʔ/ sous-jacent (éliminé ensuite éventuellement par une règle de déletion) dont il repère des manifestations phonétiques (dans avec honte [avɛkʔʃt], par exemple). En dépit de la richesse des données présentées, cette proposition n'est pas particulièrement originale puisque Dell (1973, p.256 note 72) proposait déjà une consonne /ʔ/ à l'initiale des mots à h aspiré, effacée par une règle spécifique après l'application des règles de troncation et d'élision : "/ʔ/ nous paraît un meilleur candidat que le /h/ proposé par Schane parce qu'il est employé obligatoirement par certains locuteurs et facultativement par d'autres au début des mots à h aspiré précédés par un mot à finale consonantique : il hache [ilʔaʃ]". Freeman a cependant le mérite, rare chez les générativistes, de souligner que l'enchaînement devant voyelle ne concerne pas seulement les consonnes de liaison mais aussi les consonnes fixes.

20. Notons d'ailleurs que, dans la règle informelle de délétion

tion de la consonne finale citée plus haut, Schane (1968) ne se privait pas de se référer directement à la catégorie syntaxique du nom ainsi qu'au nombre (singulier/pluriel).

21. Faut-il rappeler que, quand bien même il serait possible de réaliser ce genre d'expérimentation dans des conditions scientifiquement acceptables, il n'y a aucune raison de poser que les très rares francophones natifs véritablement illettrés (non pas au sens courant des journalistes qui emploient ce terme pour désigner des hommes passés par le système d'enseignement mais rencontrant néanmoins de très grandes difficultés en lecture et en écriture, mais au sens visé par Churma d'hommes radicalement analphabètes) puissent donner la clé, et eux seuls, de la grammaire d'une langue dont la quasi-totalité des locuteurs natifs est soumise dès l'enfance à une scolarisation, dont l'effet premier est la mise en contact avec la lettre de la langue, de sorte que leur grammaire phonologique n'est jamais "indemne" de toute influence éventuelle de la graphie. L'illettré francophone métropolitain natif représente d'autant moins, aujourd'hui, la forme "pure" d'une langue qui s'écrit depuis plus de dix siècles, qu'il tient nécessairement cette langue d'un entourage de locuteurs au moins partiellement scolarisé - ne serait-ce que cette forme d'entourage linguistique que représentent la radio et la télévision qui sont, on le sait, une des principales sources d'acquisition du français par

les locuteurs immigrés). La "vérité" d'une langue comme le français est faite de l'entremêlement dans son acquisition et sa pratique de ses formes orales et de sa forme écrite. S'agissant d'une langue sans tradition d'écriture, au contraire, l'enquête devra porter sur les locuteurs ordinaires, nécessairement illettrés (à l'égard de cette langue), plutôt que sur les rarissimes locuteurs ayant connaissance des écritures de leur langue proposées par les linguistes.

22. Comme tous ceux qui s'approchent quelque peu de l'usage, Cornulier insiste sur le fait qu'en matière de disjonctivité on observe des flottements qui sont le fait de chaque locuteur. A noter aussi que, si Cornulier ne signale pas explicitement la liaison sans enchaînement, il est beaucoup plus prudent que la majorité des auteurs en se contentant de dire que "normalement une variante de jonction est contigüe au mot qui la suit" et d'affirmer une simple "incompatibilité de principe entre une variante de jonction et une pause dans cet ordre" (p.6). Malheureusement son vocabulaire est peu précis : s'il parle d'enchaînement pour la resyllabation en cas de liaison et d'élision, il parle moins justement de "liaison régressive par gémiation dans les cas du type je l'ai vu prononcé /ʒəllevü/", alors qu'il s'agit d'un enchaînement régressif par gémiation, le l qui gémine étant une consonne permanente.

23. C'est le système de Rotenberg (1978) que nous avons adopté dans les présentations de nos résultats en 1981 (séminaire de l'EHESS, Université de Francfort/Main, etc.).

24. Schane propose /gro(s)/ et non /gro(z)/ parce que le (s) permet également de dériver la forme féminine de l'adjectif; en liaison, il est voisé par une règle générale.

25. Tranel (1984a) et (1984b) discutent les propositions multilinéaires mais, diffusés en 1985, ils sont trop récents pour avoir été cités et donc pour entrer dans la liste des travaux étudiés dans ce chapitre. Ils seront commentés au chapitre 4. Klausenburger (1981), bref article, n'apporte du point de vue formel rien de nouveau (cf. chapitre, note 17), tout comme la note de Walker (1980) à laquelle il répond.

26. Clements et Keyser (1981 et 1983) ne mentionnent jamais Rotenberg (1978) mais on nous permettra de penser que ce n'est pas faute de l'avoir lu, puisque Clements (1978), à propos de l'éwé, cite plusieurs fois Rotenberg (1975) sur la liaison et le remercie personnellement de ses suggestions, et que Rotenberg (1978), qui cite Clements (1978), remercie personnellement Clements pour ses remarques.

27. S'agissant d'une communication demeurée orale, il va de soi que nous nous référons à nos notes qui, aussi fidèles

qu'elles puissent être, ne sauraient engager J.-R. Vergnaud.

CHAPITRE IV

La phonologie actuelle et le traitement de la liaison

4.1. Phonologie tridimensionnelle de la syllabe

Nous pouvons revenir maintenant à la question phonologique du traitement des résultats de l'enquête telle que nous l'avons posée à la fin du chapitre 2. Le survol des travaux des vingt dernières années a confirmé parfaitement le point de vue d'Anderson cité au début de notre premier chapitre : la liaison en français est un terrain d'expérimentation privilégié pour la théorie phonologique, probablement parce que la somme des connaissances réunies sur cet objet restreint permet mieux qu'ailleurs l'épreuve scientifique. Sur ce terrain abondamment balisé, il est possible d'avancer aujourd'hui de façon plus novatrice que nous ne pouvions le faire en 1978. Le renouvellement radical de la phonologie générative n'a pas tardé à être testé sur la liaison, et à y pro-

duire des traitements intéressants dont nous nous sommes servi en 1983. Nous nous proposons de continuer sur cette voie, en essayant de rendre compte de l'ensemble de nos résultats dans le cadre de la théorie tridimensionnelle (autosegmentale) telle qu'elle est en train de s'élaborer. Bien qu'elle ait vocation à traiter de toutes les questions phonologiques, cette théorie n'en est pas encore à articuler ensemble les différents domaines où elle a fait ses preuves : domaine tonal (Goldsmith, Clements...), domaine de l'accent (Halle et Vergnaud, Prince...), domaine des harmonies vocaliques (Clements, Halle et Vergnaud, Kaye...), domaine syllabique (Kaye et Lowenstamm, Clements et Keyser, Vergnaud, Selkirk...), domaine de la morphologie non-concaténative (McCarthy), domaine des matrices phonémiques (Kaye, Lowenstamm, Vergnaud). D'un domaine à l'autre, et parfois de la part des mêmes auteurs, il arrive que la même théorie se particularise à tel point que la mise en relation ne paraît pas directement possible, ne serait-ce que parce que les représentations ne sont pas aisément "cumulables" (1). En outre, les modèles étant en pleine évolution, les différents chercheurs proposent, de façon relativement indépendante, des solutions souvent très proches qui sont pourtant difficilement compatibles du fait de l'intrication des propositions théoriques et des propositions notationnelles, des variantes de notation apparemment peu significatives pouvant reposer sur des conceptions théoriques très divergentes, ou

l'inverse. D'autant plus que l'abandon de la phonologie unilinéaire de SPE a été suivi du développement de deux formes nettement différentes de phonologie plurilinéaire, la phonologie autosegmentale et la phonologie métrique. La tendance est aujourd'hui à tenter d'unifier ces deux types d'approches ou de les distribuer selon les domaines abordés. La nouvelle phonologie n'a pas encore produit "le" texte de référence; et cependant nul ne semble s'égarer tout à fait, le débat collectif ne cessant pas de confronter et réunir les voix de l'ensemble des (post-)généralistes. C'est une situation heureuse, cause en partie de la créativité imaginative qui ne tarit pas dans le champ de la recherche phonologique depuis une dizaine d'années.

L'état de fragmentation et de dispersion du "corps de doctrine", l'absence d'une théorisation complète et explicite du composant phonologique d'une grammaire (ou même du sous-composant qui nous intéresse ici) que l'on pourrait se contenter d'"appliquer" au français - comme Schane (1968) ou Dell (1970) en usaient avec SPE -, nous interdit de passer directement à l'exposé du traitement de la liaison (et des phénomènes connexes). Nous devons commencer par énoncer notre propre théorie phonologique, la suite cohérente de propositions explicites que nous avons élaborée à partir des propositions qui nous paraissent les plus pertinentes et en débat critique avec elles, à l'occasion du traitement de la

liaison et dans l'intention première de rendre compte des résultats obtenus dans l'analyse des données de notre enquête, mais sans perdre de vue que ces faits empiriques n'ont d'intérêt linguistique que pour autant qu'ils permettent d'imaginer et/ou d'éprouver des hypothèses théoriques valant pour toute langue et pour toutes les langues.

4.1.1. La syllabe

4.1.1.1. Syllabe minimale. Bien que nous soyons amené à élaborer une représentation assez différente de celle qui est préconisée par Kaye et Lowenstamm (1984 = 1981), nous partons pour l'essentiel de la théorie de la syllabe exposée dans cette étude (2). La structure syllabique y est analysée (comme chez Pike et Pike (1947), Kurylowicz (1948), et bien d'autres ensuite) en deux constituants : l'attaque (onset) et la rime (rhyme), laquelle s'analyse à son tour comme un constituant obligatoire, le noyau (nucleus) et un composant facultatif, la coda, qui, comme son nom l'indique, est située après le noyau. Les noeuds attaque, noyau et coda peuvent dominer ou non des arborescences branchantes, selon les langues (cf. schéma chap.1.2., p.26).

Certains (Halle et Vergnaud (1980), Bouchard (1981), Lowenstamm et Prunet (1984), Charette (1984), etc.) posent l'existence, dans certaines langues, d'un constituant sépa-

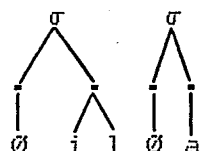
ré, extra-métrique, l'appendice (Appendix), dont la nature et la structure varient selon les auteurs (branchant et appartenant à la syllabe pour les premiers; non-branchant et hors syllabe pour les autres, qui le réservent à la dernière consonne d'un mot). Sans nous prononcer en termes de grammaire universelle, pour le français, et contrairement à Bouchard (1981), nous ne voyons aucun argument pour poser ce constituant, commode assurément, mais qui enrichit sans raison contraignante un modèle représentationnel déjà très puissant (contre l'argumentation de Bouchard, cf. Morin (1982)).

La position la plus neuve de Kaye et Lowenstamm consiste à poser que, au niveau abstrait où ils situent leurs représentations, tout noeud syllabique branche, c'est-à-dire que toute syllabe sous-jacente doit être obligatoirement représentée par une attaque et une rime. S'agissant d'un niveau abstrait, une position théorique de ce type ne peut être argumentée sur les données phonétiques. Mais on peut rapprocher cette position de celle de Grammont (1933, pp.99-100) (une des références importantes de Lowenstamm (1981a)) pour qui, "la syllabe phonologique, c'est-à-dire la syllabe théorique, la syllabe type" par opposition à "la syllabe phonétique telle qu'on la rencontre dans les langues" est constituée par une paire de mouvements : un mouvement d'ouverture suivi d'un mouvement de fermeture, thèse que Gram-

mont rattache à l'enseignement oral de Saussure à Paris. Ce point essentiel d'une théorie syllabique est une innovation en phonologie contemporaine : Halle et Vergnaud (1980), par exemple, soutenaient encore la thèse commune selon laquelle seul le constituant rime est obligatoire; mais Vergnaud (1982) et Encrevé (1983) ont repris la position de Kaye et Lowenstamm sur la syllabe minimale. Vergnaud la posait même formellement en principe (cf. 3.5.). Si nous ne parlons pas ici de Principe de la syllabe minimale, c'est parce que nous estimons qu'il ne s'agit en réalité que d'un cas particulier d'un principe beaucoup plus général, comme nous verrons en 4.1.3.1., le Principe de Contour.

4.1.1.2. Élément nul. Cette conception de la syllabe minimale conduit nécessairement à admettre que des "éléments nuls" sont présents dans la représentation phonologique. En particulier, toute voyelle qui se présente phonétiquement à l'initiale des mots, ou même comme composant un mot à elle seule, sera représentée comme précédée d'une attaque nulle, soit (1), par exemple, dans le type d'écriture utilisée par Kaye et Lowenstamm (1984) :

(1) il a



Dans ce cadre, Kaye et Lowenstamm définissent l'élément nul comme [-segment] et le situent dans la chaîne segmentale. On sait que dans SPE le trait [-segment] désigne les frontières : "The terminal string produced by syntax consists of units of two types, segments and boundaries (or junctures). To distinguish these two classes of units, we shall utilize the feature "segment", marking boundaries [-segment] and segment [+segment]" (p.364). Ce texte pourrait laisser penser qu'il n'y a pas de Ø dans la suite phonologique. Pourtant on en rencontre dans les règles de suppression et d'épenthèse :

(2) $A \rightarrow \emptyset / X \_ \_ Y$

(3) $\emptyset \rightarrow B / X \_ \_ Y$

Chomsky et Halle s'interrogent sur la légitimité de la notation par Ø (qu'ils ne nomment pas "élément nul" mais "élément neutre" (identity element), ce qui ne signale probablement pas une position différente de celle de Kaye et Lowenstamm) : s'ils ne retiennent pas le trait [-unité] (le trait [+unité] pouvant être attribué aux segments et frontières), c'est parce que "ce pourrait être source de confusion, étant donné le sens mathématique ordinaire du terme 'unité' (unit)" (p.359, note 14). Les Ø des règles (2) et (3) n'apparaissent jamais dans les représentations phonolo-

giques à quelque étape que ce soit de la dérivation : les suppressions ne sont "représentées" que par la non-présence des segments supprimés, et les épenthèses par des insertions de segments en des points où aucun Ø n'était auparavant inscrit (ceci étant relié, sans doute, au fait qu'il s'agit pour Chomsky et Halle de l'*identity element*). Mais, comme le remarquent Kaye et Lowenstamm, l'idée implicite derrière une formalisation comme celle de la règle d'épenthèse (3) est que des Ø sont (ou peuvent être) présents entre les segments :

(4) ... Ø [segment] Ø [segment] [segment] Ø...

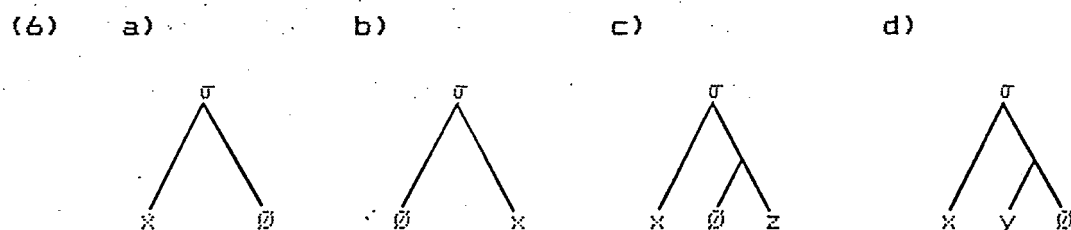
Comme il se trouve qu'"un petit sous-ensemble seulement des Ø qui, potentiellement, peuvent faire partie d'une chaîne segmentale [du point de vue de SPE] sont la cible de processus phonologiques les remplaçant par des segments" (Kaye et Lowenstamm (1984, p.129)), la distribution des éléments nuls doit, à l'évidence, être contrainte.

Kaye et Lowenstamm, dans le cadre non-linéaire qui est le leur, posent que la présence des éléments nuls découle du fait que la structure syllabique est associée dans le lexique à la chaîne segmentale, et que leur distribution (liée à l'indice de marque de la langue selon leur théorie du marquage syllabique, cf. Kaye et Lowenstamm (1982a)) est

gouvernée par un Principe interdisant les éléments nuls dans des positions immédiatement dominées par un noeud branchant, que nous citons ici dans la formulation adoptée dans Lowenstamm et Kaye (1983) :

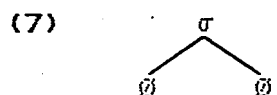
(5) "Null elements may not appear in branching constituents where constituent refers to the prosodic constituent immediately dominating the null element."

D'après ses auteurs, (5) autorise toutes et seulement les structures données en (6) :



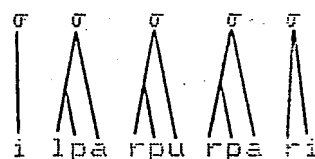
Ce principe repose sur une observation : les $\emptyset$ ne semblent pas être nécessaires ailleurs que dans les attaques, noyaux et codas non-branchants. Kaye et Lowenstamm opèrent une idéalisation : cette régularité n'est pas l'effet d'un hasard; elle relève de la "grammaire universelle". Cependant il ne nous apparaît pas évident que la formulation de la contrainte (5) et la limitation consécutive de la distribution des éléments nuls aux structures représentées en (6) soient adéquates. Lowenstamm (1981b) admettait, pour le

malais, par exemple, la possibilité d'une syllabe segmentalement vide dont l'hypothèse avait été avancée par Marina Nespor en 1979 (4th GLOW Meeting, Pise), soit une structure du type (7) :



Nous verrons plus bas (4.5.2.) que Vergnaud (1982) emploie une structure de ce type pour la représentation du morphème du féminin en français. D'autre part, un Ø a été postulé dans un noyau branchant par Trommelen (1982) qui traite schwa comme une voyelle longue. En français, également, les enchaînements de consonnes finales fixes sur la consonne initiale d'un mot suivant, signalés par Delattre (1966), du type (8) :

(8). il part pour Paris

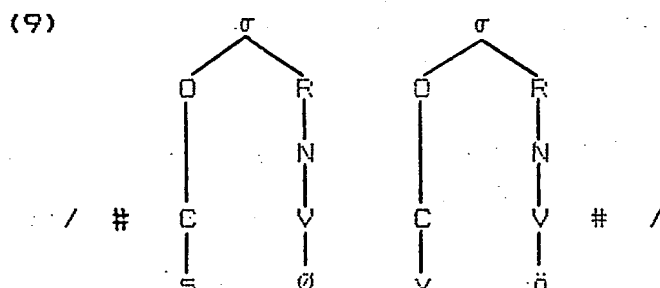


laisseraient penser, dans le modèle de Kaye et Lowenstamm (1984), qu'une attaque branchante peut dominer un élément nul puisqu'il y a, dans leur cadre, resyllabation (cf. ci-

dessous). Kaye et Lowenstamm répondraient sans doute que ce type de resyllabation facultative et "tardive" ne nécessite pas l'élimination d'un élément nul.

Quoi qu'il en soit, nous supposons, comme eux, l'existence d'un Principe contraignant la distribution des "éléments nuls" : ils ne peuvent se trouver n'importe où; il s'en trouve nécessairement, en tout état de cause, là où la structure syllabique minimale (i.e. branchante) n'est pas représentée comme telle au niveau phonétique. Mais nous ne nous considérons pas en mesure de formuler cette contrainte sous une forme visant l'universel. Kiparsky (1979) n'admet de $\emptyset$ que dans les "empty onsets" non-branchants, parce que, selon lui, la syllabation est gouvernée par une règle universelle qui analyse une suite de segments en la séquence maximale la plus simple d'arbres syllabiques, et que poser des $\emptyset$ ailleurs qu'à l'attaque initiale dans la suite augmenterait le nombre de noeuds dans l'arbre; mais cette conception ne s'impose pas, dès lors qu'on se situe à un niveau abstrait où les formes lexicales comportent une structure syllabique. Anderson (1982) écrit, lui, des $\emptyset$ dans des positions segmentales dominées par des constituants syllabiques, mais uniquement là où, en surface, ces $\emptyset$ alternent avec des [œ] : $\emptyset$ est la représentation sous-jacente de schwa, "a structurally-present syllabic nucleus with no associated phonological feature". Ainsi représente-t-il

cheveux par (9) :



Anderson précise : "Syllables with 'shwa' in French are then treated as analogous to 'empty nodes' in syntactic representations : elements which are structurally present, but to which no designated content is assigned in underlying forms" (p.551). On notera la référence à l'état présent de la théorie syntaxique. La suggestion de Anderson n'est pas sans intérêt, mais pour nous elle doit être reformulée dans un autre cadre (cf. 4.5.), comme d'ailleurs celles de Kaye et Lowenstamm (1984) qui ont été reformulées par leurs auteurs dans leurs travaux ultérieurs (cf. Lowenstamm et Kaye (1983), Kaye et Lowenstamm (1985)). Notationnellement, il nous paraît erroné, en particulier, de poser des $\emptyset$ dans la suite segmentale, qui doit être homogène, mais correct d'y laisser des places "vides".

Par ailleurs, une telle théorie de la syllabe conduit naturellement à rejeter le trait "syllabique" comme trait segmental, position aujourd'hui généralement admise : la syllable

bicité d'un segment se déduit de son association avec un noyau syllabique (cf. plus haut, 3.5.) (3).

4.1.2. La représentation tridimensionnelle

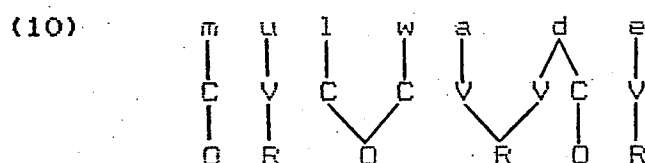
4.1.2.1. La question du squelette. La phonologie tridimensionnelle est une extension de la théorie autosegmentale dont la première formulation développée a été donnée par John Goldsmith (1976a et b). Goldsmith n'a pas seulement mis en évidence (après Williams (1976 = 1971)) la nécessité de poser séparément du module segmental un module tonal, mais plus systématiquement la constitution d'un objet phonologique composé de segmentations autonomes multiples et parallèles, pour laquelle il a produit, dès 1974, le néologisme "autosegmental" utilisé aujourd'hui par tous les phonologues, terme qui a permis la rupture conceptuelle avec une simple analyse bi-linéaire à laquelle menait le terme "suprasegmental" du structuralisme américain (terme qui pouvait suffire à décrire la structure tonale autonomisée de Williams, et qui avait, d'ailleurs, été utilisé dans ce sens par Leben (1973)) (4). Pour Goldsmith, la représentation phonologique se compose d'une pluralité (dont le nombre est à définir) de suites autosegmentales, c'est-à-dire de suites alignées d'unités homogènes (objets abstraits produits par une opération théorique de segmentation d'un aspect abstraitement isolé du continuum phonique complexe) définies en

propre pour chaque suite : ligne (tier) des tons, ligne des accents, ligne des segments ("phonèmes"), lignes consacrées à tel ou tel trait phonétique (nasalité, aspiration...). Ces lignes autosegmentales sont disposées parallèlement (5). Notons que la suite phonologique unilinéaire de SPE n'était autosegmentale en aucun sens : d'une part les unités phonologiques y étaient des matrices de traits combinant des traits suprasegmentaux (trait "accent", trait "syllabique"...) et des traits segmentaux, d'autre part elle n'était pas homogène, comportant aussi bien des matrices de traits phonétiques que des frontières. Il n'y a pas de relation bi-univoque nécessaire entre deux lignes d'unités autosegmentales. Ces différentes suites d'unités sont mises en relation ou non, selon un certain nombre de Conventions universelles et de règles particulières. Goldsmith (1976a et b) a posé plusieurs Conditions de bonne formation, dont l'une exprime une contrainte qui est encore acceptée par tous (même si elle n'est pas formulée comme une condition de bonne formation) : les lignes (verticales) associant dans la représentation les unités des différentes lignes (horizontales) autosegmentales ne doivent pas se croiser (cf. 4.1.3.1.). La représentation phonologique autosegmentale, dont la ligne centrale est celle des segments (entendez : des autosegments de la ligne segmentale, c'est-à-dire de la ligne des "phonèmes") est bidimensionnelle, en ce sens qu'elle est conçue comme un objet en deux dimensions : situé sur un seul plan.

Ainsi la *three-tiered theory* de Clements et Keyser (1981) qui, comme son nom l'indique, utilise trois couches d'unités, est, elle aussi, bidimensionnelle (cf. les exemples donnés plus haut, chapitre 3.5.).

En utilisant le terme de *three-dimensional phonology*, Halle et Vergnaud (1980) désiraient introduire une conception plus complexe : le terme *tridimensionnel* est ici métaphorique, et vise à suggérer que les différentes lignes autosegmentales d'une représentation phonologique pluri-linéaire ne sont pas nécessairement situées sur le même plan; de sorte que le fait graphique que des lignes des représentations se croisent sur le papier ne doit pas masquer le fait théorique que si l'on restitue imaginaiement une analyse tridimensionnelle de l'objet en question, il suffit que les lignes d'association ne se croisent pas sur chaque plan constitué par deux lignes autosegmentales. Ce qui autorise et nécessite à la fois une autre conception de la ligne centrale. A la suite de McCarthy (1979), au lieu de concevoir la ligne segmentale comme la ligne centrale de la représentation, on pose comme ligne centrale autour de laquelle vont s'articuler les différents plans définis par cette ligne d'une part et chacune des lignes autosegmentales d'autre part (comme les feuilles d'un livre s'articulent autour de l'axe central du livre) non plus la suite des segments comme faisaient les premiers autosegmentalistes, mais une suite de positions

dans lesquelles viennent s'ancrer les différentes lignes associant sur chaque plan les unités de la ligne autosegmentale avec cette ligne de positions. Halle et Vergnaud appellent squelette (skeleton), cette ligne intermédiaire par laquelle les autosegments des différentes lignes autosegmentales qui s'y ancrent sont associés les uns avec les autres. Par exemple, Halle et Vergnaud représentent ainsi le mot *mulwade* ("malade" en luganda) :

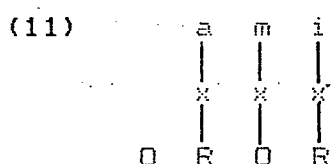


Notons d'ailleurs que rien n'empêche de concevoir plusieurs lignes autosegmentales sur un même plan, les unités de la première ligne s'associant aux unités de la seconde ligne s'ancrant elles-mêmes dans le squelette (cf. ci-dessous notre représentation des deux lignes syllabiques et plus bas en 4.3. notre représentation de la nasalité).

McCarthy (1979) avait adopté la position, encore soutenue par Clements et Keyser (1983), selon laquelle le squelette de positions est composé d'éléments C et V; ce qui en ferait un niveau autonome, ayant un contenu propre à contraindre l'ancrage en lui des autosegments des couches syllabiques ou segmentales. Clements et Keyser en ont besoin puisqu'ils

posent une ligne des sommets de syllabe, mais sans analyser la syllabe en constituants : les C et les V qui servent de noeuds terminaux aux syllabes sont en eux-mêmes une analyse de la structure syllabique (cf. ici chapitre 3.5.). Halle et Vergnaud (1980) conservent l'idée que le squelette est composé de C et de V. Pourtant ils attaquent l'autonomie du squelette en posant une ligne des **constituants** Attaque et Rime (O, R). Ce faisant, ils introduisent dans la phonologie autosegmentale la conception métrique de la syllabe qu'ils présentaient dans Halle et Vergnaud (1979) (conception qui se retrouve dans Lowenstamm (1979) et Kaye et Lowenstamm (1982a = 1979), mise à part la notion de syllabe minimale, réduite à la rime chez Vergnaud et Halle (1979)), et non une syllabe à branchement n-aire à la façon de Kahn (1976). Contrairement à Kahn encore, la ligne des sommets syllabiques n'est pas représentée : elle est inutile puisqu'elle se déduit automatiquement de la suite O,R. Les positions C, V servent de noeuds terminaux aux arbres syllabiques. Mais pourquoi conserver la suite C,V alors que la syllabacité, comme l'ont montré Kaye et Lowenstamm, est définie par la structure syllabique? N'y a-t-il pas double emploi, ou risque de contradiction si le squelette est autonome? La seule utilité de la suite C,V ici est d'analyser la rime en Noyau et Coda puisque Halle et Vergnaud adoptent une représentation où ces constitutants de la rime ne sont pas représentés indépendamment du squelette. Ce système hybride ne pouvait

être longtemps soutenu. Vergnaud (1982) le radicalise et fait une avancée décisive en posant comme ligne centrale un squelette de positions pures, c'est-à-dire de simples places (marquées par des croix ou des points) n'ayant en elles-mêmes aucun contenu de nature phonologique ou phonétique. Ces positions sont interprétées par les unités des différentes lignes autosegmentales qui s'associent avec le squelette : les segments et les constituants syllabiques qui s'ancrent dans le squelette donnent à chaque position à laquelle ils s'associent une interprétation en traits phonétiques et une interprétation prosodique. Vergnaud (1982) adopte aussi la syllabe minimale de Kaye et Lowenstamm. Enfin, suivant la logique du modèle autosegmental, il cesse de considérer les positions du squelette comme des noeuds nécessaires des constituants A et R, et traite la ligne A,R comme une ligne autosegmentale ordinaire (tonale par exemple) dont les unités ne sont pas nécessairement ancrées dans le squelette dans la représentation lexicale. Il représente ainsi *ami* avec une attaque flottante (non associée) et sans position correspondante dans le squelette :



Au même VIth G.L.O.W. Meeting de 1982 où Vergnaud présentait

ce modèle, Kaye et Lowenstamm proposaient eux aussi l'utilisation dans les représentations phonologiques d'un squelette de pures positions dans un cadre légèrement différent que nous discutons ci-dessous (cf. Kaye et Lowenstamm (1982b), Kaye (1982) et Lowenstamm et Kaye (1983) dont la première version date de 1982). Cette conception du squelette a été reprise ensuite par de nombreux auteurs, notamment, dans la version de Vergnaud (1982), par Encrevé (1983), et, sans référence particulière, par Levin (1983), Prince (1984), Selkirk (1984) ainsi que par Angoujard (1984) qui se réfère à Lowenstamm et Kaye (1983), mais interprète le squelette comme l'étage inférieur de la grille prosodique entendue au sens de Liberman (1975) et Prince (1983) (6).

Depuis l'invention de l'alphabet on avait constamment superposé deux réalités linguistiques différentes : les places que comporte un mot et les unités phonétiques (au sens large : sons, phonèmes, segments...) qui les occupent. En séparant les unes et les autres, la représentation d'une suite de positions abstraites absolument distinctes des unités segmentales, syllabiques ou autres les interprétant, chacune dans son ordre, fait faire à la phonologie un progrès révolutionnaire dont la portée ne devrait pas être limitée au cadre théorique dans lequel cette notion d'un squelette de positions pures de tout contenu phonétique a été pensée, mais qui devrait s'imposer - dans son principe si ce n'est

dans sa formalisation actuelle - à toute théorie phonologique.

La conception de la nature du squelette, de son rôle, de la définition du nombre des positions dans une forme lexicale, de leurs liens avec différentes lignes autosegmentales, posent, à dire vrai, des questions difficiles qui n'ont guère été systématisées. Ce n'est pas surprenant : contrairement à la plupart des concepts phonologiques actuels, qui sont des transformations et des élaborations sophistiquées de notions plus ou moins anciennes, à notre connaissance le concept d'un squelette de positions dans la structure phonologique des éléments lexicaux n'avait jamais été avancé auparavant en phonologie. Nous illustrons plus loin (4.2.), à propos de la liaison, les réponses que nous proposons à quelques-unes des questions ainsi ouvertes. Mais les fondements théoriques de nos positions doivent être immédiatement précisés, par rapport aux travaux cités et à l'évolution du débat.

Kaye et Lowenstamm (1983) sont les premiers à présenter des arguments en faveur de l'adoption d'un squelette de positions pures, que Vergnaud réalise sans la justifier. En particulier, ils montrent qu'en cas d'allongement compensatoire on aurait à associer une voyelle à une position C si l'on conservait le squelette CV. En hébreu, par exemple, où, la gémination de la consonne étant impossible pour les guttura-

les, on allonge en "compensation" la voyelle qui précède la gutturale, on obtiendrait des représentations telles que (12a) et (12b) :

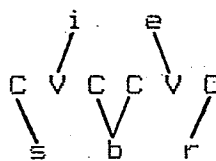
(12)

mélodie vocalique

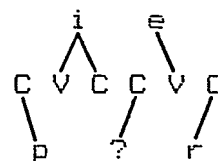
squelette

mélodie consonantique

a)



b)



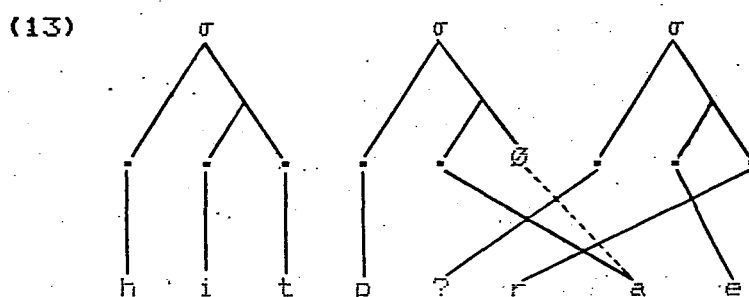
Le squelette de positions pures fait disparaître les spécifications aberrantes du type (12b). Kaye et Lowenstamm (1983) justifient donc l'abandon de la suite C,V au profit d'une suite de positions par l'affirmation de la non-autonomie du squelette qu'ils considèrent comme la simple projection de la structure syllabique. Ce qui entraîne plusieurs conséquences. Leurs représentations ont les propriétés suivantes :

- a) elles emploient une écriture autosegmentale pour les segments ("phonèmes");
- b) elles emploient une écriture métrique pour la structure syllabique, qui n'est pas représentée sur une ou plusieurs lignes, mais comme une suite d'arbres syllabiques à branchement binaire dont les branches n'ont pas le statut des lignes d'association entre niveaux autosegmentaux, les positions du squelette n'étant, là encore, comme chez Halle et Vergnaud (1980), que les noeuds terminaux de ces arbres;

-c) elles recourent à l'étiquetage dans les arbres syllabiques : le noeud N est étiqueté lorsqu'il pourrait y avoir ambiguïté;

-d) les éléments nuls y sont représentés comme des zéros à l'extrémité des branches syllabiques sur le squelette, dont les unités ne sont donc pas homogènes.

Par exemple l'hébreu *hitpaaʔeer* sera représenté comme (13) :



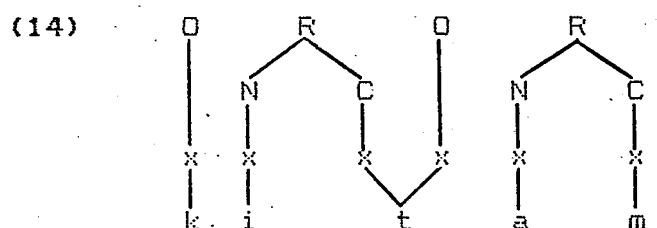
(les mélodies consonantiques et vocaliques "ne se croisent pas" puisqu'elles sont sur des lignes distinctes selon le modèle de McCarthy, et donc sur des plans distincts dans une conception tridimensionnelle).

Une autre conséquence de leur conception, c'est qu'ils sont amenés à reprendre une des conditions de bonne formation de Goldsmith qu'ils reformulent ainsi : "Each syllabic position is linked to at least one segment in the phonemic melody" (Lowenstamm et Kaye (1983), p.26). Dans ce modèle, en effet, il n'y a pas d'autosegment syllabique : on ne peut concevoir

une attaque, une rime ou une coda flottante; de plus un "élément nul" y étant une "position syllabique", il reçoit forcément une représentation segmentale.

Ce mixte de notation métrique et de notation autosegmentale ne nous paraît pas satisfaisant. Autant il est utile de conserver l'idée métrique de dominance en posant une hiérarchie entre le composant rime et ses propres composants (noyau, coda) d'une part, entre le noyau, tête de la syllabe, et la coda, d'autre part, autant il nous paraît indispensable de traiter les constituants A et R, N et C comme des unités autosegmentales. Comme dans Encrevé (1983), donc, nous suivons Vergnaud (1982) en adoptant une véritable théorie autosegmentale de la syllabe, qui implique à la fois que les constituants syllabiques ne sont pas nécessairement associés et que le squelette a une sorte d'autonomie, non dans la définition de la valeur prosodique ou segmentale des positions, mais dans le nombre des positions. Nous reviendrons sur ces points plus bas, ainsi que sur la traduction dans ce modèle de la notion d'élément vide ou d'élément nul. Jonathan Kaye et Jean Lowenstamm ont d'ailleurs adopté dans leurs travaux ultérieurs des représentations où les constituants syllabiques sont portés sur des lignes autosegmentales. Mais ils posent une ligne syllabique de plus que Vergnaud (1982). Ainsi Kaye (1982) utilise-t-il, sans la définir, une ligne autosegmentale des constituants de la

rime (ligne : Noyau, Coda) représentant par exemple le mot *kittam* comme (14) :



Kaye (1983) reprend ce type de représentation, et de même, Lowenstamm et Prunet (1984) et Kaye et Lowenstamm (1985). Conscient de l'ambiguïté du constituant R dans le modèle mis en oeuvre par Vergnaud (1982), qui reproduit sur ce point l'ambiguïté signalée à propos de Halle et Vergnaud (1980) - mais aggravée puisque, avec un squelette de positions pures, lorsque deux positions sont associées à un même autosegment R, rien n'indique s'il s'agit d'un Noyau double ou d'un Noyau suivi d'une Coda -, nous adoptons désormais cette ligne supplémentaire que nous appelons ligne autosegmentale des constituants de la Rime. Comme on verra en 4.2., nous la traiterons comme réellement autosegmentale, à la réserve importante près que ses unités sont contraintes évidemment par leur nature de sous-constituants de la syllabe. Dans un cas de ce type, il est clair que les deux lignes autosegmentales sont l'une et l'autre sur un seul plan, défini par la première ligne autosegmentale et la ligne du squelette, la

ligne N,C servant en l'occurrence d'intermédiaire pour l'association des constituants avec les positions du squelette.

4.1.2.2. Relations entre squelette et autosegments. Un des intérêts d'une représentation utilisant un squelette central (quelle que soit la composition de ce squelette), c'est que cette ligne intermédiaire permet des relations asymétriques entre les unités des différentes lignes autosegmentales. Ainsi les voyelles longues et les consonnes géminées peuvent être représentées par un segment unique ancré dans deux positions contiguës du squelette :

(15) a)

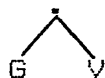


b)

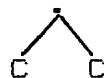


Inversement dans un seul point du squelette peuvent s'ancrer plusieurs unités de la ligne segmentale. Par exemple, on peut représenter les diphtongues légères et les affriquées comme, respectivement, (16a) et (16b) :

(16) a)

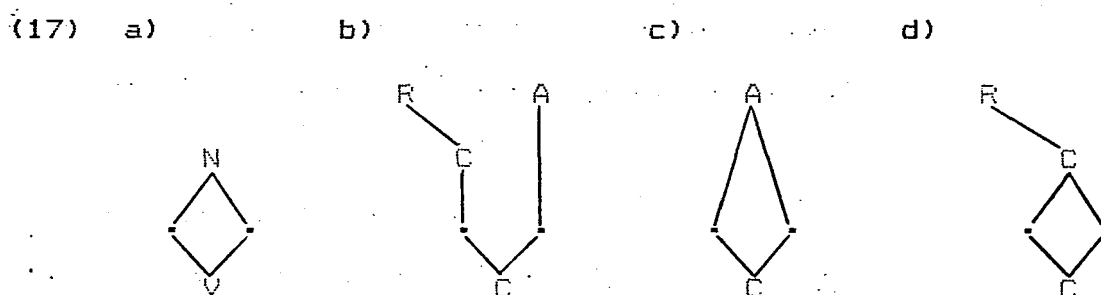


b)



[-cont] [+cont]

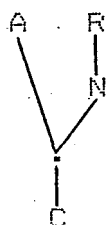
Il en va de même pour les relations entre les constituants (et sous-constituants) syllabiques et le squelette. Un constituant A, N ou C peut être associé à deux points du squelette associés à un même segment (comme en (17)). Ainsi les voyelles longues sont associées à un seul N, (17a), et si les gémées sont souvent liées à deux constituants syllabiques différents, (17b), il est des langues, comme le berbère, où l'on rencontre des consonnes longues à l'attaque et à la coda que l'on peut représenter normalement comme associées à un seul constituant, soit, respectivement, (17c) et (17d) :



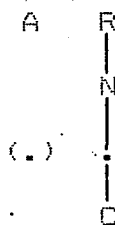
A moins qu'on ne réserve le terme de consonne gémée aux structures de type (17b) et qu'on traite les consonnes longues à l'attaque comme segmentalement distinctes de ces gémées (et donc représentées par un seul point) et les codas longues comme des codas simples suivies d'une consonne identique en Appendice (ce qui violerait le Principe de contour obligatoire, cf. plus bas 4.1.3.3.).

On semble ne s'être guère interrogé jusqu'à présent sur la possibilité pour un même point du squelette d'être associé à deux unités différentes de la ligne des constituants syllabiques A,R, comme s'il était improbable qu'un segment constitue à la fois une attaque et une rime. Halle et Vergnaud (1980) présentent des structures complexes comme dans l'exemple (10) ci-dessus, où un même segment est lié à un constituant R et à un constituant O, mais c'est par l'intermédiaire de deux positions (V et C) du squelette, ce qui est un cas différent. On pourrait représenter une syllabe constituée phonétiquement par une consonne syllabique comme un point du squelette lié aux deux constituants A et R de la syllabe minimale, soit (18a), plutôt que comme un noyau précédé d'une attaque vide dominant ou non une position du squelette, soit (18b), ou comme une paire (AR) ancrée dans deux positions elles-mêmes associées à un seul segment consonantique, soit (18c) :

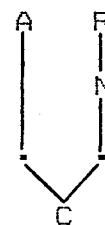
(18) a)



b)



c)

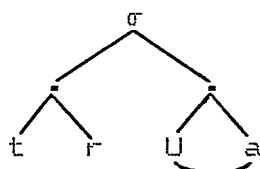


(18a) conserverait la notion de syllabe minimale (A R) tout en différenciant structuralement une syllabe phonétiquement

réduite à une consonne syllabique d'une syllabe phonétique-
ment réduite à une voyelle, laquelle reçoit nécessairement
une représentation de type (18b), structure qui ouvre d'ail-
leurs la possibilité à l'épenthèse d'un segment sous le A,
ce qui ne se rencontre pas dans le cas d'une consonne sylla-
bique. Quand épenthèse il y a, dans ce cas, c'est plutôt
celle d'une sorte de schwa qui s'agrége au noyau; la struc-
ture (18c) a l'inconvénient d'introduire deux positions là
où l'intuition du locuteur (ou du moins celle du linguiste)
n'en retient qu'une seule, mais elle est sans doute la plus
appropriée aux cas de ce genre (7).

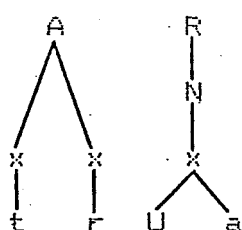
Les problèmes de ce type ne se rencontrent pas seulement
dans les cas limites. Un constituant A, N ou C peut aussi,
naturellement, être lié à deux points où s'ancrent deux seg-
ments différents (attaque, noyau ou coda branchants ordinaï-
res) et à un point où s'ancrent deux segments différents
(comme pour les diphtongues légères (16a), les affriquées
(16b) et les consonnes syllabiques du berbère (cf. note 7)).
Mais les décisions à prendre sont loin d'aller toujours de
soi. Ainsi Kaye et Lowenstamm (1984) donnent la représenta-
tion (19) au mot français *trois* :

(19)

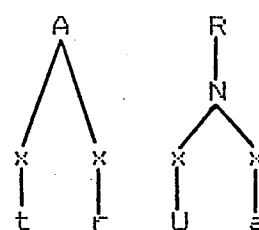


Mais, s'agissant de la retraduire dans le modèle autosegmental, ils divergent. Kaye (1983) choisit de poser pour le français une diphtongue légère (un seul point pour les deux segments), (20a), tandis que Lowenstamm (communication personnelle) pose, lui, dans ce cas, une diphtongue lourde (un point pour chaque segment), (20b) :

(20) a)



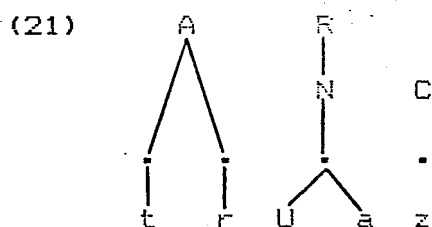
b)



Les problèmes concernant le nombre de points à poser dans la représentation d'une unité lexicale ne sont pas secondaires. Ce sont même les problèmes principaux que soulève l'emploi d'un squelette de positions. Si ce genre de décision est tranché arbitrairement ou d'une façon ad hoc pour résoudre coup par coup les difficultés rencontrées par le phonologue, les configurations tridimensionnelles ne paraîtront guère plus convaincantes que la "cuisine" de règles de la phonologie générative précédente. "Abstraites, mais non arbitraires" exigeaient pourtant les auteurs de SPE à propos des représentations sous-jacentes. Parce que rien n'est plus abstrait qu'un squelette de positions pures en phonologie, le risque est encore plus grand de tomber dans l'arbitraire.

Aussi tout choix dans une représentation de ce type doit-il être justifié, motivé. Ce n'est pas notre objet de discuter les avantages respectifs de (20a) et (20b), mais nous voulons souligner que la décision ici doit prendre en compte la différence entre **trois** et **troua**, compte tenu de ce que certains locuteurs réalisent ces deux mots de façon homophone, en une seule syllabe, dans certaines conditions. La représentation (20a) pour **trois** préserve la possibilité de distinguer ce mot de **troua** (qui présente nécessairement deux positions du squelette distinctes pour U et a), même lorsque ce dernier est resyllabé en une syllabe et prend donc, alors, la représentation (20b). C'est dire que nous admettons pour le français à la fois des diphtongues légères, type (20a), et des diphtongues lourdes, type (20b), contrairement à Jonathan Kaye qui estime qu'en français le noyau ne peut pas brancher (8).

D'ailleurs, le plus frappant pour nous dans les représentations (19) et (20) est qu'elles ne donnent aucune existence à la consonne de liaison (latente) de **trois**. Pour nous, la représentation de **trois** est (21) :



(Les choix faits en (21), à savoir la représentation de CL par une unité flottante sur chacune des lignes autosegmentales, seront justifiés plus loin (cf. 4.2.)).

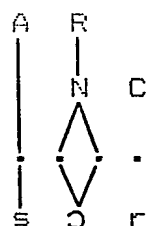
Le fait de poser un point dans le squelette pour un segment éventuellement non prononcé est clairement un cas de décision menacée par l'arbitraire, qui exige, pour s'y soustraire, qu'une conception précise du genre de réalité linguistique que vise à représenter le squelette de positions soit énoncée. Nul ne l'a encore fait, à notre connaissance. L'habitude a été si bien prise en phonologie générative de poser des segments abstraits, qu'un objet encore plus abstrait pourrait ne pas susciter de questions particulières quant à sa réalité. Elles sont pourtant nécessaires. Pour nous, le squelette de positions pures correspond au nombre de places potentielles définissant un mot donné pour un locuteur donné (car il ne va pas de soi que tous les locuteurs partagent des représentations lexicales absolument identiques) : nous entendons par là le nombre d'unités possibles que le locuteur attribue intuitivement à un mot mémorisé (9). Nous pensons que cette intuition existe, que les langues soient écrites ou non. Nous suivons ici l'argumentation d'Edward Sapir (1933) sur "La réalité psychologique des phonèmes" (10). Sapir relevait, entre autres exemples, "l'intuition d'une différence en présence d'une identité objective dans la conviction qu'à l'anglais moyen de ne pas

prononcer *sawed* "(il) sciait (du bois)" et *soared* "(il) s'élevait (dans les airs)" de la même façon. Certes, *sawed* et *soared* peuvent tous deux être transcrits phonétiquement [sɔːd], mais la différence qui se manifeste dans la forme en -ing des deux verbes (*saw-ing*, *soar-ing*, c'est-à-dire phonétiquement [sɔː-ɪŋ]; [sɔːr-ɪŋ]) et les phénomènes de sandhi du type *saw / on*, *my boy* et *soar into the sky* ont pour effet de donner au sujet parlant le sentiment que le [sɔːd] de *sawed* = /sɔː-d/, mais que le [sɔːd] de *soared* = /sɔːr-d/. Dans le premier cas zéro = zéro, dans le deuxième zéro = r." Dans le modèle tridimensionnel, et en nous bornant aux formes discutées par Sapir, nous proposons de représenter le r de *soared* comme un segment flottant qui ne s'ancre pas dans le squelette et n'est donc pas prononcé, tandis que celui de *soaring* est associé, ce qui conduit à sa prononciation, les conditions d'ancrage dans ce contexte-ci et de non-ancrage dans ce contexte-là étant des paramètres de l'anglais; les représentations de *sawed* et de *sawing* ne comportent évidemment pas de r; pour le r flottant de *soared*, nous posons en outre une position dans le squelette soit (21bis) :

(21bis)

soar

saw



Ce qui est essentiel, c'est que *soar* possède lexicalement une place de plus que *saw* dans le squelette.

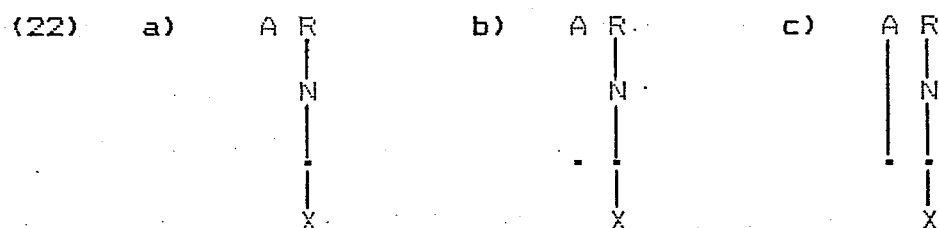
Sapir concluait par une observation importante sur le rôle souvent attribué à l'orthographe : "Les personnes instruites mais sans formation linguistique particulière, attribuent d'ordinaire ces réactions à l'influence de l'orthographe. Il y a là, du moins en ce qui concerne la grande masse des locuteurs, une incontestable erreur d'interprétation et l'explication proposée revient à mettre la charrue avant les boeufs. En effet, même si l'anglais était une langue sans écriture, la différence phonologique, structurale, qui sépare *sawed* de *soared* serait perçue par les sujets parlants, victimes d'une illusion collective, comme une réelle différence phonétique" (11) (Ce qui autorise Sapir à parler ainsi, c'est qu'il vient d'exposer des faits absolument semblables rencontrés dans des langues amérindiennes dépourvues d'écriture comme le *sarcee*). L'intuition en cause chez les locuteurs anglais nous paraît être l'intuition d'une place pour le *r* dans le squelette (intuition qui augmente d'une unité le nombre de positions dans le squelette du mot *soared* par rapport au squelette du mot *sawed*), place que le locuteur "remplit" immédiatement, si on l'interroge, par le segment flottant (*r*) qui apparaît parfois prononcé dans le paradigme flexionnel de *soar*.

Précisons que, contrairement à la démarche de certains générativistes qui passaient sans souci apparent "du modèle de la réalité à la réalité du modèle" - selon la formule où Pierre Bourdieu élargit le mot de Marx condamnant le paralogisme qui consiste "à donner les choses de la logique pour la logique des choses" -, et semblaient croire que le cerveau des locuteurs possédait, à l'image des grammaires construites par les linguistes, une composante de règles phonologiques, nous n'allons évidemment pas prétendre que le cerveau comporte des séries de points et des lignes d'association de ces points avec des lignes d'unités autosegmentales, ni rien qui soit directement apparenté aux configurations tridimensionnelles que nous posons. La neurologie n'est pas de notre compétence. Mais, ce qui est différent, nous croyons utile de poser l'hypothèse que l'encodage cérébral du lexique comprend un paramètre (dont la matérialisation n'est pas notre objet) qui correspond à la mémorisation du nombre de "places" que peut comporter un élément lexical. Les autosegments des lignes syllabiques et segmentales pouvant s'associer avec plusieurs positions du squelette, c'est le squelette qui représente, dans nos configurations, ce nombre de places potentielles mémorisées par l'encodage du lexique (12). L'utilisation d'un squelette de positions est probablement destinée comme toutes les représentations à être dépassée en tant que notation, mais cette représentation n'en est pas moins motivée dans son principe, et mieux

motivée que toutes celles qui l'ont précédée (i.e. toutes les écritures phonographiques connues, des premiers alphabets jusqu'à SPE, inclus).

Le dernier point sur lequel la représentation tridimensionnelle doit dès maintenant être précisée est la notion d'autosegment flottant. Nous n'en ferons pas l'histoire (13). Pour nous, un autosegment flottant est une unité d'une ligne autosegmentale (de n'importe quelle nature) qui n'est pas ancrée dans le squelette. Nous considérons deux états : l'état de la forme d'un mot (ou éventuellement d'un morphème) dans le lexique, et l'état de cette forme dans la chaîne verbale d'un énoncé. Un autosegment flottant dans la forme lexicale peut s'ancrer dans le squelette lorsque cette forme est située dans le contexte d'une phrase. Sur ce point nous ne nous distinguons pas des autres autosegmentalistes. Mais la question se pose de savoir si à un autosegment flottant sur une ligne syllabique ou sur la ligne segmentale correspond ou non une position dans le squelette. De notre point de vue, les deux cas sont possibles mais ils sont bien distincts (cf. plus bas, 4.2.1.). Ce qui signifie en particulier que, pour nous, l'élément nul tel que le posent Kaye et Lowenstamm (1984) et tel que l'entend aussi Anderson (1982) pour le "e muet" peut avoir des représentations différentes dans les configurations autosegmentales : un élément nul ou vide pour ces auteurs, en effet, est un élément qui a une

réalité au niveau syllabique mais pas de réalité au niveau segmental dans la forme lexicale; c'est-à-dire que la position qui lui correspond dans la ligne segmentale est vide. Mais quant à son rapport au squelette, nous envisageons trois possibilités : a) il peut s'agir d'un constituant syllabique flottant sans position correspondante dans le squelette; b) d'un constituant syllabique flottant mais disposant d'une position correspondante dans le squelette; c) ou d'un constituant syllabique ancré dans le squelette bien qu'il n'ait pas de correspondant dans la ligne segmentale. Par exemple, s'agissant d'une attaque flottante, on aura respectivement (22a), 22b) et 22c) :



Par convention terminologique, nous appellerons **nul** le constituant A dans le cas (22a) et tout constituant syllabique dans une configuration de ce type, et nous appellerons **vide** le constituant A dans les cas (22b) et (22c) et tout constituant syllabique de ce type dans des configurations de ces types. Un constituant nul est aussi vide par définition. Ainsi, nous distinguons entre les constituants **vides** selon qu'ils sont **nuls** ((22a)) ou **non-nuls** ((22b, c)). Nous ren-

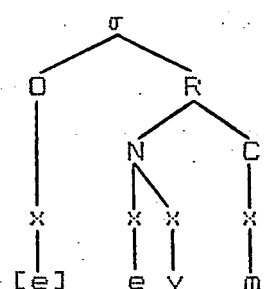
contrerons ces trois cas en français (cf. 4.2 et 4.3).

Dans une représentation tridimensionnelle, la syllabe minimale, au niveau lexical, comprend nécessairement deux unités de la ligne des constituants syllabiques, A et R. Mais de cette conception de l'autosegment flottant il découle que ces constituants non seulement ne sont pas nécessairement ancrés, mais encore ne disposent pas nécessairement de positions correspondantes dans le squelette. Le A et/ou le R d'une syllabe minimale peuvent flotter sans qu'aucune position ne soit disponible pour chacun d'eux dans le squelette au niveau lexical : ainsi Vergnaud (1982) représente le morphème du féminin en français comme une paire AR flottante (cf. ici 4.5.2.).

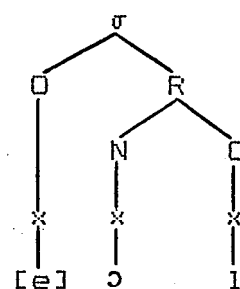
Notre conception de la traduction de la notion d' "élément nul" dans un cadre tridimensionnel diffère nettement de celle qu'adoptent Piggott et Singh (1984). Ces auteurs posent le concept d'empty node qu'ils définissent ainsi : "An empty node is a skeletal point which is not associated with a segment", concept qu'ils distinguent de la notion d'empty element (noté [el], ce qui semble un emprunt direct à la syntaxe) : "The empty node must be distinguished from cases in which a skeletal point is associated with an abstract segmental element which we identify as the empty segment [el]. We consider an empty segment to be a segment that lacks pho-

netic specification. It is our contention that an empty segment is one of a limited number of elements that can fill an empty node. According to our analysis of syllable structure, the empty segment occurs at the beginning of English vowel initial words such as *aim* and *all*". Ils proposent pour *aim* et *all* les représentations (23a) et (23b) respectivement :

(23) a)



b)



Pour notre part, nous adopterions pour l'attaque de *aim* et *all* une des représentations de (22). Dans le cas d'un mot à initiale vocalique, en effet, c'est, de notre point de vue, l'attaque qui est vide, et ce "vide" peut être traduit par les trois structures proposées en (22), qui ont en commun le fait de n'avoir aucun segment disponible pour une association avec l'attaque dans la ligne segmentale du mot considéré. La notion proposée d'empty node ne s'impose pas : l'empty node de Piggott et Singh est simplement une position du squelette qui n'est associée avec aucune unité de la ligne segmentale. La faiblesse de leurs définitions, c'est qu'ils ne précisent pas si cette position inassociée du squelette dispose ou non, de leur point de vue, d'unités segmentales

ou syllabiques flottantes accessibles avec lesquelles une association éventuelle peut se réaliser. Pour nous, les deux cas sont possibles. Enfin, la notion d'*empty element* nous paraît, dans ce cadre, un enrichissement superflu compte tenu du grand nombre de possibilités déjà offertes par le système tridimensionnel comme le montre (22). Il nous semble qu'un segment vide peut être représenté simplement par un vide sur la ligne segmentale, une absence de segment, vide qui, comme on le verra pour la liaison en français, peut être "rempli" par un segment d'un mot voisin ou par une épenthèse. La relecture de l'histoire du traitement du *h aspiré* français (cf. ici chapitre 3), nous convainc de l'inutilité de se pourvoir d'un "abstrait segmental element" dans un système représentatif qui se dote déjà d'éléments aussi abstraits que les positions pures du squelette. La tâche est d'utiliser au mieux les possibilités de ce système plutôt que de l'enrichir encore.

Il va de soi que si la décision de marquer une *position* dans le squelette ne doit pas être prise ad hoc, il en va de même pour la décision de poser des autosegments flottants, qu'ils soient de nature syllabique ou segmentale (ou autre) : recourir à cette formalisation simplement parce qu'elle est commode ruinerait l'intention théorique qui préside à l'élaboration de telles configurations.

4.1.3. Principes et paramètres

4.1.3.1. Une phonologie sans règles? The Sound Pattern of English se terminait par un chapitre surprenant, dont le titre "Epilogue et prologue" n'a peut-être pas été suffisamment commenté. Chomsky et Halle ouvraient ce chapitre par une autocritique radicale qui doit être citée : "The entire discussion of phonology in this book suffers from fundamental theoretical inadequacy. (...) The problem is that our approach to features, to rules, and to evaluation has been overly formal. Suppose, for example, that we were systematically to interchange features or to replace $[\alpha F]$ by $[-\alpha F]$ (where $\alpha = +$, and F is a feature) throughout our description of English structure. There is nothing in our account of linguistic theory to indicate that the result would be the description of a system that violates certain principles governing human languages. To the extent that this is true, we have failed to formulate the principles of linguistic theory, of universal grammar, in a satisfactory manner." Chomsky et Halle consacraient ce chapitre 9 à ce qu'ils appelaient eux-mêmes une discussion "préliminaire et provisoire" de la notion de marque et de son rôle en phonologie, notion destinée à tenter de tenir compte du contenu intrinsèque des traits pour limiter l'aspect "excessivement formel" de l'approche théorique de SPE. La théorie de la marque devait, en principe, permettre notamment de définir des sys-

tèmes phonologiques plus plausibles que d'autres, ainsi que des processus phonologiques plus plausibles que d'autres, indépendamment de la complexité formelle des règles phonologiques qui les expriment. Mais, en elle-même, cette théorie de la marque, dans l'état d'ébauche où elle était présentée, sans application systématique à l'ensemble des processus phonologiques qui venaient d'être étudiés dans les chapitres précédents, n'était pas à même de contre-balancer l'effet de la très séduisante théorie formaliste qui faisait l'objet même de SPE. C'est sans doute pourquoi les phonologues s'appliquèrent à oublier le mieux possible "l'inadéquation théorique fondamentale" de la phonologie générative et l'avertissement très grave - et très inhabituel - de ses promoteurs qui soulignaient eux-même qu'ils "n'avaient pas réussi" à formuler de façon satisfaisante les principes de la théorie linguistique de la grammaire universelle. Comme le démontre amplement notre chapitre 3, leurs élèves se mirent à écrire des règles et encore des règles, aussi fondamentalement inadéquates fussent-elles, sans que la théorie de la marque, rappelée de loin en loin, vienne systématiquement contrôler leur plausibilité. Au contraire, devant n'importe quel problème, il y avait toujours une règle (ou un ensemble de règles) à écrire, et cela tenait lieu d'explication - bien que Chomsky et Halle aient été les premiers à souligner à quel point ce formalisme permettait d'écrire "n'importe quoi". Comme ils le notaient, on pouvait inverser les

valeurs de tous les traits dans les règles sans que rien, dans la théorie, ne vienne s'y opposer en rappelant que les langues ne présentent pas n'importe quel processus. L'"épilogue" de SPE n'a pas joué comme tel lors de la publication ni dans les années qui suivirent, et ce n'est que récemment que ce chapitre 9 a pu être reconnu effectivement comme un "prologue".

On sait que la théorie de SPE est considérée comme périmée depuis quelques années. Mais cette constatation s'est imposée en grande part à la faveur de l'élargissement de la base empirique de la phonologie générative, l'étude des langues tonales africaines et l'étude de la morphologie des langues sémitiques - même si c'est sur l'accent anglais, objet privilégié de SPE, que le dépassement de ce cadre théorique a été manifesté de la manière la plus spectaculaire (cf. Liberman (1974) et Liberman et Prince (1977)). L'unilinéarité de SPE a été trouvée manifestement insuffisante pour rendre compte des faits phonologiques en cause. Mais un bon nombre des tenants de la nouvelle phonologie semble n'avoir pas entendu l'autocritique finale des auteurs de SPE. Une phonologie multilinéaire n'est pas ipso facto une garantie absolue contre l'approche "excessivement formelle" de SPE et notamment contre l'absence de contraintes sur les règles. Bien des phonologues continuent imperturbablement, dans le cadre considérablement enrichi de la phono-

logie multilinéaire, à se servir des possibilités d'écriture formelle de SPE, qu'ils cumulent avec les possibilités des configurations autosegmentales pour écrire encore et toujours des règles ordonnées, et cycliques si cela facilite les choses. Avec des instruments d'une telle puissance, certes, aucun phénomène phonologique n'est inexprimable. Le problème est de savoir ce qu'on a gagné une fois qu'on a écrit une suite de règles qui ne diffèrent de celles de SPE qu'en ce qu'elles comportent dans leur formulation des spécifications sur les structures prosodiques impliquées. Plus que jamais, l'avertissement du chapitre 9 de SPE vaut : il ne suffit pas d'aligner les formules; encore faudrait-il qu'elles aient quelques liens avec "certain principes governing human languages".

Pendant que la phonologie redécouvrait l'importance des phénomènes prosodiques et, au-delà, la nécessité de poser des configurations multidimensionnelles, la syntaxe, de son côté, évoluait. Nous avons rappelé, à la fin du chapitre précédent, que la nouvelle théorie syntaxique élaborée par Noam Chomsky (Government and Binding) se caractérise extérieurement par l'intention de ramener les grammaires à un nombre limité de Principes relevant de la grammaire universelle et à leurs paramétrisations dans les langues naturelles. Les règles de base sont très sensiblement réduites et le composant transformationnel se limite à la seule Règle de

déplacement (Move α) (14). Ce recentrage de l'intérêt des Règles vers les Principes, et, par suite, des traitements du type dérivationnel (génératif) vers des traitements de type configurationnel ("synoptique"), se retrouve aussi dans des théories syntaxiques concurrentes, comme la grammaire relationnelle (cf. par exemple G. Fauconnier (1983)). Enfin, en sémantique également on peut observer un fort courant qui conteste l'intérêt de la construction de systèmes de règles et se tourne vers la recherche de principes généraux qui se révéleraient explicatifs (15).

Kaye et Lowenstamm (1982b) ont proposé explicitement que la phonologie suive une évolution analogue et ont entrepris de développer systématiquement une "phonologie paramétrique" que Vergnaud (1982) a désignée comme **"the no rule approach"** parce qu'elle prône l'abandon de tout composant de règles et la recherche de principes généraux qui rendent compte des régularités rencontrées dans les langues naturelles ainsi que des paramétrisations spécifiques présentées par les langues particulières. "Consider a range of local phenomena clearly involving the prosodic/syllabic plane, such as vowel lengthening, vowel shortening, consonant gemination and degemination, diphthongization, monophthongization, segment syncope and insertion, etc. It is possible that the appropriate characterization of these processes takes the form of language particular "rules" such as "add a branch to such and

such node" or "delete a branch", etc. While we do not wish to exclude in principle such a treatment, we note that then exists another possibility, namely that such processes are in fact non-rules and that their effect can be derived directly from the theory of prosodic structure itself, after some language parameters have been fixed" (16). Kaye et Lowenstamm soulignent que l'écriture de règles a l'inconvénient d'attribuer à des grammaires particulières, donc à "l'arbitraire", ce qui n'est que l'effet de principes généraux : "The general idea is that the contribution of individual grammars to the ultimate shaping of a particular language is widely overestimated" (Lowenstamm et Kaye (1983), p.1). Ils refusent la stratégie de recherche consistant à poser une (ou plusieurs) règle(s) chaque fois qu'on constate une régularité : "On n'a rien fait lorsqu'on a écrit une règle, affirmait récemment Kaye, on a seulement formalisé une observation. Tout peut s'écrire sous forme de règle, mais si on n'a pas d'explication à proposer, mieux vaut se taire et réfléchir jusqu'à ce qu'on découvre un principe explicatif, comme font les syntacticiens. Ecrire une règle, c'est une façon d'avouer qu'on ne comprend pas ce qui se passe" (17).

A noter que Kaye et Lowenstamm ont inauguré leur travail théorique en commun en développant, à propos de la syllabe, une théorie de la marque, reprenant l'ébauche du chapitre 9

de SPE et l'élaboration qu'en avait donnée Kean (1975) (Kaye et Lowenstamm (1982a)). La différence fondamentale entre leur conception et celle de SPE, c'est que loin de poser un composant indépendant présentant une série de conventions de marquage, comme faisaient Chomsky et Halle, ils soutiennent qu'on constate directement l'effet du marquage dans les représentations. Ainsi leur théorie syllabique intègre-t-elle de part en part la notion de marque. La tentative de se passer complètement de règles ordonnées paraît suivre logiquement : le chapitre 9 de SPE est enfin pris comme un épilogue de la phonologie "à règles", et comme un prologue à une nouvelle phonologie qui ne confond plus théorie grammaticale et formalisation d'une procession (théoria) de règles (18).

Au point où en est l'élaboration de la nouvelle phonologie, la nécessité d'abandonner la formulation de règles peut raisonnablement intervenir comme une stratégie de recherche, davantage que comme une affirmation positive sur la forme des grammaires. On peut douter s'il est possible, et utile, de se passer de toute règle d'accentuation par exemple, même si l'on suppose que l'accent est encodé dès la forme lexicale. Jean-Roger Vergnaud qui, sur les questions de la théorie syllabique et de la théorie des matrices de traits, rejoint la stratégie "no rule", continue dans ses travaux sur l'accent à utiliser la formalisation des règles ordonnées (cf. Halle et Vergnaud (1985)). En ce qui nous concerne,

nous n'avons rien à dire ici sur ce point particulier. Mais la position théorique de Kaye et Lowenstamm ne nous paraît pas seulement fondamentalement correcte. Elle est, indubitablement, la stratégie la plus productive, celle qui peut faire sortir de la routine et obliger les phonologues à abandonner les solutions ad hoc et/ou arbitraires qui forment la substance des composants de règles, comme notre parcours dans l'histoire des traitements de la liaison l'a montré. La recherche visant à dégager derrière les processus phonologiques particuliers des principes généraux gouvernant la phonie des langues, une fois établis les paramètres locaux, est la tâche la plus évidente de la phonologie aujourd'hui. Le modèle tridimensionnel est, à notre sens, le cadre formel le plus adéquat pour avancer dans cette direction.

Le cadre tridimensionnel présente, en effet, des propriétés qui le rendent particulièrement apte à rendre compte des régularités phonologiques sans recourir à l'établissement de règles. Il incorpore et exprime un certain nombre de principes généraux. Les configurations de modules autosegmentaux relativement autonomes mais associés entre eux relèvent des principes universels d'organisation des suites phoniques; de même, le fait que certaines associations entre unités autosegmentales de modules différents restent non-définies dans la forme lexicale (autosegments flottants); de même encore l'existence de "trous" (éléments nuls ou vides) dans les

suites d'unités des différentes lignes autosegmentales, et la contrainte pesant sur leur distribution. Il résulte d'un tel modèle des représentations lexicales infiniment plus riches d'information que ne l'étaient celles du type SPE. Sur des configurations de ce type, un certain nombre d'"opérations" sont possibles, notamment celles qui concernent l'élimination ou le remplissage des "vides" et l'association des éléments flottants ou leur disparition, qui peuvent être directement dérivées de principes généraux de "fonctionnement" de ces structures compte tenu des paramètres spécifiques aux langues particulières. Ces "opérations", qui se déduisent des propriétés analytiques du système, rendent compte automatiquement de certains processus, comme les processus de sandhi, telle la liaison qui nous intéresse particulièrement ici, sans que se présente le besoin de formuler une règle quelconque. Autrement dit, une fois posées les représentations lexicales d'une langue donnée avec tous leurs aspects idiosyncratiques, et les paramètres propres à la langue, les principes généraux s'appliquant aux représentations tridimensionnelles rendent compte directement des régularités des processus phonologiques dans cette langue. Deux principes fondamentaux nous retiendront ici : le principe de non-croisement des lignes d'association, et le principe de contour.

4.1.3.2. Principe "No Crossing Lines". Les principes géné-

raux gouvernant les relations d'association entre les unités des différentes lignes horizontales des représentations tri-dimensionnelles sont peu nombreux, mais leur place dans la théorie grammaticale et leur formulation précise sont actuellement l'objet de débats.

Comme nous l'avons déjà signalé, John Goldsmith a soutenu dès 1974 que l'association entre les autosegments des lignes tonales et segmentales était régie non par des règles spécifiques aux langues particulières, mais par une condition de bonne formation (Well-formedness Condition), dont il donnait la formulation suivante dans Goldsmith (1976a) :

(24) Condition de bonne formation :

- a) toutes les voyelles sont associées à un ton au moins;
tous les tons sont associés à une voyelle au moins;
- b) les lignes d'association ne doivent pas se croiser.

On a beaucoup discuté la formulation de cette double condition, mais l'alinéa b, ou Principe "No crossing lines", s'est de facto imposé à tous ceux qui ont repris, sous une forme ou sous une autre, la conception autosegmentale dont il est inséparable. Il exprime une contrainte simple : un autosegment ne peut s'associer avec une ou des positions (du squelette ou d'une autre ligne autosegmentale) disponibles que dans un domaine borné par les lignes d'association déjà

établies à sa droite et à sa gauche. Cette condition impose donc une correspondance relative entre les suites d'unités des différentes lignes horizontales de la configuration et traduit le principe que sur chaque ligne les unités ne se succèdent pas au hasard mais dans un ordre linéaire, de sorte qu'il y a une relation systématique directe entre la forme lexicale et la forme phonétique d'un morphème ou d'un mot. Si les lignes d'association pouvaient se croiser, il serait impossible d'imposer un ordre linéaire autre qu'arbitraire aux unités de chaque ligne autosegmentale. Ce principe, que Goldsmith ne justifie qu'empiriquement, semble refléter dans les représentations le fait que l'émission verbale est temporellement ordonnée.

L'alinéa a de la condition de bonne formation (24) de Goldsmith, au contraire, est loin de faire l'unanimité. Nous avons dit, plus haut, que Kaye et Lowenstamm (1983) l'ont appliqué aux positions syllabiques. Halle et Vergnaud (1982) rejettent la WFC de Goldsmith pour la ligne tonale au profit d'une règle spécifique à la langue tonale qu'ils étudient (règle reprise de Williams (1976)). Mais Halle et Vergnaud (1981) avançaient, à propos des processus harmoniques, des conditions de bonne formation, reprenant (24b) et remplaçant (24a) par (25a) :

(25) a) Chaque position (voyelle) est liée à un autoseg-

- ment (harmonique) au plus;
- b) les autosegments flottants sont liés automatiquement à toutes les positions voyelles accessibles;
- c) les autosegments non liés sont effacés à la fin de la dérivation.

McCarthy (1981) proposait également que, contrairement aux conditions de Goldsmith (1976a) et Ford (1979), un autosegment puisse demeurer inassocié, auquel cas "it receives no phonetic realization or, equivalently, is deleted in the surface representation".

Les conditions (24) et (25) ont été pensées dans un cadre bi-linéaire où manque la notion de squelette de positions pures. Nous ne traitons ni de tons ni de processus harmoniques mais de phénomènes segmentaux et syllabiques, et dans un cadre tridimensionnel qui nous conduit, comme on l'a vu en 4.1.2., à ne retenir ni (24a) ni (25a) : les autosegments des lignes autosegmentales que nous considérons peuvent ne pas s'associer et, s'ils s'associent, ce peut être (selon les cas) à une ou plusieurs positions du squelette (et, par cet intermédiaire, à une ou plusieurs unités des autres lignes autosegmentales). En revanche, nous conservons (24b) qui exprime le principe "No crossing lines" et nous reformulons (25b) et (25c) en (26) et (27) respectivement :

(26) Convention universelle d'association : Les autosegments flottants s'associent aux positions (ou autosegments) qui leur sont accessibles compte tenu du principe "No crossing lines" et des paramètres locaux.

("Accessible", ici, doit s'entendre de façon doublement spécifique : pour chaque ligne autosegmentale et pour chaque langue naturelle.)

(27) Convention universelle d'effacement : Les autosegments (ou positions) qui ne sont pas associés après application de toutes les conventions et conditions générales et paramétriques sont effacés des représentations : ils ne reçoivent pas de réalisation phonétique.

(27) ne concerne pas seulement les autosegments flottants pour lesquels aucune position ne serait accessible, mais aussi les autosegments associés qui deviendraient flottants par application d'une convention paramétrique.

La consonne de liaison en français est un bon exemple des conditions d'ancrage ou d'effacement des autosegments segmentaux et syllabiques dans le squelette, comme on verra en 4.2.; la nasalisation (cf. 4.3.), le "h aspiré" (cf. 4.4.) et le "e muet" (cf. 4.5.) sont également des occasions privilégiées d'application des conventions (26) et (27).

4.1.3.3. Principe de contour. Leben (1973), à propos des tons en tiv, a proposé un principe que Goldsmith (1976a) a baptisé **Obligatory Contour Principle (OCP)**, qui a été et demeure très contesté mais qui exprime une hypothèse des plus intéressantes. Le débat auquel il a donné lieu mériterait d'être exposé dans tous les détails. Cet exposé serait trop long pour avoir sa place ici. Ne voulant pas présenter un résumé hâtif des argumentations, qui ne permettrait pas de décider parmi les positions, nous nous bornons à énoncer quelques formulations proposées - sans évoquer les cas cruciaux qui les motivent, pour l'étude desquels nous renvoyons aux travaux mentionnés. Le principe de Leben s'énonçait ainsi :

(28) OCP : At the melodic level of the grammar, any two adjacent tonemes must be distinct. Thus HHL is not a possible melodic pattern; it automatically simplifies to HL.

Goldsmith (1976a) argue que ce principe ne doit pas être posé au niveau sous-jacent, mais qu'il est une hypothèse réaliste pour le niveau phonétique. Il formule donc (29) :

(29) Obligatory Contour Level (revised) : At the phonetic level, any contiguous identical (auto)segment must be collapsed into each other.

On notera que (29) élargit le principe que Leben appliquait aux tons à n'importe quels autosegments. McCarthy (1981) reformule à son tour ce Principe de Contour Obligatoire comme une contrainte portant sur des éléments contigus sur toute ligne autosegmentale et, compte tenu des objections de Goldsmith, il propose non de limiter ce principe au niveau phonétique, mais qu'au lieu de le poser comme un principe universel absolu on le pose plutôt comme un principe d'évaluation des grammaires :

(29bis) Obligatory Contour Principle (revised) : A grammar is less highly valued to the extent that it contains representations in which there are adjacent identical elements on any autosegmental tier.

La référence à une mesure d'évaluation ne paraît pas très bien venue s'agissant de formuler un principe universel, d'autant que nul ne s'aventure plus sur le terrain de l'évaluation des grammaires.

Le débat sur l'OCP s'est à nouveau développé récemment à partir du Tigrinya, Schein (1981) et Kentowicz (1982) ayant pris appui sur cette langue pour mettre en doute l'OCP. Mais leurs argumentations sont fondées sur des données de Leslau (1941), que Lowenstamm et Prunet (1985) considèrent comme inexactes ou incomplètes sur les points en cause.

Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1984) ont, en tout cas, soutenu l'OCF dans la formulation (orale) suivante (29ter) :

(29ter) OCF : il ne peut y avoir sur la même ligne deux éléments identiques associés à deux points consécutifs.

(Sous cette forme, l'OCF était présenté comme un des principes de bonne formation des expressions phonologiques dans la théorie de la structure interne des segments).

Compte tenu du débat en cours, une formulation adéquate de ce Principe n'est pas aisée. En tout état de cause, nous constatons que le Principe de Contour est à la base d'un certain nombre des choix théoriques que nous avons repris à notre compte dans ce chapitre. Ainsi, pour nous, c'est le Principe de contour qui sous-tend le concept de syllabe minimale : au niveau abstrait, il joue comme un principe obligatoire, imposant que A et R se succèdent régulièrement sur la ligne des constituants syllabiques. De même, si les consonnes géminées et les voyelles longues doivent être représentées par deux points dans le squelette mais par une seule unité sur la ligne autosegmentale des segments (cf. (10) et (12)), c'est que ces formes respectent le Principe de Contour selon lequel deux segments identiques ne se succèdent pas sur une ligne. Nous constatons aussi qu'en français certains aspects de la liaison et de l'élision conduisent à

reconnaître l'action du Principe de Contour, comme on verra en 4.5.2. et 4.5.3. Autrement dit, un certain nombre de dispositifs qui se révèlent très efficaces pour expliquer les comportements phonologiques (tonaux, segmentaux, syllabiques) peuvent être ramenés au jeu d'un principe très général.

Mais nous constatons également, en revanche, que liaison et élision ne se réalisent pas toujours, ce qui produit parfois au niveau phonétique des suites sans "contour". De façon plus générale, on rencontre en français nombre de hiatus manifestant la succession de deux voyelles - c'est-à-dire de deux constituants syllabiques R -, parfois même identiques, c'est-à-dire deux unités de la ligne segmentale semblables et consécutives :

(30) a) néant b) tu y iras c) elle va à Arles

$\begin{array}{c} \wedge \\ \text{n e a} \end{array}$

$\begin{array}{c} \wedge \quad | \quad | \quad \wedge \\ \text{t ü i i r a} \end{array}$

$\begin{array}{c} \wedge \quad \wedge \quad | \quad \wedge \\ \text{é l v a a a r l} \end{array}$

Dans les cas (30b) et (30c) ce serait une solution tout à fait ad hoc que de traiter les voyelles identiques successives comme un seul segment rattaché à deux ou trois sommets syllabiques différents (cf. (30bis b) pour elle va à Arles) puisqu'au niveau lexical il s'agit bien de deux ou trois voyelles ancrées dans deux ou trois points différents

reconnaître l'action du Principe de Contour, comme on verra en 4.5.2. et 4.5.3. Autrement dit, un certain nombre de dispositifs qui se révèlent très efficaces pour expliquer les comportements phonologiques (tonaux, segmentaux, syllabiques) peuvent être ramenés au jeu d'un principe très général.

Mais nous constatons également, en revanche, que liaison et élision ne se réalisent pas toujours, ce qui produit parfois au niveau phonétique des suites sans "contour". De façon plus générale, on rencontre en français nombre de hiatus manifestant la succession de deux voyelles - c'est-à-dire de deux constituants syllabiques R -, parfois même identiques, c'est-à-dire deux unités de la ligne segmentale semblables et consécutives :

(30) a) néant b) tu y iras c) elle va à Arles

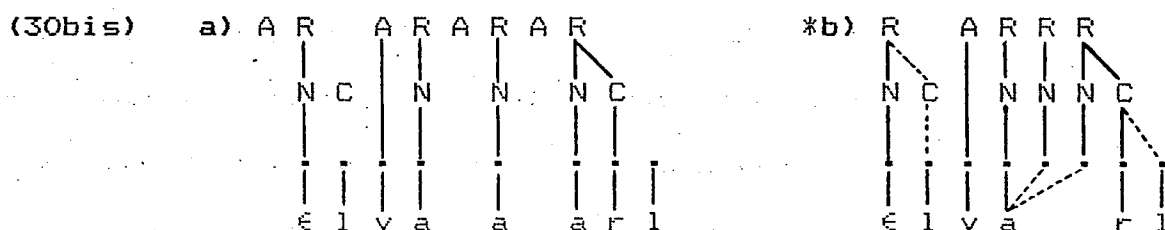
$\begin{array}{c} \wedge \\ n \quad e \quad \tilde{a} \end{array}$

$\begin{array}{c} \wedge \quad | \quad | \quad \wedge \\ t \quad \ddot{u} \quad i \quad i \quad r \quad a \end{array}$

$\begin{array}{c} \wedge \quad \wedge \quad | \quad \wedge \\ \epsilon \quad l \quad v \quad a \quad a \quad a \quad r \quad l \end{array}$

Dans les cas (30b) et (30c) ce serait une solution tout à fait ad hoc que de traiter les voyelles identiques successives comme un seul segment rattaché à deux ou trois sommets syllabiques différents (cf. (30bis b) pour elle va à Arles) puisqu'au niveau lexical il s'agit bien de deux ou trois voyelles ancrées dans deux ou trois points différents

(cf. (30bis a) pour elle va à Arles), que l'effacement d'un A (s'il se produit, car il y a des cas de ce type où les A flottants sont interprétés par des ? épenthétiques (cf. 4.2.)) vient rendre consécutives :



Cette solution obligerait à une opération *ad hoc* d'effacement des deuxième et troisième a et des liens d'association avec leur position dans le squelette, opération qui s'apparenterait fort ici aux règles à l'ancienne qui décrivent sans expliquer rien, et qui ne nous paraît nullement nécessaire indépendamment en français; et une seconde opération, de *spreading* du premier a, opération qui se rencontre universellement, et certainement aussi en français, dans les cas d'assimilation, mais ne se justifie normalement que s'il s'agit d'interpréter des positions initialement vides, et non des positions initialement interprétées par des a qu'on effacerait pour les faire interpréter... par un a. En outre cette solution ne sauverait pas le Principe de Contour puisque sur la ligne A,R comme sur la ligne N,C des éléments identiques se suivent comme ils font aussi (associés avec des voyelles non semblables) dans néant, néon, Orléans ou

Léon. Quant à réunir les trois positions des trois a de elle va à Arles sous un seul sommet syllabique, cette solution est absolument exclue par la réalité phonétique de la langue française, où les pics de sonorité sont aussi distincts pour ces trois voyelles identiques que pour les deux voyelles consécutives de néant ou Orléans que nul ne songerait à ramener à un seul sommet syllabique.

Ainsi nous observons à la fois que le Principe de Contour est à l'oeuvre, qu'il est explicatif et qu'il ne peut pourtant pas être considéré comme "obligatoire" si l'on entend par là que toutes les configurations phonologiques le respectent, puisque tant au niveau abstrait (Goldsmith (1976a)) qu'au niveau phonétique (français) il paraît parfois contredire. On ne résoudrait pas le problème en posant qu'il ne s'agit pas d'un principe universel mais d'un simple paramètre dépendant des langues particulières, puisqu'en français il se manifeste à tous les niveaux et de plusieurs manières, comme le fait un Principe, ce qui n'empêche pas qu'au niveau phonétique il apparait à la façon d'une tendance très active plutôt que d'une obligation. L'approfondissement du débat permettra peut-être de dégager ultérieurement une formulation telle que le Principe de Contour devrait être dit Obligatoire. Provisoirement nous nous en tiendrons, pour ce Principe essentiel, à une formulation prudente, se référant à une notion de marquage universel, soit (31) :

(31) Principe de Contour : les grammaires des langues tendent à ce que deux éléments identiques ne se succèdent pas sur une ligne autosegmentale, quelle qu'elle soit. Les formes respectant ce Principe sont universellement non-marquées.

Enfin, bien que nous n'y ayons pas recours dans les traitements que nous développons ici, notons que d'autres principes se laissent apercevoir en français, en particulier celui qui est à l'oeuvre dans l'organisation selon l'échelle de sonorité des constituants de la syllabe (cf. Saussure (1916), Jespersen (1889), Grammont (1933), Selkirk (1984), Angoujard (1984)). Bornons-nous à rappeler d'une phrase ce qui n'est probablement qu'une paramétrisation de ce principe : en français, les segments consonantiques sont nécessairement associés à des constituants syllabiques attaques et codas et les segments vocaliques à des constituants noyaux, les glides pouvant être associés aux constituants attaques, codas et noyaux (sous réserve qu'il s'agisse de noyaux complexes). Nous renvoyons sur ces points à Kaye et Lowenstamm (1984).

4.2. La liaison en français

Ces fondements théoriques précisés, nous disposons d'un cadre théorique grammatical dans lequel nous pouvons représenter d'une façon qui nous paraît explicative l'ensemble des faits phonologiques en cause dans la liaison, l'enchaînement et le non-enchaînement tels que nous les avons mis en lumière aux chapitres 1 et 2, phénomènes qui, en retour, nous permettrons de mettre en lumière les propriétés du modèle et d'énoncer un certain nombre de conventions universelles et de paramètres du français.

4.2.1. La CL comme segment flottant

Le statut spécifique de la CL - celui d'une consonne parfois prononcée, parfois non prononcée - nous le traduisons dans la forme lexicale par celui de segment flottant : un segment présent sur la ligne segmentale mais non associé au squelette. Nous considérons que le statut de la CL implique en outre que l'on place une position disponible pour elle dans le squelette, c'est-à-dire que, pour nous, la place de la CL est comptée dans le nombre des positions associé par le locuteur à la forme lexicale du mot.

Nous sommes donc en désaccord avec Vergnaud (1982) qui esti-

me, lui, que c'est seulement dans le cas où CL s'attache à un constituant syllabique (i.e. en cas de réalisation de la liaison) qu'une position dans le squelette se dégage, par application d'une Convention selon laquelle un segment directement attaché à un constituant syllabique (A, N, C) "produit" un point intermédiaire. Kaye (1983) formalise la Convention de Vergnaud (1982) comme (32) que nous appellerons **Convention universelle d'insertion d'une position** :

(32)



où P est un constituant syllabique et S un segment.

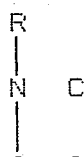
Kaye (1983) utilise la Convention d'insertion d'une position (32) pour le traitement du *dida* de Lakota. Nous verrons plus loin qu'une Convention de ce type est sans doute nécessaire en français pour traiter des épenthèses, mais elle ne nous paraît pas jouer ici. Tout dépend de la conception qu'on se fait du squelette. De notre point de vue, la présence d'une position n'implique pas qu'un segment s'y associe et soit prononcé, de sorte que le nombre de positions dans le lexique (qui représente le nombre de places possibles - et donc de segments phonétiquement possibles - pour un mot donné) ne

correspond pas nécessairement au nombre des segments effectivement prononcés. Autant il nous paraît acceptable qu'un constituant syllabique nul n'ait pas de position dans le squelette (cf. (22a)) dans la mesure où la syllabe minimale est une réalité abstraite, autant il nous paraîtrait étrange de supposer qu'un locuteur encode pour un mot une suite segmentale supérieure en nombre d'éléments à la suite de positions du squelette qu'il encode. Nous faisons donc l'hypothèse que le nombre de positions du squelette est fondamentalement constitutif de l'identité du mot dans le savoir lexical du locuteur. Dans cette hypothèse, le cas d'un segment sans position disponible accessible pour lui dans le squelette (ce qui serait le cas de CL s'il ne lui correspondait aucune position propre, puisqu'une C ne peut, en français, s'ancrer dans une position où est déjà ancrée une V et qui est, donc, interprétée syllabiquement comme le noyau d'une rime) n'est pas impossible; mais c'est nécessairement le cas marqué, dont la réalité doit être soigneusement établie. Plus généralement, tout cas qui nécessite l'insertion d'une position dans le squelette, par application de la Convention d'insertion (32) ou de toute autre convention similaire, ne peut être considéré que comme le cas marqué. En français, c'est évidemment le cas des "vraies" épenthèses (cf. note 9 et plus bas 4.2.5. (les exemples (48), (54), (56), (60)), 4.5.3. et 4.5.4.). Cette représentation lexicale de CL comme un segment flottant auquel correspond dans le

squelette une position non-associée exprime bien l'opposition entre notre théorie de la liaison et la théorie "concrète" qui se traduit, elle, par un traitement épenthétique de CL (19).

Sur la ligne des constituants syllabiques A,R, nous posons un R qui est associé à la position du squelette dans laquelle est ancrée la voyelle précédant CL. Sur la ligne des constituants de la rime N,C, le N dominé par R est associé à la fois à R et au squelette, tandis que le C (coda) est flottant :

(33)



Vergnaud (1982), que nous suivions sur ce point en 1983, ne posait aucun constituant syllabique flottant correspondant à la CL flottante. Mais si l'on pose, comme nous le faisons désormais, une ligne des constituants N,C de la rime, il faut distinguer au niveau des lignes syllabiques les cas de finale vocalique (sans coda flottante) et les cas de finale consonantique potentielle : à la CL flottante sur la ligne segmentale correspond donc une coda flottante sur la ligne N,C. Si la coda était ancrée lexicalement (comme le noyau) il faudrait une règle spéciale supprimant son association

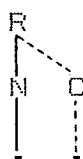
avec le squelette lorsque la liaison est enchaînée (cf. plus bas). C'est un fait de structure du français que les auto-segments "coda" correspondant aux autosegments segmentaux flottants que sont les CL sont eux-mêmes flottants.

Mais une coda flottante ne s'associe pas avec n'importe quel constituant accessible de la ligne A,R, comme le laisserait croire la Convention (26). Pour traduire en termes autosegmentaux le fait (métrique) de dominance selon lequel la coda est le constituant facultatif d'une rime comportant nécessairement un noyau, qui est la tête de la rime, nous posons la Convention (34) :

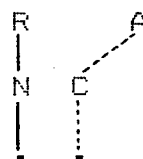
(34) Convention universelle d'association des codas flottantes : une coda flottante ne peut s'associer sur la ligne des constituants syllabiques A,R qu'avec une unité R dominant le noyau qui la précède sur la ligne N,C.

Ainsi la configuration (33) permet les associations (35a) et interdit les associations (35b) :

(35) a)



*b)



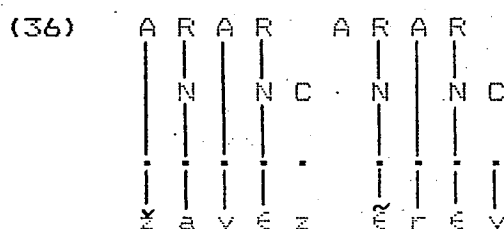
Autrement dit, un C de la ligne N,C est définitivement un

constituant coda, gouverné comme tel par un constituant noyau, et ne peut abandonner cette identité pour se transformer en attaque. La Convention (34) ne cherche pas à interdire l'interprétation de la position inassociée de (33) comme une attaque syllabique, mais il s'en déduit qu'une telle interprétation ne peut se faire que par le lien direct de la position avec un constituant attaque, et non par l'intermédiaire d'une coda flottante qui se "transformerait" en attaque.

Dans un contexte où se produit, en français, la liaison, il n'y a pas que CL qui soit un autosegment flottant : c'est aussi le cas du constituant syllabique initial du mot suivant. La représentation des mots dits "à initiale vocalique" renvoie au problème de la traduction dans notre modèle de la notion d'attaque nulle de Kaye et Lowenstamm, problème que nous avons traité en 4.1.2.2. Conformément aux solutions retenues alors, nous posons pour ces mots un constituant A sans unité correspondante sur la ligne segmentale : une attaque à la fois flottante (non ancrée dans le squelette) et vide de tout contenu segmental, même potentiel, sur la ligne segmentale dans la forme lexicale du mot. Comme Vergnaud (1982), nous pensons que ce A flottant n'a pas de position disponible dans le squelette de la forme lexicale; ce qui signifie qu'aucune consonne initiale potentielle n'est comptée au nombre des segments du mot. Nous considé-

rons donc qu'en français l'attaque des mots à initiale vocalique n'est pas seulement vide mais nulle : c'est une structure du type (22a). Si la syllabe initiale se retrouve pourvue d'une attaque consonantique au niveau phonétique, ce sera donc nécessairement parce que son attaque nulle (et donc vide) sera remplie soit par la consonne d'un mot la précédant dans la chaîne parlée (enchaînement), soit par épenthèse d'une occlusive glottale. Le fait essentiel de la nécessité d'une attaque nulle pour que la liaison soit possible n'est pas un fait aléatoire : il repose sur le Principe de Contour; nous y reviendrons en 4.5.3.

Ainsi au niveau lexical la suite j'avais un rêve sera représentée comme (36) (où pour simplifier, nous avons négligé tout ce qui ne concerne pas la liaison et notamment les problèmes posés par la représentation de la voyelle nasale de un, et par la représentation du "e muet" élide de je, et du "e muet" final de rêve) :

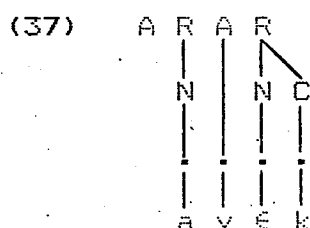


Comme on voit, le [z] de liaison, CL, n'est pas lié au squelette, et l'attaque précédant [ɛ̃] est flottante, et nulle.

4.2.2. La CF finale

A la différence de CL, dont la représentation comme un segment flottant correspond au statut spécifique de "consonne latente", les consonnes toujours prononcées que nous appelons consonnes fixes, CF, sont ancrées dans le squelette dès la représentation lexicale, qu'elles apparaissent dans le mot en position initiale, interne ou finale.

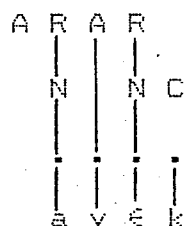
Pourtant nous sommes en désaccord avec Clements et Keyser (1983) qui ont proposé d'interpréter les CF finales comme liées à une position du squelette elle-même associée à un noeud syllabique, ce qui dans notre modèle se représenterait, pour la finale du mot avec, par exemple, par (37) :



Nous ne pouvons pas accepter cette représentation, compte tenu de ce que nous avons longuement exposé plus haut (1.1.) à propos de l'enchaînement. En français, les consonnes finales fixes diffèrent des autres segments fixes par leur liberté de syllabation : elles peuvent être syllabées par enchaînement à l'attaque du mot suivant tout comme les consonnes de liaison. Cet enchaînement est variable (faculta-

tif); s'il n'a pas lieu ou si le mot est suivi d'une pause, la CF finale est, nécessairement, en position de coda. Cette particularité de comportement des CF finales du français doit être traduite dans leur représentation, qui doit différer de celle des CF initiales ou internes. Nous posons que si toute CF est ancrée dans le squelette, seules les CF initiales et internes peuvent avoir une interprétation syllabique dans la forme lexicale, tandis que la position du squelette dans laquelle est ancrée une consonne finale n'est pas associée à un constituant syllabique dans la forme lexicale. Avec sera donc représenté par (38) :

(38) avec



Ce type de représentation vaut pour toute CF finale. Ici, une définition stricte est nécessaire. Par CF finale nous entendons : une consonne fixe qui n'est suivie, dans la représentation lexicale, par aucun autre segment fixe (ancré dans le squelette). Ce qui implique qu'une CF dont la structure représentationnelle est suivie par un élément flottant sur une ou plusieurs lignes autosegmentales (segmentale et/ou syllabique) et/ou par une position non-associée du sque-

lette est une CF finale. C'est pourquoi nous adoptons dans (36) la représentation des CF finales pour le v de rêve : dans l'hypothèse où on devrait représenter le "e muet" présent dans la forme orthographique, en effet, ce ne saurait être par un segment fixe. Nous y reviendrons en 4.5. Notons que, dans cette acception, une CF finale peut être suivie par une CL, par exemple dans les mots du type fort, lourd, et même par deux CL, comme dans ces mêmes mots au pluriel.

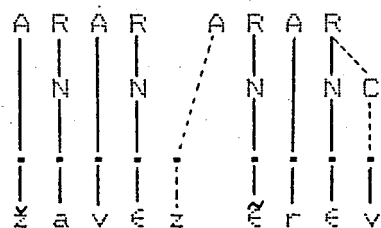
De notre analyse des CL et des CF finales il ressort un fait de structure du français qui nous paraît très spécifique, très important et jusqu'ici inaperçu : en français à la finale de mots un constituant syllabique coda est toujours flottant, qu'il corresponde à une CF ou à une CL. Ce fait de structure se traduit directement dans le fait empiriquement constaté de l'enchaînement. Il suggère une hypothèse beaucoup plus générale selon laquelle en français tout autosegment syllabique Coda est flottant. Cette hypothèse est à explorer. Si elle s'avérait juste, elle expliquerait les variations de syllabation qu'on remarque pour les clusters consonantiques internes des mots. (Sans doute faudrait-il en excepter la branche la plus à gauche de la Coda en cas de coda branchante).

4.2.3. L'association des segments flottants

Nous nous séparons également des autres traitements pluri-

linéaires en ce qui concerne l'association des CL avec le squelette et, par cet intermédiaire, avec les unités des lignes syllabiques. Comme nous l'avons exposé en 1.1. et 3.3., Clements et Keyser (1981 et 1983), d'une part, traitent la liaison par une règle associant la CL flottante (pour eux, une syllabe ancrée mais extrasyllabique) au sommet syllabique de la syllabe suivante, ce qui la place en position d'attaque. Pour Vergnaud (1982), d'autre part, toute règle est inutile : la liaison se déduit directement du système. Etant donné les représentations adoptées, la Convention universelle d'association (26) s'appliquant aux autosegments flottants associe directement la consonne flottante et l'attaque flottante qui la suit; opération qui dégage, selon la Convention (32), une position dans le squelette où la consonne et l'attaque flottante peuvent s'ancrer l'une et l'autre. CL se trouve donc interprétée comme attaque syllabique du second mot, ce qui, dans notre modèle, se représente comme (39) pour la suite j'avais un rêve :

(39) j'avais n un rêve



Comme le traitement proposé par Clements et Keyser, le trai-

tement de Vergnaud exclut le non-enchaînement de CL, à qui la seule place attribuée est celle de l'attaque syllabique. Malgré l'intérêt d'une représentation "flottante" de CL dans la forme lexicale, la présence de CL et sa resyllabation à l'attaque du mot suivant ne sont pas dissociées. De plus, là encore, l'enchaînement (variable) des CF n'est pas envisagé, et le système de Vergnaud semblerait l'exclure - ou du moins le rendre très coûteux (règles spécifiques); ce qui sépare totalement l'enchaînement des CF de l'enchaînement des CL, que Vergnaud considère comme automatique.

Les résultats de notre enquête conduisent à un traitement différent, qui distingue l'ancrage de CL dans le squelette d'une part, son interprétation syllabique (par l'ancrage d'un constituant syllabique dans la position du squelette où s'ancra aussi CL) d'autre part. Le fait que la consonne de liaison puisse, en contexte de liaison facultative, être soit enchaînée, soit non-enchaînée, souligne que l'interprétation segmentale et l'interprétation syllabique d'une position du squelette sont deux opérations séparées. Ce point, qui n'a jamais été relevé, mérite d'être souligné.

La question se pose de savoir s'il s'agit d'un paramètre du français, limité à un segment très particulier, la consonne de liaison. A ce point de la recherche, on ne peut tout à fait l'exclure. Mais on peut aussi bien penser que le phéno-

mène de la liaison sans enchaînement fait émerger ici un principe général touchant les autosegments flottants. C'est pourquoi nous proposons de l'exprimer par une Convention, dont il reste à éprouver si elle s'applique effectivement ailleurs et si la formulation peut en être aussi générale :

(40) Convention universelle d'association des constituants syllabiques flottants : Les autosegments A, N et C flottants ne peuvent s'ancrer que dans des positions du squelette qui sont interprétées segmentalement.

Cette Convention restreint, pour les constituants syllabiques, la Convention universelle d'association des autosegments flottants (26), mais, même pour ces constituants, (40) n'annule pas (26) : ainsi il faut, bien entendu, que les positions visées par (40) soient "disponibles". (Il va de soi, d'autre part, que les autosegments syllabiques ancrés lexicalement peuvent, au contraire, être ancrés dans des positions du squelette qui ne sont pas interprétées segmentalement (cf. 4.3.)).

La Convention (40) ne se limite pas à l'explication du comportement des CL, mais vise à exprimer un principe explicatif. On pourrait envisager un principe beaucoup plus général, d'ordre ou de dépendance, énonçant par exemple que les opérations d'association se font ligne autosegmentale après

ligne autosegmentale en commençant par le module segmental. Mais ce serait stipuler que les opérations d'association (ou d'ancrage) se font ligne par ligne alors qu'on peut aussi bien envisager qu'elles se fassent position par position : chaque position dans le squelette recevant à son tour les différentes interprétations autosegmentales possibles. On peut encore concevoir que les associations se font toutes simultanément, sans ordre et sans temporalisation. On n'aurait plus besoin dans ce cas de parler de dérivation : le phonologue établit deux représentations phonologiques, l'une représentant les mots de la chaîne parlée dans leur forme lexicale, l'autre les mêmes mots avec indication des associations, des effacements, épenthèses etc, réalisés conformément aux propriétés analytiques du système étant donné les principes et les paramètres énoncés. Dans cette conception la seconde représentation est essentiellement identique à la première mais elle rend visible l'effet des principes universels et paramètres particuliers à l'oeuvre dans la langue (20). Cette conception, qui pousse au plus loin la rupture avec la logique des règles "génératives" au profit d'une mise en valeur des principes et des paramètres est théoriquement séduisante, mais nous manquons d'arguments empiriques pour décider en sa faveur ou en faveur de l'une des deux autres conceptions suggérées. La Convention (40) est compatible avec ces trois possibilités. Comme telle, elle exprime une sorte de hiérarchie entre unités "segmentales"

et unités "syllabiques" dont la valeur de principe général nous paraît d'autant plus plausible que ce n'est évidemment pas un hasard si les écritures alphabétiques notent des segments sans noter leur interprétation syllabique, alors qu'aucune écriture des langues naturelles n'a jamais proposé l'inverse (à savoir, la notation des structures syllabiques sans aucune interprétation segmentale).

L'interprétation segmentale des positions du squelette non associées dans la forme lexicale est soumise, en français, en ce qui concerne les CL à une condition particulière, qui est une paramétrisation de la Convention universelle d'association (26). Ce paramètre s'énonce :

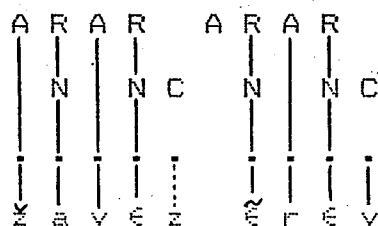
(41) Condition (paramétrique) : En français, une consonne finale flottante ne peut s'ancrer dans le squelette que si le mot suivant dans la chaîne parlée commence par une attaque nulle (21).

(41) exprime dans notre modèle la condition phonétique toujours reconnue pour la liaison en français : "devant un mot à initiale vocalique".

Si la Condition (41) est remplie, CL peut s'ancrer dans le squelette par application automatique de la Convention universelle d'association (26), dans la seule position dispo-

nible pour elle : celle qui lui correspond lexicalement (puisque les positions qu'elle peut atteindre sans croiser de lignes sont déjà interprétées syllabiquement comme des noyaux, interprétation exclue en français pour un segment consonantique). C'est cette opération d'ancrage de CL qui correspond en propre à ce qu'on appelle en français "faire la liaison", c'est-à-dire : faire entendre la consonne de liaison. Soit pour *j'avais un rêve* la représentation (42) :

(42) *j'avais un rêve*



La satisfaction de la Condition (41) est nécessaire à la réalisation de la liaison, mais elle n'est pas suffisante. La liaison n'a lieu effectivement (CL ne s'ancre) que si, en outre, les conditions non phonétiques (syntaxiques, stylistiques, etc.), qui ne nous concernent pas ici, sont satisfaites (22). On sait, en particulier, que la potentialité contenue en (41) se réalise de façon catégorique, variable ou exceptionnelle selon les catégories et relations syntaxiques des mots en jeu. Les consonnes de liaison non associées au squelette disparaissent ainsi que les positions du squelette qui ne sont pas interprétées (Convention (27)).

Rappelons que, pour les contextes où la liaison est possible, phonétiquement et syntaxiquement, deux cas doivent être distingués :

- a) dans les contextes où la liaison est **obligatoire**, toute CL est **obligatoirement**, c'est-à-dire **invariablement**, associée avec le squelette;
- b) dans les contextes où la liaison est **facultative**, les CL ne s'associent que **variablement** à la position qui leur correspond dans le squelette. La monosyllabité du mot d'appartenance de CL, et le caractère occlusif ([-son -cont]) de CL favorisent, toutes choses égales d'ailleurs, l'association de CL à la ligne de positions du squelette.

(Des illustrations sont données en 4.2.5., section consacrée au traitement des exemples tirés de notre enquête qui ont été analysés au chapitre 1).

4.2.4. L'association des constituants syllabiques flottants

La seconde opération concernant la liaison porte sur l'interprétation syllabique des positions du squelette : les constituants A, N, C s'ancrent dans le squelette par application automatique de la Convention (26) et de la Convention (40). Seules les positions dans lesquelles sont ancrées des unités de la ligne segmentale reçoivent une interprétation syllabique. Ainsi, par l'intermédiaire des positions du

squelette, les segments qui ne l'étaient pas encore (parce que lexicalement flottants) se trouvent interprétés syllabiquement et les constituants syllabiques qui ne l'étaient pas encore (parce que lexicalement flottants) se trouvent interprétés phonétiquement.

Ce qui est spécifique de la liaison en français, c'est que, la CL flottante ne pouvant s'ancrer dans le squelette que devant un mot commençant par une attaque flottante, la position dans laquelle elle s'ancre est nécessairement accessible à deux constituants syllabiques - ce qui fait que la liaison peut, structuralement parlant, se faire avec enchaînement (syllabation à droite) ou sans enchaînement (syllabation à gauche). Notre enquête a démontré que ces deux possibilités se réalisent effectivement aujourd'hui (dans le discours public des hommes politiques, et, généralement, mais avec une bien moindre fréquence, chez tous les locuteurs réalisant des liaisons facultatives, cf. chapitre 5). Dans l'exemple que nous analysons, la position du squelette à laquelle est associée la CL [z] peut être associée à l'élément A flottant de la couche syllabique, c'est-à-dire enchaînée à la première syllabe du second mot, comme dans la représentation (39), ci-dessus, qui correspond à la suite j'avais n un rêve. Mais la CL [z] peut aussi être associée à la coda finale flottante C du premier mot, laquelle s'associera alors automatiquement (Convention (34)) à la rime R

dominant le noyau N. On obtient alors une liaison sans en-
chaînement puisque CL reste syllabée avec le premier mot,
soit (43) :

(43) j'avais ÷ un rêve



En (43), comme en (39), le constituant A s'est effacé. Mais l'attaque flottante non liée ne disparaît pas nécessairement à la différence d'un élément de la ligne segmentale resté non associé. Car les langues peuvent développer des segments phonologiques épenthétiques dans les éléments nuls. Cette possibilité n'a rien d'exceptionnel. Comme le remarquent Lowenstamm et Kaye (1983), la nécessité d'interpréter, d'une manière ou d'une autre, les "positions Ø" n'est pas une nécessité logique, et l'on pourrait imaginer une grammaire où la "position Ø" serait simplement ignorée. Mais, disent-ils, et nous les suivons sur ce point, une telle option ne paraît pas disponible en fait pour les grammaires particulières. Ils supposent donc à l'oeuvre un principe, qu'ils énoncent ainsi :

(44) Principe : L'interprétation d'un élément Ø comme phonétiquement nul ne peut que résulter d'un effacement d'un élément correspondant au niveau prosodique (23).

Lowenstamm et Kaye notent que ce principe est parfaitement compatible avec la proposition faite par Vergnaud (1982) selon laquelle "a prosodic structure must be interpreted phonetically". On reconnaîtra ici l'Empty Structure Principle de Vergnaud (1982), mentionné au chapitre précédent (3.3) et que nous répétons ici :

(45) Principe de la structure vide : Une structure prosodique doit être identifiée phonétiquement.

Les principes (44) et (45) ne sont pas seulement compatibles mais complémentaires. Nous proposons de les fondre sous la forme de (46) qui restreint, mais ne remplace pas, la Convention d'effacement (27) :

(46) Principe de la structure vide (révisé) : Un constituant prosodique demeuré non-associé lorsqu'aucune position disponible et phonétiquement interprétée ne lui est accessible n'est pas obligatoirement effacé. S'il n'est pas effacé, il doit être phonétiquement interprété.

Ce Principe reflète une asymétrie entre les autosegments

prosodiques et segmentaux, ces derniers demeurant astreints à la Convention (27). Elle est conforme au fait que, s'il existe des constituants syllabiques sans contrepartie segmentale (éléments nuls, vides), l'inverse ne semble pas s'imposer dans notre modèle.

Le Principe (46) entraîne la possibilité d'une épenthèse, celle du segment devant permettre l'interprétation phonétique du constituant prosodique flottant non effacé. Cette épenthèse entraînera l'insertion d'une position dans le squelette suivant la Convention d'insertion (32), convention que nous réservons en français pour les segments épenthétiques plutôt que de l'utiliser aussi pour des segments représentés lexicalement sur la ligne segmentale (cf. 4.2.1.). C'est une "vraie" épenthèse qui augmente le nombre des places du mot (par opposition à une "fausse" épenthèse qui est une épenthèse se bornant à interpréter une position du squelette déjà présente au niveau lexical (cf. 4.5.4.)). La qualité consonantique ou vocalique du segment épenthétique suit directement de la nature du constituant syllabique à identifier, selon les paramètres spécifiques de la langue en cause. Les processus d'épenthèse, dans cette perspective, ne sont pas considérés comme des règles des langues particulières, mais comme découlant automatiquement de l'application d'un principe général dont les langues particulières ne spécifient que les paramétrisations. Cette conception tend à

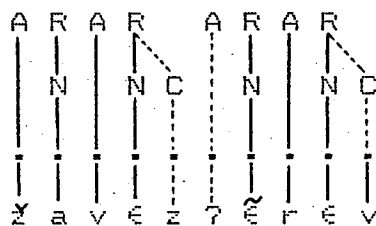
limiter singulièrement les possibilités d'épenthèse, qui dans SPE semblaient illimitées, bien que le Principe (46) ne soit pas l'unique source d'épenthétisation possible. Les paramètres portant sur l'épenthèse sont probablement très contraints eux aussi. Lowenstamm et Kaye (1983) remarquent à ce sujet : "In many languages, the insertion of glottal stop seems to be the unmarked case of consonant epenthesis. As regards the insertion of a vowel, it would seem that the favoured epenthetic segment is the sound used by speakers when they hesitate : i or ʌ for speakers of English, e for speakers of Hebrew, ə in French, etc." On les suivra, à condition de préciser, toutefois, qu'en français le son qu'ils écrivent ə n'est que très rarement prononcé [ə] mais presque toujours [œ] ou [ø] (cf. entre autres, Martinet (1945), Martinet et Walter (1973), Dauses (1973), Dell (1973), Walter (1977)). Comme nous l'avons rapporté au chapitre 1, les résultats de notre enquête établissent que la liaison en français donne l'occasion d'entendre de nombreuses occlusives glottales épenthétiques parfois suivies d'une voyelle épenthétique se réalisant [œ] ou [ø]. Nous posons donc une Convention propre au français :

(47) Convention (paramétrique) sur les segments épenthétiques : en français la consonne épenthétique non-marquée est [ʔ], la voyelle épenthétique non-marquée est celle qui correspond, pour un locuteur donné, aux réalisations du "e

muet".

Pour nous en tenir provisoirement à l'attaque nulle, qui est le contexte nécessaire à la réalisation de CL (Condition (41)), si cette CL n'est pas enchaînée, on constate ordinairement soit à l'oreille soit à l'analyse instrumentale la présence d'une occlusive glottale, dure ou douce. Cette occlusive glottale est insérée épenthétiquement sous le A flottant qui, bien que sans position accessible, n'a pas été effacé, conformément au PSV (46). Pour la suite j'avais ÷ un rêve, la représentation de la prononciation ordinaire n'est donc pas (43), quoiqu'elle ne soit pas exclue, mais (48) :

(48) j'avais ÷ un rêve



Sur l'enchaînement et le non-enchaînement des CL, les résultats de notre enquête amènent un éclairage particulier. Comme l'opération d'association entre les éléments de la ligne autosegmentale et le squelette, l'opération d'association entre les constituants syllabiques et le squelette a pour résultat que les consonnes de liaison sont traitées

différemment selon qu'elles sont placées dans un contexte de liaison obligatoire ou de liaison facultative. Pour les locuteurs que nous avons étudiés, en effet, on observe, à nouveau, deux cas distincts :

- a) de même que l'association avec le squelette est invariable pour une CL en contexte de liaison obligatoire, de même, dans ce contexte, l'association de l'élément A flottant avec la position du squelette à laquelle CL est associée est obligatoire. C'est-à-dire que, du point de vue de la grammaire, les liaisons **obligatoires** sont **catégoriquement** réalisées sous la forme de la liaison enchaînée;
- b) de même que les CL en contexte de liaison facultative ne s'associent que **variablement** avec la position qui leur est accessible dans le squelette (c'est-à-dire : ne sont pas réalisées de façon catégorique) de même lorsqu'elles s'associent à cette position, cette position est **variablement** associée soit à l'élément A flottant, soit à l'élément C flottant; c'est-à-dire qu'en contexte de liaison facultative CL peut être enchaînée ou non-enchaînée.

Ce fait empirique présenté par l'usage actuel du français est non-trivial. Il était évidemment méconnu, et inconnaisable, aussi longtemps que le non-enchaînement n'avait pas été établi. Bien que la syllabation à gauche (c'est-à-dire à la coda : le non-enchaînement) de la consonne finale soit structuralement aussi simple, aussi directement conforme aux

principes universels d'association que la syllabation à droite (c'est-à-dire à l'attaque : l'enchaînement), c'est celle-ci qui, au témoignage des linguistes, était employée exclusivement jusqu'à ces dernières décennies, et aujourd'hui encore c'est elle qui l'emporte très largement puisqu'elle est catégorique pour les liaisons obligatoires, et très majoritaire pour les liaisons facultatives, même chez les hommes politiques. C'est donc que la syllabation des consonnes finales respecte une Convention propre au français qui exprime notamment l'intuition ordinaire que l'enchaînement est pour la consonne de liaison la syllabation non-marquée.

(49) Convention (paramétrique) sur l'interprétation syllabique des consonnes finales : en français,

a) lorsqu'une consonne finale flottante s'ancre dans le squelette, si c'est dans un contexte où cet ancrage est obligatoire cette consonne est interprétée syllabiquement comme une attaque;

b) dans tous contextes, l'interprétation syllabique d'une consonne finale comme une attaque est la syllabation non-marquée.

La Convention (49) est la forme moderne d'un paramètre dont elle est la version faible, qui entraînait la syllabation à droite de toute finale en français. On remarquera que (49b)

vaut aussi pour les consonnes finales fixes. (49b) se réfère à la marque. Nous pensons que le caractère marqué ou non-marqué des opérations d'association appartient au savoir linguistique des locuteurs d'une langue. Les locuteurs du français, qui apprennent catégorie par catégorie (et parfois mot par mot) les contextes syntaxiques où la liaison est "obligatoire", "facultative" ou "interdite", apprennent en même temps que les consonnes de liaison suivent obligatoirement la syllabation non-marquée dans les contextes où leur prononciation est obligatoire. On peut prendre le risque de prédire que si les liaisons actuellement obligatoires cessaient d'être catégoriquement réalisées, leurs réalisations manifesteraient aussi bien le non-enchaînement que l'enchaînement. L'évolution consisterait dans la suppression de ce qu'exprime l'alinéa a de (49).

La formulation que nous avons donnée en (31) au Principe de Contour se référerait aussi directement à la marque. Il est assez clair que la possibilité d'ancrage des CL devant une attaque nulle (Condition (41)) est reliée au Principe de Contour : nous y reviendrons en 4.5.2. et 4.5.3. Soulignons ici que la marque invoquée en (49b) pour la syllabation est directement liée au calcul du marquage des syllabes. Comme Kaye et Lowenstamm (1982a) nous pensons qu'en français la syllabe la moins marquée est la syllabe CV : si la syllabation à l'attaque des CL est non-marquée, c'est évidemment

parce qu'elle produit des syllabes non-marquées (ou, plus précisément, des attaques non-marquées, cf. Kaye et Lowenstamm (1982a)). Le non-enchaînement, qui produit le contraire, n'est pas agrammatical : il y a place dans les langues pour les structures et opérations marquées comme pour celles qui sont non-marquées, comme nous l'avions déjà relevé à propos du Principe de Contour qui, en français, n'est pas toujours respecté au niveau phonétique.

Notre enquête établit aussi que, toutes choses égales d'ailleurs, une CL spécifiée ([-son -cont]) comme [t] ou [p] est plus fréquemment associée à C qu'une CL spécifiée [+cont] comme [z], ou [+son] comme [n] et [r]. Nous n'avons pas d'explication évidente de cette distribution à proposer. Remarquons toutefois qu'il y a une sorte de logique articulatoire à ce que les continues s'enchaînent davantage que les occlusives.

Les cas, rarissimes, que nous avons relevés de liaison sans enchaînement en contexte de liaison obligatoire sont, pour la grammaire du discours des hommes politiques, agrammaticaux : le locuteur étend exceptionnellement, c'est-à-dire erratiquement, à ce contexte ce qui n'est grammatical que pour les autres contextes. Mais, à notre sens, cette extension elle-même confirme que pour les liaisons facultatives le non-enchaînement n'est pas erratique : bien installé dans

la grammaire, il tend à étendre son domaine d'application contextuelle.

4.2.5. Analyse d'exemples empiriques

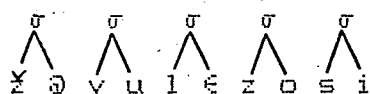
Le cadre théorique et notationnel adopté permet de rendre compte de manière explicative de la liaison en français telle que notre enquête a mis son fonctionnement en lumière, tant pour la présence de la consonne de liaison que pour la forme de la syllabation, que l'une et l'autre soient invariables ou variables. Pour éprouver plus systématiquement ce modèle phonologique, nous reprendrons chacun des exemples typiques de ce que notre enquête apportait de plus neuf, à savoir l'étude précise de la liaison sans enchaînement, et nous examinerons quelles représentations sous-jacentes et quel traitement proposer pour ces énoncés dont nous avons donné les images spectrographiques et les représentations phonétiques de surface au chapitre 1. (cf. 1.1., représentations (13) à (20)). Par "représentation phonétique de surface", nous désignons ce que SPE (trad.fr. pp.111-112) désignait par **transcription phonétique** : "Notre conception diffère de celle selon laquelle la transcription phonétique est essentiellement un procédé d'enregistrement des faits observés dans des énoncés réels (...) La transcription phonétique est comprise [ici] non comme un enregistrement réel du signal vocal mais plutôt comme une représentation de ce que le sujet parlant prend pour les propriétés phonétiques

d'un énoncé étant donné l'hypothèse qu'il fait sur la structure de surface (i.e. syntaxique) et la connaissance qu'il a des règles du composant phonologique" - définition où, cependant, nous remplaçons règles par principes et paramètres. Nous supposons que "ce que le sujet parlant prend pour les propriétés phonétiques d'un énoncé" comprend une structure syllabique associée à une suite segmentale mais ne comprend pas l'objet abstrait *squelette* qui appartient, lui, aux représentations phonologiques. Si les phonologues eux-mêmes ont mis des millénaires (depuis l'"invention" de l'alphabet) à conceptualiser un objet tel que le *squelette* de positions pures, c'est parce que ce type de savoir lexical, qui nous paraît indiscutable, n'est pas disponible pour l'intuition mise en oeuvre dans la perception; au contraire, les syllabes et les segments tels qu'on les perçoit renvoient à un savoir articulatoire disponible pour l'intuition. Les exemples cités par Sapir que nous avons rappelés en 4.1.2.2. confirment cette hypothèse : pour désigner une place dans le *squelette*, les locuteurs indiquent un segment qu'ils ont "perçu" alors même qu'il n'était pas prononcé.

Pour des raisons de clarté, nous répétons ici les représentations phonétiques des exemples en question. Le signe @ symbolise les trois prononciations possibles du schwa français ([ə], [œ], [ø]).

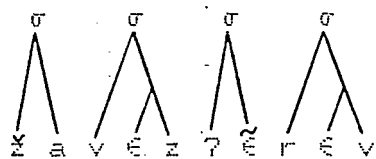
Dans tous les cas examinés, nous posons, bien entendu, la représentation de la consonne de liaison dans la forme lexicale comme un segment flottant auquel correspond une position dans le squelette et une coda flottante sur la ligne N,C.

- Exemple (50) : Je voulais n aussi



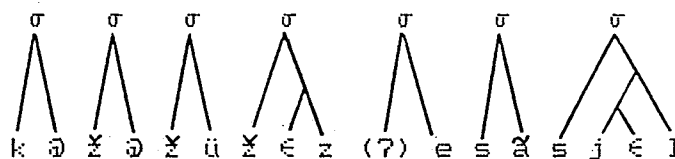
(50) présente une liaison enchaînée banale et ne pose aucun problème : son traitement correspond à celui de l'exemple (39).

- Exemple (50 bis) : J'avais ÷ un rêve



(50 bis), qui présente une liaison non-enchaînée avec épen-
 thèse d'une occlusive glottale dure, vient d'être traité
 (cf. (48)).

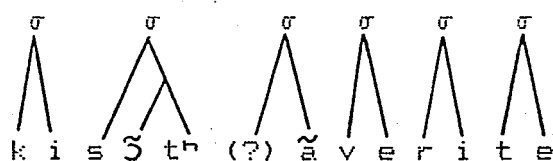
- Exemple (51) : Que je jugeais ÷ essentiel



(l'analyse syllabique de la syllabe finale n'est pas indiscutable mais sort de notre problème, cf. (57)).

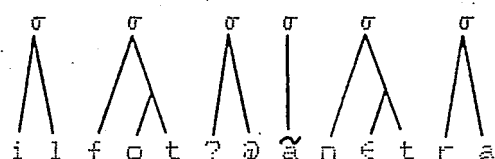
(51) présente une liaison non-enchaînée où la CL est suivie à l'oreille d'une pause légère lisible à l'oscillogramme comme une occlusive glottale à attaque douce. Ce cas peut être traité soit comme (44), soit comme (43) selon qu'on admet ou non de traiter au niveau de la surface phonétique une pause comme une attaque alors qu'on pourrait aussi bien la considérer comme intersyllabique, voir comme une prolongation de la coda précédente. L'analyse acoustique nous fait préférer la première solution (type (44)), aussi conservons-nous la représentation phonétique donnée en 1.1. ((14)), où le (?) doit être tenu, donc, comme représentant pour l'oreille une pause.

- Exemple (52) : Qui sont ÷ en vérité (les siens)

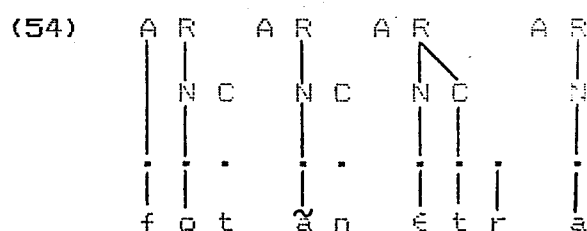


(52) sera également traité comme (44) avec d'autant moins d'hésitation que la coda t est suivie d'une "aspiration".

- Exemple (53) : Il faut ÷ en être (à la fois)

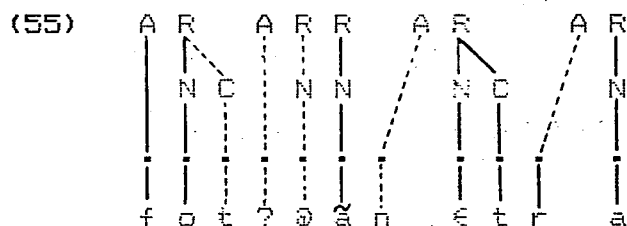


(53) présente une liaison non-enchaînée où un coup de glotte est lui-même suivi de la voyelle épenthétique schwa. La représentation lexicale en est (avec simplification de la question de la nasale (cf. 4.4.) et de la question du "e muet" (cf. 4.5.)) :



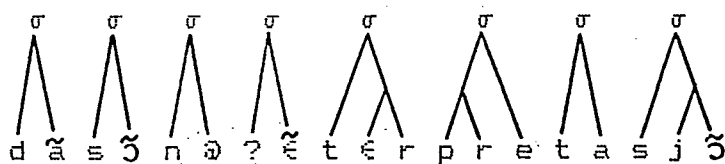
R
N
D

C'est évidemment une solution marquée. Le [ə] "amené" par le [ʔ] comme voyelle d'appui est, par nature, associé à un N puisqu'une voyelle en français ne peut accepter que cette position syllabique. Du même coup, le [ã] se trouve privé d'attaque et forme une syllabe réduite à une rime, ce qui, nous l'avons dit, n'est pas possible au niveau lexical mais peut être produit par application des conventions d'association et/ou d'effacement (cf. les remarques semblables de Kaye et Lowenstamm (1979, p.15) concernant l'anglais : "L'attaque nulle sera réalisée comme (y), (ʔ) ou comme un hiatus suivant les dialectes ou les idiolectes"). On obtient le traitement phonologique (55) :

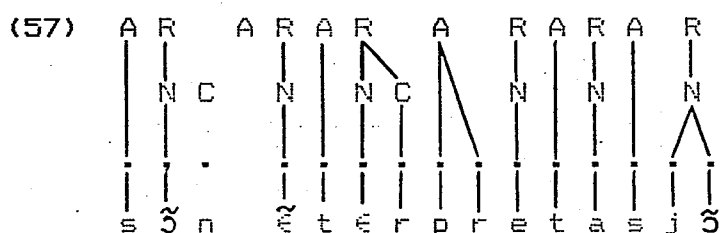


Il n'est pas impossible d'interpréter le [ə] d'appui comme un signe d'hésitation; mais, quoi qu'il en soit, l'analyse phonologique n'en serait pas modifiée.

(56) Dans son $\div$ interprétation



(56) présente après le [n] de liaison un schwa épenthétique lui-même suivi d'un coup de glotte très audible. La présence de [ʔ] ne pose pas de problème, mais le [ɔ̃] se trouve ici précéder le [ʔ] et non le suivre comme en (55). Ce [ɔ̃] - qui ne peut être la marque du féminin de son (sa) - ne peut pas avoir d'existence dans la forme lexicale. La représentation phonologique sous-jacente est la suivante (en simplifiant là encore le problème des nasales) :



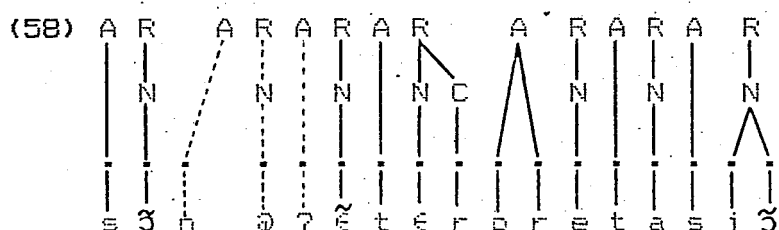
(la représentation de la structure syllabique de la dernière syllabe, comme en (51), n'est pas indiscutable : [j] peut aussi être relié à A ou être relié à [n] par la même position du squelette que [ɔ̃]).

La CL [n] se lie au squelette (condition (26)), la condi-

tion (41) étant remplie, mais la voyelle épenthétique non-marquée, schwa (convention (47)), vient former avec elle une syllabe : le [ə], comme on l'a vu, s'accompagne de son interprétation syllabique, noyau, qui entraîne automatiquement l'interprétation syllabique de la position dans laquelle s'ancre [n] comme une attaque. C'est-à-dire que tout se passe comme si le [ə] épenthétique amenait, en réalité, l'épenthèse de la structure A R, puisqu'une rime ne va pas sans

N
.....
ə

attaque, alors que la coda flottant lexicalement au-dessus de la CL [n] s'effaçait, faute de position disponible pour elle. Quant au A flottant de "interprétation", il ne disparaît pas et reçoit donc (convention (46)) une interprétation phonétique sous la forme de la consonne épenthétique non-marquée [ʔ] (convention (47)) :



Là encore, le [ə] peut-être compris comme une marque d'hésitation. Son insertion n'en est pas moins "grammaticale" : conforme à la grammaire phonologique du français. Reste que

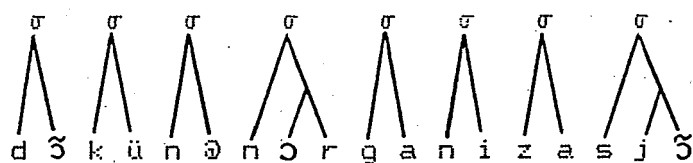
ce type d'épenthèse est bien évidemment marqué (bien que le segment épenthétisé soit, en tant que tel, non-marqué, cf. convention (47)). Ce qui nous conduit à poser, pour le français, une convention qui rend compte de la présence du [ə] épenthétique ici aussi bien que de celui de l'exemple (55), convention sur laquelle nous reviendrons en 4.5. à propos du "e muet" pour tenter de décider quelle structure syllabique est engagée dans ce type d'épenthèse.

(59) Convention (paramétrique) sur les consonnes finales :
En français les C finales peuvent "développer" une voyelle épenthétique d'appui. Cette voyelle est la voyelle épenthétique non-marquée.

"D'appui" doit s'entendre au sens phonétique, sans connotation psychologique. En français non méridional, cette voyelle épenthétique d'appui est souvent interprétée comme un signe d'hésitation, nous l'avons dit, mais peut aussi s'entendre comme un signe démarcatif. Martinet a depuis longtemps attribué au "e muet" cette fonction d'appui pour une consonne. Nous examinerons en 4.5. si l'on peut distinguer entre les "e muets" ayant une existence dans la forme lexicale et les schwas d'appui qui sont, eux, épenthétiques. Ce qui est intéressant dans le paramètre exprimé en (59), c'est qu'il souligne le statut particulier des C finales en français eu égard à la syllabation. Soulignons que l'épenthèse

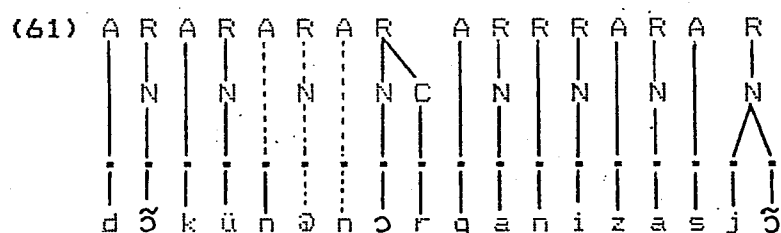
d'un schwa d'appui peut aussi bien se faire en appui d'une consonne lexicalement flottante (CL) que d'une consonne lexicalement ancrée (CF), ou d'une consonne elle-même épen-
thétique (non présente dans la forme lexicale) comme dans
l'exemple (55).

(60) Donc une ÷ norganisation

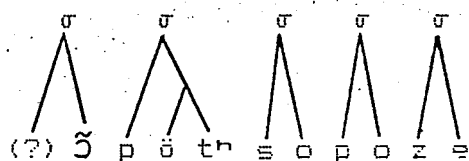


En (60), l'enchaînement du premier [n] est également contra-
rié, mais le cas diffère sensiblement du précédent. Le [n]
de une n'est pas une CL mais une CF. D'autre part le "e mu-
et" de une qui se trouve prononcé ici est le e du féminin
qui diffère du schwa épenthétique de l'exemple (59) en ce
qu'on peut supposer qu'il a une représentation lexicale,
même si elle est segmentalement vide (nous nous prononcerons
sur ce point en 4.5.) Quant au second [n] (celui de norgani-
sation), il n'a évidemment pas d'existence lexicale; c'est
un segment épenthétique qui vient interpréter phonétiquement
le A flottant non effacé (convention (46)), une position
dans le squelette étant insérée selon la convention (32). Le
locuteur, au lieu d'utiliser après le [ə] la consonne épen-
thétique non-marquée du français, [ʔ] (convention (47)),

fait une reprise explicite du [n] précédent, réalisant une épenthèse marquée, qu'on peut tenir comme un raté de la parole (de la "performance"), mais un raté qui utilise correctement les structures sous-jacentes. Dans cette reprise (au sens de "réparation"), la reduplication vient en quelque sorte barrer le [ə] la précédant et rétablir l'enchaînement de une avec organisation. Aucune convention ou condition supplémentaire n'intervient ici, l'épenthèse par reduplication n'étant du point de vue des principes de la phonologie qu'un cas particulier d'épenthèse marquée, bien que ce type d'épenthèse soit agrammatical en français. La représentation phonologique terminale est donc (61) :



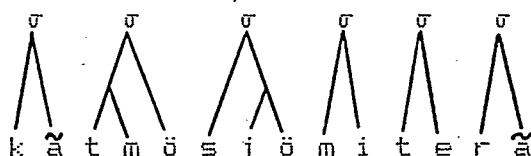
- Exemple (62) : on peut s'opposer



(62) et (63) présentent des cas de liaison "impossible" où une CL est prononcée devant une autre consonne, violant

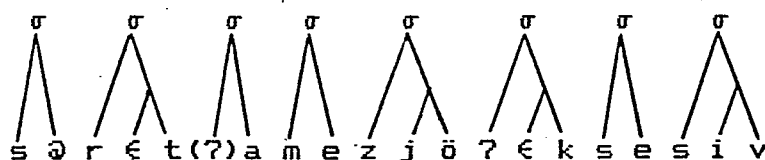
ainsi la condition phonétique (41) qui contraint sa réalisation. Les cas de ce type confortent l'hypothèse qu'une position "attend" CL dans le squelette indépendamment du mot suivant (ce qui va contre les conceptions de la liaison par insertion que soutenaient les partisans de la phonologie concrète). Dans ces cas, CL se lie, agrammaticalement, à la position qui lui correspond dans le squelette, et se comporte ensuite comme une CF dans la deuxième opération du processus d'association. Dans (62) elle ne s'enchaîne pas, se liant à la coda et développant une aspiration. Dans (63) elle s'enchaîne avec la consonne initiale du mot suivant.

- Exemple (63) : quand n Monsieur Mitterrand.



(63) est un exemple des enchaînements consonne-consonne dont parle Pierre Delattre (cf. plus haut 1.1. et 4.1.), à la différence près que Delattre signale ces enchaînements pour les consonnes fixes et que la consonne finale de quand est généralement conçue comme une CL. On verra au chapitre 5 que le statut de la consonne finale de quand est en pleine évolution, ce dont l'exemple (63) est un symptôme.

- Exemple (64) : Serait ÷ à mes yeux / excessive



(64) donne, d'abord, un exemple d'une consonne de liaison non-enchaînée, [t], suivie d'une occlusion glottale douce épenthétique, [(?)], mais surtout, ensuite, un exemple de cas où la voyelle initiale du second mot est précédée d'un coup de glotte bien que la consonne de liaison ne soit pas réalisée : la CL [z] de yeux ne s'ancre pas mais excessive est attaqué par un coup de glotte. On rencontre les mêmes opérations dans le célèbre nous avons / ?assumé de De Gaulle en 1958, commenté par Léon (1971) (cf. ici chapitre 1, note 26).

Ces cas confirment que la présence d'une attaque flottante devant une voyelle placée à l'initiale est indépendante de ce qui précède la dite voyelle. Ces faits s'accordent à la conception théorique selon laquelle toute syllabe est nécessairement branchante dans la forme sous-jacente. Selon le PSV (46) et la convention (47), un élément A flottant non effacé sera interprété phonétiquement comme un [ʔ], cas qui se rencontre aussi à l'initiale absolue. S'il est effacé, le "hiatus" se traduira par ce que Grammont (1933) appelait

une liaison vocalique et Delattre (1966) un enchaînement voyelle-voyelle, comme dans l'exemple (53). L'effacement des attaques flottantes est variable. Dans l'état actuel de la recherche nous ne pouvons pas spécifier précisément les facteurs de cette variation.

Quant à l'enchaînement ou au non-enchaînement des CF placées devant un mot à initiale vocalique, avec la représentation que nous avons proposée ils ne nécessitent aucune convention particulière. Les CF étant des autosegments liés, c'est-à-dire associés à une position du squelette, elles ne sont pas concernées par l'opération d'association des segments avec le squelette. Mais comme les positions auxquelles elles sont liées ne sont pas associées à la couche syllabique à l'entrée de la dérivation, l'opération d'association du constituant syllabique avec le squelette, conformément aux conventions (26) et (40), les "interprétera" syllabiquement exactement comme les CL des liaisons facultatives, soit comme des attaques syllabiques (enchaînement), soit comme des codas syllabiques (non-enchaînement); dans ce dernier cas on pourra aussi entendre l'élément A flottant interprété phonétiquement comme une occlusion glottale dure ou douce.

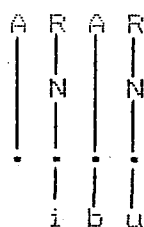
4.3. Le h aspiré

La Condition (41), qui n'autorise l'ancrage (et, donc, la prononciation) de CL que devant une attaque nulle, est remplie lorsque CL se trouve devant un mot "à initiale vocalique" (dans l'orthographe). Elle n'est pas remplie lorsque CL se trouve devant un mot à initiale consonantique. Elle n'est pas remplie non plus lorsque le mot suivant CL est un mot dit à "h aspiré", puisque devant ces mots la liaison n'a pas lieu, que ces mots aient un h dans la forme orthographique (cas les plus fréquents) ou qu'ils n'en aient pas (ex. le / hasard, un / hasard, le / onze, un / onze, *l'hasard, *un $\emptyset$ hasard, *l'onze, *un $\emptyset$ onze). Notons immédiatement que devant ces mots l'enchaînement peut presque toujours avoir lieu (au moins pour certains mots : quel $\emptyset$ hasard!, quel $\emptyset$ onze?) s'agissant de consonnes fixes - ce qui est un argument supplémentaire pour distinguer liaison et enchaînement; nous aurons à y revenir. Nous devons donc proposer une représentation de la première syllabe des mots à "h aspiré", telle que cette syllabe contrevienne à la condition (41), sans pour autant interdire l'enchaînement avec elle d'une CF la précédant.

Nous avons présenté au chapitre 3 les diverses solutions

proposées par les phonologies uni-linéaires; elles se ramènent soit à poser une consonne abstraite (solution originellement proposée par Martinet (1933, p.202)), soit à attribuer un trait d'exception pour les règles de sandhi aux mots à "h aspiré". Dans le cadre tridimensionnel, nous avons proposé (Encrevé (1983)) de suivre Vergnaud (1982) qui interprète le "h aspiré" comme un élément A associé à la position initiale du squelette du mot, mais sans segment correspondant sur la ligne segmentale : comme une attaque vide non-nulle ancrée dans le squelette (cf. (22c)). Ainsi hibou sera représenté sous la forme (65):

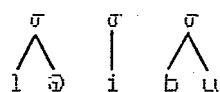
(65) hibou



Il s'ensuit que CL ne peut s'associer au squelette devant un mot en "h aspiré". Cette représentation de "h aspiré" est une réinterprétation de celle que proposent Clements et Keyser (1983), citée en 3.4. Ces derniers traduisent le "h aspiré" par un élément C dans le squelette CV, sans élément correspondant sur la ligne segmentale, ce qui est assez proche, dans un modèle trilinéaire, de la solution "abs-

traite" de la phonologie générative unilinéaire, puisqu'on pose devant la voyelle un C "sans contenu phonétique" (ce qui est, en soi, contradictoire car que signifie C sinon un "contenu phonétique" assez semblable à ce que signifie l'emploi de ce symbole dans SPE, c'est-à-dire l'équivalent des traits [+consonantique -vocalique]?). Dans notre représentation, il n'est pas nécessaire de spécifier le moindre trait phonétique : la voyelle est précédée par une attaque ancrée dans le squelette, ancrage qui suffit à interdire l'application de la convention d'association pour CL, puisque la condition (41) n'est pas remplie. Notons que l'ancrage de cette attaque "vide" rend également inapplicable le PSV (46) puisqu'il concerne les constituants syllabiques flottants. C'est bien ce qu'on constate, en effet : le hibou se prononcera ordinairement :

(66) le hibou



c'est-à-dire avec ce qui est proprement un hiatus qui, contrairement à ce que son nom indique, ne désigne pas un trou mais ce que Delattre appelle un enchaînement voyelle-voyelle : une suite de deux voyelles réalisée sans aucune rupture glottale entre les deux (cf. (53)). On constate ici

l'utilité de la révision faite de PSV : sous la forme (45) proposée par Vergnaud (1982), ce principe imposait de facto qu'une interprétation phonétique soit donnée aux attaques vides des mots à "h aspiré". Reste que cette "interprétation phonétique", que le PSV (45) rendait obligatoire, est possible, facultativement : on peut entendre [lɔʔibu], [lɔʔɛtr], etc. C'est que l'attaque ancrée mais vide des mots en "h aspiré" est une cible disponible pour l'épenthèse d'une consonne. Nous devons donc réviser une nouvelle fois le Principe de la structure vide. (46) n'exprimant qu'une partie du principe à l'oeuvre, nous proposons la formulation (67) qui comporte un alinéa supplémentaire :

(67) PSV (re-révisé) :

a) = (46) : Un constituant prosodique demeuré non-associé lorsqu'aucune position disponible et phonétiquement interprétée ne lui est accessible n'est pas obligatoirement effacé. S'il n'est pas effacé, il doit être phonétiquement interprété.

b) Une attaque vide mais non-nulle ancrée dans le squelette peut aussi bien demeurer segmentalement vide ou être phonétiquement interprétée. Les langues peuvent spécifier ce point.

Le paramètre français consiste à admettre les deux possibi-

lités ouvertes par le principe (67b). En ce cas, la paramétrisation est vide et n'a pas lieu d'être explicitement formulée.

La présence d'une attaque ancrée dans la syllabe initiale de la forme sous-jacente des mots à "h aspiré" exprime, dans notre formalisme notationnel, le fait phonologique indiscutable que la syllabe initiale de ces mots est "complète" : son premier élément n'est pas une attaque nulle comme celle des mots "à initiale vocalique" mais une attaque réelle, qui interdit l'association avec le squelette puisqu'elle contre-vient à la condition (41), même lorsque, dans la réalisation phonétique, cette attaque demeure phonétiquement vide.

Reste que la représentation adoptée en (65) pour le "h aspiré" a l'inconvénient de traiter les mots à "h aspiré" comme une classe bien définie de mots au comportement homogène et invariable. Il n'en est rien. Les grammairiens donnent de ces mots des listes de dimension très variable. La *grammaire des grammaires* de Giraud-Duvivier revue par Lemaire (1879, t.1, pp.47-52) donne une "liste de tous les noms où la lettre h est aspirée" qui compte 246 mots (si on retire les noms propres) auxquels s'ajoutent pour 16 d'entre eux des dérivés non spécifiés. Fouché (1959, pp.252 -258) dresse une liste de 684 mots (auxquels s'ajoutent les mots composés avec halo-) sans compter les noms propres dont il donne des

dizaines d'exemples suivis d'etc. Grevisse (1964, pp.58-59) propose une liste de 190 mots (dont 6 noms propres) auxquels s'ajoutent leurs dérivés. Quant à Delattre (1946, p.67), il n'en énumère que 50 (dont 1 nom propre, la Hollande) qui, contrairement à ceux des autres listes, sont tous couramment usités. Ces listes sont loin de concorder - et loin de concorder avec ce qu'on entend. Comme le remarque Cornulier (1978, p.25), "la disjonctivité est dans de nombreux cas flottante, contrairement à l'image fixiste et rigide qu'en donnent les grammairiens et les dictionnaires. Ces flottements ne se manifestent pas seulement d'un moment à l'autre dans l'histoire de la langue, de dialecte à dialecte, ils sont le fait de chaque locuteur. Est-ce que le nom d'Austin est jonctif ou disjonctif? Question de peu de sens. Alain Rey qui écrit "d'Austin" dans Rey (1976, p.191) écrit "de Austin" douze pages avant (...). Evidents dans les noms propres, nombreux et mal surveillés, ces flottements ne sont pas rares dans les noms communs; entre "un handicap", "un HLM", "un hameçon" avec liaison, et les mêmes sans liaison, beaucoup de gens censés bien parler semblent chaque fois tirer à pile ou face, mais, interviewés, tranchent d'une manière définitive et sincère comme les grammairiens." Notons que si Grevisse note "handicap" dans sa liste contrairement à Giraud-Duvivier, Fouché et Delattre, ni lui ni ceux-ci ne mentionnent "hameçon", alors que tout français a entendu devant ces mots les deux variantes signalées par Cornulier,

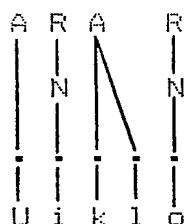
dont celle où la liaison obligatoire de l'article un n'est pas réalisée.

Dans cette étude de 1978, Benoît de Cornulier distingue trois classes de mots à "h aspiré" (24) :

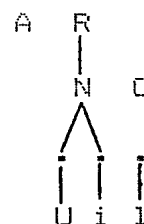
-1. Les mots qui commencent par un glide qui n'alterne pas avec une voyelle, comme huis-clos ou yaourt, devant lesquels la liaison ne se fait pas, alors qu'elle se fait devant huile ou yeux.

Il n'y a pas de raison pour traiter ces mots comme des mots à "h aspiré". Nous adoptons pour eux une représentation reprenant, sur ce point, dans notre cadre, les propositions de Kaye et Lowenstamm (1984) : dans huis-clos et yaourt, le glide est associé à l'attaque (68a) ce qui interdit la liaison puisque la condition (41) n'est pas remplie, mais non l'enchaînement des CF dans la mesure où il peut se réaliser avec une attaque pleine; dans huile ou dans yeux, au contraire, le glide est associé au noyau (noyau complexe) et précédé d'une attaque nulle, qui permet la liaison (68b) :

(68) a) huis-clos



b) huile



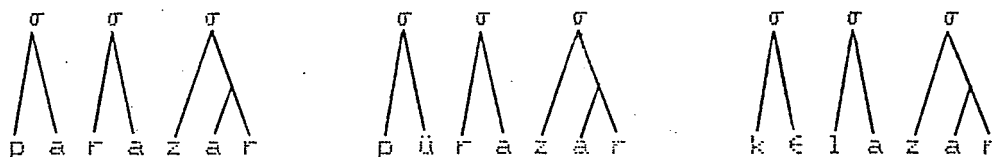
-2. Les mots rares qui, comme héros, sont affectés d'une "contrainte (forte) de séparation syllabique initiale qui signifie qu'aucun phonème ne peut s'enchaîner sur [leur] initiale qui n'est pas non plus rejetée dans une syllabe antérieure" (cette contrainte reprend "l'assurance d'hiatus" énoncée par Damourette et Pichon).

A suivre Cornulier, il y aurait donc une classe de mots interdisant à la fois la liaison et l'enchaînement. Pour des mots ayant ce comportement, la représentation adoptée pour hibou en (65) conviendrait : rien dans les conventions d'association jusqu'ici posées ne permet de penser, en effet, qu'un segment ancré dans une position du squelette (CF) et une attaque ancrée dans la position suivante du squelette puisse être reliés. Mais la question se pose de savoir si de tels mots existent aujourd'hui dans la "langue" ou s'il ne s'agit que d'intuitions idiolectales. Benoît de Cornulier ne cite aucun autre mot que héros, hibou et haïr, mots pour lesquels il est difficile de recueillir des témoignages spontanés d'exemples où ils sont précédés par une CF : dans notre enquête, nous n'avons jamais rencontré de tels cas. On en est réduit à interroger. À part Benoît de Cornulier lui-même, toutes les personnes (non-méridionales) que nous avons interrogées ont répondu qu'elles acceptaient parfaitement quel n héros, pour n hair ou quel n hideux personnage, et qu'il pouvait certainement leur arriver d'ainsi dire (25).

Après avoir souligné la rareté des mots de cette classe, Cornulier ajoute que "le besoin occasionnellement motivé de distinguer parfaitement, sur le plan phonétique, une expression quelconque, peut aboutir sur ce plan aux mêmes effets immédiats". Certes, mais cela signifie simplement que l'enchaînement des CF devant les mots à h aspiré est **facultatif**, ce qui va d'autant plus de soi que pour les CF l'enchaînement, nous l'avons souligné, est toujours facultatif; ce qui est tout différent de "l'assurance d'hiatus" qui affirme que l'enchaînement est interdit.

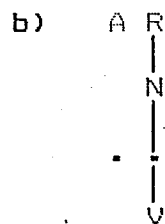
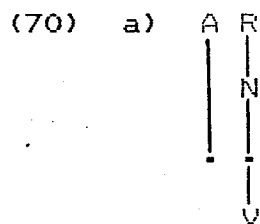
-3. Les mots nombreux qui, comme **hasard**, sont affectés par une "contrainte (faible) de séparabilité syllabique initiale", ou mieux "contrainte de possibilité de segmentation syllabique initiale". Ceux-là interdisent la présence des CL mais tolèrent l'enchaînement des CF :

(69) a) par $\cap$ hasard b) pur $\cap$ hasard c) quel $\cap$ hasard



Quelle représentation lexicale donner à ces mots? On peut hésiter entre la structure (70a) utilisée dans l'exemple (65) où l'attaque est ancrée mais vide, et la structure

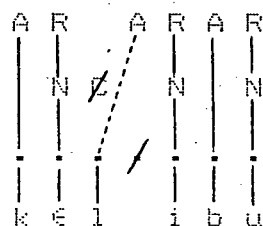
(70b) où l'attaque est vide mais flottante et cependant non-nulle puisqu'une position lui correspond dans le squelette :



Tout dépend de la réponse à la question posée sur les mots de la classe 2 : existent-ils grammaticalement? Cornulier précise : "Sont signalés comme sujets à la contrainte de séparabilité syllabique la grande majorité des mots dits à 'h aspirée', voire la totalité pour les locuteurs chez qui la contrainte forte de séparation ne paraît pas lexicalement attestée" (p.35, nous soulignons). Nous nous trouvons exactement ici au coeur d'un des problèmes soulevés explicitement par la sociolinguistique (cf. Weinreich, Herzog et Labov (1968)), celui de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des grammaires des langues particulières. Benoît de Cornulier qui affirme que pour lui-même **héros**, **hideux** et **haïr** ne peuvent accepter l'enchaînement des CL est aussi un auditeur qui décode les énoncés où ces mots sont enchaînés et les accepte comme grammaticaux. Ce qui signifie que dans la grammaire du français qu'il met en oeuvre quand il parle, ces mots ont un encodage lexical dont la structure (70a) est une représentation acceptable, et que dans la grammaire du

français qu'il met en oeuvre quand il écoute, les mêmes mots subissent un encodage lexical dont la structure (70b) est une représentation acceptable. Mais l'inverse n'est pas nécessaire, puisqu'un locuteur qui peut enchaîner quel n héros peut aussi ne pas l'enchaîner, de sorte qu'entendant parler Benoît de Cornulier, il ne verra pas de distinction avec sa propre pratique. Pour ce locuteur, une seule des deux structures suffit. Première possibilité : poser (70b) sans poser de convention d'association particulière. Dans ce cas, l'attaque flottante peut s'associer avec la position où est ancrée CF, la coda flottante et la position non-associée du squelette n'ayant pas d'interprétation phonétique :

(71) Quel hibou



Cette association, qui traduit l'enchaînement des CL, n'étant jamais obligatoire, l'autosegment A peut aussi bien disparaître ou demeurer et être interprété phonétiquement par la consonne épenthétique [ʔ] (conventions (46) et (47)) : [kɛlʔibu]. La position du squelette correspondant au A flottant n'est posée dans la représentation que pour tra-

duire l'interdiction de la liaison (condition (41)). La grammaire des locuteurs du type de Cornulier peut d'ailleurs parfaitement comporter cette structure (70b) où l'enchaînement est facultatif pour tous les mots en "h aspiré". Le fait qu'ils n'utilisent jamais cette possibilité d'enchaînement en production pour **héros**, **hideux** et **haïr**, dans cette hypothèse, ne relèverait pas des structures lexicales de ces mots mais simplement de leur habitus linguistique, que leurs intuitions ne leur permettent évidemment pas de distinguer de leurs structures grammaticales. (70b) vaudrait alors pour tous les locuteurs du français. On peut fonder cette hypothèse particulière sur une hypothèse très générale selon laquelle les locuteurs tendent à rapprocher autant que possible la grammaire qu'ils mettent en oeuvre en production et celle qu'ils mettent en oeuvre en réception (cf. Encrevé (1977b)). Cette tendance nous paraît constituer un des principes de l'évolution linguistique dans une société fortement centralisée comme la France moderne où on constate une unification linguistique croissant avec le développement des média audiovisuels (c'est-à-dire de la mise en contact des différents locuteurs avec un "standard d'auditeur", cf. ici chapitre 5).

Autre possibilité, retenir (70a) pour les mots du type **héros** tels que les prononcent les locuteurs du type de Cornulier et (70b) pour les mots du type **hasard** pour ces locuteurs, et

pour tous les mots à "h aspiré" pour les locuteurs ordinaires. (70a), nous l'avons vu, ne permet pas l'enchaînement puisque l'élément A est déjà associé; une structure de ce type ne peut être interprétée phonétiquement que par épen-
thèse (convention (67)). Indépendamment des faits du "h aspiré" en français, des structures telles que (70a) bloquant tout enchaînement sont phonologiquement très probables. On sait en effet que de nombreuses langues, comme l'anglo-américain ou l'allemand, ne favorisent pas comme le français l'enchaînement d'un mot sur l'autre (cf. Delattre (1965)). Mais rien ne prouve que les Français recourent à ce type de structure, puisque tous les faits observés s'expliquent aussi bien en représentant lexicalement tous les mots en "h aspiré" pour tous les locuteurs par des structures telles que (70b), les locuteurs se différenciant par l'utilisation de la possibilité d'enchaînement ouverte par ce type de structure.

4.4. La question des nasales

4.4.1. Le problème

Nous avons vu que les consonnes de liaison nasales se comportent comme les autres, à ceci près que les exemples de CL nasales entrant dans les liaisons facultatives que nous avons rencontrés dans notre enquête quantifiée se limitent aux emplois de trois locutions: un à un, l'un et l'autre, l'un ou l'autre, les deux derniers cas étant les seuls à donner à entendre des liaisons en n sans enchaînement (cf. ici chapitre 2, note 11). On peut se demander comment représenter le n de liaison dans notre cadre, compte tenu de l'abondant débat ayant eu lieu sur la nasalisation en français (cf. ici chapitre 3 et, surtout, Tranel (1981a)). Nous n'avons pas abordé cette question dans Encrevé (1983). Les cas rarissimes de non-enchaînement du n n'appellent aucun traitement spécial, de même que l'enchaînement de tous les autres n de liaison. Reste la question générale de la représentation des voyelles nasales en français, et particulièrement le problème de rendre compte de la différence entre les mots de type bon et les mots de type mon. Les travaux antérieurs offrent le choix entre des représentations sous-jacentes de type VN et de type $\tilde{V}$. Les travaux récents n'ont guère abordé la question : dans leurs exemples, Clements et

Keyser (1983) posent, sans explication, des voyelles nasales dans la couche segmentale et des suites voyelle nasale-consonne nasale, pour les mots de type *mon*, sans rien dire du traitement des mots de types *bon* en liaison (dénasalisation). Mais la théorie tridimensionnelle permet un traitement plus précis : compte tenu de ce que les alternances V/VN laissent penser que la nasalisation "se déplace" dans certains mots, la nasalité doit pouvoir manifester un autre exemple d'autosegment flottant.

On sait en effet que les liaisons mettant en cause une consonne nasale présentent deux types de formes phonétiques : soit la prononciation de type *bon ami* [bɔnami] avec dénasalisation de la voyelle nasale audible dans la forme sans liaison [bɔ̃]; soit la prononciation de type *mon ami* [mɔ̃nami], avec conservation de la voyelle nasale audible dans la forme sans liaison [mɔ̃]. Il n'est pas inutile de préciser les "données". Tous les auteurs retiennent au moins huit mots qui font la liaison en *n* tout en conservant devant cette consonne une voyelle nasale, soit VN : *bien, rien, en, on, mon, ton, son, un*. C'est la liste de Selkirk (1972), à laquelle Tranel (1981a) rajoute *aucun*. Fouché (1959) donnait également *aucun* ainsi que *commun* (*commun accord*) et *malin* (*malin esprit*), trois mots qui nous paraissent incontestablement de ce type, mais il ne retient pas cette prononciation pour *divin* (*divin enfant, divin esprit*) où elle s'en-

tend encore parfois aujourd'hui. Pour certains de ces mots (mon, ton, son) ce maintien de la nasalisation de la voyelle est relativement récent (26). D'après nos observations ce type de prononciation n'a cessé de gagner du terrain. Pour Martinon, Grammont, Delattre, Fouché, on doit dénasaliser la voyelle de la catégorie des adjectifs préposés en [ẽ] qui s'écrivent en -ain, -ein, -ien, -yen (type moyen âge [mwajɛnaʒ]). Mais cette catégorie est aujourd'hui en pleine dislocation. Par exemple, dans mien, sien, tien en liaison, on entend plus souvent une voyelle nasale qu'une voyelle orale à Paris (un mien ami se dit soit sans liaison [mjẽ / amil, soit [mjɛ̃n ɔ amil, et rarement [mjɛn ɔ amil]); de même, si plein avion, certain ami ou vilain ami s'entendent le plus souvent sans voyelle nasale en liaison [plɛnavjɔ̃; sɛrtɛnami; vilɛnamil, ancien ami présente les deux prononciations [ãsjɛnamil et [ãsjɛ̃namil, et lointain ami semble prononcé majoritairement avec voyelle nasale [lwɛ̃tɛ̃namil, tout comme vain ami [vɛ̃namil - si tant est qu'une telle expression s'emploie dans la "conversation spontanée" ou même "formelle" (27). Cette situation évolutive paraît interdire en tout cas les explications rassurantes qui permettraient d'assigner chaque prononciation à une catégorie syntaxiquement bien distincte : commun et bon, malin et divin, qui s'opposent, relèvent inévitablement des mêmes structures syntaxiques dans les emplois en cause, et mien, ancien, lointain, etc. manifestent une variation inhérente

sans changer de contexte syntaxique.

Dans notre cadre la nasalité sera traitée sur une ligne autosegmentale séparée (comme Goldsmith l'a proposé dès 1976 pour le guarani), où nous écrivons des traits [+nas] (que nous préférons pour des raisons de clarté au symbole N de Goldsmith (1976a)) puisque les consonnes et voyelles nasales sont, très logiquement, marquées pour ce trait dans toutes les théories courantes de la marque : nous pensons, en effet, que si une dimension phonétique (du type "trait phonétique") est "autosegmentalisée" sur une ligne particulière, les unités de cette ligne correspondent à la valeur marquée du trait. D'où il suit,

- premièrement, qu'une voyelle nasale sera représentée sur la ligne segmentale sous la forme d'une voyelle orale (qui abrège, en réalité, une matrice de traits oraux organisée elle-même autosegmentalement selon, par exemple, les propositions très suggestives de Vergnaud (1982), développées par Kaye et Vergnaud (1984), Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1984) et (1985), pour la représentation des matrices segmentales);
- deuxièmement, qu'une consonne nasale aura sur la ligne segmentale la forme de la consonne orale correspondante (d pour n, b pour m, etc; là encore il ne s'agit que d'abréviations mnémotechniques sans intentions théoriques : dans une théorie autosegmentale des segments qui suivrait l'idée proposée initialement par Vergnaud de combinaison d'éléments

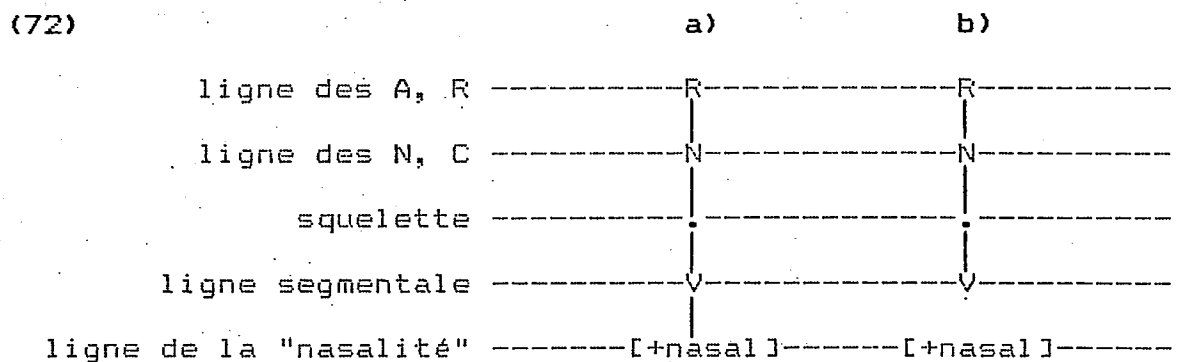
simples, il se pourrait très bien que l'élément comportant le trait [+nasal] comporte également le trait [+voisé] et le trait [+son] de sorte que l'élément "primaire" serait symbolisé par t et p et non par d et b);

- et, troisièmement, que les associations entre la ligne segmentale et la ligne de la nasalité peuvent ou non être établies dans la forme lexicale.

Dans le type de représentation que nous avons adopté, ne pourrait-on penser aussi bien que les autosegments de la ligne "nasalité" s'ancrent directement dans le squelette et non dans la ligne segmentale? La réponse demanderait que soit développée la théorie des représentations des segments (traits distinctifs, éléments, etc). Nous nous bornerons à remarquer qu'en français, dans une représentation du type adopté ici, la ligne de la nasalité est une "ligne autosegmentale dépendante" reliée à la ligne autosegmentale des segments : ce n'est pas une position qui peut être interprétée "nasalement" mais un segment; et tous les segments du français ne peuvent pas être nasalisés. Aussi choisissons-nous la deuxième solution (Kaye et Lowenstamm (1985) font d'ailleurs de même pour la ligne autosegmentale du voisement et celle de l'aspiration en indo-européen). La ligne de la nasalité est donc placée sur le plan défini par le squelette et la ligne segmentale. On peut avancer, plus généralement, que toutes les lignes autosegmentales portant des traits

constitutifs des segments sont situés sur le même plan, le plan du "module" segmental.

Au niveau lexical, les voyelles nasales sont donc représentées soit comme (72a), soit comme (72b) :

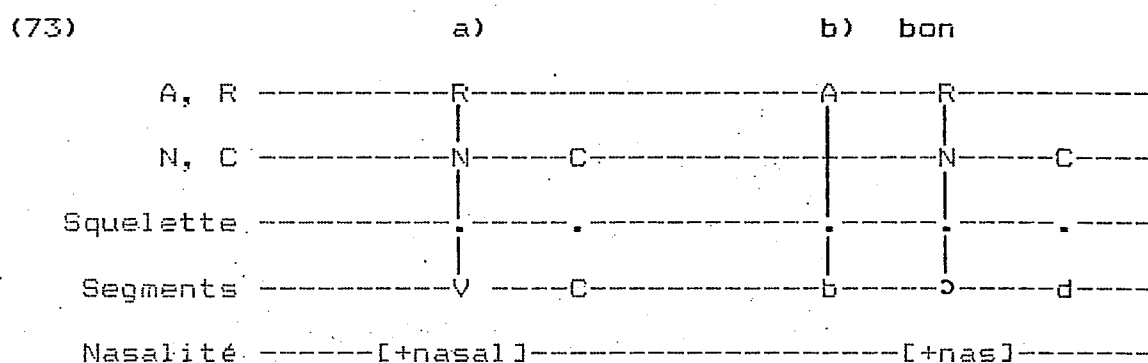


La représentation (72a) correspond dans notre modèle à ce qu'était dans le cadre de SPE une voyelle nasale sous-jacente (choix, en phonologie générative, de la tendance "concrète"). Mais la représentation (72b) ne correspond pas, en revanche, à la représentation "abstraite", qui posait à la suite l'une de l'autre une voyelle orale et une consonne nasale de même statut, alors que la voyelle est toujours présente dans la prononciation tandis que la consonne nasale n'est présente qu'en liaison et doit, dans les autres cas, être supprimée après qu'elle a nasalisé, par assimilation régressive, la voyelle précédente. Au contraire, dans la représentation (72b) la possibilité du "va et vient" de la nasalité entre la voyelle et la consonne est représentée par

l'absence de lien entre le trait autosegmental [+nasal] et la voyelle (et éventuellement la consonne) placée sur la ligne autosegmentale.

4.4.2. Les mots du type "bon"

S'agissant des voyelles nasales placées à la finale de mot (où finale est pris au sens ordinaire de dernière position du mot et non au sens spécifique donné plus haut à l'adjectif final dans l'expression consonne fixe finale) qui alternent en liaison avec des suites voyelle orale-consonne nasale, c'est, évidemment, la représentation (72b) qui convient. Les mots du type bon auront donc au niveau lexical la représentation (73a) soit, pour bon (73b) :



La consonne flottante située sous la coda (elle-même flottante) et disposant d'une position pour s'ancrer, représente la CL et sera donc, dans notre modèle, symbolisée par un d qui, associé avec un trait [+nasal], se réalise comme un n, la seule consonne nasale qu'on rencontre en liaison - où,

par ailleurs on n'entend jamais de [d], les d orthographiques étant dévoisés en liaison (tond-il? [tɔ̃til]). Cette CL flottante suit la même Condition (paramétrique) (41) que toutes les autres CL, c'est-à-dire qu'elle ne peut se lier avec la position disponible dans le squelette que lorsqu'elle est suivie par une attaque nulle. Sinon, elle n'a pas de traduction phonétique et n'est donc pas prononcée - comme toutes les autres CL. La seule spécificité de cette CL est qu'elle est située sur la ligne segmentale à côté d'une voyelle à laquelle correspond un trait [+nasal] flottant sur la ligne de la nasalité et qu'elle ne se réalise qu'associée avec ce trait. Les associations entre ces segments et les unités de la ligne de la nasalité se font suivant une Convention propre au français, (74) :

(74) Convention (paramétrique) sur la nasalisation des finales : en français, dans une finale de mot où une unité de la ligne de la nasalité (un trait [+nasal]) flotte au-dessous d'une suite de la ligne segmentale composée d'une voyelle ancrée dans le squelette et d'une consonne flottante,

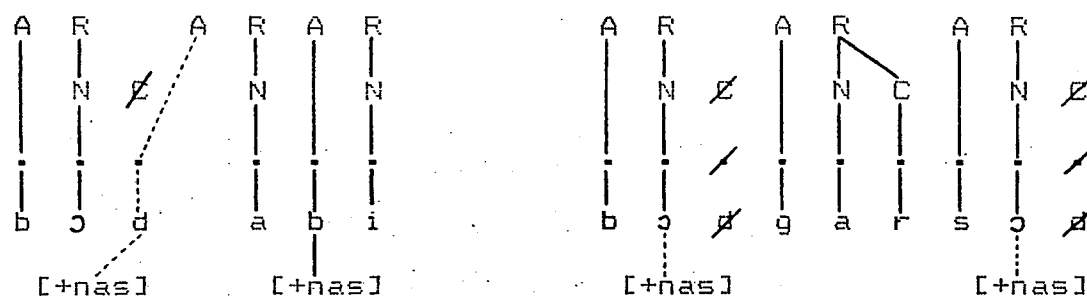
- a) si la consonne flottante s'ancre dans le squelette, alors le trait [+nasal] s'associe avec cette consonne et n'est plus disponible pour la voyelle qui la précède;
- b) si la consonne flottante ne s'ancre pas mais disparaît, alors le trait [+nasal] s'associe avec la voyelle.

Autrement dit, un trait [+nasal] flottant ne peut pas s'associer à la fois avec une V et avec une CL contiguës, mais ou bien avec la CL ((75a), type bon ami) ou bien avec la V ((75b), type bon garçon). Cette convention (74) n'est pas totalement satisfaisante parce que, contrairement à toutes celles que nous avons formulées jusqu'ici, elle est seulement descriptive. Nous n'avons pas actuellement d'explication à proposer pour ce fait empirique intrigant du français.

Quant à l'interprétation syllabique de la CL nasale, d'après les données de notre enquête, elle ne diffère pas de celle des autres CL : s'il s'agit d'une liaison obligatoire (enchaînement), sa position est associée à l'attaque flottante qui suit, s'il s'agit d'une liaison facultative, elle peut soit s'enchaîner ainsi, soit se lier à la coda flottante (auquel cas la coda s'associe au constituant rime dominant N par application de la Convention universelle d'association des codas flottantes (34)). On obtient les représentations (75a) et (75b):

(75) (a) bon n ami

(b) bon garçon



Les éléments non associés n'ont pas de représentation phonétique : ils disparaissent (nous les avons barrés dans les représentations (75a, b)).

Comme on voit, là encore aucune règle de nasalisation ou de troncation de la consonne nasale, ni d'épenthèse d'une consonne nasale de liaison n'est requise. Une fois la représentation lexicale posée, on constate que les formes respectent les principes et conventions universels d'association et les conventions et conditions qui sont propres au français (paramètres) pour la liaison en général et pour l'association du trait [+nasal].

4.4.3. Les mots du type "mon"

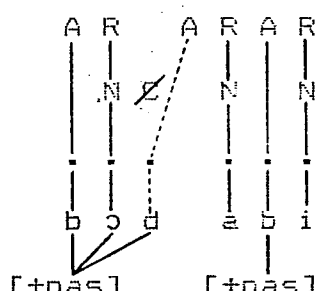
S'agissant des mots du type mon, c'est la représentation de la voyelle nasale fixe (72a) qui s'impose : une voyelle lexicalement associée au trait [+nasal]. La caractéristique de ces mots, en effet, c'est que la voyelle y est toujours

nasale, qu'elle soit ou non suivie d'une consonne de liaison. La représentation de la CL, en revanche, pose un problème. On pourrait penser, à première vue, qu'il suffit de lui donner la même représentation que dans les mots du type bon, et de dire que, par convention paramétrique, lorsqu'une CL suit une voyelle lexicalement associée à la ligne de la nasalité alors le trait [+nasal] se répand sur cette CL si elle s'ancre dans le squelette. Mais cette solution simple se heurte à deux objections. Premièrement, à une objection empirique : il existe de nombreux mots où une CL flottante précédée par une voyelle lexicalement nasale ne devient pas nasale lorsqu'elle s'ancre dans le squelette : ainsi les CL de quand, dans, tond, long, dont, etc, qui se prononcent orales lorsque la liaison a lieu. Si l'on voulait énoncer une convention, elle devrait être limitée aux CL "nasalisables" - qui ne seraient pas faciles à définir d'une manière qui ne soit pas ad-hoc. La limiter aux d flottants serait une solution illusoire parce que purement notationnelle : d n'est ici en effet qu'une abréviation commode. Mais, d'une part, si on accepte d sur la ligne segmentale, ton et tond auront la même représentation (le d de tond ne se dévoisant que si la CL s'ancre); d'autre part, dans une représentation complète il faut certainement traiter le voisement sur une ligne autosegmentale (qu'elle soit ou non systématiquement associée à la ligne de la nasalité), auquel cas la CL de son et de sont auront dans le lexique la même représentation sur

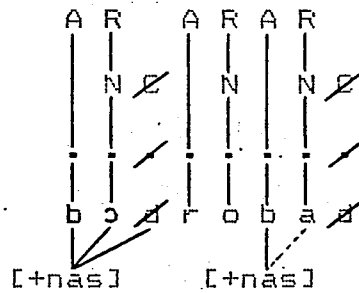
la ligne segmentale. Comment dès lors distinguer entre CL se nasalisant et CL ne se nasalisant pas à l'ancrage? Deuxièmement, la solution consistant à répandre le trait [+nasal] associé à la voyelle sur la consonne de liaison voisine se heurte, en tout état de cause, à une objection théorique : ce traitement consisterait en effet à considérer la nasalisation de la CL des mots du type *mon* comme l'effet d'un processus d'assimilation. Or les exemples déjà cités ci-dessus (mots du type *dans*, *dont*, *quand*, etc) prouvent bien qu'il ne s'agit nullement d'un processus de ce type.

La solution consiste donc à poser, pour les mots du type *mon*, qui exhibent en liaison une voyelle nasale suivie par une consonne nasale, une CL lexicalement nasale : une consonne flottant par rapport au squelette mais associée au trait [+nasal]. On obtient des représentations telles que (76a, b, c) :

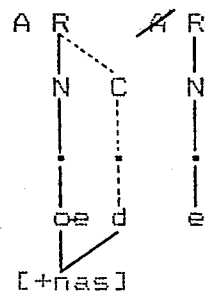
(76) a) *mon* $\cap$ *ami*



b) mon roman



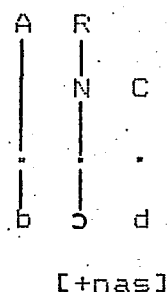
c) (l')un ÷ et (l')autre



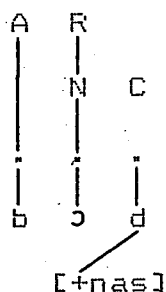
Il en ressort que les finales nasales relèvent de structures nettement différentes selon qu'il s'agit de mots du type bon où une nasalité flottante se fixe tantôt sur la CL, si liaison il y a, tantôt sur la V, en cas de non-liaison, ou de mots du type mon où une nasalité fixe est toujours associée à la fois à la voyelle et à la CL dans le lexique et dans la prononciation, que cette CL soit prononcée ou non.

Nous donnons en (76bis) des représentations lexicales illustrant les structures des différentes finales nasales (en négligeant pour l'instant la représentation du "e féminin" de bonne) :

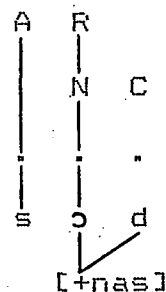
(76bis) a) bon



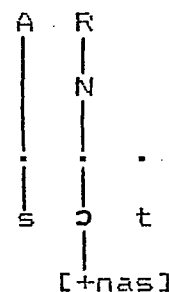
b) bonne



c) son



d) sont

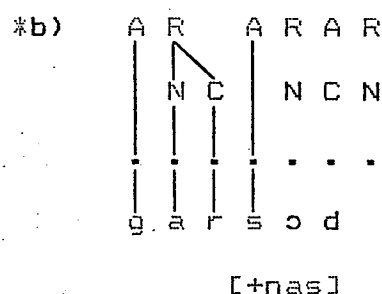
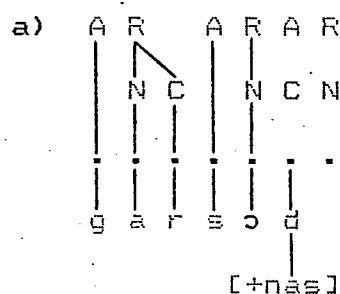


Comme on voit dans les exemples ci-dessus à propos des **m** des représentations (76a) et (76b), les consonnes nasales toujours prononcées sont associées dans le lexique au trait [+nasal]. De même les voyelles nasales initiales ou internes, toujours prononcées nasales dans les mots où elles apparaissent (contrairement aux voyelles nasales finales des mots de type bon), sont représentées comme les voyelles nasales finales des mots de type mon dans la forme lexicale, c'est-à-dire selon une représentation phonologique du type (72a) : avec une association permanente entre le trait [+nasal] et la voyelle correspondante dans la ligne segmentale (28).

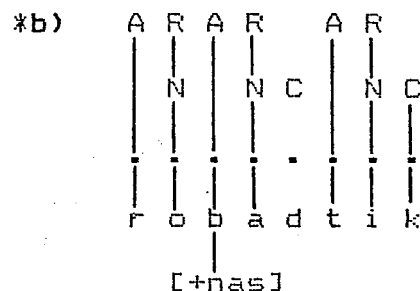
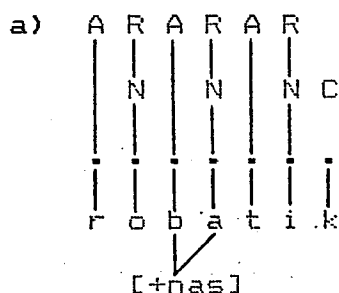
Cela signifie que nous posons qu'au niveau sous-jacent où

nous nous plaçons, celui des mots, et non celui des morphèmes, les deux unités des paires garçon-garçonne ou roman-romantique, par exemple, seront distinctes en ce qui concerne les associations entre les lignes autosegmentales qui sont propres à chaque mot. Nous retenons donc pour les formes sous-jacentes les représentations (77a) pour garçonne et (78a) pour romantique et non les représentations (77b) et (78b) (à comparer à (75b) pour garçon et à (76b) pour roman) (nous justifierons en 4.5.4. la représentation posée en (77) pour le "e du féminin" et la non-représentation en (78) du "e muet" final) :

(77) *garçonne



(78) (un) romantique

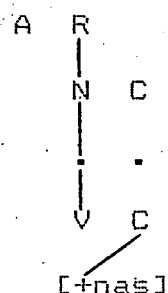


Ainsi plutôt qu'une suite de morphèmes (comprenant donc aussi des frontières de morphèmes) dont l'identité est conservée dans la composition flexionnelle ou dérivationnelle (ce que faisait la phonologie de modèle SPE), nous considérons des configurations lexicales de mots où les concaténations morphologiques sont déjà faites et où les associations fixes sont représentées comme telles (29). Seuls demeurent non-associés les autosegments dont les associations dépendent de la réalisation du mot dans la chaîne de la phrase.

Pour en terminer avec les liaisons où est engagée la question de la nasalité, revenons aux variations des mots comme *mien*, *ancien*, *lointain*, qui manifestent comme nous l'avons souligné tantôt une liaison du type *bon*, tantôt une liaison du type *mon*. Ces variations sont apparemment le symptôme d'une lente évolution en faveur des solutions du type *mon*. Chez les locuteurs manifestant ces variations, on peut supposer que ces mots ont une représentation lexicale de type

mixte comportant une voyelle ancrée non associée au trait [+nasal] suivi d'une consonne flottante associée au trait [+nasal] :

(78bis)



Si la C disparaît, la V s'associe au trait [+nasal] (Convention (74b)), mais si la C s'ancree, la voyelle peut s'associer quand même au trait en question, violation du paramètre exprimé en (74a) qui traduit sans doute une évolution en cours de ce paramètre.

4.5. L'élision; la question des "e muets"

4.5.1. Segment flottant?

Si le trait [+nasal] peut être flottant comme le sont les consonnes de liaison, il existe en français un autre phénomène qui se caractérise au niveau de la prononciation par son instabilité dans un même mot où il peut, lui aussi, être soit présent soit absent en un même point : le schwa, qui se dit aussi "e muet" par référence à son écriture dans l'orthographe officielle (30)(31). Ce schwa doit-il être également représenté par un segment flottant? La question ainsi posée laisse entendre que tous les "e muets" de l'écriture recouvrent un seul phénomène phonologique. Nous soutenons le contraire et proposons, face à cette graphie unique de l'orthographe, des représentations différentes pour des réalités différentes, le segment flottant ne correspondant qu'à un certain type de schwa.

Avant d'entrer dans ce débat, circonscrivons notre objet. Il est hors de question pour nous de traiter ici l'ensemble des problèmes phonologiques posés par le "e muet". Hors de question, en premier lieu, d'en traiter le problème principal qui est celui des contextes imposant, autorisant ou favorisant la prononciation des "e" graphiques, muets ailleurs, et

particulièrement des "e" internes, difficulté centrale de la phonologie du français, alors que les cas de prononciation des "e" graphiques finaux ne posent guère de problèmes et qu'il n'y a pas de "e muets" initiaux. Nous bornons notre examen à ce que notre sujet propre, la liaison, nous amène à traiter. Comme on l'a vu, la distinction CF/CL conduit à s'interroger sur le "e muet" final qui suit dans l'orthographe les CF (cf. 4.2.2.); de même les [ə] épenthétiques rencontrés dans certains de nos exemples enregistrés font lever des questions sur le rapport entre ces [ə] et le "e muet" (cf. 4.2.5., ex. (55) et sv.); enfin l'opposition masculin/féminin à propos des nasales (Ṽ/VN) nous ramène encore sur ce terrain (cf. 4.4.). Nous devons donc considérer à notre tour le traitement de "l'élision" (mot qui semble impliquer qu'on prenne pour point de départ la forme écrite), dont ce n'est évidemment pas un hasard s'il est classiquement lié à celui de la liaison. Mais nous n'examinerons que la question de la **représentation** des "e muets" finaux; par suite, nous approcherons celle des "e muets" internes, mais sans aborder le moins du monde la caractérisation des contextes dans lesquels ils apparaissent ou non dans la prononciation.

Au contraire du cas de la liaison, où le fait que l'enchaînement avait été posé comme allant de soi nous obligeait, une fois le non-enchaînement repéré, à une enquête précise

et quantifiée, les données établies sur le "e muet" - et généralement par les auteurs mêmes qui ont traité de la liaison - ne nous paraissent pas comporter d'erreurs ou de lacunes évidentes s'agissant du français non régional et non écrit (qui se distingue de l'écrit oralisé dans la diction des vers ou dans la dictée scolaire). Les données sur le "e muet" que comporte l'ensemble des enregistrements que nous avons dépouillés pour l'étude de la liaison n'apportent, pour les questions qui nous intéressent ici, rien de particulièrement nouveau; nous ne les avons donc pas quantifiées.

Dans Encrevé (1983, p.58, note 72) nous avons suggéré pour le schwa un traitement similaire au traitement proposé pour la consonne de liaison. Dans deux articles récents, Bernard Tranel (1984a, p.19, note 16, et 1984b) a relevé cette suggestion et une suggestion identique avancée par Hyman (1984, p.12, note 4) et en a développé l'idée pour examiner si elle était défendable. Adoptant une représentation des schwas finaux et des schwas thématiques comme segments flottants, Tranel (1984b) considère en détail les problèmes posés, dans un tel modèle, par ce que Dell (1973) a appelé l'ajustement de E en syllabe fermée ("closed syllable adjustment", soit CSA). Il conclut positivement : "In conclusion, a phonological approach to CSA assuming that underlying final and thematic shwas are floating vowels seems superior to other metrical options proposed in the literature, such as lan-

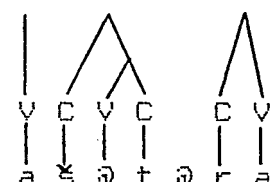
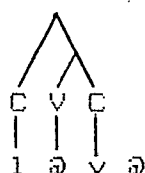
guage-specific syllabification procedures or appeal to special notions of the derived foot". Il émet pourtant quelques réserves à propos des schwas thématiques du futur et du conditionnel (du type "j'aimerai", "j'aimerais") : "However, for future and conditional forms a morphologically conditioned /é/ remains a strong alternative, perhaps inescapable given certain pronunciations. One should therefore keep seriously in mind the possibility that the concept of floating thematic schwa is nothing more than an abstract cover necessary to allow a morphological phenomenon to masquerade as phonological". (p.9).

À vrai dire, de notre point de vue, la démonstration de Tranel n'est pas tout à fait convaincante, parce que la suggestion que nous avons faite d'un traitement du schwa dans le cadre tridimensionnel était suffisamment vague pour autoriser des représentations assez différentes, et, de fait, celles qu'adopte Tranel (1984b) ne sont pas exactement celles auxquelles nous pensions. En particulier, Tranel - qui utilise un squelette CV et une conception de la syllabation lexicale très différente de la nôtre - considère tous les schwas finaux et les schwas thématiques comme des segments @ flottants, mais les autres schwas (schwas internes non thématiques) comme lexicalement ancrés dans le squelette. Ainsi, il propose des représentations telles que (79) :

(79) a) cède

b) lève

c) achètera



A partir de notre suggestion de 1983, nous proposons des représentations nettement distinctes de celles-ci, et par rapport auxquelles les appréciations positives de Tranel, tout autant que ses réserves, ont évidemment à être entièrement réévaluées. Cependant, n'ayant aucunement l'intention de traiter ici l'ensemble des questions posées par le "e muet" en français, nous ne sommes pas concerné par les problèmes liés au CSA, ni par les questions de la morphologie verbale (32).

Comme pour la CL ou le trait [+nasal], notre conception théorique nous conduit à tenir directement compte des alternances à la surface phonétique (c'est-à-dire des variations de prononciation pour une même unité lexicale) dans la détermination des représentations. Aussi, contrairement aux traitements courants, nous ne distinguons pas seulement entre les "e muets" finaux et internes, mais entre les "e muets" finaux des mots monosyllabiques et les "e muets" finaux des mots polysyllabiques. Rappelons que nous envisageons seulement ici le français non méridional.

4.5.2. La représentation du schwa final des mots monosyllabiques

En français, un certain nombre de monosyllabes présentent comme seule voyelle un schwa : *le, je, me, te, se, ce, de, ne, que*. Pour ces mots l'élision est traduite dans la graphie par le remplacement du "e muet" par une apostrophe (33). Même chose pour les autres monosyllabes dont la voyelle s'élide dans certains contextes : *la* (article et pronom), *si* (conjonction), *tu*. Pour les monosyllabes en schwa et pour *la* l'élision est catégorique devant un mot à initiale vocalique; pour *si*, qui ne s'élide que devant *il* et *ils*, l'élision est variable (on entend aussi bien [siil] que [sill]), comme pour *tu* dont l'élision est considérée comme "familiale". L'élision des monosyllabes est indirectement liée à la liaison en ce que l'une et l'autre sont impossibles devant un "h aspiré" : *l'être* [lɛtr] s'oppose à *le hêtre* [lɛ̃tʁ] comme *un être* [œ̃nɛtr] s'oppose à *un hêtre* [œ̃hɛtr].

C'est Vergnaud (1982) qui, réinterprétant dans le modèle tridimensionnel les propositions d'Anderson (1982) (cf. ici 3.5.), a suggéré le premier une représentation du "e muet" recourant à la notion d'autosegment flottant. Mais, conformément aux propositions d'Anderson, il ne s'agissait pas d'un autosegment flottant segmental, mais seulement d'un constituant syllabique R flottant. S'agissant des "e muets" finaux, la représentation de schwa se bornait pour lui à ce

R flottant, qui, disparaissant devant une autre voyelle, reçoit invariablement devant "h aspiré" et variablement devant consonne l'interprétation phonétique [ə] (ce qui entraîne l'insertion d'une position dans le squelette). Contrairement à la solution d'Anderson, ces opérations d'effacement du R ou d'insertion du [ə] et d'une position ne nécessitent aucune règle : elles découlent des principes et paramètres une fois les représentations adéquates posées (cf. ici en 3.5. les principes avancés par Vergnaud (1982)). Soit donc des représentations telles que (80) :

(80) a) le

b) l'ami

c) le héros

l
|
x
|
O R

l a m i
| | | |
x x x x
| | | |
O R O R O R

l ə e r o
| | | | |
x x x x x
| | | | |
O R O R O R

Ces représentations ne nous paraissent pas correctes (34). Vergnaud (1982) représentait la voyelle élidable de la comme un segment flottant. Nous ne voyons aucune raison de traiter différemment le ə des monosyllabes et le a de la. Ce qui est essentiel, en effet, dans les schwas des monosyllabes, c'est que, contrairement aux autres schwas finaux, et semblablement au a de la, ils sont prononcés à la finale absolue (devant pause) : vois le [lə], vois la [la] - cas que n'avait pas examinés Vergnaud (35). Plutôt que d'insérer ce ə par

épenthèse, il est plus conforme à notre cadre théorique de le représenter dans la forme lexicale comme un segment flottant. Comme pour la CL, et pour les mêmes raisons, nous posons également une position inassociée dans le squelette disponible pour le ə et pour le R flottant. Soit donc les représentations (81) :

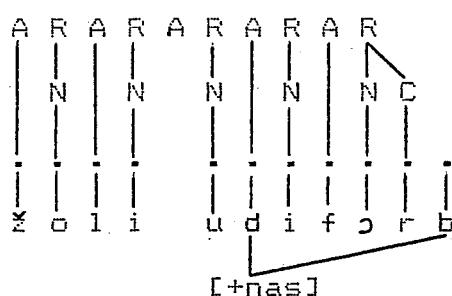
(81) a) le b) la

A	R
	N
·	·
l	ə

A	R
	N
·	·
l	a

L'élision du schwa des monosyllabes et du a de la devant les mots à initiale vocalique montre qu'en français une attaque nulle interdit l'ancrage des voyelles flottantes. Ce qui signifie que toutes les voyelles qui se maintiennent devant un mot à initiale vocalique (c'est-à-dire toutes les autres voyelles sauf, parfois, celles de si et de tu) doivent être représentées comme des voyelles ancrées dans la forme lexicale, comme dans (82) (où nous négligeons le problème du "e muet" final de uniforme) :

(82) joli uniforme



Cette condition portant sur l'ancrage des voyelles flottantes rappelle inévitablement la condition (41) portant sur l'ancrage des consonnes flottantes. Nous avions formulé (41) en cherchant à dégager le contexte autorisant l'ancrage de CL. Mais l'élision nous conduit à envisager plutôt la formulation d'un paramètre centré sur les effets qu'une attaque nulle produit sur les structures qu'elle suit dans la chaîne d'une phrase. L'attaque nulle se révèle en effet comme le déclencheur d'une série d'opérations importantes en français :

- a) elle interdit l'ancrage des voyelles flottantes, ce qui entraîne leur non-prononciation;
- b) elle autorise (et parfois impose : liaison obligatoire) l'ancrage des consonnes flottantes, qui entraîne leur prononciation;
- c) elle autorise (et parfois impose : liaison obligatoire) l'enchaînement sur elle de la consonne finale du mot précédent, syllabation qui est la syllabation non marquée des consonnes finales en français.

Ce rôle de l'attaque nulle paraît directement lié au Principe de contour et à la notion de syllabe minimale qui en découle. L'interdiction de l'ancrage des voyelles flottantes bloque en effet les successions VV évitables (celles des voyelles lexicalement ancrées (du type néant) sont inévitables au niveau phonétique, sauf par épenthèse d'un [ʔ] - cas très minoritaire mais qui relève du même principe); l'autorisation de l'ancrage des CL donne le même résultat; quant à l'enchaînement, il favorise la formation de syllabes minimales AR au niveau phonétique.

Le lien entre segment flottant et attaque nulle est direct puisque c'est lorsque l'un précède l'autre dans la forme lexicale que les opérations respectant le Principe de contour (31) sont non marquées, sans nécessiter aucun dispositif spécial d'effacement ou d'insertion. Nous reformulons donc (41) comme une condition plus générale portant sur les segments flottants finaux, (83) :

(83) Condition (paramétrique) d'association des segments flottants à la finale de mot : en français,

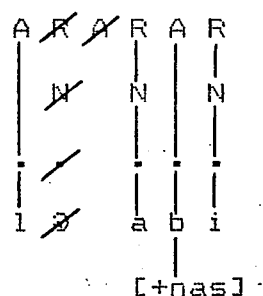
- a) les voyelles flottantes ne peuvent pas s'ancrer devant une attaque nulle;
- b) les consonnes flottantes ne peuvent s'ancrer que devant une attaque nulle.

La condition (83) formule pour les segments flottants finaux une restriction de la Convention universelle d'association (26); moyennant quoi, cette convention leur reste applicable.

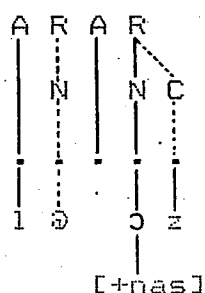
Le schwa des monosyllabes, tout comme le a de la est toujours prononcé devant "h aspiré", lequel empêche la liaison. C'est-à-dire que l'attaque vide et non-nulle a un effet inverse de celui de l'attaque nulle : elle impose l'ancrage d'une voyelle flottante, elle interdit l'ancrage d'une consonne flottante. Mais aucune condition n'a besoin ici d'être formulée : ce comportement des segments flottants finaux devant une attaque vide non-nulle découle directement de la convention d'association (26) pour les voyelles flottantes et de la condition (83) pour les consonnes flottantes. L'ancrage obligatoire de la voyelle flottante devant pause suit également de la convention d'association (26).

(84) présente des exemples de comportement du schwa des monosyllabes devant, respectivement, une initiale vocalique, (84a), un mot à "h aspiré", (84b), une pause, (84c) :

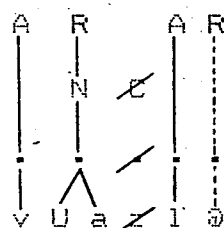
(84) a) l'ami



b) le onze (de France)



c) vois le.



(84a) nous impose de revenir sur le Principe de la structure vide. En effet, il est exclu d'entendre un coup de glotte entre l et a : *[lʔami]. L'attaque nulle, qui entraîne le

non-ancrage et donc la disparition du [ə] flottant (et de la structure disponible pour lui : position, N et R flottants), disparaît obligatoirement elle aussi. Dans ce cas particulier, il est impossible, en français du moins, que le A se maintienne et soit interprété phonétiquement par un coup de glotte conformément à la convention (47). Cette impossibilité paraît être un nouvel effet du Principe de contour : un A flottant ne peut se maintenir à côté d'un autre A (ce qui n'est pas contradictoire avec le fait qu'il existe en français des attaques branchantes : un seul constituant lié à deux positions). La formulation que nous avons donnée du Principe de la structure vide en (46) comporte une forte imprécision. Nous y énonçons qu'un constituant prosodique demeuré non associé après l'opération d'association des constituants prosodiques "n'est pas obligatoirement effacé", contrairement à la convention d'effacement (27), et que, s'il n'est pas effacé, il doit être interprété phonétiquement. Rien n'est dit dans cet énoncé sur les conditions qui permettent qu'un tel constituant ne soit pas effacé (la modification du PSV, en (67), ne modifie rien à la formulation (46) qui est intégralement reprise comme alinéa (a) de (67)). C'est qu'il s'agit d'énoncer un principe explicatif général et que les précisions en l'occurrence semblent relever des paramètres des langues particulières. Mais l'effacement obligatoire de l'attaque flottante dans le cas (84a) ne nécessite aucunement le renvoi à un paramètre du français,

puisque le Principe de contour (31), proposé pour des langues très différentes du français, trouve ici une nouvelle confirmation. Nous proposons donc d'incorporer dans le PSV une référence au PC et de reformuler (46) (= (67a)) sous la forme (85a) :

(85) Principe de la structure vide :

a) Un constituant prosodique peut faire exception à la Convention universelle d'effacement (27) et n'être pas effacé ssi son maintien ne contrevient pas au Principe de contour (31) (i.e. ss'il est précédé par un constituant syllabique différent de lui-même dans la ligne syllabique). S'il n'est pas effacé, il doit être interprété phonétiquement.

b) = (67b)

Le comportement du schwa des monosyllabes devant une attaque pleine, c'est-à-dire devant un mot à initiale consonantique, diffère de celui de la voyelle flottante de la. Alors que, dans ce contexte, celle-ci s'ancre toujours, conformément à (26) (puisque la restriction formulée en (83) n'intervient pas), le schwa des monosyllabes s'ancre variablement devant une attaque pleine. L'élision est la forme la plus fréquente mais la prononciation du [ə] reste possible : si j'ai pris le bateau se prononce normalement [ʒeprilbato], le bateau arrive se prononce aussi bien [ləbatoariv] que [lbatoariv] et que veux-tu aussi bien [kvoetü] que [kəvoetü]. Ces varia-

tions n'ont rien de très particulier : ce sont les mêmes que celles que l'on constate pour les "e muets" situés dans la première syllabe d'un mot (pelouse, petit, cerise...) (36). Ainsi, les monosyllabes en schwa se comportent comme s'ils formaient un seul mot avec le mot qui les suit. Ce que traduit le qualificatif qu'on leur attribue traditionnellement : proclitiques. Mais nous n'estimons pas qu'il faille entendre par ce mot, pour le français, ce qu'il implique en général, à savoir l'absence d'accent. La question de l'accent en français est plus complexe qu'on ne le dit souvent, notamment quand on reprend, comme font Schane et la plupart des générativistes après lui, la règle selon laquelle l'accent tombe sur la dernière voyelle sauf lorsqu'il s'agit d'un "e muet", règle qui va d'autant plus de soi que les linguistes ont oublié par qui, quand et dans quelle intention pédagogique particulière elle a été d'abord avancée (37). Nous ne traitons pas de l'accent ici, mais il faut remarquer que le schwa des monosyllabes peut fort bien porter un accent (une intensité) quand il est prononcé, aussi bien devant consonne que devant "h aspiré" ou à la pause.

Quant à l'élision du si devant il(s) et du tu dans la langue "non surveillée", on peut s'interroger sur la manière d'en rendre compte. Il n'y aurait pas de sens à poser pour si une voyelle flottante qui n'obéirait à la convention (83) que devant l'attaque nulle du seul mot il(s). Nous optons pour

la supplétion : les locuteurs possèdent pour ce mot deux formes, l'une avec une voyelle fixe, l'autre ne comportant que la consonne, mais qui n'est jamais encodée par les locuteurs séparément du seul mot devant lequel elle se manifeste. De même, nous posons que les locuteurs du français possèdent deux formes du pronom *tu*, l'une avec une voyelle fixe et l'autre avec une voyelle flottante, formes dont la distribution dans le discours varie selon de nombreux facteurs (stylistiques, sociaux, mais aussi prosodiques et sémantico-pragmatiques : on entend aussi des *tu* devant voyelle dans "la conversation familière" pour accentuer, focaliser, etc).

4.5.3. Segment flottant et règle de troncation

Au terme de cet examen de l'élision de la voyelle des monosyllabes, nous pouvons revenir sur la Règle de Troncation de Schane (1965, 1968). Comme nous l'avons longuement expliqué dans notre histoire des traitements de la liaison en phonologie générative (chapitre 3), cette règle établissait une symétrie entre élision et absence de liaison en français, en énonçant que les voyelles s'effacent devant les voyelles comme les consonnes s'effacent devant les consonnes. Ce que Schane formulait à l'aide de la variable α , soit (86) dans la version de Schane (1968) :

(86)

$$\begin{bmatrix} \alpha \text{ cons} \\ -\alpha \text{ voc} \end{bmatrix}$$

segments are truncated before $[\alpha \text{ cons}]$ segments

règle que Grace (1975) résumait excellemment par la formule : "Like drops before like" (38). Nous avons rappelé comment l'inadéquation de cette règle s'était rapidement imposée à Schane lui-même (en fait, dès 1967) et à tous les autres phonologues; rappelé aussi que, cependant, Lowenstamm (1979) et Kaye et Lowenstamm (1984) avaient tenu à la formuler à nouveau. Ce faisant, ils ne répondaient qu'aux plus faibles des arguments qui avaient été opposés à cette règle, liés à sa formalisation (l'emploi des traits "vocalique" ou "syllabique" dans les définitions de SPE) non à son contenu intrinsèque tel que Grace le résumait. Or c'est ce contenu lui-même qui est indéfendable : si le semblable s'efface devant le semblable en français, comment se fait-il qu'on y rencontre des hiatus en quantité (joli uniforme) ainsi que des consonnes finales devant des consonnes initiales (neuf camarades, quel comique)? Pourtant, après l'ensemble des développements de ce chapitre 4 et particulièrement après le paragraphe 4.5.2., il saute aux yeux que la règle de Schane, et plus encore la formule de Grace la résumant, si elles sont injustifiables comme expression d'une "règle" du français, n'en évoquent pas moins un principe à l'oeuvre dans la phonologie de cette langue et sans doute universellement, le Principe de contour, dont nous venons de souligner qu'il expliquait les effets de l'attaque nulle en français.

Si l'on compare la condition (83) avec la Règle de Tronca-

tion de Schane, outre la différence entre une condition et une règle dérivationnelle, on constate deux différences essentielles. La première porte sur le type des segments affectés. La Règle de Troncation supprime à la fin de mot **toute** voyelle devant voyelle et **toute** consonne devant consonne. Cette généralisation est fautive en français. Schane, d'ailleurs, révisait sa règle pour réduire la portée de la troncation des voyelles aux schwas en rajoutant le trait [-accent] dans la définition des segments tronqués; mais, de ce fait, comme le remarquait Milner (1973), la symétrie qu'énonçait la règle était détruite, et l'usage de la variable α ne se justifiait plus (cf. ici 3.2.). Au contraire, la condition (83) ne porte que sur les segments flottants, restriction qui lui permet de réunir voyelles (toutes les voyelles élidables, et non pas les seuls schwas) et consonnes, comme Schane visait à le faire. C'est, nous semble-t-il, la vraie généralisation. De ce fait, la présence de suites VV ou CC au contact de deux mots, s'explique très bien : les segments en jeu ne sont pas flottants, mais fixes ou, éventuellement, épenthétiques. La seconde différence porte sur les opérations concernées. La règle de Schane décrivait une seule opération, qui affectait V et C : la troncation. De ce fait, bien que voulant formuler ce qu'il y avait en commun entre élision et liaison, Schane rapprochait élision et non-liaison. Ce qui rendait la généralisation tout à fait inacceptable : alors que l'élision est un processus catégo-

rique en français, et déterminé uniquement par le contexte phonétique, une liaison sur deux, environ, est facultative, de sorte qu'un très grand nombre de non-liaisons ont lieu, bien que le contexte phonétique autorise la liaison, non-liaisons qui n'ont, donc, rien à voir avec la Règle de Troncation. Au contraire, la condition (83) établit, pensons-nous, ce qui est réellement en commun entre l'élision et la liaison : il s'agit d'un processus affectant des segments de même type, les segments flottants, dans un même contexte, devant une attaque nulle.

Mais les opérations concernées sont inverses, comme les noms traditionnels de liaison et d'élision le laissent entendre : dans ce contexte les voyelles flottantes ne peuvent pas avoir de réalisation phonétique, les consonnes flottantes peuvent en avoir. Parce qu'il s'agit d'une condition reliée à un principe explicatif et non d'une règle dérivationnelle catégorique, le caractère obligatoire ou facultatif des processus est respecté. Le Principe de contour exprime une tendance. S'agissant de la liaison et de l'élision en français, cette tendance ne saurait s'exprimer par des règles effaçant des segments fixés, mais joue sur les segments dont la réalisation phonétique est frappée d'incertitude dans la structure lexicale, les segments flottants.

Ainsi le Principe de contour et la condition (83) - qui en

est une particularisation - nous paraissent exprimer ce que Schane visait et n'atteignait pas avec la Règle de Troncation. En ce sens, ils sont une semi-réhabilitation de cette règle. Ils manifestent, en effet, que Schane avait correctement repéré "quelque chose" en commun entre liaison et élision; et que le formalisme de la variable α , qui permettait de rapprocher voyelles et consonnes, n'était pas si loin qu'on a pu le croire ensuite de désigner effectivement une "généralisation linguistiquement significative" du français bien que, de facto, la Règle de Troncation y échouât. Voilà pourquoi Kaye et Lowenstamm (1984) n'ont pas eu tort de rappeler cette règle au souvenir des phonologues, puisqu'elle avait été rejetée sans qu'on exprimât plus correctement l'intuition juste qui la motivait.

4.5.4. La représentation du "e muet" final des mots polysyllabiques

C'est à dessein que nous employons dans ce sous-titre le terme de "e muet" et non celui de schwa que nous avons retenu dans le sous-titre 4.5.3. à propos des monosyllabes - pour souligner une différence. Car ce "e muet" est avant tout une réalité graphique, puisque, comme on sait, à la finale des polysyllabes, sauf exception, le "e muet" reste muet : ne se prononce pas. Bien qu'on traite généralement de cette non-prononciation dans le cadre de l'élision (cf. Schane et les générativistes mais, avant eux, Littré,

Grevisse, etc.), le terme d'élision est impropre ici puisqu'il ne joue que dans le rapport du registre écrit au registre oral. A la différence du "e muet" des monosyllabes, qui alterne avec Ø aussi bien dans l'écrit (ou le Ø est représenté par l'apostrophe) que dans l'oral, le "e muet" des polysyllabes n'alterne ni à l'écrit (sauf pour les mots composés avec le monosyllabe que), où il est toujours représenté par e, ni à l'oral où il n'est jamais prononcé lorsqu'il est suivi par une voyelle ou lorsqu'il est à la pause, ni lorsqu'il est suivi par une consonne (ou un "h aspiré") s'il n'est précédé que par une seule consonne. Le "e muet" des polysyllabes suivi par une consonne (ou un "h aspiré") ou plus d'une consonne, ne se prononce qu'exceptionnellement. On observe deux cas différents :

a) S'il est suivi par une seule consonne (ou un "h aspiré") mais précédé par deux consonnes, et surtout si la seconde des deux consonnes qui le précèdent est une liquide, il peut être prononcé ou non : maître d'école [métrdekɔl] ou [métr@dekɔl], faible d'esprit [fébldéspri] ou [fébld@déspri], barbe longue [barblɔ̃g] ou [barb@lɔ̃g]. Dans ce cas, si un [ə] est prononcé, c'est généralement sous la forme d'une voyelle réduite (un schwa phonétique). On sait que, dans la langue parlée, on observe souvent la disparition de la liquide d'un groupe obstruante-liquide à la finale; dans ce cas, le "e muet" n'est jamais prononcé : maître d'école [métdekɔl] et non *[mét@dekɔl] (39). Si le "e muet" suivi par une seule

consonne est précédé par trois consonnes, il peut évidemment être prononcé : **texte long** [tɛkstlɔ̃] ou [tɛkstəlɔ̃], **arbre haut** [arbrʔo] ou [arbrəo].

b) A plus forte raison, suivi par plus d'une consonne, le "e muet" des polysyllabes peut être prononcé s'il est précédé par deux consonnes, que la seconde soit une liquide ou non : **calme plat**, **barbe blanche**, ou s'il est précédé par trois consonnes : **texte très long**, **arbre brisé**. La fréquence de réalisation d'un "e muet" est, naturellement, plus grande dans ce cas b) que dans le cas a).

Cette possibilité de schwa final est vraie de toute finale de deux (ou trois) consonnes, qu'elle soit suivie ou non par un "e muet" dans l'orthographe : **moult princesses** [multprɛ̃sɛs] ou [multəprɛ̃sɛs], **ours blanc** [ursblɑ̃] ou [ursəblɑ̃], tout comme **ourse blanche** [ursblɑ̃ʃ] ou [ursəblɑ̃ʃ]. Ces schwas s'entendent souvent devant une attaque de deux consonnes comme dans ces exemples, mais aussi devant une attaque non-branchante : **Mats Willander** [matsəvilɑ̃dɛr], **match de boxe** [matʃədɔ̃bɔks].

Ceci conduit à penser que dans notre cadre théorique il n'y a pas de raison de proposer d'écrire un [ə] flottant à la finale des polysyllabes, les cas exceptionnels évoqués ci-dessus pouvant être expliqués par la convention (paramétrique) sur les consonnes finales (59), [ə] apparaissant alors

en tant que voyelle épenthétique d'appui. Mais la présence des "e muets" dans l'écriture à la finale de tant de polysyllabes ne signale-t-elle pas une réalité qui doit être représentée dans notre cadre d'une manière ou d'une autre?

La réponse à cette question est un peu compliquée par le problème du morphème du féminin. Ce n'est pas par hasard, en effet, que le "e muet" final est parfois appelé "e féminin". On sait que dans la graphie, le féminin des noms et des adjectifs, lorsqu'il est construit sur le même radical que le masculin, est, en général, noté par un "e muet" ce qui n'empêche pas qu'il existe un nombre considérable de "e muets" à la finale des noms et adjectifs invariables en genre (vide, raide, rouge...), et des noms masculins (un bouge, un orgue...). On peut supposer que le morphème féminin est encodé par le locuteur dans la forme lexicale du mot, d'autant plus que quand il n'apparaît pas sous la forme graphique e, il apparaît le plus souvent dans des désinences plus complexes : -esse (comtesse), -euse (chanteuse), -trice (institutrice), etc. Quant à leur prononciation, les "e muets" représentant le féminin se comportent comme les autres "e muets" finaux des polysyllabes.

Vergnaud (1982) ne s'interrogeait pas sur les "e muets" à la finale des polysyllabes en général, mais il posait pour le "e féminin" une représentation originale : une paire AR

flottante, sans rien qui lui corresponde ni dans le squelette ni au niveau segmental dans la représentation lexicale. L'opposition **petit** [pəti] / **petite** [pətit] était représentée comme (87a/b) :

(87) a) **petit**

p	ə	t	i	t
x	x	x	x	
0	R	0	R	

b) **petite**

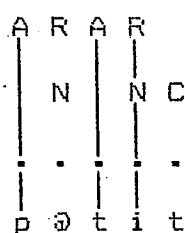
p	ə	t	i	t
x	x	x	x	
0	R	0	R	0 R

(la représentation du premier e n'étant pas en cause dans cet exemple, elle ne doit pas être tenue comme représentative d'une position théorisée sur ce point)

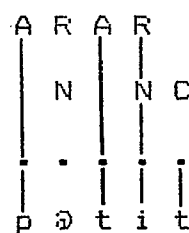
Cette représentation implique que l'on accepte l'existence d'une syllabe dont les deux constituants majeurs, A et R, sont nuls, contrairement aux propositions de Kaye et Lowenstamm (1984) (cf. 4.1.1.) (40). Indépendamment de ce dernier point, nous ne retenons pas cette représentation, comme l'a montré notre traitement des CF finales (cf. 4.2.2.). Pour nous, la différence essentielle entre **petit** et **petite** tient en ce que la consonne t finale n'a pas le même statut au masculin et au féminin. Dans les deux cas, elle apparaît dans la forme lexicale, mais au masculin, où elle est une CL, elle est représentée comme flottante avec une position lui correspondant dans le squelette, alors qu'au féminin

cette consonne *t*, qui est toujours prononcée, est une CF ancrée lexicalement dans le squelette. Dans cette analyse, le morphème féminin trouve sa représentation lexicale dans la présence d'une association entre la consonne et la position qui lui correspond dans le squelette, comme le montre (88) :

(88) a) petit



b) petite



(Nous justifierons en 4.5.5. la structure correspondant au premier "e muet").

La marque du féminin est donc représentée par le fait que la dernière consonne est une CF finale, structure qui n'est évidemment pas réservée au morphème féminin. De ce point de vue, la question du féminin n'intervient pas particulièrement dans celle de la représentation des "e muets" des polysyllabes, puisque nous sommes renvoyé à la question générale des CF finales. Pourtant, on ne saurait ignorer que, dans certains cas exceptionnels, les locuteurs français peuvent se servir de la prononciation d'un "e muet" final pour opposer le masculin au féminin et notamment dans les cas où les

mots ne comportent pas de consonne finale. On peut entendre des phrases comme : "Non pas son ami-i [ami*i*], mais son ami-e [ami*ə*]". Par extension, on rencontre même l'utilisation d'un *e* de ce type dans des graphies hétérodoxes, comme dans le titre **Le vélo(e) reste le vélo** (Libération, 2 juillet 1985) d'un article consacré au Tour de France cycliste féminin (41). Cette graphie correspond naturellement à un usage phonétique où on entendra [l*ə*velo*ə*]. Dans ces cas, rarissimes mais apparemment décodables par tout locuteur natif du français, on se trouve clairement devant un "e du féminin" prononcé en dehors de tout contexte phonétique l'autorisant en tant que voyelle d'appui. Nous posons donc que la représentation du morphème féminin se caractérise à la fois par l'association lexicale de la consonne finale lorsque le mot en comporte une dans la prononciation et par la présence d'une structure terminale comportant une paire AR flottante ainsi qu'un N flottant sous le R et une position leur correspondant dans le squelette, soit (89) :

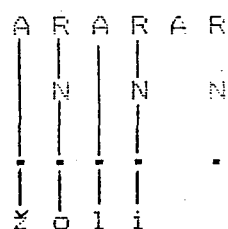
(89) A R

N

Soit donc des exemples de féminin à finale phonétique vocalique : **jolie**, en (90a), et consonantique : **petite**, en (90b) qui remplace la représentation de ce mot donnée en (88b) :

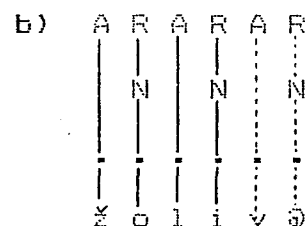
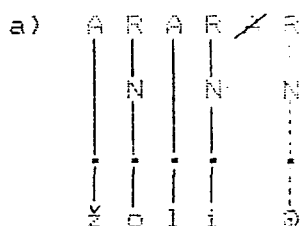
(90) a) jolie

b) petite



Normalement (90a) se prononcera [ʒoli] et la structure correspondant à (89) sera effacée (convention (27)). Dans les cas exceptionnels où le e du féminin est prononcé pour supprimer l'ambiguïté quant au genre (type mon amie est joli-e), c'est bien entendu la voyelle épenthétique non-marquée (convention (47)) qui viendra s'ancrer dans la position finale du squelette ((91a)). Il arrive que la position A soit également le lieu d'une épenthèse (PSV (85)) qui peut être soit celle de la consonne épenthétique non-marquée [ʔ], soit celle du glide correspondant à la voyelle précédente, [y] (prononcé en général de façon atténuée) ((91b)). Dans les deux cas ([ʔ] ou glide), une position est insérée (convention (32)) :

(91) jolie



En (90b), la structure A n'est pas mal formée. La conven-

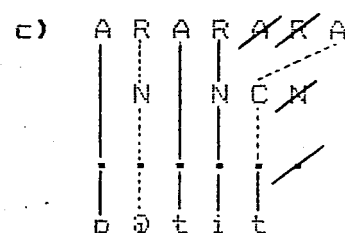
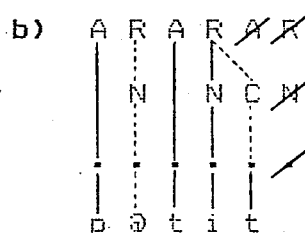
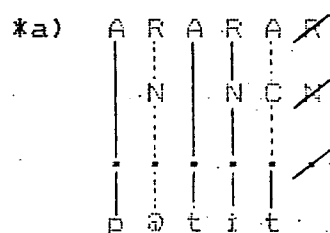
C

.

t

tion universelle d'association des codas flottantes (34) garantit en effet qu'on n'aura jamais l'association (92a) mais soit l'association (92b) si la CF finale ne s'enchaîne pas (ce qui va de soi à la pause), soit l'association (92c) si la CF finale s'enchaîne sur un mot suivant. En français non méridional, dans un mot ne présentant qu'une seule C à la finale, comme *petite*, la structure (89) correspondant au "e muet féminin" de la graphie n'aura jamais de réalisation phonétique :

(92) *petite*



La question se pose de savoir si la structure (89) doit être réservée à la représentation du "e du féminin". Nous savons qu'il ne se différencie pas dans son comportement des autres e finaux des polysyllabes, que ce soit dans les cas où ils ne sont jamais prononcés ou dans ceux où ils peuvent être

prononcés; pour les cas où sa prononciation est possible, il ne se différencie pas non plus des schwas finaux non-représentés dans l'orthographe ([urs@blǣ]). Ce qui est spécifique du féminin, c'est que la structure (89) est attribuée aux mots féminins, qu'ils se terminent par une consonne ou par une voyelle. Pour les finales des mots non-féminins comportant une CF finale, quelle que soit leur graphie, nous avons le choix entre deux possibilités :

- soit attribuer à toutes les CF finales la structure (93) (qui surajoute la structure (89) à la structure jusque-là posée pour les CF) et supprimer la convention (paramétrique) sur les consonnes finales (59) (à condition de surajouter une structure de type (89) également aux CL, pour rendre compte des cas qui nous ont amené à poser (59)) :

(93) A R

C N

$$\begin{array}{c} \cdot \\ | \\ C \end{array}$$

- soit attribuer à toutes les CF finales la structure (94) comme nous l'avons fait jusqu'ici et conserver la convention (59) :

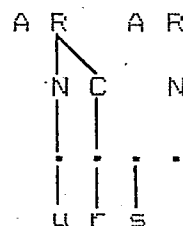
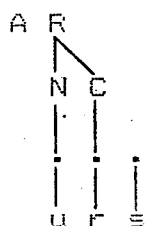
(94) C

·
|
C

Bien que n'ayant pas d'argument décisif, nous préférons la seconde position qui attribue donc une représentation différente à (un) ours, (95a), et (une) ourse, (95b), quoique l'un et l'autre puissent être prononcés avec un [ə] final qui sera, dans les deux cas, épenthétique. Cela signifie que nous faisons l'hypothèse qu'une position dans le squelette est encodée lexicalement, qui correspond au morphème féminin représenté par un "e du féminin" dans l'orthographe :

(95) a) (un) ours

b) (une) ourse



(Il n'apparaît pas de C sous le A dominant s parce que le C précédent est une coda branchante)

Nous posons que si un [ə] est entendu dans un cas du type (95a), par application des conventions (49) et (57), il s'agit d'une "vraie" épenthèse, soit l'épenthèse non pas seulement d'un autosegment segmental mais de toute une structure

tridimensionnelle, la structure (96) :

(96) A R
N
D

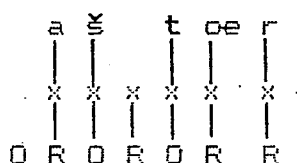
et que si un [ə] est entendu dans un cas du type (95b), par application du Principe de la structure vide (85) et de la convention (47), on aura une "fausse" épenthèse, soit l'épenthèse d'un autosegment segmental pour lequel une structure vide est disponible dans la forme lexicale (42). Les données rappelées au début de ce paragraphe 4.5.4. nous conduisent à compléter la convention (59), soit maintenant (97) :

(97) Convention (paramétrique) sur les consonnes finales (révisée) : en français, les C finales peuvent développer une voyelle épenthétique d'appui; cette voyelle est la voyelle épenthétique non-marquée. Cette épenthèse est favorisée par la présence de deux consonnes à la finale et, si tel est le cas, favorisée plus encore par la présence de deux consonnes à l'initiale du mot suivant. Si l'épenthèse a lieu après une seule consonne, elle est marquée.

4.5.5. La représentation des schwas internes

Vergnaud (1982), s'inspirant d'Anderson (1982), proposait pour les schwas internes d'inscrire non seulement un constituant syllabique, comme il faisait pour les schwas finaux des monosyllabes, mais aussi une position du squelette associée à ce constituant. Un [ə] venait interpréter phonétiquement cette position si les conditions d'apparition étaient réunies :

(98) acheteur



L'intérêt de cette proposition est de poser une représentation différente pour les schwas internes et pour les schwas finaux. Mais nous ne la suivons pas, compte tenu de ce que nous venons d'avancer sur la représentation des schwas, et nous distinguons entre "e muets" internes comme nous avons distingué entre "e muets" finaux.

La question des "e muets" internes ne nous concerne pas directement dans ce travail sinon par le lien qu'elle entretient avec le schwa des monosyllabes qui, nous l'avons rappelé, se comporte devant consonne comme les "e muets" inter-

nes situés dans la syllabe initiale d'un mot. Sans entrer dans le problème complexe des schwas internes, nous ferons l'hypothèse qu'en tout état de cause le schwa de première syllabe d'un polysyllabe doit être représenté comme celui des monosyllabes, à savoir comme un autosegment segmental [ə] flottant dans la forme lexicale et disposant d'une position non-associée du squelette, tel que nous avons représenté le "e muet" de la première syllabe de *petit* dans les exemples (88), (90b) et (92). Ces [ə] alternent régulièrement avec zéro dans la prononciation selon des mécanismes dont la fameuse Loi des trois consonnes de Grammont est un premier essai de formulation systématique et qui ont été explorés plus récemment, entre autres, par Dell (1973) et Vergnaud (1975).

Quant aux "e muets" internes situés entre une suite VC et une suite CV (où V n'est pas un [ə]), comme dans *matelot* [mat - lɔ], *casserole* [kas - rɔl], on sait qu'ils n'apparaissent pas dans la prononciation du français non méridional, sauf exceptions sur lesquelles une enquête précise reste à mener (cf. cependant Malécot (1976)). A titre d'hypothèse provisoire, nous proposons qu'ils soient représentés par la structure (99) comprenant les constituants syllabiques R et N flottants au-dessus d'une position du squelette sans qu'aucun autosegment flottant y corresponde, à la manière dont nous avons représenté le "e du féminin", moins

le A flottant qui n'a pas de nécessité ici :

(99) R

N

On posera donc les représentations (100) :

(100) a)matelot

A	R	A	R	A	R
N		N		N	C
m	a	t		l	o
					t

b)casserole

A	R	A	R	A	R	A	R
N		N		N	C	N	
k	a	s		r	o	l	

Les cas exceptionnels où ces schwas internes sont prononcés sont donc pour nous des cas de "fausse" épenthèse, une position nous paraissant réservée pour eux dans le squelette. Quant aux e de l'orthographe qui sont toujours prononcés, du type de celui de brevet, bretelle, ils ne méritent évidemment pas le nom de "e muets" : ce sont des segments fixes (ancrés) qui sont représentés comme tels dans la forme lexicale comme le montrent les représentations (101) :

(101)

a) brevet

A R A R
| | | |
N N C
| | | |
b r d v e t

b) bretelle

A R A R A R
| | | | | |
N N C N
| | | | | |
b r d t e l

4.6. Variation et structure

4.6.1. Les représentations lexicales

La phonologie que nous avons développée rend compte de la compétence utilisée en locution par les dirigeants politiques actuels, et, au-delà, par tous les locuteurs réalisant des liaisons facultatives, même s'ils ne font entendre qu'exceptionnellement des liaisons sans enchaînement. Vaut-elle également pour les locuteurs qui, tels les adolescents témoins de Villejuif, ne réalisent qu'exceptionnellement des liaisons facultatives, et jamais de liaisons sans enchaînement?

On peut se demander s'il est justifié de poser dans la compétence de ces locuteurs des représentations comportant des CL flottantes jamais réalisées en locution - et qui ne s'associeraient donc jamais avec le squelette. On pourrait faire l'hypothèse que, dans leur grammaire, seules les consonnes de liaison en contexte de liaison obligatoire, et les CL des rares liaisons facultatives réalisées à l'occasion (et d'ailleurs en variation inhérente) sont présentes dans la représentation de base. La seconde solution paraît la plus simple. En fait, c'est la plus compliquée : elle suppose en effet que les CL ne sont attribuées aux mots qu'une fois

défini le contexte où ceux-ci apparaissent dans la chaîne; elle implique donc une opération spécifique d'épenthèse, ou plutôt plusieurs puisque, s'il est assez simple d'insérer des CL flexionnelles (du pluriel et des formes verbales), il est plus délicat d'insérer les autres puisqu'elles varient mot par mot. On retrouve ici tous les problèmes qu'a rencontrés la phonologie naturelle et l'on perd les avantages d'une représentation autosegmentale : au lieu d'opposer deux statuts différents dans la représentation lexicale selon que les segments sont ancrés ou flottants, on ne rencontrerait plus que l'opposition entre présence ou absence de segments ancrés; la différence de nature entre CF et CL disparaîtrait de la représentation phonologique pour ces locuteurs.

Une troisième solution est envisageable : tous les locuteurs partagent la même grammaire s'agissant de la liaison, mais les représentations lexicales varient : selon les locuteurs (ou les groupes de locuteurs) les mots ont ou n'ont pas de CL au niveau lexical. En particulier les locuteurs étudiés à Villejuif possèderaient une liste très limitée de mots terminés par une consonne flottante, et faisant donc la liaison soit obligatoirement soit facultativement, alors que les locuteurs lettrés en possèderaient une liste beaucoup plus étendue. Par exemple, les locuteurs de Villejuif ne connaîtraient comme adjectif masculin singulier doté d'une CL lexicale que les rares adjectifs qu'ils antéposent (*petit*,

gros, grand, bon) mais auraient des représentations sans C flottante finale pour des adjectifs qu'on rencontre antéposés, et donc avec liaison, chez les locuteurs les plus scolarisés : comme ils ne disent jamais un édifiant n ami, dans leur lexique la représentation lexicale d'édifiant ne comporterait pas de t flottant. Cette solution qui pourrait paraître raisonnable pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Les locuteurs qui ne réalisent jamais la liaison pour édifiant n'en savent pas moins relier édifiant et édifiante, et nous n'avons aucune raison de supposer que dans ce couple la relation structurale entre forme masculine et forme féminine soit différente de ce qu'elle est dans le couple petit-petite, c'est-à-dire, s'agissant de la consonne, localisée au niveau lexical dans l'opposition entre C flottante et C ancrée. La présence d'une C flottante au niveau lexical d'un adjectif masculin n'est pas nécessairement due au fait que cette consonne se prononce en liaison mais aussi au fait que la forme féminine manifeste la même consonne en tant que consonne fixe (43). Semblablement, si les adolescents étudiés à Villejuif manifestent un z de pluriel en liaison dans des petits amis, mais non dans des petites amies prononcé [deptitami], on est néanmoins fondé à poser dans leur lexique un z flottant au niveau sous-jacent pour cette forme aussi, et de façon générale pour tous les mots pluriels, même pour un locuteur ne faisant jamais entendre la liaison facultative au pluriel des noms. Reste que nous

considérons comme très vraisemblable que tous les locuteurs n'aient pas les mêmes représentations lexicales; ce qui est une hypothèse indépendante de celle consistant à dire que chaque locuteur n'encode que les CL qu'il réalise lui-même au moins à l'occasion.

L'interrogation sur la nécessité de représenter des CL jamais prononcées se pose d'ailleurs de façon beaucoup plus générale à propos des liaisons "interdites", qui ne concernent pas le comportement d'un groupe de locuteurs mais - en principe - de tous les locuteurs du français. Ainsi, pour les noms singuliers, pourquoi poser, comme nous l'avons fait pour un garçon (cf. (75b)) ou pour un roman (cf. (76b)), une CL finale qui n'a jamais de réalisation phonétique? Que la phonologie générative "standard" ait pris ce parti dès Schane (1965) ne saurait donner une justification suffisante. Dans le célèbre couple *savant* *0* *anglais* (adjectif-nom) et *savant* / *anglais* (nom-adjectif), ne serait-il pas plus simple de distinguer l'adjectif du nom dès la forme lexicale, où celui-ci n'exhiberait pas de CL flottante contrairement à celui-là? On ne peut pas exclure a priori cette solution pour certains locuteurs. Mais on doit tenir compte du fait que la CL s'entend parfois. Les orthoépistes eux-mêmes conviennent qu'il est inexact de tenir cette liaison pour "interdite" alors qu'elle n'est qu'exceptionnelle. Delattre (1966) qui la classe parmi les liaisons interdites (cf. le

tableau reproduit en 1.3.) commente ainsi son classement :
 "La liaison se fait davantage au pluriel qu'au singulier. Il y a tendance (pas obligation) à marquer le pluriel par une liaison en [z] et le singulier par une absence de liaison" (p.41); et Fouché (1959) repère en "style soutenu" bon nombre d'exemples de liaison entre un substantif singulier et un adjectif (cf. p.441). Rappelons que dans notre enquête nous avons trouvé trois cas de liaison du nom singulier avec un mot suivant. La prononciation du t dans le gouvernement *n* américain (M. Rocard, cité en 2.1.) ou du z de un pays *n* arabe (F. Mitterrand, hors corpus enregistré) est erratique mais n'est pas agrammaticale comme le serait, par exemple, la prononciation d'un t à la finale de poli (un poli amiral réalisé *[*ẽ*politamiral]). C'est donc que ce t et ce z appartiennent de manière "latente" au mots *état* et *pays*, au moins pour certains locuteurs, ce que traduit leur présence sous la forme d'une CL flottante dans la représentation lexicale. Un second argument est fourni par la présence du t et du z dans les dérivés, tels que, respectivement, *étatisation*, *étatisme* et *paysan*, *paysage*. Cet argument est à retenir, car les "familles" de mots jouent assurément un rôle dans l'acquisition des formes lexicales, mais il n'est pas décisif comme le montre l'existence de la série poli, polie, politesse à côté de la série petit, petite, petitesse : si le t de politesse appartient au radical et non au suffixe de ce nom (comme l'indique la série joli, jolie, joliesse), il

n'en est pas moins absent de la forme de l'adjectif (**poli**, **polie**). Dira-t-on que si l'on entend la DL dans **petit ami** c'est parce qu'on l'écrit? On peut tout aussi bien soutenir, à l'inverse, que si l'on a conservé dans la graphie le **t**, d'origine latine, de **petit** et non celui, de même origine, de **politesse** dans **poli**, c'est parce qu'on a cessé de prononcer celui-ci mais pas celui-là.

Pour les noms propres, on peut user du second argument évoqué pour les noms communs singuliers, mais non du premier. On ne fait jamais la liaison avec un nom ou un prénom : **Jean / est là**, **Monsieur Lambert / arrive**. Mais les prénoms ont très souvent une forme féminine ou un diminutif : **Jean-Jeanne-Jeannot**, **François-Francoise**; et on construit sans peine des dérivés sur les noms de famille : [miterʔdist] conduit ainsi à poser un d flottant dans la représentation lexicale de **Mitterrand**; et si l'on dit [ʒiskardjɛ] et [barist] et non pas *[ʒiskariɛ] et *[bardist] on peut légitimement poser que [ʒiskar] et [bar] ne se terminent pas de la même manière au niveau sous-jacent. Il est indiscutable que le dérivé est construit sur la forme écrite, et non sur la forme phonologique sous-jacente du nom. Mais une fois que la graphie est connue - serait-ce par le dérivé -, le locuteur n'est-il pas amené à encoder la C finale muette de la graphie comme consonne flottante de la représentation lexicale? A dire vrai, les linguistes ignorent presque tout des

rapports effectifs entre compétence de l'écrit et compétence de l'oral et des formes d'échanges ou de séparations s'établissant entre elles.

En bref, pour le phonologue écrivant une grammaire susceptible de rendre compte du savoir et du comportement des locuteurs français, rien n'empêche ni n'impose de poser des CL flottantes correspondant aux C fixes présentes dans les dérivés si elles n'apparaissent jamais dans la prononciation. L'absence de CL dans **poli** et de CF dans **polie** n'empêche pas les français d'établir un lien entre ces mots et le mot **politesse**; pourquoi serait-ce plus gênant pour **état-étatisme**? Inversement, si on ne peut poser de C flottante dans la représentation lexicale de l'adjectif **poli**, puisque sa catégorie syntaxique imposerait que cette CL puisse se faire entendre en cas d'antéposition, on peut sans inconvénient en poser pour les noms singuliers et les noms propres. La catégorie syntaxique suffit, en effet, à expliquer que cette CL lexicale ne se manifeste presque jamais, tandis que sa présence sous-jacente explique les cas rarissimes où elle se fait entendre.

Le problème se présente un peu différemment pour la liaison rigoureusement "interdite" par les orthoépistes qu'est la liaison de la consonne graphique de **et** avec un mot la suivant, liaison dont nous avons relevé deux exemples dans

notre enquête (et ÷ également, et n en, cf. 2.1.). Ce t n'a en principe aucune raison d'être posé dans la représentation phonologique puisqu'il n'a jamais de manifestation phonétique "licite" dans ce mot (au point que dans les deux cas cités la compréhension spontanée de l'énoncé est difficile, la prononciation [et] ou [ét] conduisant à reconnaître le mot est, qui s'entend aussi bien [et] que [ét] en liaison) et qu'il ne peut pas être encodé par relation avec un dérivé, le mot et n'en possédant pas. Il semble que lorsque et est prononcé [et] ou [ét], erratiquement, c'est parce que le locuteur insère épenthétiquement un t emprunté soit à la prononciation en liaison de l'homonyme est, soit à la prononciation de et en latin, soit à la forme graphique - à moins, encore, que des locuteurs de ce type, maîtrisant l'orthographe française et connaissant la langue latine, n'aient encodé lexicalement un t flottant dans la forme phonologique de et, consonne flottante qu'ils n'ancrent que très exceptionnellement, par erreur. On rencontre ici un des intérêts du travail sur langage attesté : la présence de ces deux prononciations "incorrectes" tout à fait surprenantes conduit à réfléchir sur la complexité des rapports entre les divers savoirs (compétences) linguistiques d'un locuteur. Les machines algorithmiques qui modélisaient la compétence linguistique dans la grammaire générative jusqu'à ces dernières années supposaient une "idéalisation" si radicale qu'il en devenait impossible de comprendre comment cette

compétence idéalisée pouvait se traduire dans les performances que l'on observait (ou plutôt qu'on se gardait d'observer de près...). En phonologie, elles supposaient en particulier un locuteur "sourd", en ce qu'il n'intégrait jamais aucune connaissance externe à sa compétence internalisée (acquise comment?), et notamment aucune forme de la langue ne relevant pas de "son dialecte" (cf. les justifications du type "In my dialect..."); mais encore il semblait devoir être nécessairement unilingue et illettré - du moins son savoir de la langue dont il est "locuteur natif" n'entretenait-il aucun rapport avec sa connaissance éventuelle d'autres langues, ni avec sa connaissance éventuelle d'une forme écrite de sa langue maternelle. Dès qu'on observe l'usage de la parole, on est amené à une conception moins sommaire des rapports entre "compétences" (au pluriel) et "performances" - à une conception du langage qui ne soit pas métaphorisée par le modèle de la machine inerte, fermée sur ses engendrements autonomes et mécanisés.

4.6.2. Les conventions

Indépendamment des différences éventuelles dans les représentations lexicales, ne pourrait-on différencier les grammaires de différents groupes de locuteurs sur le point du non-enchaînement de la liaison? Puisque certains locuteurs enchaînent toujours les CL qu'ils réalisent, faut-il néanmoins leur attribuer la grammaire qui rend le non-enchaîne-

ment possible? Il est clair que c'est la structure des configurations lexicales où se succèdent une CL flottante et une attaque flottante qui est la cause première des deux syllabations possibles de CL, qui peut s'associer soit à la coda flottante qui la domine soit à l'attaque nulle qui la suit. Mais on peut toucher aux conventions paramétriques : pour ceux qui ne réalisent jamais de liaison sans enchaînement, faut-il poser un processus d'association à une seule opération, où toute CL prononcée est enchaînée (solution de Clements et Keyser (1981) et de Vergnaud (1982)), ou à deux opérations indépendantes comme nous l'avons proposé pour les locuteurs de notre enquête? Là encore la solution apparemment la plus simple entraîne le plus de complications : elle implique en effet pour l'enchaînement des CF un système assez complexe et en tout cas différent de celui des CL - sans compter le problème posé par le non-enchaînement des CF qui s'entend chez des locuteurs enchaînant toujours les CL. Là encore nous pensons que la solution préconisée pour les locuteurs les plus scolarisés, qui sauvegarde la généralité du phénomène de la syllabation des consonnes finales devant voyelle, est à retenir aussi pour les autres locuteurs. L'argument principal est, naturellement, que la distinction entre deux opérations d'association, celle des segments d'une part, celle des constituants syllabiques de l'autre, dépasse singulièrement la question de la liaison puisqu'elle vaut pour toutes les configurations où des associations res-

tent à établir, et qu'elle ne relève pas, pour nous, d'un paramètre du français mais vaut pour toute grammaire, puisque nous avons posé pour chacune de ces lignes autosegmentales des conventions universelles d'association distinctes.

Reste encore la possibilité de poser que chez les locuteurs les moins scolarisés la position du squelette à laquelle a été liée une consonne de liaison est associée obligatoirement dans tous les contextes avec l'élément A flottant de la couche syllabique : le paramètre concernant la syllabation à droite pour les liaisons obligatoires (Convention (49a)) serait, pour ces locuteurs, généralisé à toute CL. Mais cette modification du premier alinéa de la Convention sur l'interprétation syllabique des consonnes finales ne paraît pas nécessaire; le second alinéa, (49b), qui désigne la syllabation des consonnes finales en position d'attaque comme la syllabation non-marquée, suffit en effet à rendre compte du comportement des locuteurs en question. Nous dirons seulement que ces locuteurs respectent la syllabation non-marquée pour toutes les CL qu'ils réalisent : solution qui s'impose d'autant plus qu'il leur arrive de présenter la syllabation marquée (à la coda) pour les consonnes finales fixes.

4.6.3. L'hétérogénéité grammaticale

Ainsi, quant à la liaison, nous proposons de rendre compte des usages de tous les locuteurs du français avec le même

ensemble de principes et de paramètres, parfaitement compatible avec une grande diversité d'un locuteur ou d'un groupe de locuteurs à l'autre au niveau des représentations lexicales concernant la présence ou l'absence de CL flottantes dans les formes où elles n'apparaissent jamais dans la prononciation. Bien que certaines formes de sociolinguistique en aient aimé la chimère, on peut douter s'il y a un sens proprement scientifique à vouloir décrire la grammaire et le lexique de chaque locuteur ou type de locuteur. Nul n'ignore que pour un comportement (ou pour des jugements de grammaticalité) donné(s), on peut écrire un grand nombre de grammaires diverses capables d'en rendre compte, aucune ne pouvant évidemment prétendre être la grammaire effectivement mise en oeuvre par le(s) locuteur(s). Il nous suffit de poser une grammaire qui soit apte à rendre compte des comportements réguliers constatés d'une manière qui nous paraît plus explicative que les grammaires précédemment proposées. Celle que nous avons développée ici répond à cette condition. Elle rend compte aussi bien des comportements des hommes politiques que de ceux des adolescents de Villejuif, aussi distincts soient-ils. Qui peut le plus peut le moins : notre grammaire pouvant expliquer la non-réalisation de toutes les consonnes de liaison en contexte autre que celui de la liaison obligatoire, elle admet sans difficulté la lexicalisation éventuelle de cette absence chez tels locuteurs; de même l'enchaînement ou le non-enchaînement de tout ou partie

des liaisons réalisées sont également compatibles avec le système grammatical proposé.

Les cas de réalisation "agrammaticale" de la liaison que nous avons relevés conduisent à évoquer pour la phonologie aussi une conception du langage que nous sommes appelés à développer davantage dans la II^{ème} partie de ce travail, portant sur des problèmes de construction du sens. Le langage n'est pas une machine; la langue n'est pas un objet structuré inerte qui engendre mécaniquement des sorties grammaticales éventuellement perturbées par des facteurs "externes" de "performance". L'écart entre la compétence et la performance, au sens de Chomsky, n'est pas dû à un "déficit" de la seconde, s'originant dans la finitude des sujets parlants. Même au niveau phonologique, il faut au contraire considérer le langage comme une activité de construction mentale, construction sous-déterminée par les instructions "grammaticales" : d'où ces "agrammaticalités" comme la prononciation d'une CL à la fin de noms singuliers ou même de la conjonction *et*; d'où aussi ces reprises où la prononciation est strictement "contrôlée" par le surgissement de significations imprévues comme nous en donnons des exemples au chapitre suivant (cf. 5.3.). L'hétérogénéité grammaticale mise en avant par Weinreich, Labov et Herzog (1968) doit être entendue en un sens plus complexe encore qu'ils ne le faisaient. Si l'on n'a pas à décrire une correspondan-

ce stricte : tel groupe-telle "production"-telle grammaire, c'est certes parce que toute grammaire est hétérogène, "variationniste". Mais c'est aussi parce que les connaissances des locuteurs-auditeurs sont plurielles et que l'usage de la parole fait apparaître entre ces divers savoirs, même dans leur dimension proprement phonologique, des constructions inattendues, imprévisibles et souvent éphémères dont une partition rassurante de la "compétence" et de la "performance" n'a jamais su rendre raison. Tant que la phonologie se fait sur des données livresques ou sur la réponse d'un informateur aux questions du phonologue elle n'a guère l'occasion de saisir cette activité mentale propre aux phénomènes linguistiques, d'où la tendance "naturelle" de la phonologie à privilégier le structuralisme mécaniste (qu'il soit ou non "génératif"); le travail sur langage ordinaire enregistré rend cette activité mentale manifeste.

4.6.4. L'autosegment flottant

Soulignons un dernier point, qui nous paraît un des acquis de cette longue étude linguistique de la liaison. La linguistique recourant à l'enquête systématique a inévitablement rencontré le problème de la variation linguistique, et l'a mis au centre de son travail, contrairement à la linguistique "classique". Mais la liaison et le "e muet" font partie de ces problèmes cruciaux de la phonologie du français où tout linguiste est confronté à des phénomènes de

variation, qu'il reconnait au moins comme faits de variation stylistique ou sociale, s'il n'y repère pas une "variation inhérente". Dans la phonologie générative qu'elle soit ou non variationniste, rien ne permet de localiser dans une représentation phonologique les éléments susceptibles de variation. Dans une grammaire du type SPE la variation s'exerçant sur la réalisation de la liaison ou du "e muet" s'exprimera par la mention "Optionnelle" attribuée à une règle. Semblablement, chez Labov la variation s'exprimera par l'attribution à certaines règles de la mention "Variable", qui se traduira par une formalisation particulière signalant les éléments variables dans les règles en question et par un calcul des paramètres contextuels influant sur cette variation. Chez Selkirk (1972) la variation stylistique portant sur la liaison n'apparaîtra aucunement dans la grammaire, puisqu'elle rédige une grammaire spécifique - et de type catégorique - de la liaison pour chacun des styles qu'elle croit pouvoir reconnaître en français. Un des résultats originaux des traitements phonologiques que nous venons de proposer est de nous permettre d'avancer une hypothèse sur la topologie des variations possibles dans les structures phonologiques sous-jacentes. En effet, qu'il s'agisse de la prononciation de la consonne de liaison, qu'il s'agisse de sa syllabation à l'attaque ou à la coda ou qu'il s'agisse de la réalisation du "e muet", les variations que nous avons étudiées ont en commun de porter sur des éléments qui peu-

vent être représentés au niveau phonologique sous-jacent
 comme des **autosegments flottants** - flottement qui suffit,
 étant donné les principes de la phonologie tridimension-
 nelle, à expliquer les dites variations (ce qui ne serait
 pas le cas, par exemple, si étaient en jeu des métathèses).
 L'**autosegment flottant** (qu'il appartienne à une ligne sylla-
 bique ou segmentale) prend ainsi, pour le français du moins,
 une signification très intéressante : sa présence dans une
 représentation signale une **virtualité de variation structu-
 ralement inscrite**. Autres virtualités de variation, celles
 que signalent les "vides" sur la ligne du squelette ou sur
 la ligne segmentale, lieux désignés d'un certain type d'é-
 penthèse, les épenthèses grammaticales, celles dont la
 potentialité est inscrite dans la structure. Les variations
 rencontrées sont donc associées à une instabilité structura-
 le au niveau lexical. Ce résultat consistant à pouvoir iden-
 tifier dans la structure des représentations lexicales - et
 non dans des "règles" qu'elles soient "optionnelles" ou "va-
 riables" - les lieux des variations phonétiques dotées de
 régularité nous paraît essentiel dans l'optique qui est la
 nôtre. Ce résultat est à la fois descriptif et explicatif.
 Fondées sur un modèle théorique qui vise à l'universalité,
 les représentations lexicales singulières ne sont pas in-
 nées, nul ne le conteste, mais acquises par l'expérience de
 l'usage (et des usages) d'une langue dans une communauté de
 parole déterminée. En ce sens, c'est parce que le locuteur

enregistre des variations concernant la liaison qu'il encode une structure dont l'autosegment flottant est une représentation. Mais c'est aussi parce qu'une telle structure est encodée que le locuteur va non seulement "accepter" les variations des autres locuteurs mais aussi produire lui-même cette "variation inhérente" dont Labov a le premier apporté une conceptualisation. Entendues ainsi, les structures phonologiques sous-jacentes des mots sont des "structures structurées structurantes" (pour reprendre les termes qu'emploie Bourdieu pour définir les habitus) qui permettent de rendre compte à la fois du savoir d'un sujet parlant (c'est-à-dire de son expérience des pratiques d'autrui et de son rapport à ces pratiques) et de ses propres pratiques. Ce résultat autorise à suggérer que la phonologie ne fasse pas de l'autosegment flottant un moyen seulement opératoire (44).

La possibilité de faire flotter un autosegment dans la structure ne doit pas être utilisée simplement comme un instrument notational commode, mais doit être reliée à une conception explicative (45).

4.7. Récapitulatif des Principes, Conventions et Conditions

4.7.1. Principes et conventions universels

Principe "no crossing line" : les lignes d'association ne doivent pas se croiser ((24b)).

Principe de contour : les grammaires des langues tendent à ce que deux éléments identiques ne se succèdent pas sur une ligne autosegmentale, quelle qu'elle soit. Les formes respectant ce principe sont les formes non-marquées ((31)).

Convention universelle d'association : les autosegments flottants s'associent aux positions (ou autosegments) qui leur sont accessibles compte tenu du Principe "no crossing line" et des paramètres locaux ((26)).

Convention universelle d'effacement : les autosegments (ou positions) qui ne sont pas associés après application de toutes les conventions et conditions générales et paramétriques sont effacés des représentations ((27)).

Convention universelle d'association des codas flottantes : une coda flottante ne peut s'associer sur la ligne des cons-

tituants syllabiques A,R qu'avec une unité R dominant le noyau qui la précède sur la ligne N,C ((34)).

Convention universelle d'association des constituants syllabiques flottants : les autosegments A, N et C flottants ne peuvent s'ancrer que dans des positions du squelette qui sont interprétées segmentalement ((40)).

Convention universelle d'insertion d'une position :

P P

--> .

S S

où P est un constituant syllabique et S un segment ((32)).

Principe de la structure vide :

a) un constituant prosodique peut faire exception à la Convention universelle d'effacement et n'être pas effacé ssi son maintien ne contrevient pas au Principe de contour (i.e. ss'il est précédé par un constituant syllabique différent de lui-même dans la ligne syllabique). S'il n'est pas effacé, il doit être interprété phonétiquement.

b) une attaque vide mais non-nulle ancrée dans le squelette peut aussi bien demeurer segmentalement vide ou être phonétiquement interprétée. Les langues peuvent spécifier ce point ((85)).

4.7.2. Paramètres du français

Condition d'association des segments flottants à la finale de mot : en français,

- a) Les voyelles flottantes ne peuvent pas s'ancrer devant une attaque nulle;
- b) Les consonnes flottantes ne peuvent s'ancrer que devant une attaque nulle ((83)).

Convention sur l'interprétation syllabique des consonnes finales : en français,

- a) lorsqu'une consonne finale flottante peut s'ancrer dans le squelette, si le contexte syntaxique rend cet ancrage obligatoire cette consonne est interprétée syllabiquement comme une attaque;
- b) dans tous les contextes, l'interprétation syllabique d'une consonne finale comme une attaque est la syllabation non-marquée ((49)).

Convention sur les consonnes finales : en français, les C finales peuvent "développer" une voyelle épenthétique d'appui. Cette voyelle est la voyelle épenthétique non-marquée. Cette épenthèse est favorisée par la présence de deux consonnes à la finale et, si tel est le cas, favorisée plus encore par la présence de deux consonnes à l'initiale du mot suivant. Si l'épenthèse a lieu après une seule consonne,

elle est marquée ((95)).

Convention sur les segments épenthétiques : en français, la consonne épenthétique non-marquée est [ʔ], la voyelle épenthétique non-marquée est celle qui correspond, pour un locuteur donné, aux réalisations du "e muet" ((47)).

Convention sur la nasalisation des finales : en français, dans une finale de mot où une unité de la ligne de la nasalité (un trait [+nasal]) flotte au-dessous d'une suite de la ligne segmentale composée d'une voyelle ancrée dans le squelette et d'une consonne flottante,

a) si la consonne flottante s'ancre dans le squelette, alors le trait [+nasal] s'associe avec cette consonne et n'est plus disponible pour la voyelle qui la précède;

b) si la consonne flottante ne s'ancre pas mais disparaît, alors le trait [+nasal] s'associe avec la voyelle ((74)).

NOTES DU CHAPITRE IV

1. On trouve, par exemple, des concepts et des représentations sensiblement différents dans Vergnaud et Halle (1979) (phonologie métrique), Halle et Vergnaud (1980) (phonologie tridimensionnelle), Halle et Vergnaud (1981) (théorie métrique et théorie autosegmentale selon les types d'harmonie à traiter), Halle et Vergnaud (1982) (phonologie autosegmentale des tons), Halle et Clements (1983) (phonologie trilineaire), Halle et Mohanan (1985) (phonologie lexicale), Halle et Vergnaud (1985) (théorie autosegmentale de l'accent). Cette absence d'uniformité dans les traitements, qui n'est le symptôme que de la recomposition théorique en cours en phonologie, se rencontre chez de nombreux auteurs, mais elle est particulièrement remarquable quand il s'agit, comme dans les exemples ci-dessus, d'articles de référence.

2. C'est dès 1979 que Kaye et Lowenstamm ont jeté les bases de cette théorie dans leur communication au IVth GLOW Meeting (= Kaye et Lowenstamm (1982)) et dans Lowenstamm (1979). Nous n'adoptons pas dans ce chapitre une perspective historique et les références que nous donnons ne visent pas à établir pour chaque élément conceptuel en jeu la date et l'origine de son introduction en phonologie. Notons que les nouvelles théories phonologiques en grammaire générative retrouvent un bon nombre des concepts mis en oeuvre dans les travaux de l'école firthienne et des différentes écoles structuralistes. Nos références sont actuelles : elles renvoient aux travaux récents où ces notions, d'origine et d'histoire diverses, sont saisies dans le monde théorique qui est le nôtre.

3. Kaye et Lowenstamm redéfinissent les classes majeures de segments à l'aide du trait "vocalique" qu'ils utilisent différemment que ne faisait SPE (cf. ici 3.5.). La question de la représentation du contenu de traits des segments dans un modèle multilinéaire autosegmental est en pleine élaboration à partir des propositions extrêmement novatrices de Vergnaud (1982) développées et élaborées par Kaye et Vergnaud (1984), Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1984 et 1985). Ce travail n'est pas le lieu adéquat pour entrer dans cette discussion, mais il est clair qu'une théorie syllabique du français doit, par exemple, résoudre explicitement la question de la

classe des voyelles hautes et des glides compte tenu de leurs positions potentielles dans la structure syllabique.

4. Dans la phonologie prosodique de J.R. Firth, on trouve dès 1948 la mise en oeuvre d'une représentation plurilinéaire des sons : "The time has come to try fresh hypothesis of a polysystematic character (...) The phonological structure of the sentence and the words which comprise it are to be expressed as a plurality of systems of interrelated phonematic and phonetic categories" (Firth (1957), p.152). Cf. aussi J. Lyons (1968), p.131 : "'Multidimensional' nature of prosodic analysis. One of the main differences, then, between phonemic analysis and prosodic analysis is that the former represents words (and utterances composed of words) as a unidimensional sequence of elements (phoneme), the latter as a multidimensional structure composed of prosodies and phonematic units. It is multidimensional, rather than simply two-dimensional, because there may be several 'layers' of prosodies operating over 'domains' of different lengths (pairs of consonants, syllables, words, and even groups of words or whole utterances). The phonematic units are like phonemes in the sense that they are regarded as discrete units ordered serially, or sequentially in the unidimensional sequence of phoneme (and archiphoneme)". En phonologie générative, c'est probablement Edwin Williams (1976 = 1971) qui a utilisé en premier une ligne séparée pour

les tons, représentation binaire qui a été reprise, développée et théorisée par John Goldsmith (1974, 1976a et b). Pour un bref historique, cf. McCarthy (1982).

5. Cf. Goldsmith (1976b), p.28 : "A more accurate picture we suggest is parallel sequences of segments, none of which 'depend' or 'ride on' the others. Each is independant in its own right : hence the name autosegmental level".

6. A notre connaissance, Jean Lowenstamm est le premier à avoir suggéré l'utilisation d'un squelette de positions pures (Séminaires aux Universités d'Austin et de Montréal, 1981-1982). Levin (1983) semble suivre d'assez près Kaye et Lowenstamm lorsqu'elle "propose" que le squelette soit une projection syllabique. Elle définit le squelette comme "truly empty in that it consists solely of empty time sequence slots". Sans doute faut-il entendre "empty" par "vide de tout contenu de traits" (à la différence d'un squelette C, V). Mais il faut souligner que pour nous, les positions du squelette ne sont pas des places vides mais au contraire des places pleines (dont la non-vacuité est représentée par des points) qui se distinguent des blancs représentant sur la même ligne du squelette des places potentielles inoccupées dans une forme lexicale donnée : ainsi le blanc situé dans le squelette sous l'attaque flottante du mot *ami* dans (11). Prince (1984) ne dit presque rien du squelette de positions

7. En berbère, par exemple, on rencontre des syllabes biconsonantiques, composées d'une consonne syllabique suivie par une consonne non-syllabique, où un schwa réduit se fait entendre après la consonne syllabique. Soit, par exemple, Tamanz "prière, imploration", qui se syllabe :

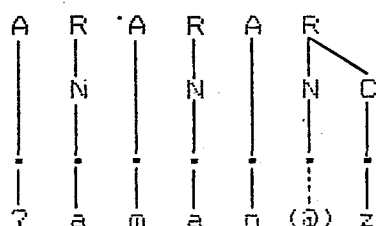


Diagram illustrating the inheritance of the ABO blood group. The parents are AA and RR. The gametes are A and R. The offspring's genotype is shown as a combination of these gametes, resulting in the ABO blood group.

439

Le n syllabique est à la fois interprété comme A et comme R mais par l'intermédiaire de deux positions dans le squelette, parce qu'une structure du type (18a) obligerait à rattacher le schwa réduit au seul point du squelette disponible et, par conséquent, à l'interpréter syllabiquement semblablement au n, à la fois comme A et comme R. Ce qui n'est pas justifiable.

On pourrait préférer pour les consonnes syllabiques de ce type une structure où la C syllabique est à l'attaque et où sa syllabicit  se repr sente par le fait qu'elle est suivie d'une rime ancr e dans le squelette mais segmentalement "vide" qui recevrait automatiquement, par convention param trique, une interpr tation phon tique ( ) :



Mais une telle repr sentation traduit assez mal la notion de consonne syllabique, o  le schwa, lorsqu'il s'en fait entendre un, est nettement per u comme un d veloppement de la syllabicit  de la consonne elle-m me (Pour une  tude sur la structure syllabique en berb re, cf. la th se de Doctorat (en pr paration) de Mohand Oul Hadj Lacey, que nous remer-

cions pour les précisions qu'il nous a aimablement communiquées).

8. Cf. Piggott et Singh (1984), p.106, note 6 : "Kaye (personal communication) suggests that this analysis of French diphthong is a consequence of the fact that French does not permit to the nucleus to branch". Notons aussi que Kaye (1983) propose que le nombre de segments qui peuvent être associés à un même point du squelette soit limité à deux.

9. Le terme "possibles" renvoie au fait que dans le lexique figurent des positions qui pourront ne pas être interprétées phonétiquement dans les énoncés selon le contexte où sera placé le mot. Cette notion de nombre de places possibles pose immédiatement la question des épenthèses. Notre formulation pourrait laisser penser qu'il ne peut y avoir épenthèse que si une position "attend" le segment épenthétique dans le squelette. Nous ne voulons pas suggérer une condition aussi restrictive. Il est vraisemblable que les emplois du terme traditionnel d'épenthèse recouvrent des processus phonologiques divers. Mais pour le français, nous pensons que les vraies épenthèses ont lieu, au contraire, dans des configurations où une position nouvelle est créée à l'intention d'un segment épenthétique dans le squelette. Les cas où une position "attend" un segment non inscrit lexicalement sur la ligne segmentale relèvent en français d'un processus

différent que nous nommerons fausse épenthèse (cf. 4.5.4. et 4.5.5.).

Nous n'ignorons évidemment pas les problèmes attachés à la définition du "mot" (cf. par exemple A. Martinet (1965)). A titre provisoire, nous adoptons ici la conception de SPE (cf. pp.366 ss.). Nous n'utilisons pas de frontières de mot dans nos représentations, mais nous supposons qu'à un stade - qui dans certains cas peut être initial - de la représentation lexicale, les unités lexicales sont encodées sous formes de mots, et c'est à ce stade lexical que nous situons nos représentations de départ.

10. Dans ce texte, Edward Sapir a longuement expliqué qu'écrire une langue consistait parfois à tracer une lettre là où pourtant on ne pouvait entendre rien : à savoir représenter dans la langue une unité que la voix ne manifeste pas et qui pourtant ne cesse pas d'être présente et efficace pour le locuteur et son auditeur de même langue, et qu'il faudra donc inscrire comme forme visible de ce son où elle ne résonne pas (cf. Encrevé (1985)).

11. Nos citations du texte de Sapir sont reprises de la traduction de J.E. Boltanski, Minuit, 1968, pp. 177-178.

12. Angoujard (1984, paragraphe 2.1.) a développé une con-

ception très intéressante des "places segmentales", mais son concept de **place** nous paraît bien distinct de celui que nous proposons ici. Il ne s'agit pas pour lui, en effet, du nombre de places dans le squelette de la forme lexicale d'un mot, seul aspect qui nous intéresse ici, mais des places segmentales dans la syllabe dans une langue donnée (c'est-à-dire de la nature phonétique des segments pouvant occuper telle ou telle place dans une syllabe). Pour nous (nous y reviendrons), les places dans le squelette ne sont pas nécessairement segmentales : ainsi nous marquons pour le "e du féminin" en français une place dans le squelette, qui n'a pas de correspondant segmental (même flottant) au niveau lexical, et qui, sauf exception, n'a pas de réalisation phonétique (cf. 4.5.4.).

Angoujard (1984) utilise aussi (paragraphe 2.3.3.), après, par exemple, Bohas et Kouloughli (1981) qui posaient "la Règle des Trois places", la notion de "nombre de places" dont il étudie les contraintes dans la conjugaison en arabe (il s'agit de racines à nombre de places fixes). A nouveau, la notion de place est directement liée ici à celle de segment, et paraît tout à fait indépendante de la conception, qu'elle a précédée, d'un squelette de positions pures.

13. Goldsmith (1976a) définit ainsi la conception "traditionnelle" du ton flottant : "A floating tone is, in essen-

ce, a segment specified only for tone which, at some point during the derivation, merges with some vowel" (p.45). Il cite Bird (1966) comme exemple de cette "traditional view".

14. Cf. Chomsky (1981a, 1981b et 1982).

15. Cf. par exemple Fauconnier (1978 et 1984a), Fillmore (1982), Lakoff (1982), et, ici même, notre Deuxième partie.

16. Kaye et Lowenstamm (1982b), p.22.

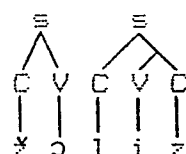
17. Discussion de la communication de Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1984) au VI^{ème} colloque international de linguistique de Paris VIII (juin 1984, ENS, Paris). Quoique le concept de règle y diffère, on pense à cette remarque de Bourdieu (1985), p.99, à propos de l'établissement de règles de parenté en ethnologie : "En sciences sociales, le langage de la règle est souvent l'asile de l'ignorance". Soulignons que Kaye et Lowenstamm ne travaillent pas sur des données livresques, mais sur des faits linguistiques qu'ils établissent par enquête, et notamment par enquête sur le terrain (langues kru de Côte d'Ivoire, cf. Kaye et al. (1982)). Kaye insistait sur le fait qu'un grand nombre de phénomènes des langues kru lui apparaissaient encore incompréhensibles mais qu'il n'aurait aucune difficulté à les décrire sous la forme de règles, si ce n'est qu'il se refusait à simuler ainsi une

explication de ce qui lui restait, pour l'instant en tout cas, inexplicable. Bourdieu, de son côté, remarquait à propos des règles de parenté qu'"une des bases de la division entre les deux 'paradigmes' pourrait résider dans le fait qu'il faut passer des heures et des heures avec des informateurs bien informés et bien disposés pour recueillir les informations nécessaires à la compréhension d'un seul mariage - ou, du moins, à la mise au jour des paramètres pertinents s'agissant de construire un modèle, statistiquement fondé, des contraintes organisant les stratégies matrimoniales -, alors qu'on peut établir en une après-midi une généalogie comportant une centaine de mariages et en deux jours un tableau des termes d'adresse et de référence".

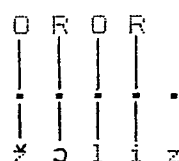
18. Pour une version plus récente de la théorie de la marque de Kaye et Lowenstamm, cf. Kaye, Lowenstamm et Vergnaud (1985). L'approche "paramétrique" est clairement résumée par Lowenstamm et Prunet (1984), p.3 : "With respect to the general organization of the phonological component we adopt a parametric approach. This approach relies on a few basic and unordered operations comparable to move- α in syntax. The characterization of phonological processes must, consequently, be derived from principles of Universal Grammar within which language-specific grammars may select parameters. It follows from this approach that (ordered) phonological rules must be absent from grammars".

19. C'est après avoir rédigé notre traitement de la liaison que nous avons reçu l'étude de Bernard Tranel : "French Liaison and Extrasyllabicity" (1984a). Il y fait allusion à une étude de Larry Hymann (1984), "On the Weightlessness of Syllable Onsets", que nous n'avons pas pu nous procurer et qui, d'après Tranel, propose un traitement de la liaison proche de celui que nous avons proposé in Encrevé (1983), l'un et l'autre traitement représentant ce que Tranel appelle "the floating version of the extrasyllabic approach", qu'il oppose à la version "extrametric" de Clements et Keyser (1983) : "Whereas Clements and Keyser consider (p.102) that linking consonant are associated to a C-position on the CV skeleton (like all other consonants), Encrevé assumes (p.56-7) that even though a position is present on the skeleton tier, linking consonants are not connected to it underlyingly, and Hymann suggests (p.3) that linking consonants are without a weight unit, that is, without a skeletal position to which they can be attached within the word". Tranel illustre ces trois propositions avec le mot pluriel *jolis* de la manière suivante :

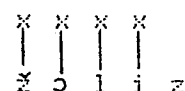
a) Clements



b) Encrevé



c) Hymann



Tranel classe (a) d'un côté, (b) et (c) de l'autre et montre que les modèles de type (b) et (c) ne rencontrent pas les mêmes difficultés que les modèles de type (a). Cependant, il oppose à la "version flottante de l'approche extrasyllabique" les mérites de la conception qu'il défend depuis longtemps, celle du traitement de la liaison par épenthèse (cf. Tranel (1981) et ici chapitre 3). Tranel (1984a) nous questionne directement en deux points. D'une part, les problèmes qu'il soulève à propos du CSA (closed syllable adjustment) méritent d'être discutés en détail, ce que nous comptons faire ailleurs. D'autre part, à propos de la différence entre les traitements d'Encrevé (1983) et celui d'Hyman (1984), il remarque (note 15) : "I find somewhat strained Encrevé's formal distinction between segments anchored to a skeletal position and segments with a corresponding position but not linked to it. The absence of a skeletal position for floating segments, as in Hyman's formalization, seems more appropriate, despite Encrevé's argument from cases of "impossible" liaison (p.58 [cf. ici, exemple (62)])". Sur le problème en cause, la position de Hyman (1984) telle que la présente Tranel semble être celle de Vergnaud (1982). Comme nous l'avons exposé, une telle position oblige à faire intervenir ici une convention spécifique - la convention suggérée par Vergnaud (1982) et formalisée par Kaye (1983) que nous avons exprimé en (32) - pour insérer une position dans le squelette lorsqu'il y a liaison. Nous pensons que cette

convention est requise indépendamment pour traiter les épen-
thèses (comme dans l'exemple (60)) mais qu'il n'est pas in-
dispensable pour autant de l'invoquer dans le cas de la
liaison. Bernard Tranel a sans doute d'excellents arguments
pour estimer que notre propre position est "somewhat strai-
ned" et celle de Hyman "more appropriate", malheureusement
il ne les expose pas. Peut-être faut-il les deviner à partir
de l'expression "formal distinction". Pour nous, il ne s'a-
git pas d'une simple distinction "formelle", au sens où ce
ne serait qu'une commodité notationnelle. Ce qui est en cau-
se, comme nous l'avons souligné, c'est la conception théori-
que du squelette : pour nous, le squelette, comme l'ensemble
du dispositif de la représentation tridimensionnelle, ren-
voie, nous l'avons dit, à une réalité d'ordre cognitif (au
sens large), même si nous ne savons rien de son "inscrip-
tion" cérébrale, réalité que nous ne pouvons saisir que dans
ses traductions dans les réalités linguistiques observables
dont la liaison est un exemple. C'est dans cette perspective
que nous proposons que la forme non-marquée du segment flot-
tant soit celle où le segment n'est pas ancré dans le sque-
lette mais possède néanmoins une position correspondante
dans ce squelette. Nous estimons, donc, que c'est la posi-
tion théorique consistant à poser des segments flottants
sans qu'aucune position ne leur corresponde dans le squelet-
te qui est "somewhat strained" : il nous semble qu'il faut
des arguments très solides pour défendre l'idée que la si-

tuation normale pour le locuteur consiste à encoder dans la base lexicale un segment sans qu'il y ait une place pour lui dans le squelette abstrait du mot. Cette conception se rapproche à l'évidence des conceptions épenthétiques de la liaison; il est donc très logique qu'elle séduise davantage que la nôtre Bernard Tranel qui a toujours soutenu la solution épenthétique. Mais nous, qui constatons empiriquement des épenthèses tout à fait imprédictibles lexicalement - comme celle du second n de l'exemple (60) -, nous tenons beaucoup à distinguer la liaison de l'épenthèse de segments consonantiques n'appartenant pas à la définition lexicale du mot.

20. Je remercie Bernard Laks d'avoir discuté longuement avec moi ce problème.

21. La rédaction de la **Condition (41)** tient compte de la contrainte de Kaye et Lowenstamm quant à la distribution des éléments nuls. Si on acceptait des éléments nuls dans une attaque branchante, par exemple, il faudrait préciser que l'attaque nulle désignée en **(41)** ne peut appartenir à une attaque branchante.

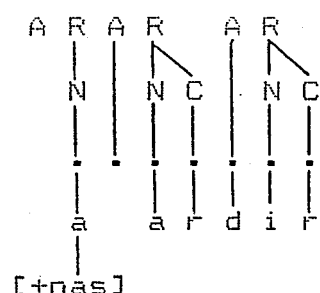
22. Nous n'incluons dans nos représentations aucune frontière. On sait qu'Elisabeth Selkirk, à la suite de Jean-Claude Milner, avait utilisé les frontières de mot pour intégrer

indirectement l'information syntaxique dans la représentation phonologique. Nous pensons, au contraire, que la liaison requiert une information syntaxique directe, position traditionnelle qui est aussi celle de Bernard Tranel. Quant à l'information morphologique que donnaient les frontières de morphèmes, il est probable qu'elle doit être représentée d'une manière ou d'une autre pour certains processus, mais elle n'intervient pas pour le traitement phonétique de la liaison, qui ne semble pas différer que CL soit flexionnelle ou non.

23. Lowenstamm et Kaye (1984), p.24 (nous traduisons).

24. Cornulier utilise l'orthographe de Littré (et de bien d'autres), attribuant à h le genre féminin, et traite donc de l'"h aspirée". Comme Voltaire, Grammont, Fouché, Delattre et même Grevisse, nous utilisons le masculin et traitons de l'"h aspiré".

25. Cornulier cite également des morphèmes comme -hard dans *enhardir*, mais pour nous il s'agit d'un cas très différent que l'orthographe obscurcit :



Aucun enchaînement sous forme de consonne nasale n'est ici possible. En revanche l'hiatus (c'est-à-dire l'enchaînement vocalique) peut être évité par l'épenthèse d'un [ʔ] dans l'attaque vide ancrée.

Gross (1979) estime, à l'inverse de Cornulier, que dans *par héros*, pour *héros*, tout *héros* on fait l'enchaînement (qu'il appelle *liaison*) : "the consonant that immediately precedes *héros* must here constitute a syllable with the *é* of *héros*" (p. 869).

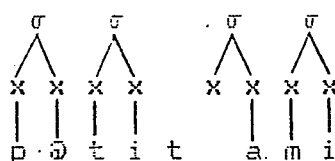
26. Martinon (1913), p.338, recommandait la prononciation dénasalisée pour *mon*, *ton*, *son*. Grammont (1914), p.134, admet les deux : "On peut dire *to-n ami*, *so-n ami*, *mo-n ami*, mais on dit plutôt *tô n ami*, *sô n ami*, *mô n ami*". Martinet (1945), p.145, estime, pour *mon ami*, que "la prononciation nasale paraît être une innovation. Elle est presque générale à Paris. Les régions périphériques de l'Ouest et du Sud-Est sont celles qui maintiennent le mieux la prononciation traditionnelle". Dans notre enquête sur le discours public des

hommes politiques, les voyelles de mon, ton, son sont toujours nasalisées en liaison de même que celles de bien (pour laquelle Grammont (1914) indique également les deux prononciations). Dans divin n enfant, divin s'entend généralement avec voyelle orale dans le cantique Il est né le divin enfant, mais la prononciation avec voyelle nasale et consonne nasale (que Fouché (1959) considèrerait comme "surannée" dans le divin Homère et cas semblables) s'entend encore pour ce cantique chez les protestants français, et représente la norme dans les chorales protestantes de Suisse romande.

27. Nous n'avons pas quantifié ces observations; mais celles des auteurs sus-cités ne le sont pas davantage... De plus, la dislocation ici relevée s'observe dans notre propre prononciation.

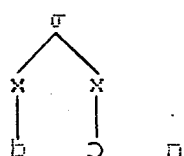
28. C'est après avoir rédigé ce traitement des nasales que nous avons reçu l'étude de Jean-François Prunet : "Liaison and Nasalisation in French : Evidence for Word Syntax" (1985), où l'auteur propose un traitement qui se situe également dans le cadre tracé par Vergnaud (1982), et plus généralement dans le type de phonologie défendue par Kaye et Lowenstamm, Vergnaud et nous-même. Prunet pose des représentations qui sont naturellement proches des nôtres, puisqu'elles s'inscrivent dans le même cadre théorique, mais en sont pourtant bien distinctes :

(1) petit ami

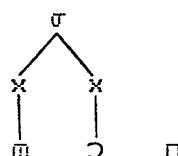


Comme Vergnaud (1982) et à la différence de Encrevé (1983) et ici même, la CL est représentée comme un segment flottant sans position correspondante dans le squelette; mais contrairement à Vergnaud (1982) et à nous-même, Prunet pose un point dans le squelette pour l'attaque (vide au niveau segmental) d'ami, c'est-à-dire donne aux mots dits à initiale vocalique la représentation que Clements et Keyser (1981) suivis par Vergnaud (1982) et Encrevé (1983) proposaient pour les mots à "h aspiré", mots qui, à l'inverse d'ami, interdisent la liaison. Cette modification ne paraît pas défendable, du moins tant que Prunet ne proposera pas une autre représentation pour les mots en "h aspiré", dont il ne parle pas. S'agissant des nasales, Prunet propose pour bon et mon la représentation lexicale (2a, b) :

(2) a) bon



b) mon

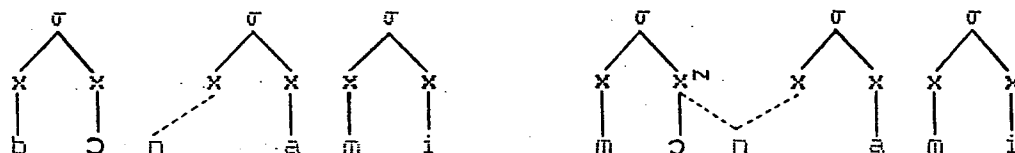


La différence posée par Prunet (dans le cadre de la théorie X-barre) entre les structures syntaxiques dominant les deux

types de mots en cas de liaison explicite, selon lui, que le *n* flottant, dans le cas du type **bon**, ne se lie au noyau précédent que si et seulement si ce noyau n'est pas suivi par une attaque vide (car s'il est suivi par une attaque vide le *n* fait la liaison en se liant à cette attaque), mais que, dans les cas du type **mon** (analysés comme "specifyers"), il se lie à la fois au noyau précédent et à l'attaque vide (3a, b) :

(3) a) **bon ami** [bonami]

b) **mon ami** [mɔ̃nami]

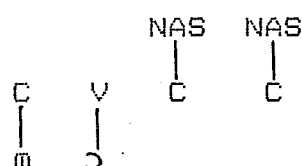


Comme nous l'avons dit plus haut, cette tentative pour distinguer entre les comportements des mots du type **bon** et **mon** en confiant à la différence de structure syntaxique le soin d'autoriser ou non les associations entre un segment nasal flottant et les positions disponibles dans le squelette ne nous paraît pas défendable pour peu qu'on considère, d'une part, la liste complète des mots des types **bon** et **mon** où il est clair que pour une même catégorie syntaxique on rencontre les deux types de mots (**malin** / **divin**), d'autre part le fait qu'un bon nombre de mots présentent les deux prononciations en variation inhérente (**mien**, **ancien**). Sur ce dernier point, autant il nous paraît acceptable de poser que les

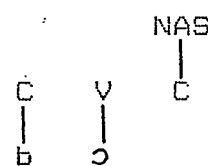
locuteurs ont un encodage imprécis quant à l'association ou non du trait [+nasal] avec la voyelle dans la forme lexicale de quelques mots (d'ailleurs en nombre croissant), autant il ne nous paraît pas acceptable de penser que les mêmes locuteurs modifient d'un instant à l'autre leur analyse syntaxique de la suite *ancien ami*, par exemple.

Prunet évoque par ailleurs le travail de Bouchard (1983), étude peu accessible dont nous n'avons pas pu disposer, qui propose les représentations (4a, b) :

(4) a) *mon*



b) *bon*



D'après ces représentations, Bouchard semble s'inspirer du traitement autosegmental de la nasalisation proposé par Goldsmith (1976a), tout comme le titre de son article laisse penser qu'il inscrit son travail dans un cadre assez proche de celui que nous avons adopté. Pourtant, au-delà de la différence notationnelle, ses représentations sont bien distinctes théoriquement des nôtres, notamment en ce que le trait autosegmental [nas] n'est jamais posé comme flottant au-dessus de la CL, et, d'autre part, n'est pas rattaché lexicalement à la voyelle de *mon* qui, pourtant, est toujours



prononcée nasale.

29. On peut considérer que ces concaténations relèvent d'une "phonologie lexicale". Ce n'est pas le lieu pour débattre d'un sujet aussi complexe. Contrairement à Booij (1984), nous nous gardons ici d'étendre sans précaution particulière les opérations phonologiques au domaine morphologique (ce qui conduirait, dans notre modèle, à adopter les représentations (77b) et (78b)) - comme si le "mélange" systématique opéré par SPE entre règles morphophonologiques et règles phonologiques n'avait pas à être repensé dans le nouveau cadre adopté par la phonologie actuelle. Reste - et c'est essentiel - que nous constatons que la concaténation des morphèmes, telle que le linguiste peut la constituer (ce qui n'implique aucune prédiction sur les grammaires du locuteur), semble suivre les mêmes conventions d'association que celles que nous avons posées précédemment pour la phonologie.

30. "E muet" est le nom du phénomène en français, qui se réfère strictement à l'orthographe du français. Schwa, emprunté à l'hébreu, a été adopté par les linguistes pour décrire ce phénomène de voyelle instable (et le plus souvent phonétiquement réduite) dans les langues en général. Pris en ce sens, schwa, à l'inverse de "e muet", se réfère à la prononciation.

31. Nous écrivons schwa, comme Dell (1973) par exemple. Mais schwa s'écrit aussi bien shewa, avec un "e muet" : dans le nom même du phénomène, un schwa (ou shewa) fonctionne. Selon Joüon (1965 = 1923), p.30, note 2 : "X₁ψ̣, שְׁוָא, d'après l'hébreu biblique X₁ψ̣ 'néant, rien'. Le schewa indique ou un rien au sens propre, ou un rien au sens figuré, à savoir presque rien". Mais cette étymologie est contestée (cf., par exemple, Lambert (1938), p. 22, note 2).

32. Les problèmes posés par le C.S.A. ne nous paraissent pas devoir être nécessairement abordés à la manière de Tranel, si l'on adopte notre cadre théorique général - celui dans lequel nous pouvons justifier nos choix représentationnels. Mais pas plus pour le "e muet" que pour la liaison (cf. note 19) nous ne pouvons traiter ici des problèmes complexes liés au C.S.A. Nous le ferons dans une étude ultérieure.

33. L'apostrophe est également utilisée pour l'élision de certains composés de que : presque, lorsque, etc.

34. Vergnaud (1982) (qui, rappelons-le, n'a jamais été diffusé sous forme écrite; cf. ici la note 27 du chapitre 3) n'avait abordé que très rapidement la question de la représentation du "e muet". Nous signalons ces propositions, qui n'étaient peut-être qu'une première esquisse, parce qu'elles ont joué un rôle important dans l'élaboration de notre pro-

pre conception. Prunet (1985) cite aussi Vergnaud (1982) pour le traitement du "e du féminin"; ses notes sont identiques aux nôtres (cf. note 40).

35. Les pronoms *je, ce* postposés au verbe s'élident même devant pause : *qu'entends-je* [kãtãʒ], *que vois-je* [kəvwaʒ], *aimais-je* [ẽmẽʒ]. Pour *ce*, c'est le cas dans *qu'est-ce* [kɛs]. Mais *le*, pronom, postposé ne s'élide pas (cf. (84c)).

36. Cf. par exemple Delattre (1966), p.26.

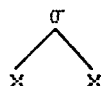
37. Cf. Dauzat (1906) : "Pour le français, Palsgrave avait posé la règle suivante : l'accent porte sur la dernière syllabe, ou quand celle-ci est un e muet, sur l'antépénultième. Mais ce qui pouvait être vrai au XVI^{ème} siècle ne l'est plus de nos jours, quoique cette règle continue à traîner dans la plupart des manuels" (p.62). Quatre vingts ans après Dauzat, on ne peut que constater que cette "règle" "traîne" plus que jamais dans les travaux phonologiques, quoique les phonéticiens l'aient abondamment contredite. Il est très intéressant que les phonologues contemporains qui évoquent et invoquent si volontiers cette "règle" semblent ignorer qu'elle a été posée par Palsgrave, jamais cité. Cette origine donne à réfléchir. Non seulement Palsgrave écrivait au 16^{ème} siècle, et, comme le remarque Dauzat, les choses ont eu le temps de changer. Mais même pour le 16^{ème} siècle, on est fondé à

avoir des doutes sur l'analyse de Palsgrave, anglais écrivant pour des anglais une des premières véritables grammaires consacrées à la langue française. On sait aujourd'hui à quel point on a tendance à transposer dans une langue étrangère les structures de la sienne propre : Palsgrave a très bien pu prêter au français ce qu'il pratiquait en anglais, l'accent de mot. Premier à écrire une grammaire du français, il a imposé sa lecture de la langue aux grammairiens français. Parce que cette règle a perdu son auteur, socialement et historiquement bien déterminé, elle a joui de l'autorité de ce qui ne venant de nulle part s'impose comme la vérité toujours déjà là. Ne provenant pas d'un livre mentionnable, elle provenait de la langue elle-même, à l'évidence...

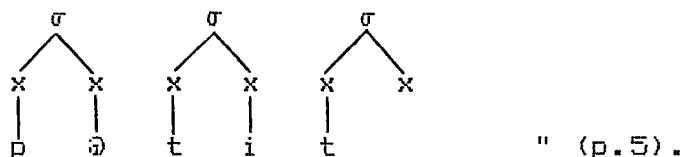
38. C'est Jean Lowenstamm qui a attiré notre attention sur cette formulation.

39. Cf. F. Dell (1977), B. Laks (1977 et 1980).

40. Prunet (1985) a repris une représentation de ce type mais sans référer explicitement aux constituants syllabiques : "We will assume, following the spirit of Vergnaud (1982), that the feminine desinence consist in the following structure :

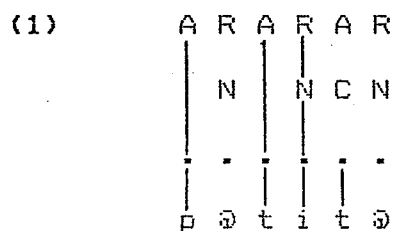


Suffixing this desinence to petit we obtain :



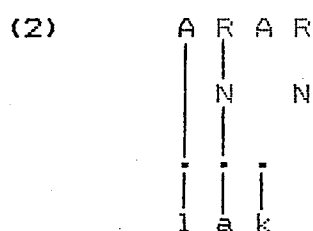
41. L'article commençait ainsi : "Il est sans doute un peu prématuré de dire que l'avenir du vélo(e) est l'avenir du vélo, mais à n'en pas douter le Tour de France féminin (...)" . Le rédacteur détermine par l'article masculin le un nom qu'il pourvoit de la désinence féminine (e). Ce (e) permet de passer de la signification "sport cycliste" à celle de "sport cycliste pratiqué par des femmes".

42. Pour le français méridional, nous proposons que le "e muet" final des polysyllabes, qui est majoritairement prononcé devant pause (cf. entre autres Martinet (1945) p.39, Walter (1982)), soit représenté par un segment flottant. Soit pour petite la représentation suivante :



Dans sa thèse de 3^{ème} cycle qui porte sur le français méri-

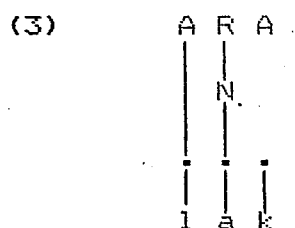
dional ("Le variant et l'invariant", 1983) Michel de Fornel, qui cite notre proposition, lui préfère une solution différente assez proche de celle que Vergnaud (1982) propose pour le français standard : une représentation lexicale sans @, mais où les consonnes finales fixes sont "liées à une position dans le squelette et pourvues dans la couche syllabique d'un élément A (attaque) flottant"; si ce A final s'ancre dans le squelette alors un @ épenthétique se développe. Cette proposition ne paraît pas pouvoir être retenue, surtout pour le français méridional. En effet de deux choses l'une : a) ou bien on admet que lexicalement toute syllabe est branchante et le concept d'un A final est contradictoire. Si toute syllabe branche le A flottant suivant toute consonne finale fixe sera obligatoirement suivi au niveau lexical d'un R flottant (et vide). En conséquence on ne pourra plus distinguer lac et laque, tous deux représentés comme suit :



Or, dans le midi, la distinction entre ces deux types de mots est très majoritaire, l'un se prononçant sans [ə] et l'autre avec [ə];

b) ou bien on ne retient pas la notion de syllabe minimale

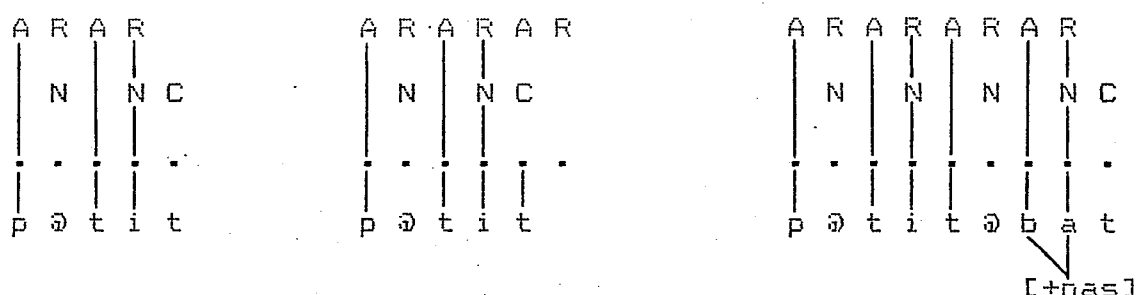
et donc on accepte un A final, ce qui permet de distinguer laque représenté comme (2) de lac représenté comme (3) :



C'est apparemment la position de Fornel, qui ne parle de R flottant que comme représentation du e de la graphie (son unique exemple porte sur l'"e féminin" puisqu'il s'agit de **petite**). Mais cette position ne paraît guère défendable puisqu'elle signifierait qu'il existe, lexicalement, des syllabes réduites à l'attaque - position qui n'a jamais été défendue : les phonologues qui ne posent pas la syllabe branchante comme syllabe minimale admettent, en effet, comme syllabe minimale une syllabe réduite à la rime, la rime étant acceptée par tous comme un composant obligatoire de la syllabe.

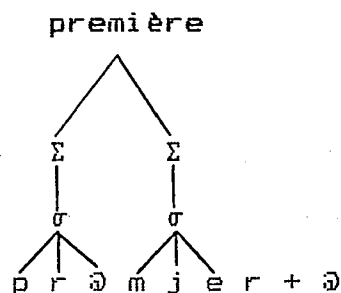
43. A noter que notre façon de voir ne s'aligne pas sur celle qu'on avait généralement suivie dans le cadre SPE, consistant à poser la même suite segmentale pour la même "famille" de mots : **petit, petite, petitement**. L'identité des suites proprement segmentales dans une représentation à la SPE et dans la nôtre ne doit pas masquer les différences,

qui sont essentielles. Car dans la représentation unilinéaire de SPE, le *t* avait le même statut dans les trois mots cités alors que dans notre système tridimensionnel, dans le premier mot le *t* sera une *C flottante*, dans le second une *consonne finale fixe* (c'est-à-dire ancrée dans le squelette mais non interprétée syllabiquement) et dans le troisième une *consonne fixe*, ancrée dans le squelette et interprétée syllabiquement dès le niveau lexical. Ainsi, dans le système SPE, on a la même entrée lexicale /pətit/ à laquelle se rajoute le morphème /ə/ ou le morphème /əmant/; tandis que dans le nôtre les représentations tridimensionnelles des trois mots varient de façon très importante pour la consonne finale du radical, *t* :



44. De ce point de vue, nous sommes en désaccord avec Booij (1984) par exemple lorsqu'il pose des autosegments flottants (ou, plus exactement, des segments extrasyllabiques qui en sont, dans son cadre, l'équivalent) pour les consonnes finales fixes des adjectifs féminins au niveau lexical, dans l'intention de conserver la même structure syllabique lexi-

cale pour le masculin et le féminin, par exemple :



45. Dans le même ordre d'idée, on pourrait relever un résultat secondaire, peut-être moins convaincant parce que davantage lié aux phénomènes précis que nous avons étudiés. Parmi les variations concernées ici en français (non méridional), on constate que les variations socialement distribuées sont celles qui mettent en jeu la présence ou l'absence d'un segment (CL facultatives, "e muets") et la syllabation des finales (enchaînement ou non) - alors que les phénomènes touchant à la nasalisation, par exemple, sont partagés par tous les locuteurs de notre enquête. Parmi ces variations socialement distribuées, on remarque (cf. plus bas chapitre 5) que seules celles qui portent sur la présence ou l'absence d'un segment sont socialement distinctives : le non-enchaînement n'apparaît que chez les locuteurs qui font des liaisons facultatives, mais il n'a pas, pour l'instant, de valeur distinctive (cf. 5). La présence ou l'absence d'un segment étant une variable particulièrement repérable, on ne s'étonnera pas que ce soit un terrain de choix pour l'exer-

cice de la distinction sociale. Le phénomène bien connu de la chute des liquides suivant une obstruante à la finale en français (table prononcé [tab], semble prononcé [sãb], quatre prononcé [kat], etc), variation socialement distribuée et socialement distinctive, en est un autre exemple frappant. On pourrait donc formuler l'hypothèse que si les autosegments flottants sont des lieux de variations linguistiques potentielles, les autosegments flottant sur la ligne segmentale sont des lieux privilégiés pour les variations socialement distinctives.

cice de la distinction sociale. Le phénomène bien connu de la chute des liquides suivant une obstruante à la finale en français (*table* prononcé [tab], *semble* prononcé [sãb], *quatre* prononcé [kat], etc), variation socialement distribuée et socialement distinctive, en est un autre exemple frappant. On pourrait donc formuler l'hypothèse que si les autosegments flottants sont des lieux de variations linguistiques potentielles, les autosegments flottant sur la ligne segmentale sont des lieux privilégiés pour les variations socialement distinctives.

cice de la distinction sociale. Le phénomène bien connu de la chute des liquides suivant une obstruante à la finale en français (table prononcé [tab], semble prononcé [sãb], quatre prononcé [kat], etc), variation socialement distribuée et socialement distinctive, en est un autre exemple frappant. On pourrait donc formuler l'hypothèse que si les autosegments flottants sont des lieux de variations linguistiques potentielles, les autosegments flottant sur la ligne segmentale sont des lieux privilégiés pour les variations socialement distinctives.

CHAPITRE V

Questions sociologiques

La phonologie qui vient d'être présentée s'appuie, pour les faits empiriques, sur les résultats de notre enquête. S'agissant de la liaison, elle rend compte, au premier titre, de la compétence mise en oeuvre dans la production linguistique par un ensemble d'hommes politiques français dans leur parole publique entre 1978 et 1981. Mais, une fois explorées les structures linguistiques rendant possibles les variations qu'on observe dans l'usage de la liaison, l'intérêt de disposer d'une enquête sociologiquement contrôlée est de permettre un autre type d'explication, qui relie ces variations à leur socialisation. De même qu'une sociolinguistique qui ne se préoccuperait pas de grammaire ne ferait pas sa tâche, une linguistique disposant de données précises comme les nôtres n'a aucune raison de ne pas passer le relais à la sociologie car ces données ne renvoient pas seulement aux

réalités grammaticales mais aussi à l'ensemble des paramètres sociaux en jeu quand on parle : de ce point de vue, elles sont, pour reprendre les termes de Bourdieu, le produit de la rencontre entre des histoires sociales incorporées dans des sujets parlants et des marchés linguistiques situés dans un champ social.

5.1. Les liaisons facultatives

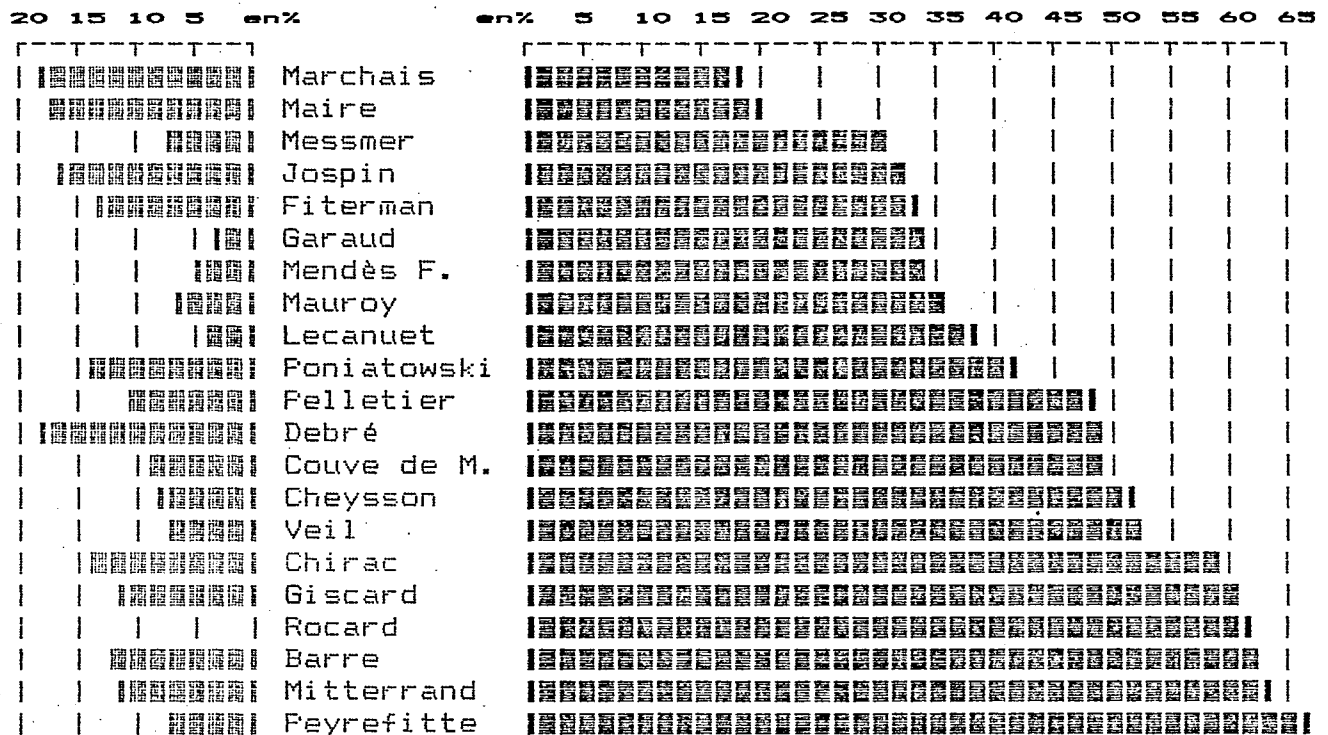
Le fait de pouvoir supposer derrière la multiplicité des locuteurs de notre échantillon d'hommes politiques un système phonologique unique concernant la liaison ne doit pas faire oublier la grande variabilité affectant les liaisons facultatives. Le graphique 2 (page suivante) qui traduit les données du tableau 1 (chapitre 2.1.) présente ces 21 dirigeants politiques rangés de haut en bas par ordre de grandeur croissante du pourcentage des liaisons facultatives réalisées (partie droite) auquel est adjoint le pourcentage des liaisons facultatives qui sont réalisées sans enchaînement (partie gauche).

A considérer ce graphique, on pourrait être tenté de tirer des conclusions sociologiques un peu trop évidentes : si les adolescents de la Maison pour tous de Villejuif ne réalisent qu'un pourcentage minime de liaisons facultatives, et si, parmi les dirigeants politiques, G. Marchais, député de Villejuif, secrétaire général du Parti communiste, ancien ouvrier, fils d'ouvrier, et dont les études se sont arrêtées à la fin de l'école primaire, présente le taux de liaisons facultatives réalisées le plus bas, tandis qu'A. Peyrefitte, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (ENS) et de

Les hommes politiques actuels

liaisons
non-enchaînées

liaisons facultatives réalisées



Partie gauche du graphique : il s'agit du pourcentage des liaisons facultatives réalisées sans enchaînement sur l'ensemble des liaisons facultatives réalisées dans l'ensemble des discours étudiés pour chaque locuteur.

Partie droite du graphique : il s'agit du pourcentage des liaisons facultatives réalisées sur l'ensemble des liaisons facultatives possibles dans l'ensemble des discours étudiés pour chaque locuteur.

GRAPHIQUE 2

l'Ecole nationale d'administration (ENA), ancien Ministre gaulliste, membre de l'Académie Française, présente le taux de liaisons facultatives réalisées le plus haut, ne peut-on établir une corrélation simple et directe, qui vaudrait pour l'ensemble des locuteurs français, entre origine de classe, capital scolaire et taux de réalisation des liaisons facultatives? Ce serait survoler de trop haut pour bien voir le paysage. Non seulement la faiblesse numérique de notre échantillon et la composition de sa population interdisent toute analyse statistique de type sociologique, mais en outre, si on examine de près nos résultats, la situation se révèle beaucoup plus complexe. Ch. Fiterman, ministre de 1981 à 1984, communiste, est, comme G. Marchais, un ancien ouvrier fils d'ouvrier; il est pourtant situé sur cette échelle juste au-dessous de M.-F. Garaud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, dont le père était avoué, et juste au-dessus de L. Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, professeur dans un Institut universitaire de technologie, et qui est, comme A. Peyrefitte, fils d'instituteur et ancien élève de l'ENA. P. Mendès France, ancien premier ministre, ancien avocat, fils de commerçant parisien, présente un taux égal à celui de M.-F. Garaud, et à peine inférieur à celui de P. Mauroy, premier ministre de 1981 à 1984, ancien professeur de l'enseignement technique, fils d'instituteur. Mais P. Mendès France est le seul de l'échantillon à être retiré de l'action politique au moment

où il s'exprime : il entretient un rapport particulier au champ, et aux comportements qu'il suppose. Quant aux six locuteurs dont le taux dépasse 59 %, leurs origines sociales sont assez disparates, et si leur capital culturel est assez similaire, il n'est guère différent de celui des locuteurs réalisant entre 40 % et 55 % de liaisons facultatives; leur point commun propre est peut-être celui de la position occupée dans le champ politique : ils sont, ou ont été, Présidents de la République ou candidats potentiels à cette présidence, mis à part A. Peyrefitte qui présente la singularité dans l'échantillon d'appartenir à la fois au champ politique et au champ littéraire et intellectuel. Si l'on prend en compte, dans ces comparaisons, les chefs d'Etat (tableau 5, chapitre 2.3.), on constate que tous atteignent des taux dépassant 60 %, sauf G. Pompidou qui possède pourtant un capital scolaire parmi les plus élevés (ancien élève de l'ENS, agrégé des lettres); on observe aussi que les dirigeants socialistes que furent L. Blum et F. Mitterrand différaient fortement de L. Jospin, leur successeur.

La complexité du problème apparaît encore mieux si l'on considère en outre les fluctuations liées aux variations du marché. Les taux que rapprochent le graphique 2 et le tableau 1 sont des pourcentages obtenus en additionnant pour chaque locuteur les résultats de l'ensemble des interventions retenues dans le corpus. Ils neutralisent donc la

variation d'un discours à l'autre pour un même locuteur, variation à considérer différemment d'ailleurs selon qu'elle opère à l'intérieur d'un même "style" de parole publique (discours monologué, entretien avec la presse, débat entre hommes politiques), ou d'un de ces styles à l'autre. Comme nous l'avons déjà montré, le tableau 2 (chapitre 2.1.) donne une idée de cette variation, alors que le marché médiat ne change pas (marché "omnibus" des auditeurs-électeurs). Pierre Léon a obtenu des variations beaucoup plus fortes dans l'étude de dix discours du général de Gaulle prononcés de novembre 1959 à novembre 1961 (moyenne 59 %) : de 9 % de liaisons facultatives réalisées (été 1962, province) à 100 % (le 7.4.60 à Londres; le 12.7.61, TV, Paris). Ces pourcentages, difficiles à admettre s'agissant de discours entiers, ne sont pas surprenants s'il ne s'agit que d'extraits, comme il est probable (1). Car à l'intérieur d'une même prise de parole publique nous avons observé une dispersion frappante des liaisons facultatives réalisées, et plus encore des liaisons non-enchaînées (qui apparaissent le plus souvent en séries dont la localisation dans le temps de la prise de parole est variable et semble aléatoire). C'est dire que le degré de tension (de surveillance, de formalité) varie (dans certaines limites) à l'intérieur d'un même style de parole sur un marché unique. Il est probable que le contenu du discours contribue à cette variation, mais aussi, dans une intervention publique de longue durée (conférence de presse

par exemple) des facteurs tels que la mise en train, la fatigue, l'estimation de la réception du discours par l'auditoire, etc. : dans ces cas nous avons constaté de fortes variations de proportion entre début et fin d'une part, partie intermédiaire de l'autre. Rappelons encore que, contrairement aux affirmations des ouvrages classiques, certaines liaisons facultatives sont "traitées" non pas catégorie par catégorie mais mot par mot par certains locuteurs, qui lieront catégoriquement c'est, pas, ou très mais variablement sont, dans ou chez, sans qu'on puisse exclure que tel ou tel de ces choix soit plus "distinctif" (légitimant ou délégitimant), sur tel ou tel marché, qu'un taux moyen plus ou moins élevé sur l'ensemble des liaisons facultatives.

Que l'écheveau des déterminants de la variation concernant le taux de réalisation des liaisons facultatives apparaisse très emmêlé ne signifie pas qu'il faille renoncer à la relier aux caractéristiques sociales des locuteurs, alors que tous les faits évoqués semblent pouvoir, au contraire, trouver là, un par un, une explication. Mais pour en rendre compte globalement, il serait nécessaire d'élaborer un modèle très complexe articulant systématiquement toute une série d'informations sociales qu'il faudrait réunir par une enquête sociologique spécifique. S'agissant d'un fait linguistique explicitement "manipulé" par le système d'enseignement comme l'est la liaison, il faudrait certainement, outre l'o-

origine sociale et le capital scolaire, prendre en compte la notion de génération, entendue principalement au sens de mode de génération, c'est-à-dire non comme classe d'âge biologique mais historique. Une génération réunit des agents ayant participé (différemment) à une même histoire sociale : s'agissant de l'acquisition de la langue, une même génération de locuteurs a été exposée (diversement) à un même état du système d'enseignement (défini par le mode de recrutement et de formation des enseignants, par le mode d'accès des enseignés à tel niveau d'enseignement, par la durée de la scolarité obligatoire, etc.) (2). Le champ scolaire ayant subi de profonds changements à plusieurs reprises (dans les années 40, dans les années 60, après mai 68 et à nouveau ces dernières années), on peut supposer que ces modifications ont atteint l'enseignement de "points sensibles" de la socialisation du langage comme la liaison. Ainsi, il paraît probable que les dirigeants politiques ayant eu accès à l'enseignement primaire public avant la seconde guerre mondiale ont rencontré des instituteurs cherchant à inculquer la "peur du hiatus", qui ne doit pas être pour rien dans les taux élevés de liaisons facultatives réalisées même en "entretien".

Il est significatif de rapprocher les citations déjà données de Bauche, Guiraud ou Peytard et Genouvrier tendant à répandre l'idée d'une fâcheuse disparition de la liaison, imputa-

ble directement à la langue familière, de l'opinion qu'exprimait Pierre Martinon en 1913 : "Il est à noter que pour quelques liaisons qu'on faisait autrefois et que nous ne faisons plus, en revanche la diffusion de l'enseignement a rétabli dans l'usage courant de la conversation beaucoup de liaisons que le 17^{ème} siècle et le 18^{ème} n'y faisaient déjà plus. Au 17^{ème} siècle, les personnes les plus instruites disaient couramment sans liaison, d'après les témoignages des meilleurs grammairiens cités par Thurot : vene(z) ici, je sui(s) assez bien, voyon(s) un peu (...); et encore comment(t) avez-vous dit, ils doiven(t) arriver, nous somme(s) allés; toutes façons qui subsistent plus ou moins dans le langage de la bonne compagnie, celle qui, par tradition, garde dans la conversation comme dans les manières cette simplicité qui est une de ses élégances. Il nous faut répéter ce que nous avons dit maintes fois dans cet ouvrage : le parler des gens du monde n'est pas celui des professeurs, des acteurs et, en général, des gens qui font profession de la parole, avocats, hommes politiques, etc (...). Depuis le temps de Molière les façons de parler prétentieuses qu'il raillait si bien ont gagné du terrain, et elles ont atteint des classes sociales qui jusqu'à présent en étaient exemptes. Mais aujourd'hui comme autrefois le dire de l'abbé d'Olivet reste vrai : "La conversation des honnêtes gens est pleine d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que, si l'on parlait autrement, cela serait d'un

pédant ou d'un provincial". " (3).

L'idée que la langue française a par nature horreur du vide entre deux voyelles (ce qu'on supposait qu'était le "hiatus") était si bien répandue par le système scolaire que Louis Clédat précisait, de son côté, en 1917 : "Les liaisons empêchent des hiatus, mais elles ne sont pas, comme on le croit souvent, destinées à les éviter, et elles ne reposent pas sur une raison euphonique. La prononciation *lé(s) ans*, au lieu de *lé-zan*, nous choquerait beaucoup évidemment, mais ce n'est pas que l'hiatus *léans* blesse notre oreille, car nous l'avons dans *Orléans*, où il ne nous gêne en aucune façon (...). Si un *ze* s'est intercalé dans *vas-y*, ce n'est pas que l'hiatus *a-i* soit pénible en soi, car nous prononçons *trahi*, *naïf*, sans aucune difficulté (...). Notre langage est plein d'hiatus que nous ne remarquons même pas" (4). Mais ces orthoépistes ne semblent pas avoir été très entendus : en 1979, David Gaatone ne croit pas inutile d'expliquer une fois encore que la liaison n'a pas pour finalité d'éviter des hiatus dont la langue française s'accommode très bien (5).

On aura noté que Martinon (1913) opposait "le parler des gens du monde" et "celui des professeurs et, en général, des gens qui font profession de la parole" comme si l'on pouvait distinguer entre un usage gratuit de la langue relevant d'un

art de vivre, pratique pure ayant en elle-même sa propre fin, et un usage intéressé de la langue au service d'un métier pour lequel la langue n'est qu'un moyen, usage impur par définition, partant vicié, impropre. A cette idéologie cachée la sociologie rappelle que le parler des "gens du monde" était une de leurs meilleures sources de profits symboliques; et que c'est dans la mesure où, pour les moins scolarisés, il se confondait avec celui des "gens du monde", d'où il tirait sa légitimité, que le parler des "gens qui font profession de la parole" pouvait avoir quelque efficacité et leur valoir quelques profits symboliques et matériels. En 1913, ces deux types de parlers étaient en concurrence objective pour la légitimité linguistique, et notamment pour le contrôle du pouvoir en matière de langue comme la bataille pour la réforme de l'orthographe venait de le manifester. Ce que Martinon fait entendre, c'est un des derniers échos de la vieille querelle mondains/lettrés. On sait que la légitimité sociale du monde des salons disparaîtra assez vite, comme s'effacera discrètement la "bonne compagnie" oisive et cultivée, au profit d'une classe dirigeante qui sera de plus en plus formée par les Grandes écoles. L'usage de la plupart des dirigeants politiques s'exprimant en public reflète évidemment beaucoup plus le langage de leurs enseignants des facultés de droit, de Sciences-po. ou de l'ENA et celui de ces autres enseignants que sont pour eux les journalistes des média audiovisuels que celui de

Swann, des Guermantes ou de Monsieur de Norpois. Reste qu'il n'est peut-être pas faux de rattacher à cette opposition la différence entre les taux de liaisons facultatives réalisées respectivement, par exemple, par Maurice Couve de Murville et par Alain Peyrefitte, l'un et l'autre analysés en entretien (6). M. Couve de Murville, qui appartient socialement à la "Haute Société Protestante", inspecteur général des Finances, ancien ambassadeur, responsable pendant dix ans de la diplomatie française avant d'être Premier ministre est réputé pour une utilisation permanente de la litote, qui s'associe à son élégance puritaine pour lui construire l'image d'une distinction à l'anglaise unique dans les milieux politiques français. Il réalise une liaison facultative possible sur deux (49 %), fréquence qui paraît très "convenable", pour reprendre son terme favori. A. Peyrefitte réalise lui, dans ses interventions politiques (pour son discours d'académicien cf. ci-dessous la note 9), 66,7 % de liaisons facultatives possibles, taux moyen le plus élevé de notre échantillon. Si celui-là s'en tient à un taux plus mesuré que celui-ci, c'est par sens des "convenances" (celles que seuls reconnaissent les pairs) et non par relâchement. Si celui-ci affiche sans réserve un savoir parler tout scolaire, c'est probablement parce qu'il ne connaît pas de légitimité linguistique plus haute que celle de l'Ecole : bien qu'il ne sorte jamais de la correction grammaticale un tel usage manifeste, chez un locuteur maîtrisant parfaite-

ment la norme, le même rapport au langage qui s'illustre ailleurs par l'hypercorrection, comme Labov l'a montré à propos de la "lower middle class" (7). Ainsi un moindre taux de liaisons facultatives réalisées pourrait être parfois le signe d'une vigilance supérieure. Il n'est pas sûr d'ailleurs que de telles dispositions s'accordent très bien aux positions politiques du premier plan, le marché des auditeurs-électeurs étant sans doute plus sensible aux normes scolaires du bon usage qu'à celles de cette fraction de la haute société qui y résiste encore.

Mais la formation (familiale, scolaire, mondaine...) n'explique pas tout. Un modèle complexe de la distribution sociale de la variation sur les liaisons facultatives devrait tenir compte aussi des pressions qui s'exercent sans cesse dans l'ensemble des champs de l'expression publique. L'évolution de la langue de la presse et des journalistes des media audio-visuels est évidemment à retenir : l'apparition des premiers "gros-mots" en toutes lettres dans *Le Monde* (à comparer aux fameux trois points de suspension de *La p... respectueuse* de Sartre) est sans doute un symptôme de l'évolution de l'usage recevable qui n'est pas sans rapport avec le taux de réalisation des liaisons facultatives. Il faudrait encore analyser les modifications des signes du savoir-vivre dans les autres pratiques sociales, ainsi dans le domaine du vêtement l'évolution du port de la cravate

pour les enseignants, ou du melon gris à Chantilly. Le tableau 7 (chefs d'Etat) présente, par exemple, une baisse sensible du taux de liaison au début des années 70 affectant à la fois G. Pompidou, V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, qui semble d'autant mieux correspondre à l'après mai 68 qu'elle s'estompe rapidement.

Considérant la liaison sur une période assez longue, il faudrait également tenir compte de l'évolution "technique" de la parole publique et des styles nouveaux qu'elle a entraînés. L'entretien avec la presse ou le débat politique radio-diffusés ou télévisés ne deviennent une forme d'expression publique courante qu'assez récemment, et les taux réalisés dans les différentes périodes récentes traduisent aussi ce changement (cf. tableau 5). Un modèle complexe ne devrait pas négliger non plus l'apparition d'un style de parole historiquement tout à fait neuf dans un champ connexe de la parole publique : le "style faussement parlé" des journalistes de radio et de télévision. On sait en effet que le journaliste qui communique les nouvelles en semblant regarder l'auditeur suit en réalité le déroulement visuel de son texte sur un appareil intégré à la caméra qu'il fixe; de même, à la radio, le ton et les dialogues apparemment improvisés entre membres de la rédaction donnent une impression de langage direct alors que les journalistes lisent un texte écrit. Ce style imprévu par les manuels de prononciation

distinguant entre la conversation et la lecture a certainement contribué à former le langage employé par ces mêmes journalistes lorsqu'ils interrogent les hommes politiques, et par là même celui de ces derniers, et enfin l'attente stylistique des auditeurs. S'agissant des hommes politiques, ces éléments s'intègrent dans la notion de génération sous la forme notamment du moment d'entrée dans le champ politique, et du moment d'accès à une position donnant "droit" à la parole publique.

S'agissant d'hommes politiques on ne peut manquer de s'interroger aussi sur la part de stratégie "politique" qui peut entrer dans un usage intensif ou modéré de la liaison facultative. On ne peut, ici, cela va de soi, disposer d'indices qu'indirects. Mais certains comportements pourraient trouver ainsi une explication au moins partielle. En considérant de près les variations stylistiques de l'emploi de la liaison par V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand entre 1978 et 1981 (chapitre 2.1., tableau 2), nous avons relevé que l'usage de ces locuteurs confirme la thèse classique qui veut que la proportion de liaisons facultatives réalisées croît avec l'"élévation" du style, ou, pour mieux dire, avec la tension du marché eu égard à la dimension légitimante de la maîtrise du langage. Cette relation vaut pour tous les locuteurs étudiés. Pourtant, à l'inverse de ce que laissent penser les orthoépistes, qui attribuent à chaque "hauteur" de style la

réalisation de telles catégories de liaisons facultatives, il n'en est pas moins vrai que la hauteur ou la bassesse relative du ton et du style mesurée en termes de pourcentage de liaisons facultatives réalisées varie considérablement d'un locuteur à l'autre, même à l'intérieur d'une unique catégorie sociale et professionnelle pour un type de prise de parole donné sur un marché donné. Les pourcentages que nous avons présentés pour les responsables de l'état sur une cinquantaine d'années (2.2., tableau 7) manifestent une variation importante (de 44,5 % à 80 %), révélatrice sur le plan diachronique, mais qui n'est pas directement interprétable en termes stylistiques, parce que s'y trouvent confondues des interventions de style différent et que, d'autre part, les interventions ne sont pas toutes saisies dans leur intégralité. Mais on peut raisonner sur quelques cas précis de discours de même type, de même marché et pris dans leur intégralité de V. Giscard d'Estaing, F. Mitterrand et d'un homme politique d'une autre génération et n'appartenant pas à l'échantillon réuni par notre enquête, L. Fabius. On se souvient que V. Giscard d'Estaing présente le taux le plus élevé dans une allocution manifestement écrite, prononcée à Verdun-sur-le-Doubs à la veille des élections législatives décisives pour la poursuite de l'exercice de son mandat de Président de la République, radiodiffusée et télévisée en direct (12.03.1978) : 78 %; et F. Mitterrand dans son premier message de bonne année adressé aux français en tant

que Président de la République dans une atmosphère politique très tendue, allocution écrite et probablement lue sur prompteur, radiodiffusée et télévisée en direct (31.12.1981) : 80 %. Dans les interventions que nous avons recueillies depuis qu'il est Premier Ministre, Laurent Fabius présente le plus haut taux de liaisons facultatives réalisées dans une circonstance et sur un marché très tendu dans son discours de présentation à l'Assemblée Nationale comme Premier ministre, discours écrit, et d'ailleurs lu sans dissimulation, radiodiffusé et télévisé en direct (24.07.1984) : 51 % (effectif : 117; pourcentage de liaisons facultatives réalisées non-enchaînées : 24 %). Ce taux frappe par sa modestie : il est inférieur au taux le plus bas présenté par F. Mitterrand dans notre enquête (54,5 % dans le débat du 05.05.1981 avec V. Giscard d'Estaing). Une explication par la jeunesse et l'inexpérience relatives du locuteur ferait long feu : L. Fabius, qui était ministre depuis plus de trois ans, n'en était pas à son premier discours important, et chacun a salué l'habileté de cette présentation de soi.

Notons que L. Fabius est proche de V. Giscard d'Estaing tant par son origine sociale (bourgeoisie parisienne) que par la durée et le niveau de scolarisation (Giscard a suivi l'Ecole Polytechnique et l'E.N.A., Fabius l'Ecole Normale Supérieure et l'E.N.A.). Quant au taux de liaison, Fabius est plus près de G. Pompidou, Premier ministre comme lui, et comme lui

ancien élève de l'E.N.S., mais d'origine sociale très éloignée de la sienne (père instituteur provincial) - l'un et l'autre étant très éloignés d'A. Peyrefitte, de même origine sociale que Pompidou, ancien élève de l'E.N.S. et de l'E.N.A., comme Fabius.

Ces considérations ne conduisent pas à relativiser le lien entre fréquence de réalisation de la liaison et habitus. Au contraire. Ce qui est caractéristique de l'habitus linguistique de ces hommes politiques dotés des meilleurs titres scolaires, ce n'est pas un pourcentage de liaisonnement mais un rapport de maîtrise au langage, une aptitude à manipuler à leur gré la langue, au moins dans ce qui relève de leur conscience linguistique - ce qui est le cas pour la présence de la consonne de liaison, mais ne l'est probablement pas pour sa syllabation à l'attaque ou à la coda. Même s'il s'agit d'une stratégie qui n'est pas entièrement explicite pour eux-mêmes, il est apparent que les taux de liaisonnement modérés de Pompidou et Fabius (qui ne s'expliquent pas par un habitus de type HSP comme pour M. Couve de Murville, autre Premier ministre, ou "Ecole des Roches" comme pour M. Poniatsowski) s'accordent bien à l'image modérée (relevant en France de la tradition dite - par anachronisme - "radicale") qu'ils veulent proposer d'eux-mêmes et de leur intention politique. Tout comme les taux très élevés de V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand contribuent à construire une ima-

ge d'hommes "hors du commun". En revanche on peut supposer que certains hommes politiques qui ont été moins longtemps exposés au système d'enseignement tenteraient volontiers de relever leurs pourcentages de liaisons réalisées s'ils en prenaient connaissance. Ainsi les liaisons **relative-**ment semblables dans leur modération des Premiers ministres Debré et Couve de Murville d'une part, Messmer et Mauroy d'autre part, Pompidou et Fabius enfin, pourraient s'expliquer par des habitus assez différents, tandis que les taux de Chirac et Barre, Premiers ministres fort liaisonnants, s'origineraient dans une stratégie politique différente de celle de Pompidou et Fabius à partir d'habitus linguistiques guère éloignés. On pourrait vraisemblablement mettre en lumière des corrélations fines si on étudiait pour chaque locuteur l'emploi de chaque catégorie de liaison facultative. Un locuteur peut en effet présenter des pourcentages importants en se bornant à lier les consonnes des finales des formes verbales (qui représentent 55 % des liaisons facultatives possibles dans les deux débats télévisés entre V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand lors des campagnes pour l'élection à la Présidence de la République); un autre réalisera des taux plus modérés tout en effectuant des liaisons facultatives moins courantes. Ce genre d'analyse permettrait peut-être de distinguer les deux manières très différentes selon lesquelles l'habitus linguistique influence la prononciation : selon qu'il joue comme "destin", enfermant le lo-

cuteur dans les limites d'une maîtrise linguistique très étroite, ou comme "liberté", offrant au locuteur avec une distance à l'égard de la langue la possibilité de "choix" adaptés à ses stratégies, conscients ou inconscients.

Etant donné le groupe professionnel sur lequel portait notre enquête, on peut s'interroger sur une autre notion également développée par Pierre Bourdieu, celle de l'homologie relative entre champ de production et champ de consommation (en l'occurrence : de réception) des biens symboliques. Les hommes politiques étudiés sont en effet répartis de façon très précise et parfaitement explicite dans le champ politique français, et de même leurs discours dans le champ de production des prises de position politiques. Bourdieu a mis en lumière le lien entre dispositions (habitus), positions et prises de position. Dans notre enquête les prises de position ne sont examinées que dans un de leurs aspects phonologiques, mais des moins contrôlables et des moins repérés. S'agissant de la fréquence de réalisation des liaisons facultatives nous avons souvent évoqué les dispositions. Si on considère maintenant les positions dans le champ politique, certaines corrélations apparaissent. Sur les douze membres de notre échantillon (de vingt et un locuteurs) qui appartiennent à la partie droite du champ, le quart réalise en moyenne moins de 40 % de liaisons facultatives, contre les deux tiers pour les neuf locuteurs appartenant à la partie

gauche; et la moitié en réalise plus de 49 %, contre un tiers pour les locuteurs de gauche (proportion qui s'abaisse à un quart si, pour obtenir le même nombre de locuteurs dans chaque partie du champ, on ajoute aux résultats de l'enquête des observations récentes que nous avons effectuées sur la parole publique de L. Fabius, J.-P. Chevènement et J. Lang). Sachant que les électeurs (qui constituent l'essentiel du champ de réception des prises de position politiques) sont inégalement distribués à droite ou à gauche du champ politique selon leurs origines sociales et leur scolarisation et donc leur usage de la liaison (en 1978, par exemple, deux tiers des ouvriers environ étaient électeurs des hommes politiques situés à gauche du champ, et un tiers seulement électeurs des hommes politiques de la droite), on peut conclure qu'il y a une homologie relative entre champ de production de discours politiques et champ de réception quant aux usages linguistiques. G. Marchais réalise beaucoup plus de liaisons facultatives (18,8 %) que ses électeurs de Villejuif (3 % pour les adolescents interrogés par B. Laks en 1975 et devenus donc électeurs dans la période où nous avons enregistré G. Marchais), mais il est de tous les hommes politiques celui qui en réalise le moins, tout comme les locuteurs étudiés à Villejuif appartiennent au groupe des locuteurs français qui en réalisent le moins; cette relation est vraie de la majorité des hommes politiques de gauche. Mais cette homologie relative relève d'explications sensiblement

différentes selon les hommes politiques en cause. Dans certains cas, il paraît clair que l'origine sociale des locuteurs est déterminante pour les positions occupées dans le champ (G. Marchais, E. Maire..., d'un côté, V. Giscard d'Estaing, M. Poniowski..., de l'autre), et les dispositions linguistiques correspondent relativement aux dispositions de la fraction de leurs électeurs qui partage cette origine. En revanche, lorsque l'origine sociale n'est pas déterminante dans la position occupée dans la partie gauche du champ politique, si les dispositions contribuent à l'homologie relative, ce n'est pas parce qu'elles entraînent automatiquement un langage proche de celui de l'électorat visé, mais parce qu'elles offrent la liberté d'adopter une stratégie conforme aux attentes supposées de l'électorat visé (par exemple l'homme politique se situant à gauche s'efforcera de ne pas faire trop "bourgeois" ni "intellectuel distant", etc). Les choses valent de même dans la droite du champ, où, selon qu'il est ou non d'origine bourgeoise, l'homme politique laissera s'exprimer des manières conformes à son habitus de classe originel, ou usera des dispositions acquises plus tardivement (par exemple, linguistiquement, durant une scolarité prolongée) pour donner des gages de "culture" et de "distinction" caractéristiques des attentes de l'électorat visé (y compris par la fraction populaire de cet électorat).

Reste que, dans notre échantillon, une proportion importante

(un tiers) des locuteurs se situant à la gauche du champ présente un pourcentage de liaisons facultatives très élevé, qui ne correspond pas à la position relative de la moyenne de leurs électeurs. C'est le cas de F. Mitterrand ou M. Rocard, qui liaisonnent encore plus que J. Chirac ou V. Giscard d'Estaing. On peut leur supposer une stratégie (une fois encore : vraisemblablement tout à fait inconsciente dans sa traduction phonologique) visant à fixer une partie de l'électorat qui tient sa position sociale de ses titres scolaires plutôt que de ses origines (cadres moyens, enseignants...) et qu'on peut imaginer sensible aux signes linguistiques scolairement marqués; mais aussi une stratégie, non contradictoire avec celle-ci, tendant à s'imposer à tous les auditeurs non pas comme semblables ou représentatifs mais au contraire comme exceptionnels, et aptes de ce fait à occuper des fonctions d'exception. Une grande distance au langage et une grande maîtrise linguistique permettent au même locuteur de jouer alternativement (et parfois simultanément) la stratégie d'identification et la stratégie de l'imposition de légitimité; ainsi De Gaulle dans les extraits analysés de par P. Léon cités ci-dessus (chapitre 5.1.), qui passait de 9 % dans des allocutions de visites en province à 100 % dans une conférence de presse à Paris.

De façon générale, et sans se borner aux hommes politiques, on peut poser que le taux relatif (pour un groupe de locu-

teurs donné) de réalisation des liaisons facultatives constituerait un excellent indice de tension du marché, qui pourrait être utilisé par les sociologues comme une variable de contrôle sinon de découverte. On pourrait aussi dessiner un profil linguistique d'un locuteur (ou d'un groupe de locuteurs) selon sa sensibilité au marché en matière de liaison : comme on l'a vu, cette sensibilité varie avec les locuteurs même dans une catégorie comme celle des dirigeants politiques qui sont tous, précisément, des professionnels de l'adaptation de la parole au marché. Nul doute qu'on peut reconnaître des profils linguistiques bien distincts, et des traits sociaux (et pas seulement psychologiques) qu'on peut relier à une plus ou moins grande "maniabilité" qui s'étend à la phonologie. Pour une telle étude, il faudrait disposer d'un échantillon de locuteurs socialement représentatifs. C'est aux sociologues à se saisir de ce genre de questions, pour lesquelles la connaissance détaillée des structures phonologiques qu'établissent les linguistes n'a pas d'utilité particulière, une fois que ces derniers ont mis en évidence les points facilement identifiables et quantifiables sur lesquels construire de semblables profils.

5.2. La liaison sans enchaînement

Autant la partie droite du graphique 2 (liaisons facultatives réalisées) est justifiable d'une explication sociologique pour peu qu'on lui donne toute la complexité nécessaire, autant la partie gauche (liaisons sans enchaînement) conduit à renoncer à avancer une explication de ce type. Car, contrairement aux accusations de réductionnisme souvent portées, en toute ignorance, contre la sociologie, celle-ci sait parfaitement reconnaître des phénomènes dont elle ne peut rendre raison. Pour la liaison sans enchaînement, en effet, trait phonétique par lequel les locuteurs "bien usants", et eux seuls, s'écartent du bon usage (aussi bien pour la norme mondaine que pour la norme scolaire), ce qui frappe le plus dans le graphique 2 c'est que ce trait semble distribué au hasard sur la population de l'échantillon. On voit en effet qu'il n'y a aucun parallèle entre le pourcentage des liaisons facultatives réalisées et le pourcentage des liaisons qui se font sans enchaînement : à tous les niveaux de l'échelle les taux les plus hauts voisinent avec les plus bas. Si l'on range les locuteurs de notre échantillon selon les taux de liaisons facultatives réalisées sans enchaînement, on obtient la liste suivante, par ordre décroissant : M. Debré (18,7 %), G. Marchais (18,6 %), E.

Maire (17,7 %), L. Jospin (16,7 %), J. Chirac (15,2 %), M. Poniatowski (14,7 %), R. Barre (13,5 %), Ch. Fiterman (13,5 %), F. Mitterrand (12,5 %), V. Giscard d'Estaing (11,1 %), M. Pelletier (10,8 %), M. Couve de Murville (9,7 %), C. Cheysson (8,5 %), S. Veil (7,6 %), P. Messmer (6,9 %), P. Mauroy (6,7 %), P. Mendès-France (5,2 %), M.-F. Garaud (3,2 %), A. Peyrefitte (1,7 %), M. Rocard (0 %). Une telle liste paraît tirée au sort : si on se reporte aux diverses dimensions sociales que nous avons évoquées, qu'on se tourne vers l'origine sociale, vers la formation scolaire et culturelle, ou vers les positions dans le champ politique et les stratégies qui peuvent s'y rattacher, il n'est pas possible de monter un modèle sociologique expliquant cette distribution des fréquences d'emploi de la liaison sans enchaînement. Les comportements ici ne relèvent pas de dimensions sociales pouvant définir des groupes ou des sous-groupes mais, apparemment, se rattachent aux traits proprement individuels : ils sont idiosynchronasiques - et il n'y a pas d'idiosociologie, la sociologie ne portant le regard sur les pratiques individuelles que pour autant qu'elles sont le produit de déterminations caractéristiques d'un ensemble d'individus. De ce point de vue, une seule chose émerge qui ne paraît pas hasardeuse : alors que l'écart entre les pourcentages varie de 18,7 % à 0 %, M. Couve de Murville réalise 9,7 %, c'est-à-dire qu'il se situe juste au milieu de l'échantillon, à mi-chemin des positions extrêmes, alors que

M. Debré - qui réalise comme lui une liaison facultative sur deux - occupe une de ces positions. Sans vouloir solliciter ce chiffre, il semble qu'il vienne confirmer l'interprétation déjà faite à propos de M. Couve de Murville, en tant que porteur d'un habitus social spécifique, lorsque nous avons rapproché son usage moins de celui de son groupe professionnel actuel (hommes politiques) que de celui des "gens du monde" tel que Martinon se plaisait à le décrire au début du siècle. Il éclaire aussi cet habitus : non pas la conservation d'un bon usage éternisé mais l'adaptation d'une règle de convenance à toute situation. Si ce raisonnement est correct, il doit nous faire prendre au sérieux ce taux "moyen" de non-enchaînement, qui signifierait qu'un habitus rendant particulièrement attentif aux manières d'être conduit non seulement à repérer ce phénomène au moins inconsciemment, mais aussi à l'adopter - c'est-à-dire à l'évaluer positivement. Il n'en reste pas moins vrai que la distribution des fréquences de non-enchaînement sur l'ensemble de l'échantillon est, sociologiquement parlant, aléatoire. Ce "flottement" social du phénomène - flottement limité évidemment aux locuteurs qui réalisent des liaisons facultatives, lesquels sont socialement bien identifiables - est probablement lié au fait que le non-enchaînement n'a pas été relevé par les spécialistes du langage et que les orthoépistes n'ont même pas songé à mettre en garde contre lui les Français, réservant aux étrangers leurs recommandations de

faire l'enchaînement. Ne relevant pas jusqu'à aujourd'hui de la conscience linguistique explicite des locuteurs et des auditeurs, la liaison sans enchaînement n'est pas instituée comme opérateur de distinction sociale, d'où suit une distribution socialement atypique.

C'est un tout autre problème que d'établir qui produit des liaisons sans enchaînement parmi les locuteurs du français. Seuls les locuteurs qui réalisent des liaisons facultatives, avons-nous dit, peuvent en faire entendre; mais le font-ils tous, et dans tous les styles? Notre enquête quantifiée ne permet évidemment pas de répondre, puisqu'elle se limite à une population très particulière analysée sur un marché très spécifique. Mais il ne faudrait surtout pas conclure du fait que nous avons établi la réalité linguistique de la liaison sans enchaînement dans la parole publique des hommes politiques que c'est un trait qui leur appartient en propre (8). Certainement pas. Les innombrables observations que nous avons faites quotidiennement depuis une dizaine d'années, les centaines de notations prises "au vol" nous permettent d'affirmer en toute certitude que l'emploi de la liaison sans enchaînement n'est pas une caractéristique particulière des hommes politiques. On le rencontre dans des proportions semblables chez la plupart des locuteurs de toutes les catégories de professionnels de la parole publique : journalistes de radio et de télévision, intellectuels (et notamment

membres de l'enseignement supérieur), prédicateurs, avocats, etc. On l'observe également chez presque tous les locuteurs non professionnels de la parole publique qui réalisent des liaisons facultatives; mais d'une part les proportions de liaisons sans enchaînement nous semblent très nettement inférieures chez eux à ce qu'elles sont chez les professionnels de la parole publique; d'autre part, chez ces locuteurs, majoritaires évidemment parmi ceux qui réalisent des liaisons facultatives, nous n'avons observé ce phénomène avec une certaine généralité que depuis les dernières années.

Un sondage réalisé sur un échantillon de dix intellectuels connus dont nous avons examiné une intervention (ou un extrait d'intervention) sur les media d'audience nationale (radio ou télévision), entre 1979 et 1982, présente des résultats tout à fait accordés à nos observations directes non quantifiées. Neuf des dix locuteurs réalisent entre 48 % et 68 % des liaisons facultatives (9) alors que la moitié seulement des hommes politiques se situent dans cette partie de l'échelle. Le taux le plus haut, 74 %, est atteint par A. Peyrefitte dans son discours de réception à l'Académie française, dont les caractéristiques stylistiques (monologue solennel, lecture d'un texte) et le marché immédiat (les académiciens, protecteurs institutionnels de la langue française) offriraient une explication commode à ce degré de

formalité si on n'avait déjà observé que le même locuteur s'exprimant comme homme politique, en débat spontané, réalisait 67,7 % de liaisons facultatives; P. Boulez (à "Apostrophes"), qui présente un taux de 41 %, est le seul de cet échantillon à différer sensiblement des autres locuteurs par la formation scolaire. Quant aux liaisons sans enchaînement, on observe le même genre de distribution atypique que pour les dirigeants politiques : si P. Bourdieu, F. Braudel, G. Duby et M. Serres n'en réalisent ici que de rares (moins de 4 % des liaisons facultatives réalisées) et A. Peyrefitte aucune devant l'Académie française, les cinq autres locuteurs (tous professeurs au Collège de France, comme les trois premiers cités ci-dessus), R. Aron, R. Barthes, P. Boulez, M. Foucault, J.-C. Pecker en réalisent de 10 % à 17 %, taux comparables à ceux de la majorité des dirigeants politiques étudiés. Un regard sur la diachronie nous est offert par deux enregistrements plus anciens : une interview de J. Lacan en 1970 ("Radiophonie") et une d'A. Gide en 1950 (l'enregistrement bien connu de la leçon d'interprétation du 1^{er} Scherzo de Chopin donnée à la pianiste Annick Morice), examinés à titre de discours-témoins. L'un et l'autre présentent un taux très élevé de liaisons facultatives réalisées (Lacan 68 %, Gide 83 %, taux record sur l'ensemble des interventions non-lues que nous avons analysées - F. Mitterrand atteignant 84 %, mais en lecture), mais aussi un pourcentage très remarquable de liaisons sans enchaînement :

16,1 % pour Lacan et 24 % pour Gide (âgé de quatre vingt un ans) qui parle lentement, fait une pause après chaque mot et commence ainsi sa leçon improvisée : "Vous ÷ avez ÷ un maître...", c'est-à-dire par deux liaisons non-enchaînées, la première en contexte de liaison obligatoire, sans aucun accent sur la voyelle du second mot. Gide et Lacan ne sont certainement pas des locuteurs ordinaires, même dans le champ intellectuel, l'un et l'autre parsemant de traits discordants une élocution très recherchée (ainsi ils usent volontiers tous les deux des effacements du "e muet" qui passent pour "populaires" : "là-d~~é~~ans, "p~~é~~ut-être", "d~~é~~vant"), mais ce coup de sonde n'en prouve pas moins que des locuteurs très légitimes, maîtrisant mieux que quiconque l'usage de la langue, violaient la norme de l'enchaînement des consonnes de liaison il y a trente ans comme il y a dix ans.

5.3. Un nouveau bon usage?

La liaison sans enchaînement est aujourd'hui un fait linguistique non contestable. Du passé, nous dirons seulement qu'on pouvait à coup sûr entendre de telles réalisations il y a une cinquantaine d'années (cf. L. Blum, A. Gide), et qu'il n'est pas impossible qu'on en ait toujours entendu. Mais jusqu'aux dernières décennies ces prononciations restaient probablement exceptionnelles, même chez les professionnels de la parole publique (puisque J. Ågren n'en a pas remarqué). Notre enquête permet de penser que le phénomène s'est grammaticalisé dans les années 70, au moins chez les professionnels de la parole publique, ce qui a permis à tous les Français de se familiariser inconsciemment avec ces prononciations. Aujourd'hui, la liaison sans enchaînement paraît en pleine croissance parmi l'ensemble des locuteurs fortement scolarisés. Il serait naïf de prétendre expliciter les causes directes ou indirectes de faits linguistiques restés encore non conscients pour la presque totalité des locuteurs et auditeurs. Il est pourtant nécessaire de rapprocher l'évolution linguistique des pressions sociales exercées sur la langue depuis une vingtaine d'années. Ce sont principalement l'allongement de la scolarité obligatoire, et donc de la familiarisation à la norme scolaire de la

langue; un grand élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire, et donc à l'apprentissage de l'anglo-américain et, maintenant, de l'allemand, langues où l'enchaînement entre les mots ne se pratique guère; enfin le développement des media audio-visuels et des styles de parole qui leur sont propres. Chez les professionnels de la parole publique, la liaison sans enchaînement pourrait être le produit de la combinaison de deux tendances : d'une part la tendance à suivre la norme scolaire en matière de liaisons facultatives, tendance aiguisée par la "peur du hiatus" et la conscience de la valorisation sociale de ces liaisons; d'autre part la tendance, peut-être influencée par le modèle anglo-américain, à bien individualiser les mots, et donc à les enchaîner moins, dans l'intention d'être bien entendu pour être bien compris, tendance peut-être accentuée à la radio et à la télévision par le fait de s'adresser à des auditeurs qu'on ne voit pas et qu'on désire retenir. Bien détacher les mots sans renoncer à faire entendre la consonne de liaison conduit inévitablement à la liaison sans enchaînement, qui cumule ces avantages. Mais on ne doit pas oublier que les locuteurs en question, s'ils contrôlent plus ou moins sciemment la présence de la consonne de liaison, ne sont certainement pas conscients de la position qu'ils lui donnent dans la structure syllabique, comme nous avons pu le constater chez tous ceux à qui nous avons fait remarquer leur prononciation. Il est pourtant des cas où le locuteur recourt

intentionnellement au non-enchaînement de la consonne de liaison, parce qu'il redoute les effets que produit la syllabation enchaînée. On ne doit pas sous-estimer les pièges inquiétants que le français tend au locuteur du simple fait que l'enchaînement, en détruisant les frontières des mots, laisse apparaître, par homophonie, des mots nouveaux, des mots sous les mots, produisant des significations inattendues, incontrôlées et parfois périlleuses. C'est l'effet Zému ("Je suis à ému..." - "Vive Zému!". cf. Cohen (1963)) les écrivains l'ont souvent utilisé et les rébus y recourent constamment. On rappellera, pour mémoire, la célèbre lettre du 9a me dit, 24 Ah ou dix huit sans vint te cette par laquelle Charles Fourier répondait à une invitation pourras l'air dix nez rats sein ment dés, dix manches d'oeufs sept ambre (10). L'écriture de cette lettre surprend, qui repose sur l'homophonie généralisée et la liberté de segmentation; c'est qu'on oublie que l'oral se présente sous cette forme en français, où l'enchaînement est normal ainsi que l'absence d'accent de mot, ce qui laisse le soin de la découpe des mots dans la continuité de la chaîne parlée à l'auditeur - qui ne peut s'y retrouver qu'en construisant un sens à partir des indices qu'il extrait en faisant appel non seulement à ses connaissances lexicales mais aussi à sa connaissance du "monde". Les langues qui isolent les mots les uns des autres limitent cette source-là de malentendus. Le locuteur français a, normalement, la possibilité de ne pas faire

la liaison s'il redoute une confusion. Mais, aujourd'hui, il peut recourir aussi bien à la liaison sans enchaînement s'il entend conserver à la fois la prononciation de la CL et la segmentation que les mots présentent à l'écrit. On s'en rend compte à l'étude des reprises que font les locuteurs. Nous en avons quelques exemples très clairs, notés à l'écoute, lors de la campagne des élections législatives de 1978. Un ancien Premier Ministre : "Quand Monsieur Mitterrand était ministre, et Dieu sait qu'il l'a beaucoup $\emptyset$ été, euh beau-

coup $\div$ été..."  [bɔkupeteʔəbɔkupʔete] : le locuteur entend soudain dans ce qu'il dit un "écho" désastreux, qu'il rature, avec une précipitation qui ne fait que souligner son embarras; mais au lieu de sacrifier la CL, cause apparente du problème, il supprime l'enchaînement, cause réelle, et intercale un coup de glotte de protection entre la CL et la voyelle suivante : les frontières sont explicitées, les mots ont retrouvé le visage familier qu'ils ont à l'écriture, l'homophonie est conjurée. Un ancien ministre : "Le Président, que j'ai beaucoup $\emptyset$ ai ... beaucoup $\div$ euh je veux dire

aidé..."  [bɔkupebɔkup(?)əʒəvoedir(?)ede] : reculant, semble-t-il, devant l'enchaînement qui laisserait passer une homophonie qu'il juge déplacée, le locuteur ne se contente pas de reprononcer le mot avec la CL en position de coda mais, deux précautions plutôt qu'une, éloigne davantage le danger

en introduisant un "je veux dire" qui brouille si bien la piste que, contrairement au cas précédent, l'auditeur ne retrouve plus la motivation de la reprise. Ces pièges de l'oralité, cette trahison de l'enchaînement des mots entre eux, où leur individualité se perd et parfois leur identité, ne doit pas être pour rien dans la croissance du non-enchaînement aussi bien pour les CF que pour les CL. Comme ils devaient compter dans la modération à lier les mots que montrait la "bonne compagnie" toujours soucieuse de ne pas laisser paraître l'envers du décor (11).

Les langues qui autorisent les sandhis posent nécessairement des problèmes à leurs locuteurs. D'après Varennes (1971, p.20) c'est aussi le cas de la langue qui a fourni ce terme aux linguistes, le sanscrit, mais de façon encore plus aiguë qu'en français, les brouillages de frontières y étant beaucoup plus complexes et se retrouvant à l'écrit : "Poussé à l'extrême le saṁdhi ("jonction") transforme les phrases sanskrites en autant de rébus". Ce qui est intéressant c'est que les utilisateurs actuels du sanscrit résistent à l'instabilité des frontières de mot : "Il va sans dire que ceux qui utilisent la langue comme instrument de communication s'efforcent de réduire le saṁdhi à son minimum (en multipliant les pauses par exemple)". On ne peut manquer de rapprocher cette pratique de celle du non-enchaînement en français. En tout cas, les reprises que nous avons observées

dans lesquelles une CL était impliquée n'avaient jamais pour effet de rétablir la prononciation conforme au bon usage (enchaînement) mais toujours, à l'inverse, d'établir une liaison sans enchaînement, sans qu'il y ait nécessairement de raisons d'euphonie ou d'eusémie comme dans les exemples cités ci-dessus. Alors que De Gaulle (en 1958, dans l'exemple déjà cité) insistait en passant de la liaison enchaînée (nous avons Π assumé) à l'absence de liaison (nous avons / assumé), Rocard, par exemple, dans la même intention d'insistance, passe de la liaison enchaînée (peut Π imposer) à la liaison non-enchaînée (peut $\div$ imposer) (12).

Doit-on conclure que les professionnels de la parole publique, et derrière eux l'ensemble des locuteurs les plus scolarisés, pratiquent de façon croissante la liaison sans enchaînement parce qu'ils l'éprouvent inconsciemment comme une distinction linguistique supplémentaire consolidant la distinction avérée que produit la réalisation de liaisons facultatives? Si nous avons borné notre enquête aux débats des campagnes présidentielles entre V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, par exemple, nous aurions peut-être été tenté par ce raisonnement. Mais lorsqu'on constate que G. Marchais et E. Maire présentent un pourcentage de liaisons non-enchaînées supérieur à celui de V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand alors que leur fréquence de réalisation des liaisons facultatives est très nettement inférieure à celle de

ces locuteurs, on doute de la pertinence d'une explication par une stratégie de distinction. L'ensemble de la distribution apparemment aléatoire des taux de liaisons non-enchaînées chez les hommes politiques ne va manifestement pas dans ce sens. Mais rien n'indique que s'ils prenaient conscience du phénomène les locuteurs reviendraient à l'usage traditionnel. Ainsi lorsque le caricaturiste vocal Thierry Le Luron se mit, en 1981 (sur France-Inter), à prononcer avec insistance les consonnes de liaison à la pause en prenant la voix de R. Barre, par exemple : il faut que vous le sachiez [sasjɛz:] (preuve que T. Le Luron avait perçu que les consonnes de liaison faisaient l'objet, dans le discours public, de traitements inaccoutumés, mais qu'il analysait mal), aucun freinage particulier ne se fit sentir dans les réalisations de son modèle ni des autres hommes politiques.

En réalité, l'évaluation sociale de la liaison sans enchaînement est à ce jour inopérée, et il n'y a pas de nécessité qu'elle se produise aussi longtemps que ce phénomène passe inaperçu. Le fait de le prendre pour objet scientifique ne pourrait influencer sur son histoire sociale que si la discussion sortait du domaine des spécialistes. Dans cette éventualité, on ne peut prévoir si cette publicité jouerait en faveur de la liaison sans enchaînement ou contre elle. Mais on peut assurer qu'il se trouverait des voix pour sommer les grammairiens de "dire le droit". La liaison sans enchaîne-

ment, du point de vue de la linguistique, n'est, certes, ni belle ni laide, ni conforme ni contraire à quelque nature supposée de la langue. Mais, l'association instituée de la langue et de la loi tendant sans cesse, ironiquement, à réinstaller le linguiste en position de juge ou d'arbitre des élégances, mettre au jour un fait obscur, le nommer, l'explicitier pourrait suffire à influencer, directement ou indirectement, l'usage.

5.4. Une évolution linguistique?

Les remarques explicatives que nous avons avancées sur la liaison sans enchaînement sont peut-être demeurées trop sociologiques pour un phénomène dont la distribution ne paraît pas sociologiquement explicable. On peut se demander si on n'en rendrait pas davantage raison en se situant dans une perspective où la distinction entre linguistique et sociologie s'estompe parce qu'elle relève de l'une et de l'autre, celle d'une évolution de la langue à la fois proprement linguistique et socialisée de part en part. Il serait étrange que les configurations lexicales, qui depuis l'installation en français de consonnes latentes, rendent structurellement possibles, comme nous l'avons montré en 4.2., aussi bien l'enchaînement (syllabation à droite) que le non-enchaînement (syllabation à gauche), après avoir favorisé catégoriquement pendant des siècles l'enchaînement soient le lieu d'un renversement, léger mais significatif, de cette tendance, sans que rien d'autre ne puisse y être rattaché dans la langue d'une part, dans la socialisation générale de la langue de l'autre, au-delà du champ particulier des locuteurs qui sont les producteurs principaux du phénomène étudié. Autrement dit : la liaison sans enchaînement n'est-elle pas le symptôme d'un "mouvement de la langue" française, pour

parler en termes traditionnels?

La liaison non-enchaînée a pour conséquence de faire entendre davantage de mots se terminant par une consonne, c'est-à-dire par une syllabe fermée. Le français est classiquement considéré comme une langue qui a tendance à supprimer les consonnes à la finale pour présenter des syllabes ouvertes (cf. Delattre (1965)). On peut déjà opposer à cette tendance le non-enchaînement des consonnes fixes. Mais ce non-enchaînement est mal documenté : alors que l'enchaînement des consonnes de liaison a toujours été précisé dans la description de la liaison, et considéré comme catégorique, l'enchaînement des consonnes fixes n'est pas toujours signalé, et ne fait pas l'objet d'indications catégoriques. En particulier, l'enchaînement des CF avec la C initiale du mot suivant ne semble avoir été décrit que par Delattre, et on manque d'arguments phonologiques pour décider où passe la frontière syllabique dans des cas semblables. Le non-enchaînement de nombre de CF devant voyelle a été clairement montré par Malécot (1975a) alors même qu'il ne relevait aucune CL non-enchaînée, ce qui laisse penser que pour les CF le phénomène n'est pas récent, si même il n'a pas toujours été entendu. En tout état de cause, les liaisons non-enchaînées, phénomène en forte croissance depuis quelques années, sont assurément un pas allant contre la tendance à la syllabation ouverte.

Si le phénomène ne concernait qu'une fraction isolable du corps social, les professionnels du discours public, il n'y aurait pas encore à s'interroger sur une évolution de "la langue". Mais cette question est autorisée par le fait, exposé ci-dessus, que la majorité des locuteurs français réalisant des liaisons facultatives font entendre des liaisons non-enchaînées et, d'autre part, par une tendance - observable dans toute la population - à prononcer des consonnes finales ailleurs qu'en contexte de liaison dans certains mots.

Nous n'avons pas observé de liaison sans enchaînement dans les paroles de locuteurs peu scolarisés, mais nous y avons reconnu un fait présent aussi chez des locuteurs très scolarisés qui lui est, pensons-nous, apparenté : la prononciation de la consonne de liaison du mot **quand** placé devant un mot commençant par une consonne; ainsi **quand je**, **quand vous** prononcés [kãtʒø], [kãtvu]. Dans les corpus étudiés ici, on entend ces réalisations aussi bien parmi les hommes politiques que parmi les intellectuels (13). Elles relèvent du cas général que nous avons évoqué d'une consonne de liaison prononcée devant consonne (cf. 4.2.5.); mais il s'agit d'un cas très particulier : exceptionnelle pour les autres mots, cette réalisation de **quand** devant une consonne se rencontre chez de nombreux locuteurs du corpus et apparaît souvent comme nettement majoritaire chez un locuteur donné, ce qui

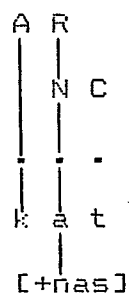
laisse à penser qu'il y aurait là une tendance à la grammaticalisation, bien qu'on n'entende que très rarement le [t] final quand le mot est suivi d'une pause (par exemple dans la question : Quand?). Mais le phénomène est encore plus remarquable en ce qu'il s'observe aujourd'hui à Paris parmi toutes les catégories de locuteurs dans la parole quotidienne (variablement le plus souvent, mais à une forte fréquence, notamment chez les enfants où le fait est quasi général), y compris donc, bien évidemment, chez les locuteurs qui ne font jamais entendre de liaison sans enchaînement (14). Or devant consonne le [t] en question est variablement rattaché à la coda syllabique (non-enchaînement) ou à l'attaque du mot suivant (enchaînement consonne-consonne); ce qui implique, apparemment, que les locuteurs effectuant ces réalisations admettent dans leur grammaire la possibilité de rattacher une CL à la coda syllabique même s'ils n'en usent que pour ce seul mot.

En fait deux traitements linguistiques se proposent :

a) ou bien les locuteurs concernés ont une seule forme lexicale pour quand, la forme (1a) :

(1) quand

a)



b)



où [t] est une consonne flottante comme les CL ordinaires; et dans ce cas, ils possèdent, outre la Condition d'association des segments flottants à la finale de mot ((83) du chapitre 4) qui régit toutes les CL y compris celle de quand dans les cas où ils ne prononcent pas le t flottant devant consonne, une condition particulière pour ce mot (étendue parfois peut-être à quelques autres) disant que la C flottante s'ancre devant V et devant C mais non devant pause.

b) ou bien ces locuteurs ne possèdent que la Convention ordinaire sur les finales flottantes ((83) du chapitre 4), mais possèdent deux formes lexicales, en supplétion, pour quand : l'une correspondant à la représentation (1a), avec une consonne flottante, l'autre à la représentation (1b), avec une consonne fixe.

Dans le premier cas, il faut supposer que les locuteurs admettent dans leur grammaire la possibilité du non-enchaînement d'une CL, même s'ils ne le pratiquent que pour le seul mot quand. Mais ce serait d'autant plus étonnant que ce non-

enchaînement ne se manifesterait jamais devant V, mais seulement devant C. Il nous paraît plus correct d'adopter la seconde solution, au moins aussi longtemps que nous n'aurons pas observé, chez des locuteurs ne pratiquant jamais la liaison non-enchaînée, un [kãt] non-enchaîné devant une voyelle. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que nous ayons observé des prononciations [kãt] devant C chez des locuteurs ne faisant pas entendre la consonne de liaison (liaison aujourd'hui facultative) entre quand et un mot à initiale vocalique (locuteurs disant quand / il est / arrivé [kãilearive] mais quand il vous serez là [kãtvusrela]); faits qui plaident aussi pour la supplétion. Ce qui n'interdit nullement de penser qu'une telle supplétion prépare le terrain à la première solution envisagée.

Cette prononciation de quand est probablement assez récente en français non méridional : elle n'a jamais été signalée dans les manuels classiques à notre connaissance, nous n'en avons retrouvé aucune trace dans les enregistrements anciens que nous avons écoutés, et nous ne l'avons remarquée à Paris que depuis cinq ans environ bien que Malécot (1975a) l'y ait notée il y a une dizaine d'années (15). Il faut sans doute rapprocher cette évolution du fait que des mots pour lesquels on entendait traditionnellement des prononciations avec et sans consonne finale devant consonne et même à la pause s'entendent aujourd'hui presque toujours avec conson-

ne : c'est notamment le cas de *but*, *fait*, *coût*, *six*, *dix* dans notre corpus de dirigeants politiques (16). Chez les locuteurs suivant cet usage, ces mots ont une consonne finale fixe ou tendant à se fixer. La parenté linguistique entre la liaison sans enchaînement, la prononciation de la finale de *quand* devant consonne et de la finale de *but*, *fait*, etc devant consonne et à la pause, tient en ce que ces réalisations ont pour effet, dans les trois cas, d'augmenter le nombre de syllabes prononcées fermées à la finale de mot.

La parenté linguistique entre ces divers faits phonétiques dont la distribution sociale est bien différente incline à la prudence sur la question générale de savoir s'il faut poser des grammaires très distinctes pour des locuteurs dont les productions linguistiques sont très éloignées du point de vue de l'évaluation sociale : des différences qui sont phonologiquement tout à fait superficielles peuvent très bien se traduire par une véritable stigmatisation sociale, comme c'est souvent le cas pour les traits régionaux. La liaison sans enchaînement est un phénomène limité aux locuteurs légitimes, mais les traitements linguistiques de la liaison (et de *quand* devant consonne) que nous avons posés pour les différents locuteurs nous convainquent que cette réalisation particulière ne pose pas de problème de compréhension aux locuteurs qui ne la font jamais entendre. Lorsque les adolescents de Villejuif, par exemple, entendent G.

Marchais ou E. Maire prononcer c'est ÷ un ou dans ÷ un, rien ne permet de supposer qu'ils aient une difficulté à relier ce signal phonétique aux suites qu'ils prononcent eux-mêmes sous la forme c'est / un, dans / un.

La langue des professionnels de la parole publique et plus particulièrement des responsables de l'Etat à qui la légitimité politique confère sans doute pour la majorité de leurs auditeurs une légitimité en matière de langue française, pose d'ailleurs une question sociolinguistique rarement aperçue. Quels rapports linguistiques entretiennent des auditeurs avec une forme de langage qu'ils écoutent mais ne produisent pas (et à laquelle, en outre, ils ne peuvent répondre)? La langue des media n'est pas le français commun, au sens où tous les Français ne s'expriment pas ainsi, mais, de nos jours, tous les Français passent quotidiennement plusieurs heures à l'entendre. L'idée commune veut que la langue d'un individu soit la langue qu'il parle. Et c'est sur elle en effet qu'il est socialement jugé, évalué, sanctionné. Les linguistes eux-mêmes font en général comme s'il y avait une symétrie relative entre audition et locution, du moins en ce qui concerne la langue maternelle, et comme si la locution suffisait à définir la langue (cf. l'expression de "sujet parlant"). C'est pourtant par l'audition que s'acquiert d'abord la langue ainsi que l'a souvent fait remarquer Roman Jakobson, qui n'a cessé d'insister pour que les

deux compétences constituant le savoir linguistique soient également prises en considération : la compétence d'auditeur et la compétence de locuteur, qui sont tout à fait dissymétriques (17). Saussure lui-même avait, on ne peut plus clairement, situé la langue du côté de l'audition. C'est même le premier fait qu'il souligne lorsqu'il récapitule les caractères de la langue : "On peut la localiser dans la portion déterminée du circuit où une image auditive vient s'associer à un concept (...). Elle est si bien une chose distincte qu'un homme privé de l'usage de la parole conserve la langue pourvu qu'il comprenne les signaux vocaux qu'il entend" (18). Compte tenu de l'époque où s'élaborait le Cours de linguistique générale, cette distinction n'aurait pas dû permettre de fonder la fiction d'une langue commune. Car, au début du siècle, la parole émise par les locuteurs légitimes ne vient pas souvent frapper les tympans paysans ou ouvriers. Aujourd'hui la situation est à cet égard bouleversée : en France, on peut affirmer que la langue légitime pénètre dans tous les foyers et dans presque toutes les oreilles (19). Ainsi, dans les conditions modernes de transmission de la parole, une langue minoritaire en locuteurs peut se trouver majoritaire en auditeurs. Sans se prononcer sur la compréhension au sens sémantico-pragmatique, mais seulement sur la capacité à associer un signal phonétique et une représentation phonologique, on peut aujourd'hui supposer une compétence phonologique commune d'auditeur pour l'ensem-

ble des Français, compétence commune qui ne recouvre qu'une faible partie de la compétence d'auditeur de chacun mais qui n'en représente pas moins un fait absolument nouveau dans l'histoire de la langue. Il ne faudrait évidemment pas conclure à la constitution d'un "trésor commun" : qui dit trésor dit jouissance du capital, or seule la locution permet de faire des profits en matière de langue maternelle. Les media modernes instituent dans la circulation de la parole une curieuse économie : l'un donne et l'autre ne fait que recevoir; mais c'est celui qui donne qui accumule le capital, dont celui qui reçoit se trouve dépossédé. A l'imposition de jure de produire une seule forme de langue sur les marchés contrôlés par la norme étatique (marchés scolaires, administratifs, etc.) se surajoute désormais l'imposition de facto de prêter l'oreille tous les soirs à la même langue légitime, qui envahit l'espace domestique jusque-là protégé (20).

Pour en revenir à la possibilité d'un mouvement de la langue, une volonté de rapprochement de la langue d'auditeur et de la langue de locuteur pourrait évidemment jouer un rôle, si on admet qu'un même sujet de la langue "gère" cognitivement ces deux sortes de compétences, et tend à les assimiler autant que faire se peut - ne serait-ce que parce que les principes grammaticaux qui y sont à l'oeuvre sont les mêmes et parce que les paramètres les différenciant, n'étant pas

arbitraires, sont susceptibles de se recouvrir. Dans cette perspective, l'existence d'une langue commune d'auditeur renforce la possibilité de mouvement de la langue de production chez tous les locuteurs (21).

Mouvement de la langue est une expression impropre, certes, puisqu'elle traite "la langue" comme un organisme autonome, apte à se mouvoir. Mais elle traduit la constatation banale qu'en matière linguistique il semble, assez souvent, y avoir histoire sans sujet historique clairement assignable - même si, ça et là, se repèrent des agents à l'oeuvre sur tel ou tel point. "Quelque chose suit son cours". Dans la lettre à Madame Straus dont nous avons cité une phrase pour ouvrir cette étude sur la liaison, Marcel Proust, un très grand sociologue du français, écrivait encore : "Les seules personnes qui défendent la langue française (comme "l'Armée pendant l'affaire Dreyfus"), ce sont celles qui "l'attaquent" (...) Parce que son unité n'est faite que de contraires neutralisés, d'une immobilité apparente qui cache une vie vertigineuse et perpétuelle". Parmi ces "contraires neutralisés", il y a sans doute la langue qu'on écoute et celle qu'on parle; il y a certainement, s'agissant d'une langue telle que le français, la langue qu'on parle et celle qu'on écrit. Faire bouger la langue ici, la défendre en l'attaquant, c'est sans doute répondre à la demande inconsciente de tout sujet individuel de la langue d'un rapprochement

entre les formes orales et écrites le divisant si profondément (22). Nous notions tout à l'heure que les phénomènes tels que la liaison sans enchaînement et les prononciations nouvelles affectant quand et, différemment, des mots comme *but*, *coût*, *fait* avaient en commun de favoriser la syllabation fermée. Ce qui pourrait aussi correctement se dire : d'augmenter le nombre de finales prononcées comme elles s'écrivent. On doit remarquer en effet que l'écriture orthographique du français autorise nettement le non-enchaînement, et même qu'elle y tend puisqu'elle accroche systématiquement, sauf rares exceptions, la CL à la coda : on peut supposer que, si l'orthographe imposait pour toutes les consonnes de liaison l'écriture avec un trait d'union de chaque côté de la C, la rattachant aussi bien au mot suivant qu'au mot précédent, comme elle fait dans les inversions pour les formes verbales de la troisième personne du singulier ayant perdu dans toute autre position le *t* latin (*aima-t-elle*, *a-t-il*), la liaison sans enchaînement aurait eu beaucoup plus de difficulté à s'installer dans la prononciation des locuteurs "cultivés", comme elle fait ces dernières années en dépit de l'usage reçu (23). Ce point n'est pas sans importance. Il y a plus d'un siècle que les linguistes français lancés dans la lutte pour la réforme de l'orthographe soulignent l'immense écart entre forme orale et forme écrite de la langue. Il se pourrait que l'écartèlement entre l'une et l'autre devienne pour les usagers tellement coûteux qu'il ne

soit plus supportable. Puisque l'orthographe est intouchable, divinité archaïque dont les sectateurs sont assez puissants pour imposer à toute la communauté un culte exigeant des sacrifices incalculables, il ne serait pas étonnant que les locuteurs empruntent, petit à petit, la seule voie demeurée ouverte pour un rapprochement : prononcer comme on écrit, puisqu'il paraît exclu qu'on puisse jamais écrire légitimement comme on prononce. Il est tout à fait logique que cette tendance se manifeste d'abord dans la parole des professionnels du discours public, qui sont tous aussi des professionnels de l'écrit. Les locuteurs du français sont peut-être en train de s'orienter, dans leur pratique mais sans le savoir, vers la seule solution au problème de l'orthographe à laquelle les linguistes n'aient pas songé.

NOTES DU CHAPITRE V

1. Pierre Léon ne donne pas d'indication sur ce point, ni sur les quantités étudiées (Léon, P. (1971), p. 134).

2. L'état du champ scolaire n'est qu'un exemple de "l'effet de génération". Ainsi pour le rapport à la langue française et au patois, on a pu observer une rupture nette parmi les paysans entre la génération ayant participé à la première guerre mondiale et celle qui la précédait immédiatement - laquelle était en continuité sur ce point avec sa devancière.

3. Martinon, P. (1913), pp. 391-392. Martinon suit ici de très près Emile Littré, qui écrivait, en 1866, dans sa Préface au Dictionnaire de la langue française : "Il est encore un point par où notre prononciation tend à se séparer de

celle de nos pères et nos aïeux, je veux dire des gens du dix-huitième et du dix-septième siècles : c'est la liaison des consonnes. Autrefois on liait beaucoup moins; il n'est personne qui ne se rappelle avoir entendu les vieillards prononcer non les Et&-z-Unis comme nous faisons, mais les Et&-Unis. A cette tendance je n'ai rien à objecter, sinon qu'il faut la restreindre conformément au principe de la tradition qui, dans le parler ordinaire, n'étend pas la liaison au-delà d'un certain nombre de cas déterminés par l'usage, et qui, dans la déclamation, supprime les liaisons dans tous les cas où elles seraient dures ou désagréables. Il faut se conformer à ce dire de l'Abbé d'Olivet : 'la conversation...[suit la citation d'Olivet donnée par Martinon]' ".- Aujourd'hui encore les anciens élèves de l'Ecole des Roches traitent comme un signe d'appartenance la prononciation Comment / allez-vous.

4. Clédat, L. (1917), pp. 164-165.

5. Gaatone, D. (1979), pp. 312-334.

6. Une analyse de ce type pourrait sans doute s'appliquer à d'autres locuteurs du corpus réalisant autour de 50 % des liaisons facultatives. Il n'est pas exclu qu'il faille chercher de ce côté le principe des taux modérés présentés par les discours des trois locutrices de l'échantillon.

7. cf. Labov (1972), pp. 124 et sv. Le terme d'hypercorrection, dû semble-t-il à Heussler (1939), est employé ordinairement pour décrire un comportement fautif à l'égard de la norme par application abusive d'une règle normative mal assimilée (les liaisons *mal-t-à-propos* par exemple). Labov a judicieusement étendu l'usage du terme à des manifestations non fautives mais qui outrepassent l'usage des usagers légitimes, trahissant un désir de "bien parler" fondé non sur la maîtrise linguistique mais sur l'insécurité sociale : "To describe this phenomenon, the term *hypercorrection* will be used, since the lower middle class speakers go beyond the highest-status group in their tendency to use the forms considered correct and appropriate for formal styles (This is of course an extension of the usual use of the term to indicate an irregular misapplication of an imperfectly learned rule)" (p.126).

8. Ce point déjà souligné dans Encrevé (1983) ne semble pas avoir toujours été bien compris, puisque Prunet (1985), par exemple, cite cette étude comme une discussion "on a formal style"; ce qui l'autorise à considérer que, partout ailleurs que dans le discours public des professionnels de la parole publique, la liaison s'enchaîne toujours. Nous avons établi, au contraire, que les professionnels de la parole publique manifestent de façon particulièrement claire un phénomène constatable aussi dans le style familier de la

majorité des locuteurs réalisant des liaisons facultatives.

9. Placé dans le texte, un tableau formel des données de cet échantillon d'intellectuels risquerait de faire oublier que les quantités ici étudiées sont en général nettement plus faibles que celles que nous avons analysées précédemment, et que, ne portant que sur une intervention, elles n'autorisent aucune conclusion sérieuse locuteur par locuteur, bien que l'ensemble soit significatif. Aussi préférons-nous présenter ici pour chaque cas, dans l'ordre, le nom du locuteur, l'effectif des liaisons possibles, le pourcentage de liaisons facultatives réalisées, le pourcentage de liaisons facultatives réalisées non-enchaînées, la date et le media :

R. Aron.....	118,	50 %,	17 %,	10.10.81, A2.
R. Barthes....	109,	58,8 %,	11 %,	21.10.79, Fr.-Musique.
P. Boulez.....	90,	41,1 %,	10,8 %,	19.09.81, A2.
P. Bourdieu....	63,	58,8 %,	2,7 %,	20.12.79, A2.
F. Braudel.....	87,	62 %,	1,8 %,	20.12.79, A2.
G. Duby.....	118,	55 %,	3,8 %,	09.11.82, Fr.-Culture.
M. Foucault....	45,	53,3 %,	12,5 %,	17.10.81, Eur. 1.
J.C. Pecker....	60,	68,3 %,	12,2 %,	20.06.81, A2.
A. Peyrefitte.	137,	74 %,	0 %,	14.10.77, Fr.-Culture.
M. Serres.....	56,	48,2 %,	3,7 %,	1981, Fr.-Musique.

10. In S. Debout (1974) ("Griffe au nez" ou donner "have ou

art", Ecriture inconnue de Charles Fourier). Simone Debout commente excellemment : "Les mots différents qui se précipitent des mêmes sons font surgir ce que la conscience et la morale réprouvent, l'envers atterrissant des grands sentiments et des nobles pensées (...) Il suffit d'ouvrir le langage pour qu'il parle lui-même contre l'ordre et le savoir".

11. C'est dans l'intention de suivre les bonnes manières des gens du monde que Nyrop (1902), après avoir conseillé à ses lecteurs d'éviter des liaisons aux résonnances gênantes comme en *ŋ* agent, il est *ŋ* ouvert, trop *ŋ* heureux, insistait : "Par exemple, on s'abstiendra de faire entendre le *p* de *trop* dans une phrase comme celle-ci : vous ne ferez jamais un bon marin : vous êtes trop homme de terre (et non trop pomme de terre)"...

12. M. Rocard sur A2, le 26.11.1978. Cette reprise notée à l'écoute est d'autant plus remarquable que nous n'avons relevé aucun exemple de liaison sans enchaînement dans les enregistrements de M. Rocard dépouillés pour notre enquête quantifiée. L'écoute de discours récents (1985) révèle que ce locuteur fait maintenant un emploi modéré mais régulier du non-enchaînement de la CL.

13. Nous relevons ces réalisations, par exemple, chez J. Chirac (Quand Monsieur Mitterrand [kāt], déjà citée, quand

je [kãtʃə], 10.3.78) ou J. Lecanuet (quand je, 18.6.81), chez R. Aron (quand je, trois fois, quand les [kãtəle], 10.10.78) ou chez R. Barthes (quand ce [kãtsə], 21.10.79), etc.

14. On observe les mêmes prononciations en province. Mais au-dessous de la Loire on entend beaucoup plus souvent qu'à Paris un schwa après le [t] : [kãtəʃə]; il semble bien que ces réalisations n'y soient pas récentes. De façon générale, il faut souligner que toute notre étude sur la liaison non-enchaînée porte sur le français du type dit standard, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte les variations régionales. Il est connu que dans la France méridionale bien des locuteurs font suivre les CF de schwa dans de nombreux contextes (cf. chapitre 4, note 42); d'après nos observations, quand les locuteurs de ce type réalisent des liaisons sans enchaînement, ils font le plus souvent suivre CL d'un schwa. D'un autre côté, en Alsace, les locuteurs âgés bilingues depuis l'enfance présentent une proportion considérable de liaisons sans enchaînement. C'est notamment le cas des Strasbourgeois "cultivés" ayant été scolarisés avant la fin de la première guerre mondiale (c'est-à-dire sous administration allemande), chez qui le non-enchaînement s'étend couramment aux liaisons obligatoires. Nous avons relevé des faits semblables chez des français ayant été élevés aux Etats-Unis. Yves-Charles Morin nous précise (communication

personnelle) qu'à Montréal la prononciation du t final de quand "est presque la norme aussi bien devant voyelle que devant consonne, ce qui [lui] fait penser que ce n'est pas une innovation récente".

15. C'est Yves-Charles Morin qui nous a signalé cette observation de Malécot (qui nous avait échappé à la lecture). Encore faudrait-il s'assurer que ce n'est pas chez un locuteur d'origine méridionale que Malécot a entendu cette forme à Paris.

16. Cette réaffirmation de certaines consonnes finales a été soulignée par des observateurs contemporains (cf., par exemple, Jacques Cellard *Le Monde*, 9.8.81). Fait, but différent de quand dans l'usage en ce que, noms singuliers, ils n'entrent pas, en principe, dans des contextes de liaison. Le [t] final de coût (et de surcoût) s'entend fréquemment même lorsqu'il est suivi du /z/ de liaison du pluriel : les coûts économiques [lekutzekonomik] (M. Poniatowski, 10.3.78).

17. Cf. Roman Jakobson (1975) : "Nous devons rester conscients de la possibilité que ces deux compétences, celle du locuteur et celle de l'allocutaire, sont radicalement séparées, ainsi que de la position privilégiée qu'occupe habituellement la réception par rapport à l'émission. Tel est le statut des bébés qui ont appris à comprendre la langue des

adultes mais sont eux-mêmes incapables de dire quoi que ce soit (...). Chaque communauté linguistique et chacun de ses membres disposent d'une compétence multiforme, et notre compétence de production est tout à fait différente de notre compétence de perception de la parole".

18. Saussure (de), F. (1972), p. 31.

19. D'après le sondage sur "les pratiques culturelles" effectué en décembre 1981 et janvier 1982 par le Service des études et recherches du Ministère de la culture, 95,7 % des Français interrogés possèdent un poste de radio et 93,1 % un poste de télévision; 62,5 % déclarent regarder le journal télévisé tous les jours ou presque.

20. Il ne s'ensuit pas nécessairement que la compétence d'auditeur reproduise la compétence du locuteur entendu. On peut très bien supposer que dans le cas de la liaison sans enchaînement la compétence phonologique se fait par non prise en compte des éléments "redondants" (dont les liaisons facultatives). Ceci renvoie à la question très difficile du lien qu'il y a pour un même locuteur entre la grammaire qu'il met en oeuvre dans la l'audition et la grammaire qu'il met en oeuvre dans la locution s'agissant de sa langue maternelle (cf. 4.3.). On peut sans doute défendre une position de séparation très forte (du type de celle qu'on cons-

tate dans le cas très fréquent d'une seconde langue bien comprise mais très mal prononcée, pour laquelle il faut sans doute poser des représentations phonologiques différentes pour l'audition et la locution); on peut aussi pencher pour une relation systématique entre les deux. Cette dernière position paraît assez compatible avec une situation où une scolarisation longue s'efforce précisément d'établir cette relation. De ce point de vue, on peut considérer la présence d'une proportion même très faible de liaisons facultatives chez les locuteurs les moins scolarisés, ou le passage d'une catégorie de liaison obligatoire au statut de liaison facultative chez les locuteurs à fort capital scolaire, et plus généralement tout ce qui touche à la variation inhérente, comme l'effet d'une communication entre compétence d'auditeur et compétence de locuteur.

21. Reste qu'en matière de changement en cours, rien n'est simple. "It isn't so easy to know when we've located a linguistic change in progress" remarque Labov (1981b), qui rappelle qu'il a lui-même dû modifier plusieurs fois ses analyses sur la direction d'un changement en cours. Sur cette difficile question des changements "in progress" rien n'égale le travail considérable que Labov a mené aussi bien théoriquement qu'empiriquement depuis des années, après avoir été le premier à soutenir, contre toute la tradition ancienne et récente de la linguistique, que, malgré les dif-

difficultés évidentes qu'il souligne, les changements phonétiques peuvent être étudiés dans le temps où ils opèrent et s'étendent (cf. Labov (1972, 1981a)). L'interrogation sur un éventuel "mouvement de la langue" n'est qu'une conséquence seconde de notre travail. Notre enquête n'était pas orientée vers la description d'un changement, puisqu'elle visait à nous fournir un matériel empirique précis en vue d'élucider le problème théorique du mode de localisation dans la structure des phénomènes de variation. Pourtant le rapprochement s'impose entre les résultats que Labov a obtenus dans l'étude du changement, tout particulièrement ces dernières années dans sa grande enquête de Philadelphie (Labov et al. (1982)), et les données que nous avons traitées ici, malgré la disproportion entre l'étendue de son enquête et le caractère limité de la nôtre. Ses conclusions, selon lesquelles certains comportements phonétiques nouveaux sont introduits dans des groupes sociaux particuliers tandis que certains autres semblent affecter la communauté toute entière (Labov (1984a, 1985)), corroborent et renforcent nos résultats quantifiés et nos observations non quantifiées concernant la syllabation à gauche d'une part (limitée, en production, aux locuteurs fortement scolarisés, et favorisée par les professions de la "parole publique"), et, d'autre part, la prononciation de consonnes dites de liaison en dehors des contextes de liaison pour un certain nombre de monosyllabes affectés mot par mot (qui paraît se rencontrer

dans toutes les catégories de locuteurs).

22. Dans sa Préface au Dictionnaire de la langue française, Emile Littré, qui soulignait le "grand écart entre la prononciation réelle et l'orthographe" dans les langues comme le français "qui ont appliqué aux sons nationaux un système orthographique provenant de la tradition d'une langue étrangère", déplorait la "tendance générale qu'on a, de nos jours à conformer la prononciation à l'écriture". "Or, ajoutait-il, dans une langue comme la nôtre dont l'orthographe est généralement étymologique, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrupteur qu'une pareille tendance".

On pourrait lui donner tort, et sur son observation et sur son jugement. D'abord, il n'est pas sûr qu'il ne surestime pas l'effet de l'écriture. Sur la liaison, par exemple. On a souvent voulu lier le maintien de la consonne de liaison dans la prononciation à la forme de l'orthographe française, mais, en même temps et contradictoirement, on n'a pas cessé depuis cinquante ans de se plaindre de sa "disparition" alors même que l'enseignement de l'écriture ne cessait de se généraliser et de se prolonger. On constate en tout cas qu'une partie des liaisons (liaisons "obligatoires") semble avoir toujours été prononcée par tous les locuteurs alors même que l'écriture n'était pratiquée que par une partie des locuteurs; que la catégorie des liaisons obligatoires s'ap-

dans toutes les catégories de locuteurs).

22. Dans sa Préface au Dictionnaire de la langue française, Emile Littré, qui soulignait le "grand écart entre la prononciation réelle et l'orthographe" dans les langues comme le français "qui ont appliqué aux sons nationaux un système orthographique provenant de la tradition d'une langue étrangère", déplorait la "tendance générale qu'on a, de nos jours à conformer la prononciation à l'écriture". "Or, ajoutait-il, dans une langue comme la nôtre dont l'orthographe est généralement étymologique, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrupteur qu'une pareille tendance".

On pourrait lui donner tort, et sur son observation et sur son jugement. D'abord, il n'est pas sûr qu'il ne surestime pas l'effet de l'écriture. Sur la liaison, par exemple. On a souvent voulu lier le maintien de la consonne de liaison dans la prononciation à la forme de l'orthographe française, mais, en même temps et contradictoirement, on n'a pas cessé depuis cinquante ans de se plaindre de sa "disparition" alors même que l'enseignement de l'écriture ne cessait de se généraliser et de se prolonger. On constate en tout cas qu'une partie des liaisons (liaisons "obligatoires") semble avoir toujours été prononcée par tous les locuteurs alors même que l'écriture n'était pratiquée que par une partie des locuteurs; que la catégorie des liaisons obligatoires s'ap-

pauvrit en ce siècle où la proportion de français sachant lire et écrire est plus forte que jamais, et que par exemple on a observé au Québec dans la prononciation de la consonne nasale de *on* en liaison d'abord une nette diminution puis une remontée, sans changement notoire dans le système éducatif et alors même que l'écriture de *on* n'a jamais été cause de faute orthographique; que les CL des liaisons obligatoires s'écrivent ni plus ni moins que celles des liaisons facultatives ou interdites, mais que cette égale inscription dans l'écriture n'empêche pas les différences de comportement que décrit cette tripartition; que l'opposition entre usages "mondain" et "lettré" sur les liaisons facultatives réalisées dans la conversation ordinaire divise deux catégories de locuteurs également familiers de l'orthographe. En réalité, la pratique de l'écriture n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante de la prononciation des liaisons : les français n'ont pas besoin de savoir l'orthographe pour encoder des consonnes flottantes, et ce savoir n'entraîne pas nécessairement à en prononcer le plus possible. Il faut se souvenir ici de la remarque de Sapir, citée plus haut (4.1.2.), p. 257 : "Les personnes instruites mais sans formation linguistique particulière attribuent d'ordinaire ces réactions à l'influence de l'orthographe (...) L'explication proposée revient à mettre la charrue avant les boeufs". Mais l'influence de l'orthographe ne doit pas non plus être sous-estimée. Si elle n'est pas directe-

ment cause de modifications dans la prononciation, elle peut l'être indirectement, selon les méthodes même d'enseignement : on se souvient de la dictée de Topaze ("Des moutons...moutonsse (l'élève le regarde ahuri). Voyons, mon enfant, faites un effort. Je dis moutonsse. Etaient (il reprend avec finesse) étai-eunnt. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas qu'un moutonne. Il y avait plusieurs moutonsse". (Acte 1, scène 1)); l'inculcation systématique de la peur du hiatus s'appuie aussi sur la présence des consonnes finales dans l'écriture. Reste qu'à mesurer l'écart considérable entre la forme écrite et la forme orale de la langue on demeure sceptique devant l'affirmation de Littré, avancée il y a cent vingt ans : si "une tendance générale à conformer la prononciation à l'écriture" existait bien alors, pourquoi a-t-elle eu si peu d'effets?

Quoi qu'il en soit, si une telle tendance se constate, il n'y a pas lieu de s'en affliger. S'il se trouve que la liaison sans enchaînement, par exemple, est favorisée par la forme de notre écriture, on ne saurait parler de corruption parce qu'il y a évolution. L'attaque menée contre la langue la défend. On ne se trouve pas seulement ici devant un préjugé "conservateur"; Littré semble suivre implicitement l'idée courante des linguistes selon laquelle l'écriture est seconde, et devrait être subordonnée à l'oral. Pourtant dans une situation telle que celle du français, c'est l'inverse

qui est vrai : l'écriture latine, qui est, de façon plus ou moins directe, à l'origine de l'essentiel de la nôtre, précède évidemment la prononciation moderne; et depuis que le français s'écrit (Serments de Strasbourg) c'est encore l'oral qui s'éloigne de l'écrit, puisqu'il évolue plus vite que lui. Littré en est conscient qui note : "Il y a des efforts grammaticaux pour conformer l'écriture à la prononciation, mais ces efforts ne produisent jamais que des corrections partielles, l'ensemble de la langue résistant, en vertu de sa consistance et de son passé, à tout système qui en remanierait de fond en comble l'orthographe". Il est loin d'être sûr qu'il soit impossible au pouvoir politique d'imposer une réforme de l'orthographe, dont tout laisse penser qu'elle est nécessaire aujourd'hui et que son absence risque d'avoir de graves conséquences sur la diffusion du français; là encore "attaquer" serait "défendre". Mais c'est une question différente de celle de "l'antériorité" : que la forme écrite actuelle du français, soit antérieure à sa forme orale actuelle, n'implique pas qu'elle doive être figée pour l'éternité. Quelle que soit l'orthographe officielle, et même si elle est aussi peu défendable que celle imposée aujourd'hui au français écrit, dans une société telle que la nôtre il n'y a pas de raison de nature linguistique permettant de poser une primauté de la forme orale sur la forme écrite. Il est des langues aujourd'hui qui n'existent que sous forme orale ce qui ne les empêche pas d'avoir, parfois, traversé

des millénaires (berbère); d'autres qui n'existent que sous forme écrite - état qu'il est très abusif d'assimiler à celui de la mort d'une langue : la langue que parlait Vercingétorix est morte, celle de Jules César a continué à établir des communications (scientifiques, religieuses) très précises et complexes entre usagers ne l'ayant jamais parlée (au sens plein) jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle; d'autres enfin qui possèdent l'une et l'autre forme. Le français est aujourd'hui une langue bénéficiant de ces deux formes, qui sont indissociables dans l'acquisition de la langue pour l'immense majorité des locuteurs : bien que l'exposition à l'écrit varie selon la condition sociale, les enfants sont soumis à l'apprentissage de l'écriture au plus tard à six ans, c'est-à-dire avant de maîtriser parfaitement la forme orale (aussi peu savante soit-elle) qui leur est proposée par leur entourage depuis le premier jour. Déplorer l'influence de l'une sur l'autre est déraisonnable : c'est exiger que le locuteur tienne radicalement séparées deux formes manifestement apparentées - même si leurs localisations cérébrales sont distinctes. Littré précise : "L'écriture et la prononciation sont dans notre langue deux forces constamment en lutte". C'est le sujet parlant-et-écoutant, lisant-et-écrivant qui est le lieu privilégié de cette lutte, dont les facteurs lui sont extérieurs, mais dont il paie le prix. Il serait légitime qu'il tende à soumettre l'une des deux forces à l'autre pour jouir lui-même d'un peu de paix.

23. Varannes (1971) souligne que pour le sanscrit la presse n'hésite pas à transformer l'écriture pour faciliter la compréhension : "Certaines publications modernes (journaux, revues) vont jusqu'à ignorer le saṁdhi, mais les textes classiques sont tous édités selon les normes traditionnelles". L'écriture du français présente sur celle du sanscrit l'avantage de proposer une segmentation invariable de la chaîne en mots, les phénomènes de saṁdhi se limitant à la forme orale.

LES SOURCES

Les chefs d'Etats

(Date et lieu. Style, thème, source*)

Philippe Pétain

- 18 sept 1927, Douaumont. Discours, inauguration de l'ossuaire (enregistré en studio en 1928)
- 2 août 1934, Nancy. Discours, obsèques de Lyautey
- 13 août 1937, Mautfaucou d'Argonne. Discours, inauguration du Monument américain

*-----

Sauf indication contraire (précision de la chaîne de télévision ou de la station de radio), les enregistrements des discours suivants proviennent des archives de la radio.

- 23 avril 1938, Paris. Discours, obsèques du colonel Picot
- 20 juin 1940, Bordeaux. Discours, message à la nation
- 8 nov. 1940, forêt de Tronçais. Discours, visite aux chantiers de jeunesse
- 19 nov. 1940, Lyon. Discours, visite officielle
- 17 juin 1941, Vichy. Discours, message à la nation
- 4 fév. 1941, Vichy. Discours, "A la légion"

Léon Blum

- 3 mai 1936, Paris. Conférence de presse
- 1 juin 1936, Paris. Discours à la SDN
- 6 juin 1936, Paris. Discours, formation du gouvernement de Front populaire
- 6 juin 1936, Paris. Discours, meeting au Vel d'Hiv
- 14 juin 1936, Paris. Discours, meeting à la Nation
- 6 sept 1936, Paris. Discours, sur la guerre d'Espagne
- 22 nov. 1936, Paris. Discours, obsèques de R. Salengro
- 1937, Paris. Discours, "Il faut faire la pause"
- 4 janv. 1937, Paris. Discours, déclaration sur la situation internationale
- Juin 1937, Paris. Discours, "Un an de Front populaire"
- 13 juin 1937, Paris. Discours, hommage à A. Briand
- 1945, Paris. Discours, retour de déportation
- Mars 1946, New-York. Discours, ambassadeur extraordi-

naire aux USA

- Déc. 1946, Paris. Conférence de presse
- Déc. 1946, Paris. Discours, déclaration sur la défense en France
- 1947, Paris. Discours déclaration sur l'échec de la formation d'un nouveau gouvernement

Charles De Gaulle

- 22 juin 1940, Londres. Discours, après l'armistice
- 24 déc. 1941, Londres. Discours, message aux enfants de France
- 11 juin 1942, Londres. Discours, après Bir Hakheim
- 30 janv. 1944, Brazzaville. Discours, au Congrès des colonies
- 6 juin 1944, Londres. Discours, message du débarquement
- 8 mai 1945, Paris. Discours, après la capitulation allemande
- 16 juin 1956, Bayeux. Discours, sur les Institutions
- 1 mai 1950, Paris. Discours, meeting du RPF
- 25 août 1958, Abidjean. Discours, sur la décolonisation
- 4 sept. 1958, Paris. Discours, meeting
- 29 janv. 1960, Paris. Discours, déclaration; TV
- 23 avril 1961, Paris. Discours, après le putsch
- 20 sept. 1962. Discours, sur l'élection du président de la République au suffrage universel

- 1 sept. 1966, Pnom Penh. Discours, sur la guerre du Viet-Nam
- 14 mai 1968, Bucarest. Discours, sur l'Europe
- 30 mai 1968, Paris. Discours, dissolution de l'Assemblée
- 30 mai 1968, Paris. Discours, avant le référendum sur les régions

François Mitterrand

- 13 avril 1945, Paris. Discours, au congrès des prisonniers
- 12 déc. 1947, Paris. Discours, déclaration sur le rapatriement des prisonniers
- 22 nov. 1948, Nevers. Conférence de presse
- 11 mars 1949, Paris. Discours, déclaration à la radio
- 31 déc. 1950, Paris. Discours, vœux aux Français d'Outre-mer
- 13 avril 1951, Paris. Conférence de presse
- 5 juin 1953, Paris. Interview
- 12 sept. 1954, Orléanville. Discours, après le séisme
- 30 déc. 1955, Paris. Discours, campagne électorale
- 10 juin 1957, Paris. Discours, chute du ministère Mollet
- 27 avril 1958, Paris. Discours, chute du ministère Gaillard
- 13 nov. 1962, Château-Chinon. Discours, campagne électorale

- 29 nov. 1962, Paris. Interview
- 12 fév. 1963, Paris. Discours, sur la Cour de sûreté de l'Etat
- 27 janv. 1964, Paris. Interview, sur la Chine
- 29 avril 1966, Paris. Discours, présentation du contre gouvernement
- 12 fév. 1967, Saint-Etienne. Discours, campagne électorale
- 28 fév. 1967, Paris. Discours, campagne électorale
- Avril 1967, Paris. Discours, sur la bombe A française
- 28 juin 1968, Paris. Discours, campagne électorale
- 30 mars 1969, Saint Gratien. Discours, aux amis de la Convention des institutions républicaines
- 27 avril 1969, Paris. Discours, sur les résultats du référendum
- 1 nov. 1970, Château-Chinon. Discours, journées d'étude
- 1 juin 1971, Paris. Conférence de presse
- 14 avril 1972, Paris. Discours, sur le référendum de l'Europe
- 2 mars 1973, Paris. Discours, campagne électorale
- 9 mars 1973, Paris. Discours, campagne électorale
- 10 mai 1974, Paris. Débat, avec V. Giscard d'Estaing; TV
- 15 mai 1974, Nancy. Discours, élections présidentielles
- 19 mai 1974, Château-Chinon. Conférence de presse
- 14 mars 1976, Paris. Discours, résultats des canto-

nales; Eur. 1

- 10 mars 1978, Paris. Discours, campagne législative; TF1
- 10 mars 1978, Paris. Débat, "Club de la presse"; Eur.1
- 19 mars 1978, Paris. Interview, résultat des législatives, 2^e tour; Eur.1
- Déc. 1979, Paris. Entretien, "Cartes sur table"; A2
- Oct. 1980, Paris. Discours à l'Assemblée, sur de la rue Copernic; A2
- 5 mai 1981, Paris. Débat, avec V. Giscard d'Estaing; TF1
- 25 mai 1981, Paris. Discours, installation à l'Elysée; TV, radio
- 24 sept. 1981, Paris. Conférence de presse; Fr. Inter
- 31 déc. 1981, Paris. Discours, vœux de Nouvel an, TF1

Georges Pompidou

- 24 oct. 1962, Paris. Conférence de presse
- 24 nov. 1963, Nice. Discours, meeting UDR-UDT
- 24 mars 1964, Paris. Discours, déclaration sur le plan de stabilisation
- 16 sept. 1964, Paris. Conférence de presse
- 14 oct. 1965, Paris. Discours, campagne présidentielle
- 27 mai 1966, Paris. Discours, congrès international de morale médicale
- 31 janv. 1967, Paris. Discours, meeting UDR
- 25 mai 1967, Paris. Discours, congrès sur Charles

Baudelaire

- 11 mai 1968, Paris. Discours, déclaration à la télévision
- 3 juin 1968, Paris. Discours, déclaration à la télévision
- 20 juin 1968, Paris. Discours, installation à l'Elysée
- 15 déc. 1969, Paris. Discours, déclaration à la télévision
- 25 fév. 1970, Washington. Discours, allocution au Congrès
- 10 nov. 1970, Paris. Discours, mort du général De Gaulle
- 4 déc. 1970, Paris. Discours, congrès des Associations familiales
- 17 mai 1971, Paris. Discours, déclaration à la télévision
- 4 nov. 1971, Paris. Discours, inauguration de la session de l'UNESCO
- 10 déc. 1971, Paris. Discours, arbre de Noël
- 14 déc. 1971, Paris. Conférence de presse
- 11 avril 1972, Paris. Discours, campagne pour le référendum
- 9 juin 1972, Lyon. Discours, inauguration d'un congrès médical
- 18 juin 1972, Paris. Discours, anniversaire du 18 juin
- 12 janv. 1973, Mink. Conférence de presse
- 8 fév. 1973, Paris. Entretien, campagne législative

- 11 sept. 1973, Pékin. Discours
- 31 déc. 1973, Paris. Discours, voeux à la télévision

Valéry Giscard d'Estaing

- 30 nov. 1960, Paris. Discours, secrétaire d'Etat aux finances
- 24 janv. 1961, Paris. Conférence de presse
- 19 janv. 1962, Paris. Discours, nomination au poste de ministre des finances
- 27 fév. 1963, Paris. Conférence de presse
- 16 sept. 1964, Paris. Conférence de presse
- 13 janv. 1965, Paris. Conférence de presse
- 15 sept. 1966, Paris. Discours, réunion des Républicains indépendants
- 8 mars 1967, Paris. Discours, campagne électorale
- 28 juin 1968, Paris. Discours, appel à la jeunesse
- 28 avril 1969, Paris. Conférence de presse
- 8 août 1969, Paris. Discours, déclaration sur la dévaluation
- 5 avril 1970, Paris. Discours
- 10 oct. 1971, Paris. Discours, au congrès des Républicains indépendants
- 18 avril 1972, Paris. Discours
- 18 janv. 1973, Paris. Discours, au congrès des Républicains indépendants
- 1 mars 1973, Paris. Discours, campagne électorale

- 10 mai 1974, Paris. Débat, avec F. Mitterrand; TV
- 19 mai 1974, Paris. Discours, déclaration après la victoire électorale, TV
- 12 mars 1978, Verdun/Doubs. Discours, "Le bon choix"; TV
- 22 mars 1978, Paris. Discours, résultat des élections législatives; TF1
- 11 nov. 1978, Rethondes. Discours, commémoration de l'armistice; Fr. Inter
- 11 nov. 1978, Paris. Discours, sur G. Clémenceau; A2
- 21 nov. 1978, Paris. Conférence de presse; TF1
- 15 fév. 1979, Paris. Conférence de presse; Fr. Inter
- 10 nov. 1979, Paris. Entretien, "Cartes sur table"; A2
- 27 janv. 1981, Paris. Entretien; TF1
- 1 mars 1981, Paris. Discours; A2
- 5 mai 1981, Paris. Débat, avec F. Mitterrand; TF1
- 19 mai 1981, Paris. Discours, "Les adieux"; TF1

Les hommes politiques actuels

(Date et lieu. Style, thème, source)

Raymond Barre

- 10 mars 1978, Paris. Déclaration officielle, sur les législatives; TF1
- 19 mars 1978, Paris. Interview; TF1
- 18 mars 1981, Paris. Entretien, "Le grand débat"; TF1

Claude Cheysson

- 25 juin 1981, Paris. Interview, Eur. 1
- 11 oct. 1981, Paris. Entretien, "Club de la presse"; Eur. 1

Jacques Chirac

- 10 mars 1978, Paris. Entretien, "Club de la presse"; Eur. 1
- 12 nov. 1978, Paris. Entretien, "Club de la presse"; Eur. 1
- 17 fév. 1981, Paris. Entretien, "Le grand débat"; TF1
- 5 oct. 1981, Paris. Déclaration de rentrée; Eur. 1
- 15 nov. 1981, Paris. Entretien, "Club de la presse"; Eur. 1

Maurice Couve de Murville

- 22 oct. 1978, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur. 1
- Avril 1981, Paris. Débat, "Dialogue" avec L. Jospin;
Fr. Culture

Michel Debré

- Mars 1980, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur. 1
- 24 fév. 1981, Paris. Discours, campagne électorale; TF1
- 13 avril 1981, Paris. Entretien, "Le grand débat"; TF1

Charles Fiterman

- 17 sept. 1981, Paris. Interview; RTL
- 10 oct. 1982, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur. 1

Marie-France Garaud

- 10 janv. 1982, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur. 1

Lionel Jospin

- 14 mars 1976. Déclaration, sur le résultat des élections;
TF1
- 31 janv. 1981. Interview; Eur. 1
- Mars 1981. Entretien, "Club de la presse"; Eur. 1

-16 déc. 1981. Entretien, "Face au public"; Fr. Inter

Jean Lecanuet

- 9 avril 1978, Paris. Entretien, Fr. Inter

-16 juin 1981, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur.1

-21 juin 1981, Paris. Débat, résultats des élections; TF1

Edmond Maire

-28 oct. 1979. Entretien, "Club de la presse", Eur.1

-16 fev. 1982. Entretien, "Face au public"; Fr. Inter

Georges Marchais

-14 mars 1976. Déclaration, sur le résultat des canton-
nales; Eur.1

-10 mars 1978. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

- Nov. 1979. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

-13 avril 1981. Déclaration, campagne électorale; TF1

Pierre Mauroy

-18 fév. 1981. Débat, avec M. D'Ornano; Fr. Inter

-21 sept. 1981. Déclaration; TF1

- 5 sept. 1982. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

Pierre Mendès France

-13 mars 1974. Débat, "Dialogue" avec S. Mantsholt; Fr.

-16 déc. 1981. Entretien, "Face au public"; Fr. Inter

Jean Lecanuet

- 9 avril 1978, Paris. Entretien, Fr. Inter

-16 juin 1981, Paris. Entretien, "Club de la presse";
Eur.1

-21 juin 1981, Paris. Débat, résultats des élections; TF1

Edmond Maire

-28 oct. 1979. Entretien, "Club de la presse", Eur.1

-16 fév. 1982. Entretien, "Face au public"; Fr. Inter

Georges Marchais

-14 mars 1976. Déclaration, sur le résultat des canton-
nales; Eur.1

-10 mars 1978. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

- Nov. 1979. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

-13 avril 1981. Déclaration, campagne électorale; TF1

Pierre Mauroy

-18 fév. 1981. Débat, avec M. D'Ornano; Fr. Inter

-21 sept. 1981. Déclaration; TF1

- 5 sept. 1982. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

Pierre Mendès France

-13 mars 1974. Débat, "Dialogue" avec S. Mantsholt; Fr.

Culture

-29 mars 1983. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

Pierre Messmer

- 8 fév. 1981. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

Michel Poniatowski

-10 mars 1978. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

- 1979. Entretien, "Cartes sur table"; A2

-21 juin 1981/ Débat, résultat des législatives; TF1

Alain Peyrefitte

-20 fév. 1978. Débat, avec G. Marchais; A2

Monique Pelletier

-26 mars 1981. Débat, avec P. Juquin; RTL

Michel Rocard

-14 mars 1978, Paris. Déclaration, campagne électorale;
TF1

- Nov. 1979, Paris. Entretien, "Face au public"; Fr.
Inter

- Juin 1981, Paris. Déclaration, campagne électorale;
TF1

Simone Veil

-19 fév. 1981, Paris. Interview; RTL

-21 avril 1981, Paris. Interview; Eur.1

-17 oct. 1982, Paris. Entretien, "Club de la presse"; Eur.1

TABLE DES FIGURES

CHAPITRE I

Planche 1.	Sonagrammes 1 et 2.....p.	45
Planche 2.	Oscillogrammes 1 et 2.....p.	47
Planche 3.	Sonagrammes 3 et 4.....p.	49
Planche 4.	Sonagrammes 5 et 6.....p.	50
Planche 5.	Sonagrammes 7 et 8.....p.	56
Planche 6.	Tableau de classification sommaire des liaisons.....p.	70

CHAPITRE II

Tableau 1.	Les hommes politiques actuels: les données (1978-1981).....p.	90
Tableau 2.	F. Mitterrand-V. Giscard d'Estaing: variations stylistiques (1978-1981).....p.	96

Tableau 3.	Débats V. Giscard d'Estaing-F. Mitterrand: les données quantitatives.....p.	104
Tableau 4.	Débats Giscard d'Estaing-Mitterrand: liaisons des mots invariables monosyllabiques....p.	106
Tableau 5.	Débats V. Giscard d'Estaing-F. Mitterrand: liaisons non-enchaînées.....p.	108
Tableau 6.	Les hommes politiques actuels: les données diachroniques.....p.	112
Tableau 7.	Les chefs d'Etat: les données.....p.	114
Graphique 1.	Les chefs d'Etat: liaisons non-enchaînées par périodes de temps et par discours...p.	116

CHAPITRE V

Graphique 2.	Les hommes politiques actuels: liaisons non-enchaînées et liaisons facultatives réalisées.....p.	469

TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME

PRESENTATION.....	p. 2

PREMIERE PARTIE : PHONOLOGIE

LA LIAISON AVEC ET SANS ENCHAINEMENT

CHAPITRE I

La liaison sans enchaînement.....	p. 24

1.1. Positions classiques et modernes.....	p. 24

1.1.1. La liaison en français et la théorie linguistique.....	p. 24

1.1.2. La liaison.....	p. 28

1.1.3. L'enchaînement.....p.	31
1.2. La réalité phonétique du non-enchaînement....p.	43
1.3. Le problème des données.....p.	63

NOTES DU CHAPITRE I.....p.	75

CHAPITRE II

Les dirigeants politiques et la liaison.....p.	88

2.1. Données d'ensemble (1978-1981).....p.	88
2.2. Analyse d'un corpus réduit.....p.	103
2.3. La question diachronique.....p.	111
2.4. Données et grammaire.....p.	117

NOTES DU CHAPITRE II.....p.	124

CHAPITRE III

Brève histoire du traitement de la liaison en phonologie générative.....p.	133

3.1. Vingt ans de recherches.....p.	133
3.2. Phonologie "abstraite".....p.	152
3.3. Phonologie "concrète".....p.	185
3.4. Période de transition.....p.	204
3.5. Phonologie multi-linéaire.....p.	208

NOTES DU CHAPITRE III.....	p. 233

CHAPITRE IV

La phonologie actuelle et le traitement

de la liaison.....	p. 248

4.1. Phonologie tridimensionnelle de la syllabe...	p. 248
4.1.1. La syllabe.....	p. 251
4.1.1.1. Syllabe minimale.....	p. 251
4.1.1.2. Élément nul.....	p. 253
4.1.2. La représentation tridimensionnelle.....	p. 260
4.1.2.1. La question du squelette.....	p. 260
4.1.2.2. Relations entre squelette et autosegments.....	p. 272
4.1.3. Principes et paramètres.....	p. 287
4.1.3.1. Une phonologie sans règle?.....	p. 287
4.1.3.2. Principes "No Crossing Lines".....	p. 295
4.1.3.3. Principe de contour.....	p. 300
4.2. La liaison en français.....	p. 307
4.2.1. La CL comme segment flottant.....	p. 307
4.2.2. La CF finale.....	p. 314
4.2.3. L'association des segments flottants....	p. 316
4.2.4. L'association des constituants syllabiques flottants.....	p. 323
4.2.5. Analyse d'exemples empiriques.....	p. 334
4.3. Le h aspiré.....	p. 349

4.4. La question des nasales.....p.	362
4.4.1. Le problème.....p.	362
4.4.2. Les mots du type "bon".....p.	368
4.4.3. Les mots du type "mon".....p.	371
4.5. L'élision; la question des "e muets".....p.	379
4.5.1. Segment flottant?.....p.	379
4.5.2. La représentation du schwa final des mots monosyllabiques.....p.	384
4.5.3. Segment flottant et règle de troncation.p.	394
4.5.4. La représentation du "e muet" final des mots polysyllabiques.....p.	398
4.5.5. La représentation des schwas internes...p.	410
4.6. Variation et structure.....p.	414
4.6.1. Les représentations lexicales.....p.	414
4.6.2. Les conventions.....p.	422
4.6.3. L'hétérogénéité grammaticale.....p.	424
4.6.4. L'autosegment flottant.....p.	427
4.7. Récapitulatif des Principes, Conventions et Conditions.....p.	431
4.7.1. Principes et conventions universels.....p.	431
4.7.2. Paramètres du français.....p.	433
NOTES DU CHAPITRE IV.....p.	435
CHAPITRE V	
Questions sociologiques.....p.	466

5.1. Les liaisons facultatives.....	p. 468
5.2. La liaison sans enchaînement.....	p. 491
5.3. Un nouveau bon usage?.....	p. 498
5.4. Une évolution linguistique?.....	p. 506
 NOTES DU CHAPITRE V.....	 p. 519
 SOURCES.....	 p. 535
Les chefs d'Etat.....	p. 535
Les hommes politiques actuels.....	p. 544
 TABLE DES FIGURES.....	 p. 549
 TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME.....	 p. 551

(La liste des ouvrages cités se
trouve en fin du second volume)

